ENCORE UN MOT

SUR SADOWA

La campagne qui s'est terminée par la bataille de Sadowa a été jugée surtout par l'imprévu et la grandeur de ses résultats. Notre amour-propre s'était volontiers accommodé de l'idée que les Autrichiens, battus par nous en 1859, triompheraient à leur tour de soldats qui n'avaient paru sur aucun grand champ de bataille depuis Waterloo; mais l'événement a trompé notre attente, et l'armée prussienne a remporté sur nos adversaires de Solferino des victoires dont la rapidité et la facilité nous ont confondus. Après avoir commis la faute d'apprécier trop légèrement la valeur de l'armée prussienne, après y avoir ajouté celle de ne rien faire pour prévenir les événemens qui allaient augmenter la puissance de cette armée, nous n'avons pas su envisager de sang-froid les faits accomplis, et nous nous sommes laissés aller à une émotion exagérée, peu digne d'un pays comme la France. Était-ce bien là réparer notre erreur? Et la loi militaire, dont la pensée a été conçue au milieu de ce trouble des esprits, cette loi qui va imposer de si lourdes charges à nos populations et qui déjà y jette une perturbation si grande, était-elle bien nécessaire? Il n'est plus temps de se le demander, aujourd'hui qu'elle a été adoptée par nos deux assemblées. Déclarée désastreuse par les uns, inutile et pleine de contradictions par les autres, désagréable à tous, elle n'en a pas moins été votée par scrupule patriotique. Jamais en France on n'a refusé au gouvernement, quel qu'il fût, ce qu'il réclamait comme nécessaire à la défense du pays. Il faut cependant s'entendre sur ce mot défense du pays. Il ne peut être ici question d'une nouvelle lutte à soutenir

contre l'Europe entière. Il a fallu l'ambition de Napoléon pour affronter cette lutte, et son génie pour la rendre douteuse; mais nos deux invasions de 1814 et de 1815 sont bien faites pour montrer l'inévitable résultat d'une pareille entreprise, et ce n'est pas à un danger comme celui-là qu'il s'agissait pour nous de parer. Ce qui nous a troublés, ce qui nous a fait prendre l'alarme, c'est uniquement la puissance prussienne, grandie à nos yeux d'une manière si soudaine et si démesurée par la victoire de Sadowa, que nous nous sommes crus menacés par elle. Avons-nous eu raison? Sans doute l'armée prussienne rentrait en scène après cinquante ans de paix par un éclatant triomphe, sans doute elle allait ajouter à la force morale que ce succès lui donnait les ressources matérielles des états annexés par la conquête, elle allait se grossir et se fortifier de populations militaires célèbres par leur valeur, les Hanovriens, les Hessois, les Saxons; mais avec un peu plus de sang-froid nous aurions reconnu que, malgré tous ces accroissemens, la Prusse était encore loin du chiffre de notre population, qu'elle était loin de posséder toutes nos ressources militaires, et surtout celles de notre marine, cet auxiliaire si puissant des guerres continentales. Nous ne croyons pas nous tromper en disant qu'il y a eu chez nous, peuple comme gouvernement, un effet d'imagination vraiment regrettable au lendemain de Sadowa; nous avons trop paru nous défier de nos forces dans une lutte éventuelle avec la Prusse. Les esprits se sont peu à peu calmés; un examen attentif et réfléchi est plus facile aujourd'hui.

Dix-huit mois se sont écoulés depuis les événemens dont l'Allemagne a été le théâtre. Peut-être ce laps de temps est-il insuffisant pour que la vérité se fasse jour tout entière; cependant bon nombre de témoins et d'acteurs même ont parlé et écrit sur ce qu'ils ont vu ou fait sur les champs de bataille. Les états-majors eux aussi ont commencé à publier ces relations officielles dans lesquelles, à côté des petites altérations commandées par la politique ou l'intérêt dynastique, on trouve de précieux renseignemens. Enfin le temps dans sa marche a laissé échapper quelques-uns de ces secrets de la politique qui finissent toujours par tomber dans le domaine de l'histoire.

Or si de l'étude de tous ces faits et de tous ces récits ressortait la preuve qu'indépendamment des mérites réels et incontestables auxquels les Prussiens ont dû leurs dernières victoires sur les Autrichiens, ils ont été avant tout singulièrement heureux; s'il est vrai que les hommes, les choses, les circonstances, les aient servis d'une manière exceptionnelle, et leur aient donné des supériorités passagères qui ont disparu aujourd'hui et ne se retrouveront plus;

si surtout il est facile de prouver qu'une lutte avec la France ne saurait leur assurer les mêmes avantages, peut-être devra-t-on reconnaître qu'on s'est bien hâté de prendre les mesures extrêmes de défense nationale dont notre pays se montre si fort ému, et dont le principal résultat jusqu'ici a été de grandir encore le succès de nos voisins.

Il n'entre pas dans notre pensée de raconter la campagne de Sadowa, ce qui a déjà été fait bien des fois et avec talent. Nous voulons seulement appeler ici l'attention sur les points caractéristiques de cette grande lutte et en tirer les conclusions à l'appui de l'opinion que nous venons d'émettre. Nous sommes conduits tout d'abord à parler du fusil à aiguille, de ce héros populaire de la campagne, dont toute la presse européenne a redit d'abord avec stupeur les effroyables merveilles, et dont peu après on s'est mis, suivant l'usage, à rabaisser l'importance. Un seul mot, et bien concluant, dira sur ce point toute notre pensée. En face d'un ennemi armé comme l'était l'infanterie autrichienne, le fusil à aiguille a multiplié par cinq les forces prussiennes. Deux exemples aussi palpables qu'ils peuvent l'être en vont donner la preuve.

Comme on le sait, la Bohême a été envahie à la fois par deux armées : celle du prince Frédéric-Charles, entrant par la Saxe, et celle du prince royal par les défilés de la Silésie. Le même jour, le 26 juin, ces deux armées ont eu leur premier engagement sérieux. Dans une affaire toute d'infanterie, le prince Frédéric-Charles emportait le village de Podol. Les morts comptés sur le champ de bataille et les blessés recueillis aux ambulances se trouvèrent entre vainqueurs et vaincus dans la proportion de un contre cinq. Sur un point de la levée du chemin de fer, le capitaine Hozier (1), à l'ouvrage duquel nous sommes redevables de tant d'intéressans détails, constata dix-neuf cadavres autrichiens pour trois prussiens.

Pendant que se livrait le combat de Podol, le même jour, à la même heure, le corps prussien du général de Bonin, appartenant à l'armée du prince royal, rencontrait à Trautenau le 10e corps de l'armée autrichienne sous les ordres du feld-maréchal lieutenant de Gablenz. Ici la fortune était autre. A la suite d'un combat très vif, les Prussiens étaient repoussés et rejetés par l'ennemi d'une journée de marche en arrière. Et cependant la redoutable supériorité du fusil à aiguille n'en éclate pas avec moins d'évidence; la proportion reste la même entre Prussiens et Autrichiens gisant sur le champ de bataille. M. de Bonin, vaincu, accuse 1,300 hommes hors de combat, M. de Gablenz, vainqueur,

(1) Correspondant du *Times* à l'armée du prince Frédéric-Charles.

6,000! Honneur aux Autrichiens, qui surent faire reculer l'ennemi malgré de si grandes pertes! Mais, comme la suite l'a prouvé, un succès aussi chèrement acheté, quand il n'est que partiel, équivaut à une défaite.

Nous avons choisi ces deux combats parce qu'étant les premiers de la guerre et livrés aux deux extrémités du front d'opérations, ils témoignèrent tout d'abord de la force respective des deux armées, et ne purent manquer d'exercer des deux côtés et en sens contraire une très grande influence morale. Un homme, dans un moment d'héroïsme ou de passion aveugle, peut une fois se battre avec succès seul contre cinq; mais demander que cet effort soit renouvelé dans toutes les rencontres d'une campagne, c'est exiger plus que la troupe la plus brave n'a jamais pu faire. Et, pour donner au calcul un dernier degré d'exactitude, il faut ajouter ici que partout où le hasard mettait du côté des Prussiens la supériorité numérique, cette supériorité elle-même était multipliée par cinq, de telle sorte que là où les Autrichiens se trouvaient un contre deux, ils étaient de fait un contre dix.

Aujourd'hui, grâce à Dieu, cette effroyable inégalité dans les moyens de destruction n'existe plus. Toutes les armées d'Europe se sont empressées de changer leur fusil. Nous avons le Chassepot, qui est un fusil à aiguille perfectionné. Les Autrichiens, en attendant leurs nouveaux fusils, ont converti les anciens, et cette conversion doit maintenant être achevée. L'équilibre est rétabli, et la question reste désormais de savoir entre quelles mains les nouvelles armes auront le plus de puissance, ce qui est une affaire de général. Pour en revenir à 1866, il est hors de doute qu'il n'y a eu nullement méprise de l'opinion dans l'importance décisive qu'elle a tout d'abord attribuée au fusil à aiguille. Il est hors de doute que ni les combinaisons de la politique, ni la direction, ni la composition des armées, n'ont influé au même degré que cette arme sur le résultat de la campagne. S'il s'est rencontré quelques officiers autrichiens pour nier ce fait, ce ne sont pas, à coup sûr, les chefs de l'armée; ce ne peut être que ceux qui, ayant fait à côté des Prussiens la campagne du Danemark, où les fusils à aiguille avaient fait merveille, ne surent pas reconnaître alors l'urgence qu'il y avait de changer l'armement de leur infanterie. A les entendre, il eût fallu tenir l'armée à une distance telle que la supériorité de portée du fusil autrichien eût compensé la rapidité de tir de celui des Prussiens, comme s'il était possible de régler la distance à laquelle doivent s'aborder des masses d'hommes aussi considérables que celles qu'on amène aujourd'hui sur les champs de bataille!

Ce qui est plus vrai, c'est qu'il y aurait eu moyen peut-être pour les généraux Autrichiens de racheter l'infériorité de l'armement par des combinaisons de stratégie qui, sur un point et à un moment donnés, leur eussent procuré une supériorité numérique très considérable, et, en assurant la défaite partielle et successive de plusieurs corps ennemis, eussent rendu impraticable la grande opération de guerre préparée par M. Moltke.

Il est impossible aujourd'hui, après l'événement, de nier qu'une chance de ce genre n'ait été offerte par le plan de campagne prussien à l'armée autrichienne. Son malheur est de n'en avoir pas su profiter, d'en avoir fait au contraire une occasion de désastre. Qu'y avait-il à faire en face de deux armées ennemies qui marchaient séparées l'une de l'autre par des espaces considérables avec la pensée d'opérer leur jonction? Prévenir, à ce qu'il semble, cette jonction en se jetant avec toutes ses forces réunies sur celle de ces deux armées qu'on avait le plus à portée de ses coups, et faire effort pour l'accabler sous le nombre. Au lieu de cela, on en revient aux vieilles pratiques de la pédanterie militaire; on prétend contenir l'ennemi, on prétend le battre, non où l'occasion s'en présentera, mais au lieu et au jour qu'on a déterminés à l'avance, et, pour atteindre ce but, trois corps de l'armée autrichienne s'en vont séparément et l'un après l'autre se faire écraser par un ennemi à qui chaque journée amenait de nouveaux renforts. Et c'est avec ces corps successivement mutilés, comme ils venaient de l'être par la désastreuse expérience du fusil à aiguille, qu'on ira livrer la gigantesque bataille de Sadowa. Franchement, c'était donner trop beau jeu aux armées du roi Guillaume.

Qu'on nous permette ici quelques lignes de détail sur les deux journées des 27 et 28 juin, où, près de Skalitz, au dire des officiers autrichiens, l'occasion de la victoire fut perdue par leur armée, et le sort de la campagne irrévocablement décidé contre eux. L'armée du prince royal sortait des défilés de la Silésie et entrait en Bohême sur deux colonnes. Celle de droite était arrêtée devant Trautenau par la résistance de Gablenz. Celle de gauche débouchait devant Skalitz par des passages étroits. A ce moment, six corps autrichiens étaient réunis autour de Skalitz et brûlaient de se mesurer avec l'ennemi. Le prince Frédéric-Charles et l'armée prussienne qui arrivait de la Saxe étaient au moins à deux journées de marche, et avaient sur leur route 60,000 Austro-Saxons sous les ordres de Clam-Gallas. Avant que cette autre armée pût venir au secours de celle du prince royal, les forces autrichiennes rassemblées devant Skalitz avaient donc tout le temps de faire au moins une tentative d'ensemble contre la colonne prussienne qui descendait des montagnes de la Silésie. Au moment dont nous par-

lons, les forces dont pouvait disposer le prince royal s'élevaient à 67,000 hommes. Celles du général Benedeck, le même jour, c'est-à-dire le 28 juin, se composaient de six corps d'armée, ensemble 150,000. Au lieu d'engager avec cette masse de troupes une action générale, l'état-major autrichien envoya le corps de Ramming se faire battre le 27, l'archiduc Léopold le 28, le comte Festetics le 29. Le 28 également, Gablenz, que l'on avait laissé à Trautenau sans secours, fut battu de son côté. Quant aux corps du comte Thun et de l'archiduc Ernest, on ne jugea pas à propos de les engager. Pourquoi ces attaques partielles au lieu d'une grande attaque d'ensemble? Pourquoi ces corps successivement détachés pour aller s'offrir aux coups meurtriers du fusil à aiguille? Il est bien difficile de le deviner. A mesure que l'effectif des armées va en augmentant, les hommes deviennent plus rares qui soient capables de les conduire, de les faire manœuvrer, de les nourrir et de les amener au moment opportun sur un champ de bataille favorable. L'état-major autrichien a évidemment fait une erreur, facile à reconnaître après coup, mais sans doute moins saisissable au moment de l'action, bien que l'opinion se soit aussitôt et généralement exprimée sur la faute commise. Il avait, dit-on, reconnu à Königinhof, à une journée de Skalitz, une position qu'il jugeait excellente, et c'était là qu'il se proposait d'attirer l'ennemi pour y livrer une action décisive; mais il faut le génie de César ou de Napoléon pour choisir ainsi son terrain d'avance et contraindre l'ennemi à y accepter la bataille. Le résultat de cette malencontreuse combinaison fut que l'ennemi refusa de se laisser contenir, occupa lui-même Königinhof, et qu'il fallut se replier sur Königsgrätz, où se réunirent, poussées les unes sur les autres, toutes les masses de l'armée autrichienne; mais elle avait cruellement souffert : la plupart des corps qui la composaient avaient été, chacun à leur tour, mal engagés et battus. Ils avaient perdu canons et drapeaux, et non-seulement on les avait exposés à l'action du fusil à aiguille de manière à fort ébranler le moral du soldat, mais on l'avait fait systématiquement de la façon a plus meurtrière.

Chaque armée a une manière de combattre qui lui est propre et qui est peu susceptible de changement, parce qu'elle tient au caractère national. Aux uns, l'impétueux génie de l'attaque : ceci a toujours été le partage du soldat français; à d'autres une force de résistance inébranlable : c'est là le mérite particulier du soldat anglais. L'histoire de la guerre d'Espagne, de 1809 à 1813, offre une suite de batailles toutes défensives, dans lesquelles la furie française vient continuellement se briser contre la fermeté britannique. C'est que lord Wellington, avec son génie prudent et réfléchi, ne demandait jamais à son armée rien qui ne fût en accord avec l'in-

stinct national. Toutes les fois que les accidens du terrain ou d'autres circonstances ne lui permettaient pas de livrer une bataille défensive, une bataille anglaise, il se retirait sans combattre. De là ses succès.

Or le soldat autrichien tient beaucoup plus de l'Anglais que du Français; l'immobilité lui va mieux que le mouvement, la défensive que l'offensive, et jamais il n'a été bien commandé sans que ses chefs tinssent grand compte chez lui de cette disposition. On ne le fit pas dans cette campagne. Parce qu'on avait vu à Magenta et à Solferino réussir les impétueuses charges de notre infanterie, on se figura que le même système d'attaque aurait le même résultat, et l'ordre fut donné d'aborder à la baïonnette les régimens prussiens. Cet ordre fut héroïquément exécuté. On vit les régimens autrichiens, leurs braves officiers en tête, se précipiter comme des fous contre l'infanterie prussienne; celle-ci, étonnée d'abord, reprendre bientôt son sang-froid, et comprendre à merveille que ces charges insensées n'avaient d'autre effet que de lui fournir l'occasion de tirer impunément de son redoutable fusil le parti le plus meurtrier. Le carnage, on le conçoit, dans chacune de ces attaques dut être épouvantable, et c'est avec des troupes affaiblies par de telles pertes, n'ayant jamais vu l'ennemi, sauf à Trautenau, que pour essuyer des échecs, — avec des troupes fatiguées en outre par les marches et contre-marches, suite nécessaire d'une guerre défensive, qu'on allait livrer la bataille de Sadowa contre les forces réunies d'un adversaire à qui tout avait réussi jusque-là, même ses fautes. On connaît le résultat, et l'immense désastre qui frappa l'Autriche dans la journée du 4 juillet 1866.

La situation de l'armée de Benedeck n'a pas été là sans analogie avec celle de l'armée française à Waterloo. Elle avait devant elle deux armées, celle du prince Frédéric-Charles et celle du prince royal; mais, bien que ces armées fussent en communication et que leur action combinée eût été arrangée dans la nuit qui précéda la bataille, le général autrichien pouvait espérer battre le prince Frédéric-Charles avant l'arrivée du prince royal, qui avait une longue route à parcourir, comme Napoléon avait espéré battre Wellington avant l'arrivée de Blücher.

Jusqu'à une heure de l'après-midi en effet, toutes les forces du prince Frédéric-Charles étaient venues se briser contre la bravoure des troupes autrichiennes. Celles-ci étaient établies dans des bois où les hommes s'embusquaient derrière les arbres, de manière à neutraliser l'avantage du fusil à aiguille. Ces bois étaient flanqués par leur admirable artillerie, une des meilleures de l'Europe, à l'absence de laquelle nos ennemis d'alors attribuent la perte de la bataille de Solferino. Placés dans ces conditions avantageuses, à

l'abri des effets du fusil à aiguille, les Autrichiens tenaient avec une fermeté invincible. Le mouvement en avant de l'armée du prince Frédéric-Charles était arrêté, la division du général Horne, qui s'était épuisée contre le bois de Sadowa, avait même dû être ramenée en arrière, et l'inquiétude commençait à se mettre au quartier-général prussien, où la pluie qui tombait et les mouvemens du terrain dérobaient la connaissance de l'arrivée du prince royal. On prononçait déjà le mot de retraite.

Mais à ce moment même l'armée autrichienne n'était plus en mesure de tirer parti des prodiges de valeur avec lesquels elle avait repoussé les attaques du prince Frédéric-Charles. L'apparition des casques prussiens en arrière de la ligne de bataille de Benedeck vint dissiper les alarmes conçues pendant un instant autour du roi Guillaume. C'était la garde formant les premières colonnes de l'armée du prince royal, qui venait occuper presque sans coup férir le village de Chlum, centre et point culminant de la position autrichienne. Les ingénieurs de Benedeck avaient fortifié Chlum pour servir de réduit à leur armée en cas d'échec, et se trouvaient ainsi avoir travaillé au profit de l'ennemi.

De Chlum, en effet, les Prussiens prenaient à dos toute l'aile droite autrichienne, qui faisait face au prince Frédéric-Charles, et on conçoit quelle cruelle surprise ce fut pour cette brave troupe d'être ainsi, au moment où elle s'y attendait le moins, foudroyée par derrière. Par un singulier hasard, ce fut le général Benedeck lui-même et son état-major qui reçurent le premier feu. Averti que l'ennemi se montrait en arrière de sa ligne, et refusant de croire ce qui lui semblait impossible, il courut en personne pour s'assurer du fait, et fut accueilli par une fusillade qui, en laissant plus d'une selle vide dans son état-major, ne lui permit plus le doute. Reprendre Chlum était nécessaire, et pour y parvenir les Autrichiens se consumèrent en d'inutiles efforts d'héroïsme. Que faire dans un pays découvert contre une troupe armée du fusil à aiguille et postée soit dans les maisons, soit dans ces ouvrages que les ingénieurs de Benedeck avaient élevés avec une prudence si mal récompensée? Chlum resta au pouvoir des Prussiens; l'aile droite autrichienne, prise entre deux feux, ne put que faire sa retraite avec des pertes énormes, et la vue de ce désastre ou la nouvelle qui s'en propagea rapidement produisit dans l'une et l'autre armée son effet inévitable. Que si l'on se demande par quel accident ou quelle incurie la seconde armée prussienne put arriver ainsi sans obstacle et presque inaperçue jusqu'au cœur de l'armée autrichienne, il est impossible d'y trouver une réponse satisfaisante. On doit supposer que le général Benedeck, malgré la surprise que cette arrivée inopinée lui causa, avait prévu quelque chose de semblable, car il

avait adopté pour son armée un ordre de bataille inusité et dangereux, une formation à angle droit, le sommet de l'angle à l'ennemi. Un des côtés avait face au prince Frédéric-Charles, et l'autre à la direction par laquelle le prince royal pouvait s'avancer; mais les troupes qui devaient former cette seconde ligne ne s'y trouvaient pas au moment critique, et ici encore la fatalité poursuivait la malheureuse armée autrichienne. Par un surcroît de mauvaise fortune, son chef d'état-major, M. de Henikstein, rendu responsable des premiers échecs de la campagne, avait été révoqué et remplacé la veille même de la journée de Sadowa. On se figure sans peine, pour peu qu'on ait la moindre expérience des opérations de la guerre, quel trouble un pareil changement, fait à un tel moment, dut apporter dans la transmission des ordres, des avis et dans le jeu si compliqué du mouvement d'une armée de 200,000 hommes. Penser à tout, tout prévoir est chose difficile et rare dans les occurrences communes de la guerre; le nombre des troupes et l'immense étendue du terrain multipliaient ici les chances d'oubli. On oublia beaucoup au quartier-général de Benedeck. D'abord on oublia de garder Chlum, puis on oublia la simple précaution de mettre quelques hommes en observation sur le clocher du village, clocher qui se voyait de partout, et du haut duquel on aurait certainement aperçu à temps les mouvemens de l'ennemi. On oublia enfin de donner à temps les ordres nécessaires pour la bataille. Ils furent transmis fort tard aux généraux, et en des termes si laconiques que le 4e corps, qui par sa position aurait eu la mission de garder Chlum, ignora entièrement qu'une attaque était à craindre de ce côté. N'ayant personne devant lui, il obliqua à gauche pour se porter au secours de son voisin, rudement attaqué, laissant ainsi ouvert l'espace par lequel pénétra la garde prussienne. Ce fut en voyant Chlum aux mains ennemies que les chefs de ce 4e corps apprirent que Chlum était le point capital de la position, et qu'il avait été garni d'ouvrages qui devaient leur en faciliter la défense. Est-il besoin de dire que tant de circonstances désastreuses pour leurs adversaires ne serviront pas toujours les armes prussiennes?

La bataille perdue, il fallut couvrir la retraite. Là aussi les pertes furent immenses. Dans les bois et les villages, partout où quelque abri avait compensé la supériorité du fusil à aiguille, le carnage avait été égal des deux côtés. On trouvait autant d'habits bleus que d'habits blancs sur le terrain; mais autour de Chlum, de Rosberitz, des villages qu'on avait essayé de reprendre sur les troupes du prince royal, le sol était exclusivement jonché d'habits blancs Même remarque aux endroits où l'infanterie autrichienne avait tenté des retours offensifs pour contenir ses adversaires : elle avait été littéralement fauchée. La poursuite cependant ne fut pas de longue

durée. On vit là ce qui ne s'est guère vu dans aucune armée, un prince de sang impérial, l'archiduc Joseph, à pied, blessé, ayant eu trois chevaux tués sous lui, rester le dernier avec quelques fantassins à disputer le terrain à l'ennemi. Ce noble exemple, la bonne contenance de quelques régimens d'infanterie, surtout des Saxons, qui se retiraient superbement avec tous leurs canons et la plupart de leurs blessés dans le rang, le feu admirablement dirigé de l'artillerie autrichienne, et non moins que tout cela l'inévitable lassitude du soldat après les émotions d'une pareille journée arrêtèrent de bonne heure l'armée prussienne. Quelques charges partielles essayées par ses escadrons n'eurent aucun succès. La grosse cavalerie et les obus autrichiens leur ôtèrent le goût de recommencer.

Ce fut le lendemain de la bataille et les jours suivans, sans nouvelle attaque de l'ennemi, par une espèce de réaction morale, grave sujet de réflexions pour les organisateurs de l'armée autrichienne, que le désordre se mit dans les rangs et rendit impraticable le renouvellement des opérations défensives. Les Prussiens marchèrent sans obstacle jusqu'à Vienne, et les vaincus se retirèrent avec leurs débris sur la rive droite du Danube. Il était clair que l'armée de François-Joseph, à moins d'être secourue par un puissant allié, ne pourrait pas rentrer en campagne. Elle chercha cet allié, elle lui offrit même la Vénétie, qu'elle pouvait abandonner avec honneur le lendemain de Custozza; mais, après cette période de patriotique angoisse dont M. le ministre d'état a parlé au corps législatif, nous repassâmes la Vénétie aux Italiens, et les consolâmes du malheur de leurs armes par le don d'une province. Sans espoir de secours, et avec les Prussiens aux portes de Vienne, ne pouvant songer à une réorganisation de son armée, qui eût été nécessairement hâtive et incomplète, le gouvernement autrichien fut contraint à demander la paix.

Elle se fit à la grande gloire et au grand avantage des vainqueurs, sans qu'aucun nuage eût le temps de se former qui vînt assombrir l'éclat de leur fortune. L'intervention de la France, en se réduisant à être toute diplomatique, ne fit que rehausser leur triomphe auprès des imaginations populaires, et, comme nous l'indiquions plus haut, l'empressement avec lequel notre gouvernement, comme pour rassurer le pays, annonça le bouleversement de nos institutions militaires eut pour effet d'ajouter encore au prestige si excessif déjà des armes prussiennes.

Nous avons essayé de signaler les circonstances tout exceptionnelles, et peu probables dans une guerre avec la France, qui sont venues en aide à l'habileté des généraux et aux qualités militaires des troupes du roi Guillaume dans cette mémorable campagne : il nous reste à montrer comment, hors des champs de bataille, la

Prusse n'a pas été moins heureusement servie par les événemens, comment dans l'ordre politique d'autres circonstances non moins exceptionnelles l'ont rendue si aisément et si complétement victorieuse.

Nous ne ferons que répéter ce que tout le monde sait en disant qu'avant comme après la guerre toute l'action diplomatique de l'Europe, tous les grands incidens de la politique internationale, ont tourné au profit de la Prusse et ont été exploités par elle, sinon toujours avec une parfaite loyauté, au moins avec une habileté extrême. Nous rappellerons de même un fait assez généralement connu en ajoutant que la Prusse se préparait de longue main à cette guerre devenue si heureuse pour elle, et personne ne niera que l'admirable prévoyance, la science profonde d'organisation avec laquelle elle a conduit ses préparatifs, ne méritent une étude sérieuse.

Depuis cinquante ans, les Prussiens n'avaient tiré l'épée que pour aller étouffer les insurrections de Bade et de Dresde; mais cette longue paix, qui devenait chaque jour plus pesante pour leur aristocratie militaire, humiliée de se voir seule sans services de guerre au milieu des grandes armées de l'Europe, avait été mise à profit par le gouvernement avec une silencieuse persévérance pour être prêt à la première occurrence de guerre qui se présenterait. Les préparatifs avaient été particulièrement poussés avec activité depuis 1850. On se souvient qu'à cette époque la Prusse ne s'était pas trouvée en mesure de répondre à une provocation de l'Autriche, et avait dû faire des concessions dont l'amour-propre national avait souffert. Il y allait de l'honneur d'un peuple et d'un gouvernement militaires à ne pas se retrouver dans cette situation, et de là l'impulsion chaque jour plus vive donnée au grand travail de réorganiser et de fortifier l'armée. Les lois qui la constituaient avaient suffi pour donner d'admirables résultats en 1813, quand le pays était plein de vieux soldats brûlant du désir de rentrer sous le drapeau pour venger leurs affronts; mais ces mêmes lois, après plus de trente ans de paix, étaient impuissantes à procurer une forte armée avec la rapidité nécessaire de nos jours, où celui qui est le premier prêt à entrer en campagne s'assure par là tant d'avantages. Sans accroître la durée du service en temps de paix, qui est de trois ans, on accrut le temps que les jeunes gens durent passer dans la réserve, et l'on augmenta les cadres. En fait, on ajouta à la force numérique de l'armée régulière au détriment de cette fameuse landwehr qui avait dû son renom à l'élan patriotique de 1813, mais sur l'utilité de laquelle on s'était depuis lors fort refroidi, les chances de l'enthousiasme ne suffisant pas à compenser celles de l'indiscipline.

Ces changemens eurent une prompte efficacité. Ils donnèrent à l'armée prussienne une grande rapidité de rassemblement et une cohésion qui lui manquaient, lorsqu'au moment d'entrer en campagne il y avait un travail de fusion à opérer entre la landwehr et l'armée active. Il n'y avait plus qu'une espèce de soldats. Pas de mouvemens dans les cadres, ils n'avaient qu'à se remplir, et sous l'empire de la plus sévère des disciplines le lien indissoluble entre l'officier et les nouveau-venus était promptement rétabli. On peut ranger cette réorganisation parmi les causes si nombreuses des succès de la Prusse.

Mais l'opinion du pays et la chambre des députés, qui la représente, étaient contraires à ce changement, qui imposait des charges pécuniaires assez lourdes, et la chambre élective refusait obstinément sa sanction aux plans du roi Guillaume. Le roi et ses ministres passèrent outre; la résistance parlementaire en devint plus vive, et le moment arriva où le conflit, qui s'aggravait chaque jour, menaçait d'aboutir à une crise révolutionnaire, s'il n'était démontré avec éclat que l'accroissement des dépenses militaires avait pour résultat définitif un accroissement de puissance et de gloire pour la nation prussienne et la patrie allemande. La question des duchés s'offrit à propos pour fournir cette démonstration. On a peine à comprendre comment l'Autriche, encore puissante dans le corps germanique, ne s'opposa point par tous les moyens possibles à la guerre contre le Danemark; encore moins s'explique-t-on le manque de clairvoyance avec lequel elle s'engagea elle-même dans cette guerre, comme si son intérêt eût été le même que celui de la Prusse à agrandir sur la Baltique la patrie allemande, comme si c'eût été à elle de combattre pour ce principe des nationalités qui était la négation de sa propre existence. Elle en fut vite punie; c'était contre elle que depuis quinze ans s'amassait à Berlin un orage qui n'attendait que le moment d'éclater; elle le fit crever sur sa tête. La guerre du Danemark avait servi au gouvernement prussien à essayer ses moyens, ses forces, ses hommes. On avait fait l'expérience du fusil à aiguille. On avait essayé la nouvelle organisation militaire. Ainsi que la nouvelle arme, elle avait répondu à ce qu'on en attendait. Le prince Frédéric-Charles et nombre d'officiers dont on avait pris note avaient fait preuve de vrais talens militaires. Enfin, ce qui n'était pas de moindre importance, on avait étudié le tempérament de l'Europe et comme tâté le pouls à sa diplomatie. Personne n'avait bougé pendant que l'on assassinait et dépouillait le Danemark. L'Angleterre et la France s'étaient livrées à quelques colloques chevaleresques en faveur de ce petit état si digne de respect dans sa faiblesse. Elles avaient même témoigné quelques velléités d'intervention; mais, au moment d'en venir à l'action, chacune avait voulu

céder le pas à l'autre, et toutes deux avaient fini par se croiser les bras. Malheureux Danemark, vieil et fidèle allié de la France! Il n'avait pour nous attirer aucun avantage immédiat à nous offrir, et il ne représentait pas une de ces idées pour lesquelles seules il est convenu que nous devons faire aujourd'hui la guerre. Ce qu'il y a de certain, c'est que cette indifférence européenne encouragea puissamment M. de Bismark à oser et à jouer une partie bien autrement sérieuse que la conquête du port de Kiel. Ainsi qu'il fallait s'y attendre, les dépouilles du Danemark devinrent un sujet de querelle entre la Prusse et l'Autriche. La première les voulait garder, l'autre les lui eût volontiers abandonnées, si elle n'avait pas cru, en agissant ainsi, signer sa déchéance en Allemagne. Les Prussiens n'entendant rien rabattre de leurs prétentions ambitieuses, et les Autrichiens s'obstinant à y résister par point d'honneur, on marchait à une guerre inévitable.

Quelle était à ce moment la situation diplomatique de la Prusse? Dissimulant habilement ses projets de conquête, elle ne combattait, affirmait-elle, que dans l'intérêt de la patrie allemande. Or l'idée d'une grande Allemagne ne pouvait déplaire ni à l'Angleterre ni à la Russie. La première ne trouvait là rien qui menaçât sa prépondérance maritime, et s'accommodait volontiers de voir se former en Europe une puissance militaire rivale de la nôtre. Même motif pour la Russie, liée d'ailleurs à la Prusse par de vieux souvenirs, des services rendus et des relations de famille. Il va sans dire que, combattant à la fois contre l'Autriche et en faveur des unités nationales, la Prusse était sûre d'avoir l'Italie avec elle.

Restait la France. Il ne saurait entrer dans nos prétentions de pénétrer le secret de ce qui a pu se passer entre l'empereur et M. de Bismarck; mais il est impossible de ne pas être frappé d'une certaine ressemblance entre l'entrevue de Plombières et celle de Biarritz. Tout le monde a présentes à l'esprit les promesses de Plombières et les résultats qu'elles ont produits. M. de Bismarck fit-il à Biarritz des promesses analogues à celles de M. de Cavour? La France fut-elle engagée par son gouvernement? Sur ce point, nous sommes réduits aux conjectures. On a prétendu trouver le mot de l'énigme dans une parole qui aurait été dite de très haut à un diplomate italien inquiet du trop long silence gardé alors dans nos régions officielles, et pressé de savoir si c'était à l'alliance de l'Autriche ou à celle de la Prusse que son pays avait le plus de chances de devoir la Vénétie. « Mais si la France, lui aurait-on répondu, se prononce pour l'une ou pour l'autre, il n'y aura point de guerre. » Évidemment M. de Bismarck ne demandait à la France que de ne pas se prononcer. En emporta-t-il l'assurance? Nul ne le sait. Ce que personne n'ignore, c'est qu'un des premiers soins du gouvernement prussien,

quand les hostilités devinrent inévitables, fut de dégarnir les provinces rhénanes et d'envoyer aux armées actives les troupes qui les gardent ordinairement. Le cabinet de Berlin ne redoutait donc rien du côté de la France, et celui de Florence partagea bientôt cette conviction.

Il résulte de tout ceci que c'était du consentement de tous les gouvernemens de l'Europe que la Prusse et l'Italie allaient se jeter sur l'Autriche. L'Autriche avait bien pour elle les petits états allemands, qui voyaient clair dans les projets de M. de Bismarck; mais au moment de la déclaration de guerre l'Allemagne du sud était, à ce que nous apprend l'état-major prussien, *un ennemi à naître. On savait à quel point de ce côté on s'était peu préparé à la guerre.*

L'événement prouva bien vite si les informations du gouvernement prussien étaient sûres. Malgré la bravoure des Hanovriens à Langensalza et des Bavarois à Kissingen et ailleurs, quelques corps détachés sous la très habile direction du général de Falkenstein suffirent pour désorganiser de ce côté toute résistance. L'assistance de l'Italie, sans être d'un beaucoup plus grand poids dans la balance des événemens que celle des troupes de la confédération, eut pourtant pour effet de retenir 80,000 Autrichiens au-delà des Alpes, et ce fut encore là pour la Prusse un avantage incontestable.

Comme si, à la veille d'une si grande lutte, ce n'eût pas été assez des désavantages que nous venons de signaler, l'Autriche allait y joindre, on pourrait le dire à plaisir, celui d'abandonner aux Prussiens la supériorité que l'initiative donne aujourd'hui à la guerre. Elle allait les laisser apporter sur son territoire l'invasion et les ravages qui l'accompagnent au jour et à l'heure où ils seraient entièrement préparés. Elle allait créer en outre à ses généraux des difficultés immenses en les obligeant à deviner les projets de l'ennemi et à subordonner leurs mouvemens à ses combinaisons. La concentration des armées de 200 à 300,000 hommes, avec lesquelles on se dispute aujourd'hui les batailles, n'est pas chose qui puisse s'improviser : les ordres à expédier, les approvisionnemens à réunir, l'encombrement des diverses voies de communication, ne permettent pas d'accélérer les mouvemens de masses d'hommes si prodigieuses au gré des exigences d'une situation difficile ou des impatiences du chef. Il faut du temps, et un temps souvent assez long pour que de telles opérations s'accomplissent : de là pour celui qui a su prendre l'initiative un avantage presque toujours très considérable. Cet avantage, comme nous le disions tout à l'heure, l'Autriche le laissa à la Prusse, et tout porte à croire que cette faute lui fut suggérée par le souvenir de la faute contraire qu'elle avait commise en 1859.

En 1859, l'empereur François-Joseph s'était cru menacé, tout

comme il l'était alors, d'une attaque que motivaient les convenances seules de l'adversaire. Aux préparatifs qui se faisaient ouvertement contre ses états, il avait répondu par une déclaration de guerre, et son armée avait franchi le Tessin; mais cette résolution hardie, qui aurait pu avoir de grands résultats, accomplie avec mollesse et hésitation, était devenue, pour n'avoir pas réussi, une grave faute politique, et avait fait de toutes parts rejeter sur l'Autriche les torts de l'agression qui se méditait depuis si longtemps contre elle. Dans une situation qui, pour avoir quelque ressemblance, était loin d'être la même, le gouvernement autrichien crut sage d'éviter devant l'opinion européenne la responsabilité de l'offensive, et il se flatta, en forçant l'ennemi aux premiers actes de violence, d'exciter les sympathies publiques en sa faveur. Grande erreur! Au point où en étaient les choses, le succès obtenu par la force pouvait seul mettre de son côté la justice. Pour son malheur, l'Autriche avait trop peu de foi en ce succès: la nécessité de se battre lui répugnait tellement que jusqu'à la dernière heure elle ne voulut rien faire qui pût fournir à la Prusse et à ses adhérens le prétexte de dire que c'était elle qui avait porté les premiers coups. Non-seulement elle ne prit pas l'initiative de l'entrée en campagne, mais, pendant cette longue période d'incertitude apparente qui précéda les hostilités, elle ne fit à ses frontières aucune accumulation de troupes qui eût été aussitôt signalée par la Prusse comme une menace et une provocation. Le cabinet de Vienne, jusqu'au premier coup de canon tiré, sembla beaucoup plus soucieux de se mettre en règle vis-à-vis de la diplomatie étrangère, occupée avec plus ou moins de sincérité à prévenir la guerre, que de se préparer à la lutte contre la Prusse, et n'expédia aucun ordre pour presser la concentration des troupes.

La Prusse pendant ce temps était en droit de dire qu'elle aussi tenait ses troupes éloignées des frontières; mais quelle différence dans la situation des deux pays! et comme le cabinet de Berlin savait bien tout ce qu'il y avait pour lui d'avantages dans cette immobilité respective des deux armées! Tout était si bien disposé de son côté pour la rapide concentration de la masse dispersée de ses forces, tout l'était si peu de l'autre, qu'on serait tenté de se demander si les tentatives de conciliation *in extremis* faites par la diplomatie n'eurent pas pour résultat unique, quoique sans doute involontaire, de permettre à l'armée prussienne de gagner sur l'ennemi une avance considérable.

On a beaucoup admiré au commencement de ce siècle la merveilleuse promptitude avec laquelle Napoléon, faisant voyager en poste les troupes du camp de Boulogne, assura ses succès d'Ulm et d'Austerlitz. Avec les proportions colossales qu'ont prises les armemens de nos jours, avec les inévitables indiscrétions de la télégra-

phie actuelle, il ne saurait y avoir assez de puissance et de rapidité, ni assez de secret dans ce mode de transport. Lorsqu'on n'a pas à sa disposition la mer et des flottes à vapeur, c'est avec les chemins de fer que s'opèrent les grandes concentrations de troupes, que l'on approvisionne et alimente ces grandes armées, qu'on leur donne les moyens de se porter en avant et d'agir.

Tandis que la Prusse avait quatre voies ferrées indépendantes les unes des autres, et convergeant des diverses parties de son territoire vers la frontière ennemie, l'Autriche ne disposait que de la ligne de Vienne sur Lundenbourg, et de là, par un double embranchement à une seule voie, sur Prague et Olmutz. Lorsque vint le moment de l'action, ce chemin de fer fut complétement insuffisant à sa tâche, insuffisant surtout à rivaliser avec les quatre lignes de la Prusse. Là encore a été pour celle-ci un avantage immense, et il faut dire, à l'honneur de l'état-major prussien, que, profitant des grands enseignemens de la récente guerre des États-Unis, où les chemins de fer ont joué un rôle si considérable, il avait su ajouter à la puissance de ce moyen de succès par une organisation aussi soigneuse qu'habile, et digne de la plus grande attention. Tout l'ensemble du réseau avait été divisé en zones placées chacune sous la direction d'un comité composé d'un officier d'état-major, d'un des administrateurs civils de la ligne et d'un ingénieur. Le mode de réunion du matériel de transport sur les divers points d'embarquement avait été étudié et réglé ainsi que le temps nécessaire à l'opération. A chaque zone, on avait assigné sa tâche dans le grand mouvement qui se préparait, et désigné les troupes qu'elle devait transporter. Enfin le nombre des trains à employer et leur parcours avaient été aussi réglés d'avance, de telle sorte qu'on savait exactement à Berlin en combien de jours et d'heures, après l'ordre de concentration expédié, l'armée se trouverait rassemblée à la frontière. Nous ne saurions trop insister sur le rôle que les chemins de fer ont joué dans cette campagne, sur la supériorité qu'ils ont donnée à la Prusse, et sur celle qu'ils promettent à toute puissance militaire qui saura les employer comme elle. Non-seulement la Prusse gagna d'être prête alors la première, non-seulement elle ne fut pas condamnée à voir ses villes et ses campagnes livrées aux dévastations de la guerre, et réduisit au contraire l'ennemi à l'inconnu de la défensive; ce furent outre cela les chemins de fer qui approvisionnèrent et alimentèrent son armée, évacuèrent les blessés et les malades, et permirent à toutes les opérations de la guerre d'être poussées avec une sûreté et une rapidité sans exemple.

Rien de pareil, nous avons dit pourquoi, ne fut possible aux Autrichiens; mais ce qu'on a peine à comprendre, c'est comment, voyant le parti que l'ennemi avait tiré de ses voies ferrées, ils ne

songèrent pas à lui ôter le bénéfice des leurs lorsqu'il eut envahi leur territoire, comment ils ne les mirent pas hors de service en se retirant, et n'usèrent point de leur nombreuse cavalerie pour les maintenir dans cet état de destruction momentanée par des pointes rapides faites sur les derrières des colonnes prussiennes.

Nous pourrions nous dispenser d'ajouter que le rôle des chemins de fer, si considérable dans la guerre de Bohême, n'a pas été moindre dans la campagne du général de Falkenstein contre les Hanovriens et les contingens de l'Allemagne du sud. L'issue de cette campagne a tenu presque uniquement à des saisies ou des interruptions de chemins de fer, à un train qui a été trouvé là et dont on s'est servi comme de cavalerie pour aller occuper un poste important. Il y a dans cet emploi stratégique des chemins de fer une grande leçon donnée à toutes les puissances militaires; toutes auront à étudier, comme l'a fait l'état-major prussien, les nombreux avantages qui peuvent être retirés de ce nouvel auxiliaire. Déjà l'expérience de cet état-major, si intelligent et si studieux, lui a permis de formuler une loi qui ouvre un vaste champ aux réflexions et aux combinaisons des hommes de guerre. C'est que la distance influe très peu sur le temps nécessaire au transport d'un grand corps de troupes, la réunion et l'organisation du matériel de transport jouant le principal rôle dans cette opération. Jusqu'au dernier moment d'une entrée en campagne, les troupes destinées à agir peuvent donc être gardées sur des points très éloignés du théâtre de la guerre pour apparaître tout à coup là où leur concentration offensive aura été le moins prévue. L'étude que les officiers prussiens avaient faite de leurs chemins de fer était si approfondie, le tracé de leur réseau était si excellent, que vingt et un jours après l'ordre donné 197,000 hommes, 55,000 chevaux et 5,200 voitures étaient amenés sur les rails de tous les points de la monarchie à la frontière austro-saxonne. Le vingt-deuxième jour, l'armée prussienne était en état d'entrer en campagne, et si elle dut attendre dix journées encore, au grand déplaisir de ses chefs, cela tint uniquement à des considérations politiques.

Transportons-nous dans l'autre armée. Nous y voyons les Autrichiens, malgré ce retard, qui leur était si favorable, ne pouvant rien faire de plus, avec leur unique chemin de fer, que de se concentrer aux environs de Pardubitz. Surpris par la rapidité des mouvemens de l'ennemi, ils ne purent ni occuper la Saxe, ni envahir la Silésie, ni défendre les défilés de la Bohême. Nous avons dit comment, hésitant entre les deux armées prussiennes, ils laissèrent échapper à Skalitz l'occasion de vaincre, pour accepter à Sadowa une bataille qui était perdue d'avance.

En terminant ces considérations sur une campagne qui restera l'un des plus grands événemens de notre siècle, nous n'avons pas besoin de dire que rien n'a été plus éloigné de notre pensée que d'amoindrir les mérites de la brave armée autrichienne, si héroïque dans son malheur. Tout ce que nous avons dit prouve que, dans cette guerre si désastreuse pour elle, elle a succombé sous les vices de son administration et les fautes de ses chefs autant que sous les coups de l'ennemi. Encore moins avons-nous songé à diminuer la gloire si légitimement acquise à l'armée prussienne, en recherchant, comme nous l'avons fait, les causes accessoires d'un succès auquel rien n'a manqué, pas même le contraste de la mauvaise fortune de ses alliés. Si la combinaison qui a fait envahir la Bohême par deux armées que séparaient au début de si grands espaces est sujette à critique, et n'eût pas été tentée impunément devant des capitaines comme Napoléon ou même l'archiduc Charles, elle n'en a pas moins été justifiée par le plus éclatant succès. Et n'est-ce pas d'ailleurs une des plus grandes qualités d'un chef de guerre que de savoir mesurer ce que son adversaire lui permet d'oser? Quant aux braves troupes qui ont combattu à Soor, à Skalitz, Gitschin, pris part aux luttes terribles des bois de Sadowa et de Benatek, enlevé et ensuite défendu Chlum, ce serait leur faire injure que de mettre leur valeur un instant en discussion. Le plan de campagne, quels qu'en fussent les risques, a trouvé d'habiles et énergiques instrumens pour l'exécuter. Comme nous demandions un jour à un officier prussien à qui parmi les généraux on devait attribuer le principal mérite de cette exécution : « Mon Dieu, nous répondit-il, à aucun en particulier. La machine militaire, bien montée, a marché toute seule, et s'il fallait attribuer le mérite à quelqu'un spécialement, ce serait aux officiers subalternes, aux capitaines et aux lieutenans. »

Et mon interlocuteur avait raison. La grande, la principale force de l'armée prussienne a été dans son corps d'officiers. Nul doute qu'il n'y ait à faire une large part d'honneur au gouvernement dans cette organisation préparée par de longues années, dans cette patiente étude de tous les perfectionnemens de l'art militaire, dans cet esprit de progrès, libre des entraves du préjugé et de la routine, qui a fait adopter le fusil à aiguille, emprunter aux Américains l'application des chemins de fer et de la télégraphie électrique aux opérations de la guerre, prendre enfin, à l'exemple des anciens Romains, ce qu'on trouvait partout de bien et de bon; mais tout cela, le gouvernement ne l'a fait qu'au moyen d'un corps d'officiers instruits, laborieux, appliqués sans relâche à un travail jugé souvent excessif, mais ayant la conscience que la supériorité de leur éducation ne leur permettait pas la médiocrité. Ces officiers, les faits

l'ont aussi attesté, ont été admirablement secondés par leurs soldats. Sous le drapeau en effet, toutes les classes de la société se trouvaient représentées, et l'intelligence venait au secours de la discipline. La qualité était une garantie de succès plus sûre que la quantité. Et, qu'on le remarque bien, cette excellente armée, qui s'est montrée si puissante sur le champ de bataille quarante jours seulement après sa mise sur le pied de guerre, ne comptait dans ses rangs que des soldats de trois ans de service et au-dessous. Sur un seul point, elle s'est trouvée notoirement inférieure. Son artillerie n'a pas répondu à ce qu'on attendait d'elle. Ses canons d'acier à chargement compliqué par la culasse n'ont pu soutenir la comparaison avec l'artillerie autrichienne, dont les canons et les projectiles sont identiques aux nôtres; mais ce désavantage isolé, quelque grave qu'il fût, ne suffisait pas à faire perdre aux Prussiens la supériorité que leur assuraient la puissance de leur organisation et la faveur des circonstances. Quant aux Autrichiens, ce n'était pas assez de l'excellence de leur artillerie pour compenser tout ce qui leur manquait, mal armés, mal préparés, portant en eux tous les vices d'un grand corps mal organisé, et conduits fatalement à faire une de ces campagnes mal engagées où les efforts les plus héroïques ne parviennent pas à ramener la fortune.

Plaçons-nous maintenant au point de vue français pour envisager ces événemens; détournons un moment nos regards de l'enjeu prodigieux de cette guerre et de l'énormité du gain qui nous a éblouis, accoutumés que nous étions à des résultats plus modestes, même dans les guerres les plus heureuses. La question à nous poser est celle-ci. — De ce que les Prussiens, dans la campagne de Sadowa, ont si promptement et si facilement mis l'Autriche à merci, y a-t-il raison de conclure que toujours et partout ils trouveront la fortune aussi favorable? Ou nous nous trompons, ou nous avons fait voir que ce succès si merveilleux a été dû à un ensemble de circonstances exceptionnelles dont la plupart n'ont guère de chances de se reproduire. Que si nous venons ensuite à mesurer les agrandissemens de la Prusse, à calculer avec exactitude l'augmentation de ses forces militaires, on trouvera, comme nous l'avons déjà indiqué, qu'elle n'est pas encore arrivée à égaler ni la population ni les ressources de tout genre de la France. Le temps n'est point venu, s'il doit venir jamais, pour la Prusse, de disposer des immenses moyens d'action que nous donne notre marine, et sur terre même il ne nous semble pas que le soldat français de nos jours ait témoigné qu'il a dégénéré de ses devanciers.

Cette grande Allemagne d'ailleurs n'est pour nous une cause de préoccupation que tant qu'elle laisse toutes ses forces militaires

aux mains de quelques hommes audacieux. Mais qui l'a poussée à cette agglomération? Qui a fait naître au-delà du Rhin la pensée de l'unité? Croit-on que les habitans des petits états germaniques eussent été si faciles à annexer, qu'ils eussent aussi volontiers échangé leur modeste, mais très heureuse existence, contre les lourdes charges imposées par l'hégémonie prussienne, s'ils n'avaient été dominés par un sentiment profond d'insécurité, un besoin irrésistible de protection? Depuis le traité de Vienne, ces paisibles populations avaient adopté les maximes pacifiques du roi d'Yvetot et vivaient fort bien sans gloire. D'où leur est venu tout à coup cet empressement à endosser l'uniforme prussien et à subir toutes les exigences de la bureaucratie de Berlin? Le seul remède aux inquiétudes que nous avons inspirées aux Allemands, et qu'ils nous inspirent à leur tour, consiste-t-il seulement dans de nouveaux et plus redoutables armemens? Où serait la limite de ce cercle vicieux? Si, pour répondre à ce que nous croyons exigé par la situation, nous faisons des préparatifs plus apparens que réels, plus menaçans qu'efficaces, ne commettons-nous pas une double erreur?

Nous n'entendons pas dire par là que les circonstances actuelles ne commandent rien de nouveau à la France; puisque malheureusement, après quarante ans de paix, la guerre semble être redevenue une des tristes nécessités de notre époque, notre nation ne doit pas être la dernière à s'y préparer, et ses efforts doivent tendre à ce que la durée du fléau, quand il reparaîtra, soit abrégée par tous les moyens d'une action rapide et décisive. Ayons pour cela une armée aussi bien organisée, aussi forte par son armement, aussi prompte et aussi facile à manœuvrer qu'elle pourra l'être. Quelque excellente que soit notre organisation militaire, elle a ses progrès à faire. Le temps marche d'un tel pas aujourd'hui qu'il ne permet à aucune chose de demeurer stationnaire. Convertir nos fusils, mettre nos places fortes à l'abri des coups de la nouvelle artillerie, renforcer notre flottille de manière à joindre le commandement des fleuves à tout ce que nos forces navales nous donnent déjà de puissance dans une guerre continentale, tout cela est sage, opportun, nécessaire. Nous ne manquerons pas certainement d'y ajouter l'organisation du service de guerre sur nos chemins de fer, dont l'admirable réseau, à la fois perpendiculaire et parallèle à nos frontières, est si bien conçu pour les opérations militaires. Sans doute aussi l'attention se portera sur tout ce qui peut rendre notre cavalerie plus efficace et prouver, contre une opinion fort mal à propos répandue, que le rôle de cette arme n'est pas fini dans les grandes guerres; on verra si, indépendamment des services qu'elle a toujours rendus et qu'elle rendra encore, un nouveau champ d'action

ne s'ouvre pas pour elle dans ces expéditions destinées à détruire les chemins de fer et à jeter un trouble fatal dans les communications de l'ennemi; on étudiera ce nouvel emploi des escadrons, qui, plus d'une fois dans la dernière guerre d'Amérique, a fait du cavalier un fantassin, un sapeur, un ingénieur. Toutes ces améliorations, et d'autres que nous ne saurions mentionner ici, nous les appelons de nos vœux, nous les espérons comme un gage de plus de la supériorité des armes françaises.

Tel n'est pas, selon nous, le caractère de la nouvelle loi militaire, dont nous avons signalé déjà le double tort, celui de ressembler trop à un cri d'alarme et d'être, avec ses deux catégories de soldats, plus menaçante qu'efficace, — celui en outre de dépasser la limite, atteinte par la loi de 1832, des sacrifices qu'un pays doit demander en temps de paix à sa population. Exiger davantage, écraser outre mesure notre race, qui donne déjà, hélas! quelques symptômes d'épuisement, c'est vouloir (qu'on nous passe la familiarité de l'expression) tuer la poule aux œufs d'or; c'est donner raison à la triste théorie qui veut que les peuples, au lieu de tirer de leur sein des armées pour leur défense, ne soient que des machines destinées à fabriquer des milliers de soldats avec lesquels on joue, comme avec des pions, sur le vaste échiquier de la folie humaine.

Nous le disons avec conviction, ce système de recrutement à outrance ne saurait durer; le temps, et un temps qui ne sera pas très long, en fera nécessairement justice : ni la population en effet, ni la fortune publique ne suffiront à le soutenir. Pour être justes, nous excepterons de notre blâme deux des dispositions de la nouvelle loi. Elle a abrogé celle de 1855 et supprimé l'exonération, cette cause si fatale d'épuisement. Elle a en outre rétabli, quoiqu'en dénaturant l'institution, la garde nationale mobile. Nous aimons ce mot, qui représente si bien l'élan national dont chacun serait saisi le jour où un danger réel menacerait la patrie. Nous aimons en particulier l'article qui abolit le remplacement dans les rangs de cette milice. Lorsque toutes les classes de la société sauront qu'un signal de guerre enverra tous leurs enfans s'exposer aux chances du champ de bataille et de l'hôpital, peut-être feront-elles quelques efforts pour obtenir que dans la décision des grandes questions de guerre leur opinion recommence à être comptée pour quelque chose. Ce jour-là, la France aura reconquis sa liberté, et on pourra dire sincèrement et de manière à être cru : L'empire c'est la paix!

L. Buloz.

MLLE MERQUEM

TROISIÈME PARTIE (1).

Pour conquérir de vive force l'attention et l'estime particulière de Mlle Merquem, j'avais fait ce qui, aux yeux d'une autre femme, eût passé pour un coup de tête. Elle n'en jugeait point ainsi; mais d'inspiration j'avais engagé ma vie à un devoir sérieux, et je vis bien que la passion avait atteint en moi son apogée, car je ne sentis ni effroi ni repentir de ma précipitation. Au contraire le réveil du lendemain me trouva plus fervent et plus sûr de moi-même. Célie était le bon et le bien personnifiés; elle ne pouvait m'inspirer que le bien et le bon. Je jurai que ma première tentative d'espionnage serait la dernière, que jamais plus je ne douterais de la franchise et de la pureté de celle à qui je voulais consacrer mon existence.

Si je n'eusse été forcé de rendre à Stéphen Morin le festin qu'il m'avait donné, je ne serais pas retourné au village de la Canielle; mais il était fort susceptible, et aucune excuse n'eût pu couvrir ma retraite. Je fus donc exact au rendez-vous du jour suivant, et j'arrivai en carriole, apportant quelques bouteilles de bon vin et un pâté de gibier. Pour le reste, je voulais m'en remettre au savoir-faire de Mme Guillaume, que j'avais prévenue, et qui embarqua ses victuailles et les miennes sur la barque de son mari. Nous eûmes pour rameurs Célio Guillaume et Célio Barcot, c'est-à-dire le blond flegmatique et le brun inquiet, un type anglais et une nature ita-

(1) Voyez la *Revue* du 15 janvier et du 1er février.

lienne. J'appris que ce dernier était petit-fils d'une Provençale mariée à un des marins retraités de l'amiral.

L'écueil choisi pour notre réfectoire était à un quart de lieue de la côte. La houle était un peu forte, nous eûmes quelque peine à aborder sans casser plats et bouteilles. Enfin tout fut déballé sur le sable fin, entre deux grosses roches qui devaient nous préserver du soleil et du vent. Les deux Célio firent un essai de pêche qui n'amena rien, et pendant lequel je fis le tour de l'écueil sans apercevoir la trace d'un seul guillemot. Stéphen s'occupait à recueillir des patelles sur les flancs des rochers, les mangeant à mesure pour se mettre en appétit et assurant que c'était un délicieux coquillage.

Naturellement nous invitâmes les deux Célio à manger avec nous. Célio Guillaume accepta avec une politesse digne, Célio Barcot avec un peu trop de familiarité. Ce jeune homme connaissait sa beauté, et il en était vain. De la vanité à l'outrecuidance et à la sottise il n'y a pas bien loin. Célio Guillaume, qui avait cinq ou six ans de plus que lui, lui parlait comme à un enfant, et devant nous la chose lui déplaisait. Il regimbait à chaque mot et cherchait à rendre son compagnon ridicule. Comme il m'avait entendu dire à Stéphen que le fils Guillaume avait le type britannique, il trouva plaisant de le traiter d'*Anglais*, et, comme il voyait que nous interrogions de préférence ce jeune homme, plus sage et plus mûr que lui, il s'évertua à étaler le petit savoir qu'il avait acquis au cours de M. Bellac. Il avait de la mémoire, il savait mieux que Guillaume une douzaine de mots techniques, et il s'en servait à tort et à travers, pensant nous éblouir. La patience de Stéphen était naturellement à toute épreuve, mais la mienne se lassa vite, et je ne pus m'empêcher de remercier M. Célio Barcot avec ironie quand il voulut bien m'instruire en m'exposant la formation des marées.

Célio Guillaume haussait les épaules, Barcot le traita encore d'Anglais. — En voilà assez, lui dit le jeune homme d'un ton sévère, ceci est une injure pour moi, et je te défends de recommencer. Il y a déjà quelque temps que tu fais des manières qui ne conviennent pas.

— Tu dis ça, répliqua l'adolescent, parce que la marraine m'a mis sur sa barque, et que tu voudrais être le seul maître partout!

— Oh! pour le coup, tu vas te taire, reprit l'autre Célio en lui prenant toute la tête dans sa large main; si la marraine est bonne, ce n'est pas que tu le mérites, et si je te souffre sur sa barque après ce que tu as fait jeudi dernier, c'est parce que j'ai pitié de ta jeunesse et de ta bêtise. Je n'aurais qu'un mot à dire pour te faire mettre à terre pour longtemps.

— Qu'est-ce que j'ai fait? s'écria le jeune Célio, rouge de dépit,

en se dégageant et en rajustant sa belle chevelure; qu'est-ce que j'ai fait, voyons? Il ne faut pas accuser injustement; je n'ai rien fait de mal!

— Veux-tu que je le dise devant ces messieurs?

— Si c'est pour que le Parisien qui est là le rapporte à ma marraine...

— Le Parisien, lui dis-je, ne rapportera rien. Il ne se mêle pas de vos affaires, et il n'a aucun crédit sur votre marraine. D'ailleurs, si vous n'avez rien fait de mal, vous n'avez rien à craindre de personne.

— Non, je ne crains rien, reprit Barcot, rien du tout! Qu'il dise ce qu'il voudra,... l'Anglais! — Et en décochant cette dernière flèche il prit sa course à travers les rochers, rasant le flot comme une mouette, et laissant sur le sable la trace de ses pieds nus, très petits et beaux comme toute sa personne.

Célio Guillaume se leva lentement en déclarant que ce gars avait besoin d'être corrigé. Stephen, qui était presque aussi fort que lui, le retint et le força de se rasseoir en lui disant d'un ton paternel qu'il fallait en passer *plus d'une* aux enfans.

Le jeune Guillaume ne pouvait calmer son mécontentement intérieur qu'en nous en faisant part. Je veux que vous sachiez ce qu'il a fait, dit-il, et vous verrez si c'est bien, et si les gens de chez nous doivent souffrir que ça recommence. Jeudi dernier, il est venu par ici deux étrangers habillés à peu près comme tous les gens de la côte et à qui d'abord personne n'a donné grande attention. On s'est étonné de les voir causer avec ce flâneur de Célio Barcot, qui ne les connaissait pas plus que nous, et qu'ils ont invité à déjeuner au cabaret de Michelon. Le gars, qui aime à faire le beau parleur et le savant, comme vous avez pu voir, s'est laissé questionner sur défunt M. l'amiral, sur la demoiselle, sur l'enfant qu'elle a sauvé, que sais-je encore? Ces gens, qui disaient être de Saint-Pierre, à dix lieues de chez nous, étaient curieux de choses qu'ils auraient dû savoir, et que personne d'ici n'avait besoin de leur dire, car on n'aime pas les curieux, nous autres, et si on a causé de bon gré avec vous, c'est qu'on vous a connu pour des honnêtes gens. Célio Barcot n'est pas mauvais, mais il est bavard et il aime un peu à *licher*. Et puis c'est jeune, et il s'est laissé griser. Jusqu'à la nuit, il a babillé avec ces gens-là, et, le soir venu, il les a emmenés, devinez où? dans le vieux château, où la demoiselle a la complaisance d'aider M. Bellac à nous donner l'instruction. Ils se sont mis tous trois dans un coin où Barcot a dormi sans que sa marraine ait pu s'en apercevoir. Elle n'a pas fait attention non plus aux deux étrangers, et on ne peut pas dire qu'ils se soient

mal conduits pendant la leçon; ils n'ont point bougé, ils n'étaient pas ivres, mais ils regardaient la demoiselle un peu sottement et paraissaient être venus là non point pour profiter du cours, mais pour contenter leur envie de la voir. Quand on s'est retiré, sur les neuf heures du soir, ils ont passé avec les autres, et on les a vus s'en aller par le sentier qui mène à la ville, et qui est l'opposé de celui de Saint-Pierre. Ceci a donné des soupçons. On ne pouvait questionner Célio Barcot, qui dormait tout debout et ne paraissait se souvenir de rien; mais le lendemain on lui a vu une belle montre en argent avec une chaîne, et, quand on lui a demandé où il avait pêché ça, il n'a su le dire. Il faut bien qu'il l'ait reçue en cadeau des étrangers pour les avoir amenés au cours. D'un autre côté, Michelon, le cabaretier, nous a dit qu'ils parlaient tout drôlement, un surtout qui avait l'accent d'un étranger et les mains blanches d'un *feignant*. Il faisait sonner l'or qu'il avait sur lui, comme un homme sot, ou comme un riche de la veille. Quant à moi, qui les ai bien regardés pendant la leçon, je peux dire que leurs figures ne me reviennent point. L'un a l'air bête, l'autre a l'air insolent, et je ne pense pas qu'ils soient venus pour faire quelque chose de bien. Donc le gars est fautif, je veux croire qu'il ne s'est pas méfié; mais boire avec des gens qu'on ne connaît point et en recevoir des présens de conséquence, ça ne convient pas : aussi son père s'est fâché et lui a repris la montre pour la rendre, si faire se peut.

Je demandai au narrateur si Mlle Merquem avait été informée de l'aventure. — Non, répondit-il; on ne voudrait point lui faire de la peine et la mettre en défiance. Jusqu'à présent, les curieux ne se sont point arrêtés chez nous, et les habits noirs ne pourraient pas y passer une heure à mauvaise intention. En voilà deux qui nous ont surpris par un déguisement, il ne faut pas qu'ils y reviennent! On y aura l'œil, et il est inutile que Célio Barcot ait du chagrin de sa marraine. Ses parents, moi et tous ses camarades l'avons assez blâmé pour une première fois; mais gare à la seconde!

Je demandai encore à Célio Guillaume si le cours de M. Bellac était public. Il l'était. Quelques habitans des localités voisines s'y étaient parfois présentés. Ils s'y étaient comportés décemment et avaient regretté de n'avoir pas le temps d'y revenir régulièrement. On les connaissait plus ou moins tous, et on n'avait pas lieu de les suspecter de malveillance ou de grossièreté. N'importe, ajouta Célio, à présent nous ferons attention à tous ceux que nous verrons entrer dans le parc, et nous dirons au gardien de se méfier un peu.

Ce récit m'expliqua le regard surpris et craintif que Célio Barcot avait attaché sur moi, lorsque je l'avais rencontré l'avant-veille

dans le vieux parc. Sans doute, voyant là ma figure pour la première fois, il s'était demandé si je n'étais pas un de ceux qui lui avaient donné la montre, et dont les traits avaient été brouillés dans sa mémoire par les fumées du vin. Je me demandais, moi, si, tout en lui gardant le secret, je ne devais pas avertir Mlle Merquem de la curiosité déplacée dont elle était l'objet. Je ne me sentis pas le droit de le faire.

Je m'étendis sur le sable comme pour dormir, mais en réalité pour songer à mes affaires de cœur. Je rougissais de les avoir mal entamées, et la conduite des deux étrangers, en me paraissant méprisable, me faisait mépriser la mienne propre. Je sentais aussi que les explorations sournoises auxquelles j'avais compté me livrer, eussent-elles amené quelque découverte sur la prétendue faute de Célie, cette découverte ne m'eût pas guéri de la passion qui me poussait à m'emparer de sa destinée. Il m'était bien facile, à présent que je la savais respectable et pure, de lui vouer une adoration digne d'elle. Devais-je donc me sentir si sévère pour ceux qui, sans l'estimer plus que je n'avais fait, formaient l'entreprise de la voir et peut-être de connaître sa vie malgré elle? Oh! pourtant j'étais indigné contre eux, j'aurais voulu les voir revenir pour les railler et les chasser, ni plus ni moins que si j'eusse été un des heureux filleuls de la grande marraine.

Au milieu de ces rêveries, le sommeil me prit, je m'étais levé de grand matin, et le vent glissant entre les rochers faisait avec la vague un duo si monotone et si énervant que je perdis conscience de moi pendant deux heures. Quand je m'éveillai, honteux de ma paresse, je vis Stéphen plongé dans le travail et Célio Guillaume lisant un journal que j'avais apporté et qui ne paraissait pas l'intéresser infiniment, car il bâillait à se décrocher la mâchoire. Le séjour de l'écueil n'était pas des plus récréatifs. Sauf le petit coin où nous avions trouvé un abri, on était coupé en quatre par un vent assez aigre sur cette roche d'un demi-arpent de surface. Il n'y croissait pas un brin d'herbe, et les plantes marines, battues sur ses flancs par une vague toujours dure, étaient hachées et méconnaissables. Tout espoir de chasse y était une véritable mystification. D'autres groupes d'écueils nous cachaient la vue de la côte et même le haut de la falaise. Le tableau était lugubre et navrant.

Enfin Stéphen consentit à plier bagage, et Célio Guillaume hêla Célio Barcot, qu'il supposait occupé à bouder ou à dormir à peu de distance; mais le jeune homme ne répondit pas, et nous fîmes en vain le tour de l'écueil, d'abord sur le dos du rocher, ensuite sur la rive avec la barque; la plus minutieuse exploration ne nous fit découvrir aucune trace de sa présence. L'inquiétude s'empara de

nous. Il était impossible que le jeune homme eût gagné la terre en nageant : la distance était trop grande, la mer trop dure, et, au dire de Célio Guillaume, il n'était ni bon nageur ni bien brave dans l'eau. Il eût pu tout au plus passer de notre îlot dans un autre. Il nous fallut aller explorer tout un petit archipel avec beaucoup de peine et un peu de danger, car la marée remontait et la houle avait augmenté. Enfin, après deux heures de vaines recherches, nous prîmes le parti d'aller savoir si Célio avait sauté dans quelque barque de passage pour rentrer au port.

Célio Guillaume hochait la tête d'un air sombre. Cette station dangereuse que nous quittions n'était, disait-il, le passage d'aucune barque de promenade ou de pêche, et d'ailleurs il assurait n'avoir pas dormi, et, si quelque embarcation se fût seulement approchée, elle n'eût pu échapper à son attention. Je n'étais pas de son avis. Dans ce labyrinthe d'écueils, une barque avait pu aborder du côté opposé à celui où nous étions restés longtemps, et Célio Guillaume avait pu dormir sans en avoir conscience, en lisant le compte-rendu des chambres ou le feuilleton de théâtre, deux choses qui ne devaient pas offrir un sens bien net à son esprit. D'ailleurs, eût-il été bien éveillé, le bruit du flot et le sifflement de la brise de mer avaient fort bien pu couvrir celui de l'embarquement du jeune homme sur un esquif de rencontre.

Nous fîmes force de rames et de voile pour gagner la terre. L'inquiétude de Célio Guillaume tournait à la colère, et la colère des gens froids est pâle et menaçante. Il croyait que le jeune Célio lui avait fait *la farce* de se cacher pour l'effrayer et pour le punir de ses menaces. Il aura voulu passer sur un autre rocher, disait-il, et il peut s'être perdu dans un trou de mer, l'imbécile! Il va falloir que j'y retourne, je gage! Gare à lui, s'il l'a fait par méchanceté!

Ainsi partagé entre le désir de le sauver et celui de le battre, il nous fit débarquer et courut à la recherche de son compagnon pendant que nous nous informions de notre côté. Personne ne l'avait vu revenir.

En un instant, le village fut en émoi, et dix barques furent mises à flot. On hissa sur un grand mât qui servait à cet usage un pavillon vert, qui, un instant après, fit surgir du donjon un pavillon semblable; c'était le signal convenu pour avertir la demoiselle. Il n'arrivait pas un accident au village sans qu'elle fût appelée au secours.

Le père Barcot, pâle comme la mort, partit le premier avec ses autres fils, et je leur proposai de les accompagner; mais ils me remercièrent de façon à me faire comprendre que je les gênerais sans leur être d'aucun secours. Ils acceptèrent Stéphen, dont la figure,

le costume et le sang-froid leur faisaient mieux augurer de ses connaissances nautiques.

Mais toute cette anxiété était-elle fondée? Célio Barcot pouvait avoir abordé à quelque distance du village sur la plage déserte. Je courus explorer la rive, à ma droite, et, ne voyant rien sur un grand espace, je revins pour l'explorer à gauche. Je courais le long du sentier qui menait au donjon, lorsque je me trouvai tout à coup en face de Mlle Merquem, qui en descendait rapidement les courbes escarpées. Qu'est-ce qu'il y a? me dit-elle, et pourquoi le signal de détresse?

En deux mots, je la mis au courant de l'inexplicable disparition d'un de ses filleuls. Elle ne fit aucune réflexion et courut vers sa barque en me disant : *Venez!*

Égoïsme de l'amour! J'oubliai le danger que pouvait courir le beau Célio pour ne songer qu'au bonheur d'être appelé par Célie. Allons-nous donc être seuls? me dit-elle en voyant toutes les embarcations en mer. A quoi songent-ils de partir sans moi? Non, non, demoiselle, s'écria Célio Guillaume en s'élançant sur le *canot-amiral* de la châtelaine, où arrivaient en courant Guillaume père et les autres rameurs. Nous vous attendions, et voilà votre équipage au complet, sauf ce gars endiablé qui ferait mieux d'être à son poste!

Ils lancèrent le canot. Je ne sais pas si Mlle Merquem m'avait fait signe d'y entrer; mais j'y étais, et nulle force humaine ne m'en eût fait sortir.

A peine y fut-elle, qu'elle disparut dans une sorte de petit *roof* pratiqué à l'arrière, et en moins de trois minutes elle en sortit, revêtue de son rustique et solide costume de marinier; les jambières de laine brune, la vareuse pareille recouverte de la chemise de toile passée au tan, nuance indécise entre le fauve et le rose, qui donne aux voiles des barques des tons si doux dans l'éloignement. Le bonnet feutré, brun, rendu imperméable par une lavure de goudron, encadrait son délicat visage comme une bordure de bois brut enchâsserait un frais pastel, et une large ceinture de cuir garnie d'anneaux de sauvetage ceignait sa taille déliée. Rien ne rappelait la femme dans ce déguisement consciencieux; mais tel est le prestige de l'élégance et de la distinction naturelles, que Célie avait quand même l'air d'une reine. Il fallait la manière de voir l'être humain, particulière à Stéphen, pour trouver qu'elle était simplement un *joli gars*, et qu'on pouvait s'y méprendre. Loin de là, ainsi travestie, elle était plus que jamais Mlle Merquem dans sa douceur angélique et dans sa dignité souriante. Elle regarda chacun de nous avec cette expression de confiance affectueuse qui fait passer la confiance

dans le cœur des autres, puis elle échangea rapidement avec ses marins quelques mots qui me surprirent, car, sans être familier avec les termes de marine, j'en comprenais assez pour reconnaître que ceux-ci appartenaient au vocabulaire d'une autre convention. Cela ressemblait à une langue maçonnique, mais ne rentrait pas non plus dans celle que je connaissais.

Je ne me permis pas d'interroger; je remplaçais Célio Barcot, et je ramais avec assez d'adresse et d'ensemble. Elle me sourit, et, prenant la barre, elle gouverna jusqu'à l'approche des écueils. Alors elle me fit signe de venir auprès d'elle et me dit : — Vous êtes notre guide. Montrez l'endroit où vous avez débarqué tantôt.

Je l'indiquai assez bien, quoique la configuration de l'îlot fût toute changée; le flot en avait mangé les contours, et l'abordage semblait devenu impossible. Qu'il le fût ou non, on ne le tenta pas. Par un signal rapide, le père Guillaume, qui recevait les ordres de Célie, avertit les barques qui avaient précédé la nôtre et qui se pressaient un peu confusément autour de nous. Ce signal fut compris à l'instant, et, passant outre, nous nous dirigeâmes tous sur un écueil plus éloigné que Célio Guillaume n'avait pas jugé utile d'explorer la première fois.

La houle, qui augmentait à mesure que nous gagnions le large, creusait sous notre passage de tels abîmes que, quand nous y descendions, nous étions comme enfouis dans leurs parois de cristal vert. Quand nous remontions à la crête blanche du flot, Célie debout interrogeait rapidement la mer avec une lunette. Elle me fit signe en me la tendant, et à mon tour je vis, dans un des bondissemens qui nous portaient au plus haut de la lame, trois points noirs sur l'écueil isolé. Nous avancions aussi vite que possible. Les autres barques qui nous suivaient de confiance restaient en arrière malgré leurs efforts, et nous arrivâmes les premiers au but. Là nous reconnûmes Célio Barcot sur un rocher que la mer battait avec furie en poussant contre ses flancs à pic les débris d'une petite barque complétement brisée.

Réfugié sur le plus haut de cet écueil que couvrait le flot à la marée haute, le pauvre enfant tendait les bras vers nous avec détresse, tandis qu'un homme habillé comme lui en marinier, mais qui paraissait plus robuste et de sang-froid, soutenait dans ses bras un compagnon défaillant, presque évanoui.

Quelques instans de plus, et la position de ces naufragés était désespérée. En nous voyant approcher autant que possible et leur jeter les cordes, ils n'hésitèrent pas à se mettre à la mer, Célio Barcot le premier, l'autre en poussant et soutenant avec une grande énergie son camarade demi-mort de fatigue ou de peur; mais, comme celui-ci ne s'aidait nullement, tous deux eussent péri sans

l'expédient auquel on eut recours sur notre barque. On s'empara du petit mât de la barque brisée, et, le butant contre le rocher, on en fit un pont sur lequel l'homme valide mit l'homme malade à califourchon, en le poussant par derrière et en soulevant le mât pour faire glisser jusqu'à nous le pâle chevaucheur de cet engin de salut. La chose me parut ingénieuse et facile au premier abord; mais le flot qui fouettait sur l'étranger courageux lui disputait brutalement le bout du mât, et il lui fallait le lâcher pour qu'il ne fût pas brisé comme une paille.

De notre côté, nous faisions sur le flot une danse échevelée, et il fallait aviser à ne pas nous laisser briser contre le roc. Je compris que le danger était sérieux en voyant le père Guillaume saisir les anneaux de la ceinture de Célie. Je m'élançai vers elle, mais elle me montrait les naufragés comme pour me dire : Il faut périr là ou les sauver.

Que pouvais-je faire? Une inspiration me vint. Dans un de ces momens de lutte suprême où tout semblait perdu, j'oubliai tout raisonnement, et, sans me demander si mon poids n'amènerait point infailliblement la rupture du mât fragile, je m'y lançai debout comme un acrobate sur la corde, je pris l'étranger inerte au collet et je le tirai à bord en un clin d'œil. Personne n'avait eu le temps de me retenir. Je n'étais ni bien fort, ni très habitué à ces violentes gymnastiques. J'avais traité la mer comme l'amour, en obéissant à l'enthousiasme. Le succès justifie tout. A des juremens de blâme et d'effroi qui avaient vaguement frappé mon oreille, j'entendis succéder un hourra de triomphe et d'admiration; j'entrevis à travers le torrent de pluie salée que la mer et le rocher crachaient sur nous la figure adorée de Célie, qui se penchait sur moi comme pour m'embrasser en voyant sur mes traits la pâleur de la mort. J'avais avalé, je crois, toute une vague; j'étais suffoqué, je tombai à ses pieds, où je restai sans connaissance.

Quand je revins à moi, nous étions sortis de la grande houle, nous roulions facilement, la voile était gonflée et nous approchions de la côte avec une vitesse admirable. J'étais couché auprès de mon naufragé, qui semblait mort, et ma tête reposait sur les genoux de Célie, tandis que Célio Guillaume s'occupait en vain de ranimer l'autre en lui entonnant de l'eau-de-vie. Avais-je sauvé un cadavre? C'eût été jouer de malheur après un si beau début.

Je promenais autour de moi les regards étonnés d'un homme qui s'éveille. On m'apprit que le naufragé sauvé par moi vivait encore malgré sa torpeur, que l'autre avait été repêché sain et sauf et mis sur une autre barque, tandis que Célio Barcot avait été recueilli par son père et par Stéphen.

Tout était pour le mieux. Je ne me sentais qu'un peu brisé de

lassitude et d'émotion. Je revenais triomphant sur le canot-amiral de Célie. J'avais fait ce que personne n'eût osé tenter, j'avais compromis la vie du naufragé et la mienne, une vraie folie dont je n'avais pas eu conscience et qui m'avait porté bonheur. Peut-être avais-je sauvé aussi par ma prompte résolution la vie de Célie et celle de tout l'équipage, car en ce moment-là nous étions tous fort compromis par notre obstination à sauver les deux étrangers. *Elle* ne me disait pourtant rien. J'avais saisi machinalement sa main en m'éveillant, et elle la laissait dans les miennes. Dans un moment où personne ne nous regardait, je couvris de baisers cette main chérie, qui me fut alors retirée, mais sans colère et sans effroi.

Quand mes idées furent tout à fait éclaircies, je m'approchai de Célio Guillaume, qui, grâce à la voile, ne ramait plus, et je pus causer tout bas avec lui. Il m'apprit que les deux naufragés que nous ramenions n'étaient autres que les deux étrangers qui avaient séduit Célio Barcot, et qui étaient apparemment venus le chercher sur notre écueil pour aller se briser avec lui, on ne savait pourquoi, sur l'autre îlot. L'espèce de moribond que nous ramenions commençait à ouvrir les yeux à son tour. Saisi par le froid et brisé par la peur qu'il avait eue, il essayait de remercier le père Guillaume, qui le soignait, par des sourires d'une béatitude idiote. Il avait du reste une figure insignifiante et vulgaire qui ne permettait pas qu'on lui attribuât une initiative quelconque dans l'aventure du cours de M. Bellac. Je jugeai qu'il s'en tenait au rôle de confident, et je me promis d'examiner avec soin l'homme intrépide qui nous suivait de loin sur une autre embarcation, et qui devait être le héros de l'entreprise mystérieuse.

— Il faut tout de même, me dit Célio, que ce soient de fiers imbéciles pour s'être aventurés seuls en mer sur une coquille d'œuf; Célio Barcot aura voulu leur servir de pilote pour les ramener à la côte. Il se sera laissé surprendre par les courans, qui l'ont jeté sur la roche où le joujou de ces messieurs s'est émietté. Voilà une belle campagne dont le gars n'aura pas sujet d'être fier!

— Nous le gronderons demain, dit Mlle Merquem, qui s'était levée pour venir près de nous. Aujourd'hui la mer lui a assez dit son fait... Mais pourquoi traitez-vous ces naufragés de *messieurs?*

— Parce que ce sont des bourgeois qui ont voulu jouer aux marins, répondit Célio.

— Ne disons pas de mal des *bourgeois,* reprit Célie en me regardant : il y en a qui ont tant de cœur qu'ils peuvent se passer d'obéissance.

— Ah dame! dit le père Guillaume, qui préparait l'abordage et qui me priait de lui faire place, la demoiselle vous a pardonné, et

pas moins vous avez donné le mauvais exemple à son équipage en agissant sans son ordre. Nous voilà forcés de vous pardonner aussi et de reconnaître que vous êtes un gentil garçon.

Je secouai la main du vieux pilote et n'osai offrir la mienne à Célie pour aborder. Ceci me sembla être le privilége de l'aîné des filleuls, Célio l'Anglais; je devais respecter la consigne.

Le débarquement fut une scène touchante. Toutes les femmes et tous les vieillards de l'endroit, avec tous les enfans, étaient sur la grève. Célie fut saluée par des caresses et des bénédictions enthousiastes. Personne n'était blasé sur ses heureuses prouesses. Le premier qui s'élança vers elle fut un garçon de dix ans d'une physionomie douce et intelligente, qui se jeta à son cou et l'embrassa avec effusion. Célie, qui marchait vite pour se réchauffer, car nous étions tous fort trempés, le poussa vers moi en lui disant : Embrasse ce monsieur-là, et elle ajouta en me regardant avec attention et en me désignant l'enfant : *C'est lui!*

C'était Jean Wright de l'île de Jersey, surnommé *Moïse* depuis son naufrage, mon futur enfant d'adoption. J'eusse été bien difficile, si son aimable figure ne m'eût pris le cœur à première vue. D'un air étonné et cependant plein de confiance, il se jeta dans mes bras. Je lui donnai deux gros baisers et je regardai Célie. Nous nous comprenions, nous avions un secret à nous deux. Mon Dieu, que j'étais heureux et fier!

J'aidai à porter et à installer l'inconnu dans un lit bien chaud qu'on tenait prêt à tout événement au logis du père Guillaume. Les mêmes soins attendaient Célio Barcot dans sa famille. Le troisième naufragé fut, sur sa demande, conduit chez Michelon le cabaretier. J'étais si curieux de le voir de près, que j'allais l'y suivre, lorsque Mlle Merquem, enveloppée d'une grande pelisse de cachemire bleu que ses domestiques avaient apportée du château, m'arrêta pour me dire d'un ton d'autorité : — Vous allez changer tout de suite; il y a ici des habillemens toujours prêts. Vous serez à votre tour déguisé en pêcheur; cela ne vous effraie pas, vous qui ne reculez devant aucune tenue de charade. Allez vite, votre ami le peintre vous cherche.

— Est-ce que vous allez nous quitter? lui dis-je avec effroi; alors n'exigez pas que je perde un instant...

— Faites ce qu'on vous dit, répliqua-t-elle. Ah! quel insubordonné! Vous me retrouverez là au coin du feu de la cuisine. Dépêchez-vous!

La maison du père Guillaume était assez spacieuse et composée de deux étages, avec un balcon à auvent rustique d'où l'on avait accès dans plusieurs chambres. J'entrai dans celle de Stéphen, qui

m'appelait tout en changeant d'habits, car il était aussi mouillé que moi. — Tenez, me dit-il, voilà pour vous un costume tout neuf que je vous ai réservé, vous sachant un peu *aristo*. D'ailleurs ça vous est dû, vous êtes plus gentil que moi, et vous avez eu plus de chance. Je vous ai vu faire une jolie gymnastique sur une espèce de perche; vrai, c'était réussi, mais je crains que vous n'ayez exposé votre vie pour sauver une franche *crapule*,... du moins si on juge l'un par l'autre... Figurez-vous que l'autre... je le connais, moi! et... chut! le voilà sur le balcon, il cherche où l'on a fourré son camarade...

J'allais m'élancer en manches de chemise sur le balcon: l'idée que cet inconnu avait l'audace de vouloir s'introduire sous nos yeux auprès de Mlle Merquem me remplissait de rage. Stéphen me retint : — A qui diable en avez-vous? me dit-il; il veut voir son camarade, il est dans son droit. Le voilà qui entre dans sa chambre, et la demoiselle est en bas. Habillez-vous, et écoutez-moi.

« J'ai vu ce monsieur à Étretat il y a un mois. C'est un très beau garçon, bien fait, adroit de son corps; mais c'est une canaille dont les airs m'ont été dès le premier jour insupportables. C'est un aventurier qui se fait appeler M. le marquis de Rio-Negro, et qui paraît très riche, car il joue un jeu d'enfer et jette l'or à pleines mains. Il se dit Brésilien ou Chilien,... je ne sais plus. Il peut être ce qu'il dit, mais ou les grands seigneurs de son endroit sont bien mal élevés, ou c'est un ancien pirate, quelque brigand de terre ou de mer qui a fait un coup pour s'enrichir. Mon opinion sur son compte était celle de tous les gens sensés à Étretat. Comme il parlait marine *ex professo*, et ne pouvait pas dire sur quels navires et sous quel pavillon il avait servi, on le tenait généralement pour une manière de flibustier qui avait fait sa main dans les affaires des États-Unis du sud; mais il y a partout des imbéciles que l'impudence éblouit, et en général les femmes aiment ces galopins-là. M. le marquis avait donc des succès à Étretat, des succès de scandale, comme bien vous pensez. Il promenait la fleur des cocottes, la fleur... ou la lie; mais, tout en leur jetant des billets de banque d'une main, il les rossait de l'autre, et affectait de les mépriser et de chercher des aventures plus sucrées. Il faisait de son mieux pour compromettre certaines dames de la *haute*, et il recevait des œillades de plus d'une. Il a reçu autre chose aussi, il a empoigné des gifles de certain mari avec lequel il s'est battu et qu'il a blessé, car il se bat très bien, à ce qu'il paraît. Soyez donc le mari d'une belle dame pour être forcé de vous faire estropier par les hidalgos de grand chemin!

« Cette aventure a obligé le beau marquis à quitter Étretat. Il était

temps pour moi, car il me tapait si bien sur les nerfs, avec ses airs de protection insolente, que j'avais dix fois par jour l'envie de le crever comme une bulle de savon. Le voilà ici maintenant cherchant à compromettre Mlle Merquem, c'est évident. Il en sera pour ses frais, celle-là n'est pas une cocodette. Ah! diable, non! c'est une bonne fille, une vraie, là, le cœur sur la main. Elle m'a parlé tout à l'heure... si gentiment... Je l'aime à présent, et il ne faudrait pas venir faire la roue trop près d'elle... Je vois que vous pensez de même, c'est entendu; nous ne laisserons pas aux gens de la Canielle l'honneur et le plaisir de la faire respecter sans que nous nous en mêlions. Habillez-vous en paysan pour de bon, mon petit, et, au lieu de savonner vos mains, laissez-y le goudron qui les culotte. »

— Oh! mais vous êtes judicieux, Stéphen! m'écriai-je : il ne faut pas que nous ayons l'air d'*amateurs*, nous autres! nous n'aurions pas le droit de nous poser en chevaliers de celle qu'on attaque sous un masque. Soyons franchement des mariniers de la Canielle et donnons au besoin une raclée de paysan à ces paysans pour rire.

— Très bien, vous y voilà! répondit Stéphen, que depuis un instant j'aimais de tout mon cœur, et qui se sentait à l'aise avec moi en me voyant prendre son langage et ses idées. Alors, ajouta-t-il, laissez-moi vous arranger comme un peintre sait le faire. Il prit le peigne et dirigea comme il lui plut ma barbe et mes cheveux. Je le priais de se hâter, impatient que j'étais de retourner auprès de Célie avant que le prétendu marquis ne fût sorti de la chambre de son compagnon.

— Maintenant, me dit Stéphen en me présentant un bout de miroir, voyez! vous pouvez vous montrer, vous n'êtes plus un *gentleman*, et vous n'en valez que mieux. Moi, je n'ai rien à changer pour avoir l'air d'un marsouin; d'ailleurs je n'ai pas à cacher qui je suis. On m'a vu à Étretat, on me connaît pour un gueux de peintre qui ne peut compromettre aucune héritière. Venez; sachons en passant si le malade est en train de crever ou de guérir, et descendons ensuite pour monter la garde autour du *petit amiral Célie*.

Le malade commençait à se ranimer en subissant les robustes frictions que lui administraient les fils du père Guillaume, et M. Bellac, qui était le médecin de la colonie, assistait à l'opération avec la tranquillité d'un homme habitué à ces sortes d'accidens. N'ayant aucune raison de se méfier du prétendu marquis, il lui parlait avec politesse et le rassurait sur l'état du malade. Au reste, le marquis n'en paraissait pas très préoccupé. Il parlait de lui comme d'un inférieur, le traitant de pauvre diable, et ne se gênant

pas pour dire d'un ton assez méprisant qu'il n'avait eu d'autre mal que la peur. C'était peut-être son valet de chambre.

Cet étranger s'exprimait en français avec une facilité incorrecte et un aplomb plein d'outrecuidance. Stéphen m'avait très bien tracé son portrait. Il était beau, bien fait et déplaisant quand même au possible. Il avait l'accent vulgaire, le son de la voix âpre et métallique, le regard glacialement effronté, avec ce quelque chose d'inquiet qui semble révéler par momens le sentiment amer d'une secrète flétrissure. Son costume de paysan normand était ridicule, mais il le jugeait très réussi, car, trempé jusqu'aux os, il n'avait pas voulu le quitter, et il se séchait d'un air d'indifférence stoïque au feu de fagots qui remplissait la chambre de fumée.

Je devais être admirablement travesti, car M. Bellac ne me reconnut pas, même quand un des jeunes gens qui frottaient consciencieusement le malade à tour de bras eut dit à M. de Rio-Negro en me montrant : — Tenez! voilà celui qui a sauvé votre camarade et vous, car sans lui vous aviez votre compte tous les deux.

Le marquis leva les yeux sur moi sans se déranger de la chaise où il était à cheval pour se chauffer le dos. — C'est vous? me dit-il; ma foi, je n'ai pas fait attention à votre figure, comme bien vous pouvez croire. Il y avait du tirage là-bas! Qu'est-ce que vous avez donc fait, mon cher? J'ai vu mon imbécile de camarade sauvé, je n'ai pas demandé mon reste pour prendre la première corde venue. Vous me conterez ça, je loge chez Michelon. Venez me voir tantôt.

Je ne lui fis pas l'honneur de lui répondre. Je priai tout bas les fils Guillaume de ne pas lui dire mon nom, et je courus rejoindre Mlle Merquem, tandis que Stéphen allait donner le mot à toute la maison pour que je ne fusse pas signalé comme un *monsieur* à ces deux étrangers. Le bon Stéphen avait compris que j'étais amoureux fou de Célie, et qu'en cas de rixe à son intention je ne voudrais à aucun prix me poser en rival heureux.

Célie était sur la terrasse du rez-de-chaussée, là où j'avais dîné le premier jour en compagnie de Stéphen. Elle causait avec les mariniers arrêtés sur la grève. En me voyant, elle leur envoya un bonsoir collectif et rentra dans la salle qui servait de cuisine et de réfectoire. — Le père Guillaume nous invite à dîner, dit-elle en s'adressant à Stéphen et à moi, nous ne pouvons pas refuser. Quand on revient ensemble du danger, il faut manger ensemble. La philosophie humanitaire dirait *communier*. Je ne déteste pas ce mot-là, et vous?

— Je l'adore! répondis-je; rien n'est trop solennel pour exprimer le bonheur de manger avec vous. Savez-vous que ce sera la première fois?

— Ah! c'est un reproche aux maigres ambigus de mon dimanche?

— Ambigus d'ambroisie pour M. de Montroger, qui adore le sorbet: mais moi, pour être assis à la même table que vous, je mangerais des cailloux et des algues.

— Vous avez failli en manger de bien salés tantôt, mauvaise tête! Ah çà! comment donc êtes-vous coiffé et arrangé? Je ne vous reconnais plus!

— C'est mon ami Stéphen, ici présent, qui a voulu mettre ma figure en harmonie avec mon costume. Les peintres, vous savez...

— Les peintres sont de braves gens, dit Mlle Merquem en tendant la main à Stéphen, qui prit timidement le bout de ses doigts avec une émotion visible et ne sut lui rien répondre. Pour la première fois de sa vie, le fluide féminin pénétrait jusqu'à son cœur sans traverser ses sens. Il rougit pourtant de se montrer si naïf devant moi, et, faisant un effort pour paraître aussi brusque que de coutume, il dit en me regardant :

— Qu'est-ce que j'ai donc fait, moi?

— Votre ami ne le sait pas, répondit Mlle Merquem; moi, je sais tout. On me fait le rapport quand je ne vois pas tout. Vous avez sauvé le petit Barcot, qui faiblissait au moment d'aborder le bachot de son père, car le vieux, qui n'a plus la main sûre, perdait la tête...

— Bah! dit Stéphen, ce que j'ai fait par hasard, vingt autres allaient le faire. Ces braves gens ont voulu m'en laisser l'honneur et le plaisir.

— Voilà qui est bien parler, répliqua Célie. Quant à bien agir, oui, c'est très naturel, et ici nous ne contrarions pas trop la nature sous ce rapport-là; mais il y a parfois des étrangers qui ne la respectent pas en eux-mêmes et dont la pusillanimité expose les gens courageux, témoin ce malheureux que M. Armand a repêché... A propos, comment va-t-il? Bellac m'a fait dire qu'il n'en était pas inquiet du tout. L'avez-vous vu? sait-on qui il est?

— Il ne parle pas encore, répondis-je; mais vous savez aussi bien que nous qu'il est un peu imbécile.

— N'importe, reprit-elle, il faut que tout le monde vive. Il est bien soigné, je suis tranquille sur son compte. Mettons-nous à table, Mme Guillaume nous fait signe.

La soupe au lard fumait comme un *steamer*. Le père Guillaume et sa famille prirent place, le vieux pilote à la droite de la demoiselle, Célio Guillaume à sa gauche, c'était l'usage; mais le brave Célio ne s'assit point et demanda à sa marraine de lui faire le plaisir de me donner cette place d'honneur. Elle y consentit gracieusement; Stéphen fut placé en face d'elle. M. Bellac arriva bientôt,

disant que son malade était en train de prendre un bouillon, et qu'il le laissait aux soins de son camarade.

— A propos, ce camarade, dit Célie, est-ce aussi un marin de contrebande?

— C'est plutôt, répondit Stéphen, un marin contrebandier qui a les allures d'un grand seigneur de la flibuste.

— Vous le connaissez donc?

— Pour un manant, oui!

— Vrai? reprit Mlle Merquem. Eh bien! tant pis, c'est dommage. J'avais pris celui-là pour un homme; savez-vous qu'il n'agissait pas comme un poltron là-bas?

— Il n'est pas poltron, c'est le seul vice qui lui manque.

— Vous me chagrinez! Sa figure luisante, pâle et résolue était belle dans la vague. Vous ne l'avez pas vue, monsieur Armand? vous n'étiez pas mal non plus dans ce moment-là. Décidément la mer sied bien aux hommes.

— Elle n'enlaidit pas non plus les femmes, répondis-je en riant.

— Un compliment, vous? Ah fi! vous êtes passé marin aujourd'hui, et marin de mon équipage encore. Vous ne devez plus parler en homme du monde.

— Je ne songeais pas à vous dire que vous êtes jolie sous tous les costumes. Je pensais à cette beauté de l'âme qui met sur la face humaine une admirable sérénité dans le danger, et cela est plus saisissant et plus touchant encore chez une femme que chez un homme.

— Il y a pourtant des hommes à qui ce genre de beauté déplairait. J'ai entendu dire à plusieurs que la femme devait être craintive et nerveuse, sous peine de perdre son charme et de ressembler à un garçon. J'en ai pris mon parti, et vous auriez tort de croire que j'y ai regret; mais, pour en revenir à nos naufragés, ils ont beau être, l'un une poule mouillée, l'autre un garnement, il faut faire notre devoir jusqu'au bout. Ils ont peut-être perdu bijoux et argent dans la bagarre, et il ne faudrait pas que la chose leur servît de prétexte pour s'installer chez nous. M. Bellac aura la bonté...

— C'est fait, répondit Bellac. Je les ai interrogés sur ce point, et celui que l'autre appelle le marquis m'a répondu sèchement qu'il ne perdait jamais ni la tête ni sa bourse.

— Alors n'y pensons plus, reprit Célie, et réjouissons-nous en famille. Je ne veux pas attrister cette bonne journée en grondant M. Célio Barcot; qu'il se sèche en paix dans ses foyers!

Elle était gaie et semblait heureuse. — Vive la demoiselle! s'écria la mère Guillaume. Quand elle est chez nous, il nous semble que son joli rire éclaire la chambre! Et comme elle se penchait

vers Célie pour changer son assiette, Célie appliqua tranquillement un gros baiser sur la joue flétrie et ridée de la vieille femme. Ce baiser qui passait tout près de moi, tout parfumé de bonté chaste et d'abandon filial, me fit pourtant frissonner de jalousie.

— Vous avez froid? me dit Célie ingénument. Voyons, il faut manger, c'est le seul remède; vous ne mangez pas!

Elle me donnait l'exemple en mangeant tout ce qui lui était offert avec un appétit juvénile. Le repas était loin d'être délicat, elle le trouvait exquis de la meilleure foi du monde. Elle avait dès l'enfance vécu avec ces paysans, et sa récréation avait été de vivre comme eux. Les vieilles femmes la tutoyaient, et elle leur disait *vous* de même qu'aux vieillards, tandis qu'elle tutoyait tous les autres. Elle était complétement de la famille, et cela dans toutes les familles du bourg, car après toutes les aventures de mer elle recevait l'invitation de ceux qui l'avaient accompagnée. La première offre était toujours acceptée. J'appris, par la suite de la conversation, qu'elle invitait souvent ses hôtes du village à sa table, et qu'ils s'y trouvaient aussi à l'aise que chez eux. En les voyant si convenables, si polis et remplis d'un respect intérieur si profond pour elle, je reconnus que ces villageois, depuis longtemps traités en hommes, étaient devenus véritablement des hommes. Leur nature froide, leur métier austère et le sentiment religieux que la fondation de cette fraternité dans le péril leur inspirait rendaient leurs manières sérieuses sans affectation et leur langage mesuré sans effort. Je vis en eux ce tact extraordinaire qui se révèle souvent comme un don spontané chez les gens que l'on en croirait le plus dépourvus, et dont l'absence est si fréquente et si choquante chez ceux qui devraient l'avoir sucé avec le lait de l'exemple et de l'éducation.

J'avais subi ce jour-là de grandes émotions; je compte pour rien celle d'avoir été baptisé marin par une vague formidable. Ce qui m'avait enivré, c'était l'aménité, la confiance, dirai-je l'amitié de Célie, conquises, non par une année d'épreuves comme je m'y étais résigné, mais par un hasard qui avait passé sur moi comme un éclair. Aussi me sentais-je un peu fou de me voir mis en possession tout à coup du côté intime, excentrique et saint de sa vie. J'étais déjà plus lié avec elle que Montroger ne l'avait jamais été et ne le serait jamais. Je me donnais tout entier, moi, et il semblait que je fusse accepté sans épreuve et sans examen. Pour un rien, j'aurais perdu la tête... J'avais des envies de rire, de crier et de pleurer; mais je refoulai tous ces transports, grâce à l'influence saine et douce qu'exercèrent sur moi les autres convives. Au milieu d'un bal, sous l'œil froid et libertin du monde, mon secret m'eût

peut-être échappé; dans cette cabane et au milieu de ces pêcheurs, je me sentais à chaque instant rappelé au respect de moi-même. Stéphen sentait aussi quelque chose de semblable dans la sphère de ses appréciations. Il ne songea pas à allumer sa pipe au milieu du dîner, il ne s'empara point de la conversation pour parler peinture, et pourtant il n'eut pas la bouderie de l'ennui. Il écoutait M. Bellac, il regardait Célie, il avait l'air d'un porc-épic qui se serait trouvé pris dans un manchon ouaté.

Bellac aimait aussi les gens de la Canielle. Avec eux, il n'était ni gauche ni timide, il se permettait de questionner, car tout lui était sujet d'étude, et il avait appris à ses élèves à observer. La conversation était donc réellement agréable et même substantielle. La personne la moins grave, ce soir-là, ce fut Célie. Elle babillait avec les femmes et riait de leurs histoires, elle jouait avec les enfans; je retrouvais en elle ce trésor de gaîté que j'avais pris chez elle pour un besoin passager d'excitation, et qui était le fond de son caractère. Elle était plus jeune, à trente ans, que toutes les jeunes filles dont je l'avais vue entourée, plus jeune à coup sûr que ma cousine Erneste, car elle ne se préoccupait d'aucune ambition et d'aucune coquetterie. Elle semblait vivre au jour le jour, et ne s'être pas encore demandé ce qu'elle ferait de l'avenir : étonnante insouciance qui engendrait une bonhomie incomparable!

Quand on apporta l'eau-de-vie, elle m'en versa elle-même en me disant que c'était le lait du marin; mais elle n'y goûta pas. Il y avait en elle une vitalité solide qui n'avait pas plus besoin d'*eau de feu* que de fadeurs. Elle alluma elle-même la pipe du père Guillaume pour l'obliger à s'en servir devant elle; mais, sans être incommodée par le tabac, elle ne l'aimait pas, et se retira sous la cheminée, disant qu'elle avait froid aux pieds.

Je jetai le cigare qu'elle m'avait forcé de prendre, et je m'approchai d'elle sans me permettre de m'asseoir, quoiqu'il y eût là une chaise bien tentante. J'avais le cœur plein de joie et de reconnaissance; mais je me sentais devenir plus timide à mesure que sa confiance augmentait. Je comprenais enfin qu'après l'avoir perdue il n'y avait plus à espérer de la reconquérir. Elle était si pleine et si belle, cette confiance, et elle tombait sur vous de si haut!

— A quoi pensez-vous? me dit-elle.

— Je ne pense pas, je suis heureux.

— De quoi? Voyons; définissez ce bonheur, cela m'intéresse.

— Je suis heureux de voir une personne comme vous entourée de l'amour qu'elle mérite.

— Vous aimez donc la vie sauvage et les gens incultes? Vous aviez l'air l'autre jour de les dédaigner un peu.

— L'autre jour, j'étais un égoïste; j'aurais voulu vous isoler de

tout ce qui vous aime pour accaparer votre attention ou pour avoir le monopole du dévouement. Aujourd'hui ceux qui vous chérissent me sont chers, et il me semble que ma puissance d'aimer est centuplée.

Je ne sais pas ce que j'aurais dit encore, lorsqu'en me retournant je vis debout auprès de la table celui qui se faisait appeler M. le marquis de Rio-Negro.

Le père Guillaume, qui était très prudent et très fin, s'était levé comme par politesse, afin de forcer le personnage à être poli; mais ce fut peine perdue. Il passa près de lui en le frôlant sans respect et en répondant à peine d'un signe de tête à son salut, après quoi il marcha droit à la cheminée, comme s'il eût voulu parler à Célie sans être introduit et annoncé par ses hôtes.

Je me plaçai entre elle et lui sans affectation et comme par hasard, mais de manière à le forcer de me toucher pour faire un pas de plus. Célie était tout au coin de la cheminée. En un clin d'œil, M. Bellac, Stéphen et la famille Guillaume firent un cercle étroit autour de nous. L'étranger mesura de l'œil l'épaisseur de ce rempart humain; mais il avait beau avoir l'attitude et la physionomie dédaigneuse d'un chef d'esclaves qui va disperser d'un coup de fouet son vil troupeau, il sentit qu'il n'intimiderait personne, et, prenant son parti : — C'est vous que je cherchais, me dit-il; j'ai à vous parler.

— Eh bien! me voilà, monsieur, parlez-moi, répondis-je.

— Je veux vous parler seul, suivez-moi.

— Si vous m'en priez, à la bonne heure; autrement je n'obéis qu'à ceux à qui je dois le respect.

— Qu'est-ce que vous voulez dire?

— Je dis que je ne vous connais pas.

— Eh bien! écoutez-moi, je me ferai connaître. Voulez-vous sortir un instant?

Bien que l'injonction tînt le milieu entre l'ordre et la prière, je m'en contentai. Je ne voulais pas rendre Mlle Merquem témoin d'une querelle. Je ne sais si elle était inquiète. On s'était groupé devant elle pour que l'étranger ne pût même pas se vanter de l'avoir vue ailleurs qu'en public. Je le suivis dehors, et quand nous eûmes fait quelques pas sur la grève : — Vous êtes bien méfians dans ce pays-ci, me dit-il. Est-ce parce que vous me voyez en tenue de touriste? Il paraît qu'il faut se faire connaître pour ce que l'on est! Et voilà qui je suis, ajouta-t-il en me présentant un billet de banque. Connaissez-vous les billets de mille? Je n'ai plus d'or sur moi.

— Allez voir ailleurs, répondis-je en lui rendant son billet. Je n'ai pas de quoi vous changer cela.

— Il ne s'agit pas de le changer; gardez-le.

— Je n'en veux pas. Je ne suis pas un enfant comme ceux à qui vous donnez des montres. On sait ce qui vous amène ici. Vous voulez parler à une personne à qui vous ne parlerez point sans sa permission.

— Et sans la vôtre?

— Sans la nôtre à tous, à moins que vous n'ayez la sienne.

— Eh bien! allez la lui demander de ma part. Je ne réclamais pas de vous autre chose. Est-ce que mille francs pour ça et pour avoir repêché mon camarade, ce n'est pas assez?

— Je n'en sais rien. Je ne suis pas sauveteur à gages. Dans ce pays-ci, on ne fait pas ce métier-là; il n'y a pas non plus de commissionnaires. Adressez-vous à la poste, c'est son état de porter les lettres.

Je lui tournai le dos, et je l'entendis m'apostropher grossièrement en jurant que *je lui paierais ça*. Je me retournai aussitôt, et revenant droit à lui : — Essayez! lui dis-je.

J'avais adapté assez bien apparemment mon accent à mon costume, car il croyait avoir affaire à un marinier. Il ne reculait devant rien en fait de bataille, ou il ne me jugeait pas assez robuste pour lui résister, car il m'asséna un vigoureux coup sur la tête avec un caillou qu'il avait dans sa main fermée. Je n'en fus pas étourdi, la colère nous fait un autre sang et nous donne d'autres muscles que ceux dont nous paraissons doués. Je lui portai au visage un soufflet formidable, doublé de la même arme sauvage dont il s'était servi. Il tomba sur les galets en rugissant. — Bien touché! s'écrièrent Stéphen et Célio Guillaume, qui nous avaient suivis dans le crépuscule et qui assistaient au combat les mains dans leurs poches, pour bien montrer qu'ils n'étaient que témoins.

— En avez-vous assez? lui dit Stéphen.

— Pour le moment, oui, répondit-il en essuyant le sang qui ruisselait sur sa figure, puisque vous êtes trois contre un!

— Vous en avez menti, lui répliqua Stéphen, et, puisque vous le prenez comme ça, nous ne vous toucherons pas même pour vous relever. Allez vous faire panser à l'auberge.

Le marquis ne pouvait guère répondre; je l'avais défiguré. Je le remis sur ses pieds, et il s'éloigna sans demander son reste. Au fait, nous étions quittes. Il m'avait blessé aussi assez grièvement. Célio m'en fit apercevoir, car je ne sentais rien. Nous rentrâmes chez Stéphen par le balcon, et je me lavai à la hâte. L'os du crâne n'était pas entamé. En pareil cas, les blessures à la tête ne sont rien. Je priai Stéphen d'aller en se promenant jeter un coup d'œil sur la grève. Mon adversaire n'aurait peut-être pas la force de gagner le cabaret de Michelon dans l'état où il était. Stéphen se souciait peu de lui; mais il comprit que ce duel celtique à coups de

silex était un duel en somme, et qu'il ne fallait pas abandonner les blessés sur le champ de bataille. Il sortit en me promettant de parler à Michelon sans irriter le vaincu, et de rétablir les faits dans le cas où le marquis porterait contre l'un de nous des accusations calomnieuses, ce dont il le jugeait fort capable.

Je remis vite mon bonnet de laine, et je reparus devant Célie sans montrer la moindre émotion. Les autres avaient tout vu de loin, mais ils s'étaient gardés de l'inquiéter. Elle me parut cependant irrésolue et anxieuse. — Que s'est-il passé? me dit-elle. Qu'est-ce que cet homme voulait?

— Rien, lui répondis-je; il avait de bonnes intentions à mon égard. Il voulait me payer le sauvetage de son ami. Je lui ai appris que les gens de la Canielle ne reçoivent rien pour ces choses-là.

— Oui, oui, ajouta Célio, vous lui avez répondu en homme qui connaît les gens de chez nous; vous avez très bien parlé, et on vous en remercie tous!

— Mais, reprit Célie, il a donc bien insisté? Il vous prenait donc pour un des nôtres?

— Voilà une parole dure! lui dis-je. Je croyais être l'un des vôtres, pour aujourd'hui du moins!

— Il faut que ce soit pour toujours! s'écria la mère Guillaume, qui m'avait pris en grande amitié. Demoiselle, si tu m'en crois, nous allons le baptiser.

— Me baptiser! Il y a donc une cérémonie...

— Oui, oui, reprit la bonne femme; c'est une coutume d'ici, il faut la suivre! Demoiselle, c'est à toi de le permettre.

— Je le voudrais bien, dit Célie en souriant; mais il n'est pas marin et ne le sera jamais. Chacun son état, mes enfans!

— Ça ne fait rien, dit le père Guillaume; il n'ira en mer que quand il voudra, mais il sera adjoint à notre confrérie. L'institution de M. l'amiral n'exclut personne du pacte d'amitié de la Canielle, puisque vous en êtes, ainsi que M. Bellac et ma femme.

— C'est vrai, reprit Célie. Eh bien! lisons-lui les statuts et baptisons-le, s'il le demande.

— Oui, oui, m'écriai-je, je le demande d'avance et à genoux! Et je m'agenouillai devant elle, mais en me tournant vers la mère Guillaume, qui était assise à ses côtés et qui prit mes deux mains dans les siennes. On fit sortir les enfans, on verrouilla solennellement la porte de la rue, on mit sur la table une nappe blanche, trois chandelles de cire, un petit buste en plâtre de l'amiral et un bassin rempli d'eau de mer. M. Bellac me lut les statuts. Ils étaient naïfs et charmans. Célie devait les avoir rédigés dans son enfance sous l'inspiration des idées généreuses et romanesques de son grand-père. On eût dit une page du *Contrat social* enguirlandée par

Florian. Le vieillard les lisait avec l'onction d'une conviction profonde. Toute la petite franc-maçonnerie se réduisait à ceci, qu'il faut se secourir et s'aimer, faire le bien sans accepter d'autre récompense que les *joies du cœur*. On jurait de ne pas trahir *le mystère* de certains mots de passe et de ralliement. Ces mots me furent remis sous pli cacheté, afin que j'eusse à les *étudier* à loisir. Célie m'observait pour voir si ces puériles formalités me feraient sourire. Je souriais peut-être, mais j'avais les yeux pleins de larmes. Il me semblait épouser l'enfance heureuse et tendre de la grande demoiselle, sa jeunesse sans tache, sa vie de vierge sage et de fée bienfaisante.

Toutes les formalités dites, on apporta l'eau de mer pour m'ondoyer. J'avais parfaitement oublié ma blessure, qui ne se voyait pas sous mes cheveux, mais que l'eau fit saigner.

— Qu'est-ce que cela? s'écria Célie en pâlissant. Il s'est battu, j'en étais sûre!

— Bon baptême où il y a du bon sang, répondit Célio, du sang répandu pour l'honneur de la confrérie! Sachez à présent, ma marraine, que le monsieur aux écus a mal pris la fierté de notre nouveau frère. Il l'a frappé; mais il a été payé de sa peine : le frère lui a cassé les dents, et on n'aura pas le plaisir de le revoir avant qu'il n'ait été s'en faire planter des neuves à la ville.

— Mais c'est un misérable, c'est un assassin ou un fou! dit Célie indignée. Comment! attaquer un homme parce qu'il refuse de l'argent? Il y a eu autre chose, vous ne me dites pas tout.

La mère Guillaume lui parla à l'oreille; Célie parut très émue, mais elle surmonta son trouble aussitôt.

— Maman Guillaume me fait observer, dit-elle, que je ne devais pas interrompre la cérémonie. Achevons-la. Il faut que, selon l'usage, ce frère choisisse librement parmi nous le parrain et la marraine qu'il veut avoir.

— Ah! la marraine... m'écriai-je tout tremblant; si j'osais...

— J'allais m'offrir, répondit-elle, car nous sommes vos répondans, Guillaume et moi.

Ils étendirent leurs mains unies sur ma tête en disant : « Armand-Guillaume-Célio, nous t'adoptons pour frère, ami et filleul. Nous aiderons ta jeunesse, tu soigneras au besoin nos vieux jours. » Célie m'embrassa sur les deux joues devant tout le monde. Je reçus la même accolade de mon parrain, de sa femme et de ses fils; puis mon initiation fut proclamée, et mon nouveau nom inscrit avec mes titres d'admission sur le registre dont Guillaume était le gardien. Je m'appelais Célio, et dans les formules officielles Célie me tutoyait! Je croyais rêver.

— A présent, me dit-elle quand j'eus signé, souvenez-vous d'une chose importante que nos amis ici présens jugent comme moi nécessaire : vous êtes reçu, comme on dit, sous le manteau de la cheminée, en vertu des pouvoirs particuliers que nous avons, Bellac, Guillaume et moi. Vous vous ferez connaître à vos autres frères en cas de besoin, service à leur rendre ou secours à leur demander; mais vous ne leur direz pas inutilement et personne ne saura hors d'ici que vous êtes de la confrérie. Il a fallu des circonstances tout à fait exceptionnelles pour que cette admission eût lieu, et, si elle était connue, nous recevrions plus d'une demande que nous ne pourrions enregistrer sans détruire le caractère et le but de notre petite association. Elle est ce qu'elle est. Elle a porté de bons fruits. Elle est appropriée à nos idées et à nos besoins; nous ne voulons y rien changer.

Je jurai le secret. C'était un charme de plus dans l'affaire.

— Est-ce que M. de Montroger n'en est pas? demandai-je tout bas à Célie. — Non, répondit-elle, il ignore même que cela existe. Vous voyez que les gens d'ici sont discrets.

Elle mettait son manteau pour rentrer chez elle. J'obtins de faire partie de son escorte, qui était composée de Guillaume et de ses fils. Stéphen, qui venait de rentrer sans se douter qu'un baptême avait eu lieu en son absence, s'enhardit jusqu'à demander de nous suivre, et la chose fut admise. La nuit était venue, et très sombre; on alluma des torches de goudron, et on se mit à gravir le sentier du donjon.—Faites attention à mon vieux Bellac, me dit tout bas Célie. Les jambes vont encore; mais il devient chaque jour plus distrait. Je vous le confie! — Et elle partit en avant avec Stéphen.

J'amenai le vieillard à bon port, et quand nous fûmes rendus les derniers à la grille du parc, Célie, qui nous attendait pour nous dire bonsoir, nous montra la lune, qui, réduite à un tout petit croissant, se levait derrière l'écueil où nous avions soutenu, quelques heures auparavant, une si furieuse lutte contre le flot. Il était apaisé et se brisait en filets d'argent sur les rochers noirs. Pendant que Stéphen admirait l'effet en causant avec M. Bellac, Célie prit mon bras et m'emmena à quelques pas du petit groupe. J'étais ivre de bonheur, et involontairement je serrais convulsivement son bras contre ma poitrine.

— Est-ce que vous m'aimez? me dit-elle tout à coup d'un ton résolu en s'arrêtant au bord de l'abîme.

— A en mourir! répondis-je éperdu.

— Eh bien! écoutez, il ne faut pas vous battre avec cet étranger, si, apprenant qui vous êtes, il vous provoque en duel.

— S'il est aussi méprisable que le juge Stéphen, je ne lui ferai

pas l'honneur d'un duel. Je l'assommerai tout à fait, s'il m'insulte.

— Mais je ne veux pas que, pour moi, vous soyez sous le coup de pareilles aventures. Jurez-moi de partir demain pour Paris.

— Vous m'estimeriez après une pareille lâcheté?

— Il n'y a pas de lâcheté à se préserver de la rencontre des êtres nuisibles quand notre vie est nécessaire à des êtres chers et précieux. Que dira votre tante en vous voyant rentrer blessé? Elle me maudira, si elle apprend que j'en suis la cause. Voyons, jurez-moi de partir demain.

— Pourquoi demain? Ce n'est pas avant un mois que ce malheureux sera en état de nuire. Je lui ai fait plus de mal qu'il ne m'en a fait. Ah! ne m'égorgez pas, vous, au moment où je nage dans l'éther... Ne me dites pas de m'éloigner de vous le jour où vous m'adoptez pour *frère, ami* et *filleul!* J'en deviendrais fou.

— Mais,... reprit-elle avec hésitation, ce n'est pas de l'amour que vous avez pour moi?

— C'est ce que vous voudrez, c'est de l'amitié, si vous l'acceptez sans effroi; mais c'est ma vie, entendez-vous? toute ma vie! Dites-moi de me jeter au bas de cette falaise plutôt que de me dire que vous seriez offensée de mon amour. Je m'étais juré de ne pas prononcer ce mot-là, c'est vous qui me l'arrachez par vos questions. Faut-il que je mente? Je ne peux pas, je ne sais pas. Demain peut-être j'essaierai; mais ce soir je suis attendri et faible comme un enfant, en même temps que je suis exalté comme un homme pris de fièvre. Ayez pitié de moi, ne me dites plus rien. Laissez-moi sur cette soirée de bonheur!

— Eh bien! séparons-nous, dit-elle. Je n'ai pas le courage de vous répondre, vous voyez! — Elle me laissa baiser sa main et me ramena d'autorité vers nos compagnons. Là elle me dit devant eux : — Vous coucherez chez Guillaume, c'est convenu; vous ne devez pas, avec cette blessure et la fatigue d'aujourd'hui, retourner chez vous. Il faut dormir là-dessus. Votre tante ne vous attendra pas, un exprès lui a été expédié de votre part pour lui dire que M. Stéphen vous garde jusqu'à demain. Obéissez et dormez bien, je le veux; ayez soin de lui, mes *Guillaume*, et au revoir, monsieur Stéphen.

Elle nous serra la main à tous et disparut sous les ombrages du parc, où le vieux gardien l'attendait avec une lanterne. Je restais cloué à ma place. — M'aimait-elle? me plaignait-elle seulement? Peut-être jouait-elle avec l'amour comme avec l'inconnu, se flattant de me guérir aisément par sa candeur et sa bonté.

Stéphen me prit le bras pour m'emmener. N'étant plus soutenu par la présence de Célie, je me sentais brisé de fatigue et accablé de stupeur. Je n'eus même pas l'idée de résister à l'ordre de passer

la nuit chez Guillaume. Je compris à peine ce que me dit Stéphen de l'état du Brésilien. Il me céda son lit et alla dormir avec Célio. Pour moi, je tombai accablé sur l'oreiller d'algues, et ne m'éveillai qu'après le lever du soleil.

J'étais guéri, la plaie était cicatrisée sans inflammation et sans fièvre. Je me rappelais confusément les événemens et les émotions de la veille; mais je n'eus pas le loisir d'y rêver longtemps. Stéphen entra chez moi, me regarda et dit : — C'est bien, vous avez le sang pur et vous êtes jeune. Il faudrait plus d'un coup comme ça pour vous assommer. Habillez-vous pendant que je vous dirai ce qui se passe.

Il me raconta que le Brésilien était parti avant le jour dans une voiture de poste que, dès la veille au soir, il avait envoyé chercher. Il souffrait beaucoup et parlait avec rage de se venger de tous les habitans de la Canielle. Personne chez Michelon n'ayant pu lui dire mon nom, quand même on l'eût voulu, il avait promis de mettre le feu au village; mais comme Michelon et sa famille, scandalisés de *sa malice*, lui avaient répondu qu'on prenait acte de ses menaces, il n'était pas probable qu'on entendît jamais parler de lui. — L'homme est lâche au fond, ajouta Stéphen. Il a le courage physique, mais non le courage moral. Il n'y a plus à s'occuper de lui; avec sa gueule fraîchement ébréchée, il ne poursuivra plus de quelque temps les femmes, et il ne se risquera plus à faire le siége du château de la Canielle, le sachant si bien gardé. A présent il faut aviser à nous débarrasser de son laquais, qu'il a parfaitement oublié ici sans lui laisser un sou, et qui se lamente comme une mouette. Cet imbécile demande à vous voir; il est debout, et depuis une heure il se promène sur la galerie pour vous saisir au passage. Vous voilà prêt, faisons-le entrer, et n'oubliez pas qu'il vous prend pour un camarade.

— Parfaitement, répondis-je, je ne serai pas fâché de savoir quelles étaient les espérances de M. le marquis en se faufilant ici.

J'avais repris mes habits de marinier. Le quidam introduit se jeta dans mes bras en pleurant et en m'appelant son sauveur et son ami. Comme il m'aimait! Il aimait tant la vie!

Je coupai court à cette scène ridicule en lui disant que l'on ferait une collecte pour lui dans le village, afin qu'il pût s'en aller sans mendier, mais que je ne me prêterais à lui obtenir ce secours qu'à la condition d'une confession sincère et absolue.

Il hésitait. — Allons, vous parlerez ou vous n'aurez rien, lui dit Stéphen. Nous savons déjà le nom de votre maître : dites-nous quelles étaient ses intentions?

« Mon maître? s'écria le naufragé. Il ne l'est pas, Dieu merci!

Je suis domestique de place, guide de terre et de mer, bon cavalier et bon marin, courrier et homme d'affaires en toute partie. Je sais un peu de tout, et je connais toutes les côtes et toutes les routes de France. J'étais à Étretat depuis trois jours quand ce bandit m'a embauché à la journée.

« Il me payait cher en promesses, c'est ce qui m'a décidé à le suivre, quoiqu'il n'eût pas conquis mon estime. Quant au but de son excursion par ici, je peux vous le dire. Je servais au casino et j'entendais tout. On y parlait beaucoup un soir d'une demoiselle étonnante que l'on disait riche, belle et impossible à réduire. Ça lui a monté la tête, et, que la chose soit vraie ou non, il a dit qu'il la connaissait et qu'il était au mieux avec elle. On lui a répondu qu'il se vantait, et là-dessus il a parié qu'il rapporterait la preuve de la vérité au bout de huit jours.

« Il prétendait bien plutôt, je crois, à l'épouser, car il a tant fait danser ses écus, qu'il commence à en manquer. Il comptait sur sa mine et sur son bagout. Il est si effronté! Nous sommes donc venus ici, comme vous savez, et nous avons réussi à voir cette demoiselle, qui est très bien, et qu'il n'avait jamais vue, j'en mettrais ma main au feu. Après ça, trouvant les gens d'ici très méfians, il m'a emmené à un autre petit endroit sur la côte, et il y a fait un tas de questions. Enfin hier il a loué une méchante espèce de *périssoire* dont on lui a fait déposer le prix, vu qu'il ne voulait point de pilote, et prétendait être meilleur marin que pas un. Tant qu'il a voulu m'écouter, ça n'allait point trop mal, nous rasions la côte, que je connais un peu; mais son idée était d'aller dans l'île aux guillemots, parce qu'on lui avait dit là-bas que la demoiselle y allait souvent déjeuner avec des pêcheurs. Nous avons vu de loin une barque amarrée. Il s'est figuré que c'était la sienne, et il s'est engagé dans les écueils pour aborder du côté où il ne serait pas vu. Nous avons trouvé là un petit jeune homme d'ici avec qui nous avions lié connaissance jeudi dernier. Il nous a appris que la demoiselle n'y était point, et que la véritable roche aux guillemots était beaucoup plus loin en mer. Il ne voulait pas nous y conduire, disant que la barque était trop faible et la houle trop forte, que d'ailleurs la demoiselle n'y était pas non plus. Le Brésilien s'est obstiné, disant qu'il voulait connaître l'endroit. Son idée était sans doute d'y surprendre la demoiselle un jour ou l'autre, de faire quelque méchante farce pour éloigner son équipage, peut-être d'y amener des bandits de son genre pour vous chercher querelle et rester le maître du terrain. C'est un homme capable de tout, je vous en réponds! Enfin, à force de promesses et de menaces, il a emmené le petit, et vous devinez le reste. Nous avons abordé, mais sans pou-

voir amarrer la barque, qui nous a échappé et qui est revenue s'aplatir sur le rocher. Pendant une heure, nous avons travaillé à en repêcher les morceaux, comme si ça eût pu servir à quelque chose. Moi, je me suis découragé et couché en pleurant sur le haut de l'écueil, attendant la mort en voyant monter le flot. C'est bien dur pour un homme jeune et rempli de belles espérances de voir comme ça approcher son *trépas* sans pouvoir l'éviter! » — Ici le narrateur risqua quelques réflexions philosophiques et un peu de poésie descriptive à sa manière. Il termina en disant qu'il était un homme ruiné, qu'il avait perdu un portefeuille précieux, des bijoux, *ses papiers de famille et un portrait de femme*. Quand il nous jugea assez attendris sur son sort, il nous supplia de procéder vite à la collecte et de le présenter à la demoiselle, qui l'agréerait peut-être à son service comme cuisinier ou secrétaire.

— Pour le dernier point, lui répondit Stéphen, personne ici ne vous recommandera, vu que vous êtes un poltron et un ingrat. Votre bourgeois est un drôle, nous le savons, mais pour vous sauver il a déployé un courage enragé, et, tout aussi bien qu'à mon camarade, vous lui devez la vie. Ne parlez donc plus de lui, vous n'en avez pas le droit. Voici de quoi vous en retourner à Étretat. Filez tout de suite, et qu'on n'entende plus parler de vous!

Le valet expédié et le maître disparu, nous allâmes déjeuner avec la famille Guillaume, et, comme on était rétrospectivement ému des incidens de la veille, ainsi qu'il arrive toujours quand on rentre dans le calme, le repas dura fort longtemps. Je laissais passer les heures, espérant que Célie viendrait se promener au bourg; mais elle ne vint pas, et je dus songer à rejoindre ma pauvre tante, qui s'inquiétait peut-être de mon absence. Je remontai dans ma carriole, et Stéphen voulut m'accompagner jusqu'à la grille de notre jardin. Chemin faisant, il m'avoua qu'il avait raconté tout ce qu'il savait du Brésilien au *petit amiral*, — c'est ainsi qu'il appelait Célie, — en montant le sentier avec elle la veille au soir. Que voulez-vous? dit-il, elle me questionnait sur votre compte avec tant d'autorité! Elle voulait savoir tous les détails, avant, pendant et après l'aventure du soi-disant marquis. Je ne sais guère inventer, et puis il faut bien qu'elle sache que, si ce misérable vient à reparaître, le mieux est de lui faire descendre la falaise par le chemin des hirondelles. Je n'ai pas trahi le petit Barcot; mais vous, je pouvais bien vous trahir sans la fâcher contre vous, et je vous réponds qu'elle a du cœur, le petit amiral, car elle a dit cent fois en parlant de vous : Quel brave enfant! quel digne garçon! — Elle a été très gentille pour moi aussi. Elle m'a remercié comme si ça en valait la peine, et elle

m'a bien recommandé de ne pas vous laisser assassiner par ce bandit. — Quand on pense, disait-elle, qu'il pouvait le tuer, là, à deux pas de moi et à cause de moi! Vrai, votre jeune ami a trop de courage. Il n'est pas taillé en Hercule normand, lui, et il n'a pas la méchanceté et la perfidie de ce chat sauvage que vous appelez Rio-Negro. — Je l'ai rassurée de mon mieux en lui disant que la force était dans le cœur, et que vous étiez aussi méchant qu'un autre quand il le fallait. — C'est égal, disait-elle, je ne dormirai plus tranquille tant que ce bandit sera ici. — Ma foi, mon cher, c'est une bonne fille et point du tout sotte ni bégueule. Je suis capable d'aller à son audience et à ses cours, elle me l'a permis.

Nous arrivions, rien ne put décider Stéphen à entrer pour saluer ma tante; il se sauva en promettant de venir me voir le lendemain matin avant le lever des dames de la maison.

Mme du Blossay était seule au salon. Erneste, sous prétexte de lecture, faisait la sieste dans sa chambre. En me voyant, ma bonne tante tressaillit, se leva, et écartant mes cheveux : — Voyons cette blessure! s'écria-t-elle. Ah! mon Dieu, mais c'est effrayant, si près de la tempe! Est-ce bien vrai qu'il n'y a pas de danger?

— Comment? lui dis-je, vous savez...

— Je sais tout, oui, tout, mon pauvre enfant! Mlle Merquem ne m'avait écrit qu'un mot hier; mais ce matin à six heures elle était ici. Elle m'a prise au lit pour me faire ses confidences et les tiennes. Tu l'aimes donc? tu l'aimes d'amour, du moins tu crois l'aimer ainsi! Il m'avait bien semblé qu'il y avait de cela dans ton amitié; mais je te sais si enthousiaste! Et puis je comptais sur la prudence et la raison de Célie : je n'avais pas tort. Pauvre Célie!... elle est bien franche et bien loyale!

— Pourquoi dites-vous « pauvre Célie? » Ah! je vous supplie de me répéter tout ce qu'elle vous a dit.

— Oui, je te le dirai, elle le veut; mais tu partiras demain pour l'Italie.

— Ah! c'est pour l'Italie à présent? Eh bien! non, je ne partirai pas, j'aime mieux ne rien savoir. Je ne comprends pas que cet aventurier, à qui j'espère avoir ôté pour longtemps l'envie et la force de me nuire, puisse inspirer à Célie et à vous des craintes si vives. Non, vous n'exigerez pas que je renonce au bonheur le jour où je le saisis avec passion!

— Le bonheur! ah! pauvre Armand, tu te crois donc aimé?

— Non; mais je le serai, je le veux! J'ai conquis l'estime et la sympathie, et, dussé-je en rester là, c'est encore ce qui, venant d'une telle femme, m'a donné le plus d'orgueil et de joie depuis que je suis au monde!

— Eh bien! soit; mais il faudra en rester là. Avec elle, l'amour est impossible, et tu y renonceras de toi-même.

— Jamais, à moins que je ne renonce à la vie.

— Calme-toi. Nous avons à causer sérieusement, mais te voilà trop excité; d'ailleurs j'entends ma fille qui s'habille, nous serions interrompus. Ce soir, quand nous serons bien seuls et quand je t'aurai vu dans ton état naturel...

Il fallut se soumettre. Il me sembla que cette journée ne finissait pas. Enfin à dix heures je me retrouvai seul avec ma tante. J'avais réussi à lui paraître calme, et elle voyait bien que je n'étais pas malade.

— Ce n'est plus, me dit-elle, par crainte de l'aventurier étranger que Mlle Merquem veut t'éloigner d'ici; elle sait qu'il est parti dans la nuit, très malade et très démoralisé. Ce qu'elle redoute, c'est ton illusion, tes espérances, ton amour enfin, puisque c'est de l'amour! Elle m'a donné le choix entre deux partis : ou te décider à l'oublier, ou te laisser le maître de tes actions en te faisant une révélation terrible. C'est à toi de décider : veux-tu garder tes illusions de jeunesse, emporter dans ton cœur un souvenir embaumé et ne revoir jamais Célie? ou veux-tu être guéri par un remède héroïque aussi amer que possible? Parle.

— Je veux la revoir au prix de toutes les souffrances...

— Allons! il me faut du courage pour te dire cela. Cet aventurier, ce spadassin, ce misérable, elle le connaissait, elle l'a reconnu, c'est celui qu'elle a aimé...

— Aimé! non, c'est impossible, un lâche!..

— C'est un coquin, mais non un lâche, matériellement parlant. Il a des côtés héroïques, à ce qu'il paraît; c'est une espèce de corsaire à la Byron, un Lara, un de ces détestables héros de roman qui font rêver les jeunes filles.

— Non, ce n'est rien de cela, je vous jure! ce n'est pas même un Lugarto; c'est un être vulgaire, abject, sans éducation, sans poésie...

— Mais il est beau et brave, et il peut être apparu autrefois dans des circonstances mystérieuses et romanesques; je ne les sais pas. Célie n'est entrée dans aucun détail. Elle m'a dit seulement qu'elle avait été enfant et folle tout comme une autre, et qu'elle en portait la peine. Elle rougit de son erreur; mais le passé a laissé une tache sur sa vie, une tache ineffaçable...

— Une tache!... un fait! elle s'est donnée!

— Je ne sais pas, je n'ai pas osé la questionner trop, elle s'exécutait si courageusement!... mais elle m'a laissé entendre qu'il ne s'agissait pas seulement d'un rêve de jeune fille, évanoui sans

expansion et sans remords; c'est à cause de lui qu'elle a refusé Montroger : elle l'aimait encore ou elle ne l'aimait plus, je ne sais. Elle l'a revu dans son grand voyage, où elle apprit ce qu'il était. Enfin, quelles que soient les circonstances, elle a été guérie par le mépris, et elle a fait vœu de ne plus appartenir à personne, ne voulant pas vivre sous le poids du pardon, et ne voulant pas tromper un homme d'honneur.

— Pour ne tromper personne, elle a trompé tout le monde!

— Hélas! il le fallait bien, ou il fallait disparaître, s'enfermer, se faire religieuse, que sais-je? Elle dit qu'elle a manqué de courage, ou qu'elle en a eu trop. Ne voulant pas renoncer à ses amis et à des relations agréables, elle ne s'est confessée de rien à personne, comptant sur son esprit et sur sa prudence pour ne pas inspirer l'amour. Jusqu'ici, sauf Montroger, qui n'en meurt pas d'étisie, elle n'avait pas souffert l'apparence d'une affection trop vive. Elle se croyait sauvée, et après tout pourquoi, avec une conduite désormais si sage et des qualités si essentielles, eût-elle fait le sacrifice de sa réputation et affiché un repentir qui eût fait plus de scandale que de bien dans son entourage? Ne devait-elle pas ce silence à la mémoire et au nom de son grand-père? Moi, en y réfléchissant, je ne la vois pas si coupable, et je ne l'en aime pas moins; mais je comprends que l'amour ne résiste pas à de telles épreuves. Je te l'avais bien dit, celle-ci est cruelle au beau milieu de ton joli roman et de ton jeune enthousiasme! Mon cœur saigne de te faire tomber de ciel en terre; mais il fallait couper le mal dans la racine avant de le laisser porter ses fruits. Célie l'a compris : elle s'est sacrifiée. Elle m'a apporté son douloureux secret, n'hésitant pas à le mettre sous la sauvegarde de ma charité et de ton honneur.

— Oui, sans doute, répondis-je, elle a bien agi, et son secret est en sûreté : vous la remercierez pour moi, ma tante! Elle eût pu se dispenser de vous dire l'autre jour, devant moi, à propos de l'enfant, qu'elle ne redoutait rien de l'examen de sa conduite, et en d'autres occasions elle s'est déclarée irréprochable avec un peu trop de sang-froid. Voilà, quant à moi, tout ce que j'ai à lui reprocher. Le reste ne me regarde pas. En devenant épris d'elle, j'avais tout accepté, et j'admettais, sinon que l'enfant naufragé fût le sien, du moins qu'elle pouvait avoir été mère, et, en lui offrant de me charger de son protégé, je me persuadais, l'avouerai-je? que, si elle avait un autre fils élevé mystérieusement ailleurs, elle m'ouvrirait son cœur et me confierait son véritable trésor. C'était un rêve, je n'ai vécu que de rêves depuis deux mois, et aucun ne m'a paru irréalisable, tant j'aimais avec parti-pris de tolérance et de

dévouement. Ce que je viens d'apprendre est en dehors de mes prévisions... L'objet d'un amour dans le passé ne pouvait se présenter devant mes yeux sous les traits répulsifs d'un aventurier de si bas étage. Succéder à ce monsieur-là!... Et qui sait s'il n'y a pas encore entre eux un lien qu'elle ne peut rompre?... Cet enfant que j'ai supposé et accepté, il existe peut-être. Elle vous a dit une fois que, si elle avait le bonheur d'être mère, elle ne pourrait se résoudre à le cacher et ne connaîtrait pas la honte; mais que peut-on croire d'elle à présent? Elle sait très bien mentir quand il le faut. Hélas! hélas! voilà l'effet de sa confession sur moi. Elle me met en méfiance de tout...

— Je m'attendais à cela, dit ma tante; voilà l'effet de toutes les confessions de femme. Loin de désarmer les hommes, elles les irritent et les jettent dans des suppositions qui ne s'arrêtent plus à rien. Prends garde, mon ami! Tu n'as pas été encouragé, tu n'as aucun droit; Célie ne te devait aucune confidence. Il ne faut pas se conduire en mari jaloux quand on n'a pas même été le fiancé autorisé.

Ma tante avait raison. L'amertume de mon cœur était injuste. Je feignis de l'abjurer, et, la voyant inquiète de l'effet de ses révélations, je lui parlai de mon chagrin avec une douceur résignée. Elle me crut en bonne voie de guérison et me conseilla de faire un petit voyage pour me distraire. Je lui répondis que j'y songerais, et nous nous quittâmes mornes et abattus comme des gens qui viennent d'ensevelir un mort.

J'aurais voulu m'élancer dans la campagne, m'égarer dans la solitude des forêts, ou errer sur quelque grève isolée. J'avais la tête en feu, la bouche amère et bilieuse, le cœur comme écrasé et glacé dans ma poitrine; mais ma tante avait le sommeil léger, je savais d'ailleurs qu'elle ne dormirait pas avant d'avoir interrogé tous les bruits du dedans et du dehors, prête à s'alarmer, si elle m'entendait sortir. Je remontai lentement à ma chambre, je n'osai même pas ouvrir ma fenêtre, et je me couchai. Je restai immobile, assis sur mon lit jusqu'au jour. Je ne crois pas que martyr étendu sur un gril ardent ait souffert un pire supplice. J'étais sur les charbons embrasés de la colère, de la honte et du désespoir. Je voyais, comme une image à jamais fixée dans ma pensée, Célie aux bras de ce misérable. Je voulais le tuer; il riait et s'effaçait avec elle dans les nuages de l'odieux passé pour reparaître aussitôt, arrogant et cynique. Il me montrait sa mâchoire brisée et mon idole souillée par ses baisers sanglans. Je levais les bras pour le lapider, et je restais ainsi inerte et comme cataleptique jusqu'à ce que, retombant sur mes flancs, mes mains engourdies me fissent l'effet de membres morts qui ne m'appartenaient pas.

Je n'avais pas prévu que je souffrirais de la sorte. Je m'étais vanté à moi-même d'accepter toutes les éventualités de la mystérieuse existence de Célie : je m'étais donc menti? Je ne l'aimais donc pas encore lorsque j'avais cru pouvoir prendre cette résolution stoïque, ou bien je n'étais pas l'homme sain de jugement et ferme de caractère que j'avais cru être? Peut-être encore ne l'avais-je pas réellement aimée : ma vanité d'homme, mon tempérament d'homme difficile et délicat, avaient-ils seuls été en jeu? M'étais-je laissé éblouir par la difficulté d'une conquête réputée impossible? Ne me restait-il plus, de mes sublimes énergies, que la rage de l'orgueil déçu?

Le jour venu, je m'habillai sans bruit et sortis dans les champs. Je n'oubliai pas mon chien et mon fusil, afin qu'on pût dire à ma tante que j'étais allé à la chasse de bonne heure comme les autres jours. Je n'eus pas fait cent pas que je vis Stéphen sur la route. J'eus l'idée de le fuir, de me cacher; mais il m'avait vu, et venait vers moi à travers les sillons. — Diable! me dit-il en me regardant de près; ça ne va pas! vous êtes jaune de chrome, ce matin!... Il souleva ma casquette pour voir mon front : pas d'enflures, ajouta-t-il, pas d'inflammation. C'est un mouvement de bile, la colère que vous a causée cet animal venimeux; le sang-froid d'abord, la réaction ensuite. Je connais ça. Prenez de l'exercice, et puis, tenez! une nouvelle qui, dans l'état de votre *plafond*, vous fera du bien : M. le marquis est arrêté. Oui, d'honneur, à peine arrivé en poste à la station du chemin de fer, il voulait filer sur Rouen; des agens de police lui ont mis la main au collet. Il paraît que monsieur avait la petite faiblesse de tricher au jeu, et qu'il emportait d'Étretat un portefeuille trop bien garni. Eh bien! ça ne vous réjouit pas?

J'essayai de sourire, mais cette nouvelle ajoutait à ma souffrance. Plus cet homme était démasqué, plus Mlle Merquem était avilie. Stéphen, pensant me divertir, achevait de m'édifier sur le compte de mon infâme rival. Un de ses amis lui avait écrit de la station pour s'excuser de ne pouvoir aller le voir à la Canielle, et dans un long *post-scriptum* il lui racontait l'arrestation dont il venait d'être témoin. Il avait rencontré l'année précédente ledit marquis aux eaux d'Ems, d'où il avait été chassé honteusement autant pour escroquerie que pour supposition de noms et qualités. Il se faisait appeler alors le comte de Virville, et un Américain l'avait reconnu pour un forban de la pire espèce, échappé à la corde grâce à la confusion des événemens.

C'en était donc fait! Ce drôle allait subir quelque peine infamante en France. On fouillerait toute sa vie, et le passé, et les récens événemens de la Canielle. Dieu sait quelles révélations amènerait

son interrogatoire et quelle publicité recevrait l'aveu impudent de ses relations avec Célie! Saisi d'effroi et de douleur, je ne sentis plus qu'une immense pitié, dirai-je une immense tendresse pour celle que j'avais appelée la veille ma marraine bienaimée! Ce fut au moins une déchirante sollicitude. Toute ma colère s'évanouit, et saisissant le bras de Stéphen : — Mon ami, lui dis-je, est-ce qu'il n'y a pas quelque chose à faire pour empêcher ce misérable de mêler le nom sacré de Mlle Merquem à l'ignoble procès qui va avoir lieu? On voudra savoir pourquoi il est grièvement blessé; on saura où il avait passé les jours qui ont précédé son arrestation. La famille Guillaume interrogée dira la vérité. Il faut qu'on la dise, moi-même j'aurai à m'expliquer...

— J'entends, j'entends de reste, répondit Stéphen. Diable! oui; je n'avais pas pensé à ça, moi! Je me souviens du récit du valet de place. Déjà le monsieur s'était publiquement vanté à Étretat... Il se vantera encore, toute calomnie absurde est du répertoire de ces coquins. Sacrebleu! pourquoi ne l'avez-vous pas tué du coup? Nous l'aurions jeté à la mer, il n'en eût été que ça! Et quand je pense que nous avons risqué nos carcasses pour tirer ce requin-là de son écueil, où il était si bien!... Voyons, il faut aviser... Avant tout, il faudrait mettre *le petit amiral* en garde;... mais qu'est-ce qu'elle risque? Bah! c'est de l'ennui quand les journaux parleront; mais elle n'en sortira que plus blanche. Une femme comme ça ne peut pas être salie parce qu'une limace essaie de baver sur le bout de son soulier...

— N'importe, repris-je, elle doit être agitée et malheureuse de ce qui arrive, si elle le sait. Croyez-vous qu'elle le sache déjà?

— Ma foi! oui, je l'ai raconté aux Guillaume, qui ont dû le lui dire à l'heure qu'il est. Si vous y alliez, pour lui remonter un peu le moral? Vous lui direz que nous sommes là, nous, et que, quand on nous appellera comme témoins, nous parlerons haut et fort; qu'elle s'en rapporte à nous pour la défendre! Pour ma part... je ne suis pas bien sensible, moi; mais l'impudence me révolte. Voyons, venez-vous à la Canielle, ne fût-ce que pour savoir ce qu'elle pense de tout ça? Qui sait? elle sera peut-être contente d'en causer avec vous!

— Partons, répondis-je. Et nous prîmes, à travers les taillis, le sentier qui conduisait directement au donjon sans descendre à la grève.

GEORGE SAND.

(*La quatrième partie au prochain n°.*)

LE

JAPON EN 1867

II.

LE RÉGIME POLITIQUE ET L'ÉTABLISSEMENT DES EUROPÉENS.

C'est aux États-Unis que revient l'honneur d'avoir ouvert le Japon aux étrangers. Jusqu'en 1853, époque à laquelle parut l'escadre du commodore Parry, nous ne le connaissions que par les récits des Hollandais renfermés dans l'île de Décima, où ils avaient obtenu le droit exclusif de commerce. L'Europe recevait d'eux les produits indigènes, et le Japon s'initiait par leur intermédiaire aux progrès de notre vieille civilisation. Pour le peuple japonais, après les Chinois, il n'y avait d'autres étrangers que les Hollandais. Leur langue était la seule répandue dans le pays, les caractères et les chiffres européens étaient des caractères et des chiffres hollandais. Du reste les deux peuples vivaient en parfaite intelligence et ne s'occupaient absolument que de trafic; de temps à autre, quelques marchands hollandais traversaient le Japon, se rendant à Yeddo; on les montrait aux indigènes comme des objets de curiosité, et eux-mêmes, n'ayant aucun caractère officiel qui pût leur donner une dose exagérée d'amour-propre, se pliaient avec insouciance aux fantaisies de leurs cicerones. Pendant nos guerres de l'empire, alors que la Hollande avait cessé d'exister, on la retrouvait intacte

(1) Voyez la *Revue* du 15 février.

avec son pavillon et son autonomie dans l'île de Décima. Rien dans les habitudes des indigènes ne se ressentait du passage des missionnaires catholiques, jadis conduits sur cette terre par François-Xavier, rien ne trahissait leur ancienne influence; le nom de *christians* (chrétiens) servait à désigner une classe abjecte de la société, des misérables, rebut de leurs compatriotes. La persécution avait tout emporté, hommes et souvenirs. C'est à peine si dans la langue quelques mots rappelaient les anciennes relations d'amitié et de commerce qui avaient autrefois existé entre le Japon et le Portugal.

Les Hollandais avaient reconnu au Japon deux capitales et deux souverains. Se fiant aux apparences et raisonnant d'après le principe des gouvernemens européens, ils avaient baptisé, un peu trop à la légère, l'un de prince spirituel, l'autre de prince temporel. Les deux pouvoirs, quoique invisibles, trahissaient extérieurement des personnalités bien tranchées. L'un d'eux, celui du *mikado*, sans armée, sans territoire, paraissant n'avoir à sa disposition aucune force matérielle, empruntait immédiatement aux yeux d'Européens du XVIIIe siècle un caractère religieux. La puissance du *taïcoun* au contraire, avec sa pompe militaire, ses navires, ses soldats, semblait représenter le Japon dégagé de toute essence mystique. Si nous, sceptiques d'un autre temps, malgré les événemens qui ont déchiré peu à peu le voile mystérieux de cette organisation, nous hésitons encore à reconnaître l'autorité là où elle ne s'appuie pas exclusivement sur la force brutale, combien doivent nous paraître logiques les Hollandais, jugeant alors le Japon avec les simples données que pouvaient recueillir les insulaires de Décima! Les Américains, venant en 1853, négligèrent donc complétement le pontife des Hollandais, et frappèrent hardiment aux portes de Yeddo, capitale du souverain temporel. A l'arrivée du commodore Parry, le pouvoir taïcounal était depuis une dizaine d'années aux mains de Yeoshi. Le pays jouissait d'une tranquillité parfaite; nobles et gouvernement n'avaient aucun motif sérieux de dissensions. La question étrangère devint le signal de la guerre civile. Autour du taïcoun, les partis s'agitèrent pour ou contre l'admission des étrangers, et, tandis que le chef du pouvoir établi à Yeddo leur montrait des dispositions favorables, en face même des bâtimens mouillés sur la rade de Kanagawa des princes hostiles roulaient des pièces d'artillerie comme pour s'opposer à un débarquement. L'officier américain remit au taïcoun, le 1er juillet 1853, la lettre du président des États-Unis, et, fort de ce premier triomphe, il accorda de bonne grâce une année de réflexion aux hésitations des Japonais. La mort de Yeoshi suivit immédiatement le départ du commodore Parry. Un officier gagné par le prince d'Etzizen se chargea d'empoisonner son

maître, auprès duquel des fonctions domestiques lui donnaient journellement accès. On dit que le taïcoun eut des soupçons, qu'en buvant ses yeux rencontrèrent ceux du coupable, qu'il y lut le crime et jeta le vase à la tête de l'assassin. Celui-ci ne survécut pas à son forfait, il se suicida sur le cadavre de la victime. Quelques jours après, sentant qu'il ne pouvait braver l'opinion publique, désigné et montré partout au doigt comme le premier instigateur du meurtre, le prince d'Etzizen mettait lui-même fin à ses jours.

Le prince Yésada succédait à son père; c'était un enfant faible d'esprit et chétif de santé, derrière lequel se tenait le véritable maître, le prince d'Ikammon, nommé régent et accepté d'un commun accord par tous les partis. Le régent, poursuivant la politique du règne précédent, se montra disposé à faire un accueil favorable aux étrangers; il convainquit les faibles et les indécis, leur montra que la lutte à main armée était impossible, que pour éloigner les dangers d'une guerre extérieure il fallait céder, au moins provisoirement, quitte à rentrer plus tard dans ses droits absolus, lorsque le pays serait armé et que les chances d'une lutte seraient devenues égales. Cette politique plaisait aux Japonais, elle n'engageait rien, réservait l'avenir, et était empreinte de cette duplicité si chère au caractère oriental; elle fut cependant attaquée par le prince de Mito, un des hommes qui, par leur naissance et leurs qualités, se trouvaient de droit à la tête de la noblesse. Il exprima nettement sa haine contre les étrangers et proposa de mourir les armes à la main dans un effort héroïque. Le régent triompha : Simoda et Hakodadé s'ouvrirent au commerce américain; M. Harris, nommé consul-général, vint représenter dans le premier de ces ports la puissance des États-Unis. Il n'y avait dans ces concessions rien d'humiliant pour les Japonais. Hakodadé était perdu dans les neiges et les brouillards de l'île Yesso; Simoda, entouré de montagnes, ne correspondait que difficilement avec la grande route de l'empire. Comme à Décima, les seuls indigènes en face desquels se trouvaient les étrangers étaient des marchands et des ouvriers. Les deux peuples pouvaient donc vivre en bon voisinage, entretenant des relations d'amitié et de commerce dans la mesure de ce que voudrait permettre le taïcoun.

Il ne paraît pas que de 1854 à 1858 les Américains aient profité de leur séjour à Simoda pour obtenir des renseignemens politiques importans. En 1858, ils en sont au même point. L'idée ne leur est pas venue d'aller réveiller le pape de Kioto, ils ne soupçonnent pas sa puissance, et quand les forces réunies de France et d'Angleterre ont tiré vengeance de l'affront reçu en Chine, lorsque M. Harris à Simoda sent que les puissances occidentales vont employer leur prépondérance maritime pour forcer l'entrée du Japon, lorsqu'il

prévoit que le monopole exercé par les Américains va disparaître, c'est au gouvernement de Yeddo qu'il s'adresse. Il ne possède derrière lui ni armée ni flotte, mais il exploite avec habileté la présence de nos soldats et montre au taïcoun qu'il va être écrasé, s'il ne consent immédiatement à faire de larges concessions aux Européens. Il déchire le traité de 1854, et tend aux Japonais une nouvelle convention seule capable d'arrêter les puissances occidentales. En obtenant pour son pays le traité de 1858, il se fait fort d'empêcher la France et l'Angleterre d'aller au-delà. Plus tard, l'amiral Hope pourra écrire avec raison à son gouvernement : « Le ministre des États-Unis a fait un adroit usage des avantages que les forces anglaises et françaises viennent de remporter en Chine (1). »

Les représentans des puissances occidentales négociaient à Yeddo les dernières clauses de leur traité, et déjà le taïcoun Menamotto-Yésada, au nom duquel se concluaient ces arrangemens, avait disparu empoisonné, sans que rien de particulier eût révélé aux plénipotentiaires ce grave événement. Autour de ce trône vacant, les partis s'agitaient de nouveau. Les assassins du taïcoun, arrêtés, avouaient leur crime dans les souffrances de la torture et jetaient aux bourreaux le nom de leur complice, le prince de Mito, qui mettait par la fuite sa vie en sûreté. Yésada, idiot, ne laissait ni enfant légitime ni enfant d'adoption. L'élection d'un nouveau taïcoun était préparée avec soin ; les princes et les adhérens de la famille de Mito étaient, sous divers prétextes, exclus du vote, et un enfant de la famille de Ki était appelé à monter sur le trône de Yeddo.

Dès le début des relations, il devint évident que les engagemens pris par les Japonais étaient inexécutables, et qu'insister sur certaines clauses d'un traité dont nous étions fiers, et à juste titre, c'était rabaisser l'amour-propre indigène et allumer la guerre entre les deux pays. Tout était nouveau pour les deux peuples, et des deux côtés les étonnemens et les réclamations commençaient. Le gouvernement du taïcoun, en ouvrant Yokohoma, n'avait entendu qu'une chose : permettre à quelques trafiquans tranquilles de bâtir d'humbles maisonnettes sur le bord de la mer et de se livrer à un commerce d'échange. Au lieu de marchands, il rencontrait des grands seigneurs, aussi préoccupés de leurs plaisirs que de leurs affaires, usant largement des priviléges qu'au Japon on n'accorde qu'à la noblesse, chassant, galopant sur la grande route de Yeddo, le *Tokaïdo*, sans égard pour les officiers des princes qu'ils rencontraient journellement. Le plus obscur négociant, sans s'en douter, violait les coutumes les plus respectables du pays. Les Européens,

(1) Dépêche du 20 août 1861.

la plupart Anglais, gâtés par un long séjour dans l'Inde ou dans la Chine, étaient trop disposés à traiter les Japonais comme des gens inférieurs. Les difficultés devaient surgir et surgissaient à tout instant. Le gouvernement du taïcoun, qui paraissait redouter par-dessus tout notre contact avec la grande noblesse, nous faisait prévenir des jours où, par suite du passage sur le Tokaïdo d'une escorte de prince, la route devait nous être fermée. L'avis avait quelquefois une nuance altière. Il était toujours mal accueilli de la part de gens qui, mûris par l'expérience politique de la Chine, ne croyaient ni aux raisonnemens ni aux usages, et se rappelaient que dans l'empire du Milieu toutes les questions avaient été uniquement résolues par la force.

A l'ennui des tracasseries intimes suscitées par l'autorité locale était venue se joindre la préoccupation des assassinats dans les rues mêmes de la ville. Les représentans des nations européennes protestaient, menaçaient de la vengeance de leurs gouvernemens, faisaient de vains efforts pour amener la punition des coupables. Sous un régime aussi despotique, avec une police aussi nombreuse, il leur paraissait facile d'arriver à la découverte de la vérité. Le gouvernement encourageait-il ces meurtres? était-il d'accord avec les assassins? A ces soupçons, les agens qui représentaient à nos yeux l'autorité taïcounale ne répondaient que par d'interminables condoléances; poussés à bout, ils se rejetaient sur les difficultés intérieures du moment, parlaient vaguement d'ennemis nombreux qui voulaient la ruine de leur maître, et nous laissaient entrevoir une organisation politique étrange, dont les traits principaux avaient quelques rapports avec notre moyen âge européen. Le 29 janvier 1860, un indigène tombait frappé d'un coup de poignard à la porte de la légation d'Angleterre. C'était un Japonais, interprète particulier du ministre. Trouvé en mer par un navire américain, sur une barque à demi submergée par la tempête et déjà loin de toute terre, il avait été élevé aux États-Unis, et avait grandi au milieu de notre civilisation, dont il avait pris les mœurs. Pour les Japonais, c'était un renégat; pour le ministre anglais, c'était un auxiliaire dévoué, propre à dénouer le réseau inextricable dans lequel il se trouvait engagé. La douleur qu'il ressentit de cette mort se traduisit par une exigence impolitique peut-être, mais excusable à coup sûr, et qui, dans l'état des choses, relevait au moins le caractère des Européens. Le gouverneur de Yokohama, en dépit des usages et de l'étiquette, fut obligé de suivre avec ses officiers le cercueil de Denkoutchi, et aux yeux de toute une population étonnée affecta, par l'ordre de l'Angleterre, des regrets évidens sur l'assassinat d'un misérable pêcheur. L'insulte devait augmenter les haines; mais au

point où l'on en était, qu'importait un peu plus ou un peu moins d'hostilité entre les deux races?

A Yeddo, les événemens trahissaient une situation intérieure très tendue. La nouvelle venait de se répandre que le régent, le prince d'Ikammon, avait été assassiné; des officiers du prince de Mito l'avaient attendu à la sortie de son palais et l'avaient mis à mort au milieu de ses gardes, malgré une lutte tardive, mais acharnée, dans laquelle plusieurs des agresseurs avaient perdu la vie. C'était la revanche du vieux prince exilé en 1858 par le régent; rentré dans ses états, il avait abdiqué en faveur de son fils et s'était retiré de la scène politique; des serviteurs zélés s'étaient chargés de venger cette grande douleur. L'autorité du taïcoun perdait sensiblement de son prestige; quelques impatiens disaient déjà que l'on n'avait pas traité avec le pouvoir réel; d'autres, cherchant toujours dans notre histoire des analogies de situation, faisaient du taïcoun un maire du palais. Des éclairs de vérité apparaissaient de temps à autre; les vieux textes hollandais en main, on commençait à refaire une histoire plus réelle du taïcounat et à comprendre les droits de la féodalité.

Dans la nuit du 19 janvier 1861, tombait en pleine rue de Yeddo, sous le sabre des assassins, M. Heusken, interprète du ministre des États-Unis. Dans la personne d'Heusken, on frappait un homme mêlé à toutes les questions politiques du jour, un agent dont le caractère, mélange de raillerie et de hauteur, avait donné aux autorités japonaises des motifs cachés de ressentiment. Chacun avait présentes à l'esprit ses querelles avec l'ex-gouverneur de Yokohama, qui, devenu plus tard ministre à Yeddo, n'avait pas oublié qu'un jour la fermeté des étrangers avait forcé sa fierté japonaise à s'humilier devant le cadavre d'un homme du peuple. Une correspondance irritante avait été échangée entre Heusken et lui. Enfin l'on savait que le fonctionnaire japonais s'était suicidé, et l'opinion publique voulait absolument voir dans le meurtre de l'interprète américain l'accomplissement religieux d'un devoir sacré de vengeance par des officiers témoins de l'acte solennel de leur maître, qui, en s'enlevant volontairement l'existence pour ne pas survivre à un déshonneur, invitait ses serviteurs à ne pas laisser sa mort impunie. Le meurtre d'Heusken amena la retraite momentanée des représentans européens. A défaut du châtiment des coupables, il leur fallait une réparation morale, des garanties de sécurité, une escorte responsable des attentats qui pouvaient se commettre sur le personnel de leurs légations. L'escorte obtenue, les réparations morales accordées, il fut facile de s'apercevoir que, si la sécurité individuelle y gagnait peu, la dignité du moindre Eu-

ropéen se trouvait singulièrement amoindrie au contact plus que misérable d'une garde dont l'extérieur formait un bien singulier contraste avec le calme, la propreté et la déférence des cortéges de seigneurs que l'on croisait chaque jour dans la ville officielle. Ainsi tournaient contre nous les mesures les plus simples. Il est vrai de dire que le gouvernement du taïcoun n'en profitait guère : les insultes qui pleuvaient journellement dans les rues de Yeddo sur nos gardes du corps ne nous donnaient pas une haute opinion du respect que montrait à son endroit la noblesse japonaise.

En juin 1861, le ministre d'Angleterre, sir R. Alcock, revint de Chine; ayant débarqué à Nagasaki, il se rendit à Yeddo par la voie de terre, refaisant le voyage des Hollandais et traversant du sud au nord le plus magnifique pays que l'on puisse voir. Le 3 juillet au soir, il venait d'entrer à Yeddo, ses compagnons de route se retiraient dans leurs appartemens, quand un domestique chinois donna l'alarme. La légation était attaquée. Les assaillans paraissaient ne pas connaître leur terrain; ils erraient à tâtons, on entendait des pas dans le jardin, et dans les étroits corridors le bruit toujours plus rapproché des sabres brisant les faibles cloisons de lattes et de papier qui séparent les appartemens. Ils arrivaient ainsi peu à peu, rendus de plus en plus furieux par leur œuvre de destruction, jusqu'à la chambre du ministre, lorsque parurent les soldats d'escorte. Étaient-ils complices? avaient-ils fermé les yeux pour quelques instans? était-ce un sentiment de remords, de crainte, qui avait armé tardivement leurs bras? Une fois engagés, ils se battirent avec courage. Les recherches faites sur les victimes de ce combat ne fournirent aucun indice suffisant pour amener la découverte des instigateurs de l'attentat. Le gouvernement du taïcoun en accusa quelques princes, ses ennemis personnels, parla comme d'habitude d'un parti hostile aux étrangers, et contre les manœuvres duquel il luttait avec persévérance. En résumé, ses explications n'eurent rien de précis. Le coup était peut-être parti de trop haut pour qu'il pût en faire connaître l'origine sans se perdre aux yeux de ses compatriotes. Il resta chez les Européens l'idée que nous avions bien des luttes à entreprendre avant de vaincre la répugnance que montrait la noblesse japonaise pour les traités de 1858, et c'est sous cette impression que sir R. Alcock, au lendemain de l'attentat contre la légation anglaise, écrivait à lord John Russell : « Mus par différentes considérations suggérées d'abord par les Hollandais et plus tard par les Américains, les seigneurs du Japon, dans un moment malheureux, ont été amenés à accepter un fait contraire à leurs usages, c'est-à-dire à admettre les étrangers dans leur pays et avoir avec eux des relations diplomatiques et commer-

ciales. » Ainsi, après deux ans et demi d'expérience, nous en étions presque à regretter, dans un intérêt général, notre triomphe diplomatique amené par l'expédition de Chine; nous étions acceptés à peine comme marchands et à la condition de nous faire humbles, de vivre loin de la capitale et des regards de la noblesse. La considération qui s'attachait aux représentans de l'Europe ne s'élevait pas au-delà de la crainte, et la sympathie que nous inspirions aux hautes classes de la société se traduisait par un attentat audacieux, commis en pleine capitale du taïcoun, dans un édifice confié à la garde de ses soldats. Les ministres étrangers essayèrent, pendant une année encore, de dominer la situation, et firent défendre les légations par des soldats de leur propre pays. En juin 1862, à la suite d'une attaque nocturne attribuée au bras d'un fanatique et qui coûta la vie à deux soldats de la reine, sentinelles placées à la porte du colonel Neale, chargé d'affaires de sa majesté britannique, ils abandonnèrent définitivement Yeddo, annonçant l'intention d'y revenir lorsque seraient terminées les constructions européennes qui s'élevaient au Gottenyama, et qui devaient, d'après les traités, devenir les demeures des représentans de l'Europe.

Le 14 septembre 1862, le prince de Satzouma passait sur la grande route avec une suite de plusieurs milliers de serviteurs armés. Il quittait la cour de Yeddo, avec laquelle il ne sympathisait pas, et retournait dans ses états, à l'extrémité sud du Japon. A la vue des hérauts d'armes marchant en tête du cortége, les habitans rentraient chez eux ou se prosternaient à terre. Les marchands de toute nature qui encombraient le Tokaïdo dissimulaient à droite et à gauche dans les maisons les chevaux et les bœufs servant à leurs attelages. Un hasard malheureux mit tout à coup en présence les uns des autres ce grand prince de l'empire et quatre Anglais amenés là par les charmes de la promenade. C'était la première fois que se produisait ce fait, si redouté des autorités locales. Les quatre promeneurs s'efforcèrent de rester calmes et polis, il n'y eut de leur part aucune provocation; mais leur présence seule constituait une insulte. Ils étaient là fièrement à cheval, et, quand le peuple entier se prosternait le front dans la poussière, ils regardaient, avec une curiosité qui devenait de l'impertinence, passer un prince devant lequel tout devait plier. Le prince de Satzouma n'avait conclu aucun traité avec les étrangers, il ne reconnaissait pas au taïcoun le droit de leur concéder des priviléges sur une grande route de l'empire; pour lui, les lois japonaises, que rien n'était venu amender, ordonnaient l'expulsion et la mort des Européens. Il n'y eut de part et d'autre ni réflexion ni parti pris. Dans l'escorte, les yeux se cherchèrent un moment comme pour se consulter, les mains se

portèrent aux poignées des armes, et les sabres sortirent du fourreau. Le prince lui-même donna-t-il l'ordre? On ne l'a jamais su. L'injure était pour tous, elle s'adressait aussi bien à ses inférieurs qu'à lui-même; son consentement n'était pas nécessaire, il était acquis sous peine pour lui d'être déshonoré. Des quatre promeneurs, trois regagnèrent Yokohama plus ou moins grièvement blessés; M. Lennox Richardson, lui, tomba pour ne plus se relever.

La mort de M. Richardson, suivant d'aussi près l'assassinat des deux sentinelles de la légation britannique, allait amener infailliblement l'intervention armée de l'Angleterre. L'attitude du colonel Neale indiquait que la solution de la question japonaise était maintenant laissée aux soins de la métropole. Pour la première fois, le coupable, l'instigateur du crime était connu. Irait-on lui demander justice directement, ou bien, continuant à se représenter un gouvernement japonais calqué sur le modèle uniforme des gouvernemens européens, persévérant d'ailleurs dans l'esprit des traités de 1858, rendrait-on responsable de l'événement le souverain de Yeddo, officiellement admis par nous comme le souverain du Japon? Les ministres du taïcoun tâtaient le terrain; pressés d'ailleurs vivement par des embarras intérieurs de plus en plus graves, il leur était indispensable d'entrer dans la voie des révélations. Ils allaient inaugurer cette politique à double face que le gouvernement de Yeddo n'a jamais abandonnée depuis, politique mêlée de réticences et de faiblesses, de mensonges et d'aveux, et qui laisse des doutes sur le genre de sympathie qu'elle comporte à l'égard des étrangers. L'agent du taïcoun chargé des rapports avec les ministres européens s'appelait alors Takemoto; c'était un homme fin, d'apparence aimable, de beaucoup de calme et de moins de morgue que la plupart des gens de sa classe, en un mot un des rares Japonais capables de maintenir sans les rompre des rapports journaliers de plus en plus difficiles.

Le but des ouvertures de Takemoto paraît avoir été de nous mettre en garde contre les *lonines* qui rôdent autour de la ville dans de mauvais desseins. Il ne s'agit plus de quinze ou vingt assassins, ce sont des bandes nombreuses qui nous menacent; ce n'est plus la vie de quelque promeneur qui est en jeu, c'est l'existence même de la ville de Yokohama. Les révélations de Takemoto sont importantes, quoique la situation qu'elles accusent n'étonne plus personne. Le taïcoun est toujours notre ami; mais il n'est plus l'empereur du Japon. Il n'est plus l'arbitre de notre cause, il en est seulement l'avocat. Takemoto, en nous parlant des dangers d'incendie ou de meurtre qui nous menacent, des *lonines* qui battent le pays avec l'intention de le débarrasser des étrangers, ne manque jamais d'in-

sinuer adroitement qu'il serait prudent d'évacuer Yokohama. Pour le moment, le taïcoun a une autre concession considérable à obtenir de nous : il nous demande l'abandon des terrains du Gottenyama et des constructions qui s'y élèvent par les soins des ministres étrangers dont elles doivent devenir les résidences. Veut-il ainsi consacrer notre expulsion de la capitale, ou bien, au moment de partir pour Kioto, désire-t-il emporter comme gage de sa fidélité au souverain la preuve d'un triomphe important sur les Européens? La légation de France ne sort pas encore de terre, mais celle de la Grande-Bretagne est presque terminée. Takemoto reparaît le 28 janvier et met tout en œuvre pour réussir. Il est aidé dans sa tâche par l'opinion publique. Depuis six mois, la presse anglaise blâme sir R. Alkock d'avoir exigé des Japonais l'emplacement du Gottenyama pour la résidence des ministres. On connaît maintenant les souvenirs historiques qui s'y rattachent. C'est sur le Gottenyama que les anciens taïcouns venaient à cheval à la rencontre des princes souverains. Depuis l'abolition de cette coutume, le Gottenyama a été abandonné au peuple; ce n'est donc pas la noblesse, c'est le peuple japonais en masse qui souffre de cette concession. Ainsi s'explique ce billet trouvé sur un *lonine* coupable d'attentat contre la personne du ministre Ando : « il leur a abandonné le Gottenyama, c'est comme s'il les autorisait à voler tout l'empire. » Cependant le temps des concessions est passé. Le colonel Neale, intérimaire, ne peut prendre une décision contraire à celle de son prédécesseur. Il rappelle la manière dont sont exécutés les traités: les droits politiques sont lettre morte pour les ministres, obligés de défendre leur vie menacée à Yeddo, les droits commerciaux sont foulés aux pieds ou escamotés par les tracasseries et les difficultés que sèment les autorités locales. Takemoto échoue devant cette inflexibilité, et deux jours après la légation anglaise devient la proie des flammes, sans qu'il soit possible de douter que l'incendie n'ait été allumé par la malveillance, qui se trahit grossièrement par des indices de toute nature.

Le 21 mars 1863, le taïcoun se mettait en route pour la cour du mikado. Quelques jours après, l'escadre anglaise venait demander le supplice des coupables de l'assassinat de Richardson et une indemnité pécuniaire pour les parens des victimes des attentats de juin et de septembre 1862. Le 14, le 18 et le 28 avril, elle adressait aux autorités de Yeddo des ultimatums de même nature, auxquels on ne répondait que par des fins de non-recevoir. Les coupables étaient des officiers du prince de Satzouma; ce n'était pas à Yeddo qu'il fallait les chercher. Quant au paiement de l'indemnité, on devait attendre la réponse du taïcoun et la conclusion des affaires pendantes

à la cour de Kioto. La vue de l'escadre anglaise ne paraissait pas avoir jeté le découragement dans les esprits. Plus que jamais nous étions menacés. Presque chaque jour les autorités de Yokohama se faisaient un jeu de nous avertir de la présence de malfaiteurs envoyés par différens princes pour brûler les établissemens européens. Les nouvelles qui arrivaient de Kioto étaient de plus en plus mauvaises; le taïcoun y était mal reçu, le parti de la guerre triomphait; à l'ultimatum de l'Angleterre on répondait en discutant la question de chasser les Européens du Japon. L'amiral Kuper, qui commandait l'escadre anglaise, se voyant à la veille d'éventualités qui pourraient, par suite du rejet de ses demandes, éloigner de Yokohama une partie de ses forces et laisser ses concitoyens en butte à la haine des Japonais, ne crut pas pouvoir répondre de la sécurité de ses nationaux. L'amiral Jaurès, commandant l'escadre française, venait d'arriver. Sans chercher à approfondir des difficultés politiques d'une nature aussi compliquée que celles qui surgissaient au Japon, et, laissant le débat extérieur se poser entre ce pays et l'Angleterre, il pensa ne pouvoir pas rester inactif. Il vit du premier coup d'œil que l'audace des Japonais allait dépasser toute limite, que les attaques annoncées devenaient inévitables, qu'il n'y aurait pas de nationalité reconnue dans les luttes nocturnes qui s'annonçaient, enfin que la marche des événemens allait amener l'évacuation générale de Yokohama après une grande effusion de sang et provoquer dans la suite une guerre fatale avec toutes les puissances européennes. Restait une dernière chance, dont il s'empara, celle de prendre Yokohama sous sa protection, et de neutraliser cette place en cas de guerre entre l'Angleterre et le Japon. Cette mesure répondait au caractère énergique de l'amiral, elle avait la sympathie avouée du ministre de France, M. Duchesne de Bellecour, nature essentiellement chevaleresque.

Le gouvernement du taïcoun, après avoir essayé quelque temps encore du système d'intimidation, passant tout à coup d'un extrême à l'autre, semble se jeter dans nos bras, et de lui-même transmet à l'amiral français une commission officielle de commandant en chef de la ville de Yokohama, avec pleins pouvoirs sur les troupes japonaises. Cependant les Anglais n'ont encore que des promesses au sujet du paiement de l'indemnité, et de Kioto les nouvelles sont déplorables. Il est question de déposer le taïcoun, qui ne veut décidément pas entreprendre de nous chasser du Japon. Satzouma, dit-on, est l'instigateur du complot; l'ordre de nous expulser est positif, et Stotsbachi, le fils du prince de Mito, est chargé de le mettre à exécution. Le mikado lui a conféré tous les droits du taïcoun; il est arrivé le 31 mai à Yeddo, muni de pleins pouvoirs.

Les uns croient le taïcoun mort, d'autres le disent dépossédé; il est pour le moins captif, sa volonté n'est plus libre. Aussi ses amis s'apprêtent-ils à le délivrer. Malheureusement les campagnes sont remplies de *lonines* aux gages des princes du parti hostile; il y a des seigneurs bloqués dans leurs palais par ces maraudeurs. Les autorités de Yeddo, qui nous avouent ces faits et qui font, avec un air de mystère auquel personne ne se laisse tromper, tous les préparatifs d'une petite expédition militaire, ont la naïveté de vouloir nous emprunter des bâtimens de guerre pour porter leurs troupes à Kioto. La comédie se mêle au drame dans tous ces événemens.

Enfin l'indemnité est payée le 24 juin; mais cet acte si longtemps attendu n'est pas plus tôt accompli que le ministre Ongasawara remet officiellement aux représentans des diverses puissances ce fameux décret d'expulsion, auquel le taïcoun a donné son consentement. Il semble d'ailleurs que ce soit l'accomplissement pur et simple d'une formalité, car notre refus d'obéissance suit immédiatement l'ordre d'expulsion, et aucune mesure coercitive ne paraît devoir être prise. Du reste, cette situation nous donne une grande liberté d'allures. Les traités étant déchirés par les Japonais eux-mêmes, nous pourrions à la rigueur nous considérer comme amenés dans le pays par droit de conquête. Le gouvernement du taïcoun, pour ne pas paraître menacer en vain, nous prie instamment de ne pas exécuter son ordre d'expulsion, qui ne peut être valable, le taïcoun ne jouissant pas de son entière liberté lorsqu'il y a consenti. Un état de choses pareil ne peut cependant se prolonger. Chaque jour, on s'attend à un nouvel incident, goutte d'eau qui fera déborder le vase et amènera une rupture complète. Pendant que les regards se portent de Yokohama à Nagasaki, que l'on s'interroge sur les événemens qui se passent dans ces deux villes, que l'on recueille avec anxiété les moindres indices de nature à éclaircir une situation aussi étrange, le premier coup de canon part, tiré par une main presque inconnue.

Lorsque l'on se rend par eau de Yokohama à Osaka, après deux jours de marche, l'on entre dans un bras de mer très large d'abord et qui, se resserrant à mesure, donne enfin naissance à la rade d'Osaka. Ce bras de mer disparaît ensuite au milieu d'une infinité d'îles, et se divise en une foule de petits canaux, longeant les uns l'île de Nipon, les autres l'île de Sikok, pour venir former tous ensemble, après une soixantaine de lieues, un goulet étroit et sinueux qui donne accès dans la mer de Chine. C'est le détroit de Simonoseki, du nom d'une grande cité commerciale, désormais historique, bâtie sur le côté nord du passage, dans la province de Nagato. Qui connaissait auparavant le prince de Nagato? Au milieu

de tous ces nobles, amis ou ennemis du taïcoun, dont les noms reviennent dans les confidences des agens du gouvernement de Yeddo, qui se rappelait ce nom-là, caché qu'il était sous le titre de Matzdaïra Daizen-No-Dabou, titre sans rapport aucun avec l'appellation de ses états? Cependant, en cherchant dans les événemens qui ont précédé le fameux décret d'expulsion, on trouve partout la main, dont on a jusqu'alors trop négligé l'action, du prince de Nagato. Les renseignemens officiels de Yeddo nous le désignent comme un des aspirans au taïcounat; il est à côté de Satzouma quand celui-ci dénonce au mikado le traité conclu avec les étrangers; ce sont ces deux princes qui, pour se rendre sympathiques au pouvoir, offrent à l'empereur dix mille piculs de riz de la part de son peuple de Kioto; enfin Nagato est un des quatre daïmios chargés de veiller à la sûreté du mikado, lorsque le taïcoun est mandé dans la capitale pour rendre compte de ses actes. De Hakodadé on le peint comme un homme très hostile aux étrangers; quelques jours avant l'attentat, une lettre officieuse de Nagasaki, rendant compte des bruits qui circulent à ce moment d'effervescence générale, s'exprime en ces termes : « Satzouma et Matzdaïra Daizen ont obtenu du mikado de destituer le taïcoun actuel pour donner sa place à l'un d'eux. Ils ont aussi persuadé au mikado que le meilleur moyen d'arriver à ce résultat était d'enjoindre au taïcoun de déclarer la guerre aux étrangers, en assurant qu'il ne voudrait point le faire, qu'il préférerait abdiquer lui-même plutôt qu'adopter une pareille mesure. »

C'est le 24 juin que le décret d'expulsion a été officiellement remis aux représentans étrangers par Ongasawara; le 25, les forts de Simonoseki et les navires de Nagato ouvrent le feu sur un petit vapeur américain, le *Pembroke*, qui rebrousse chemin devant ce formidable concert d'artillerie. Successivement la France, la Hollande et les États-Unis ont à venger l'insulte faite à leur pavillon et s'en acquittent avec succès. Dans l'état des choses, le détroit de Simonoseki est fermé au commerce; convient-il d'admettre sans mot dire ce procédé? Faut-il que chaque bâtiment de guerre soutienne son combat particulier contre les batteries japonaises jusqu'au jour où un accident malheureux de navigation, une avarie ou un échouage, toujours à craindre dans des parages aussi difficiles, viendra exalter le moral de l'ennemi en lui livrant une proie d'aussi grande valeur? Chacun de ces combats, quelque honorables qu'ils soient pour nos armes, a coûté des vies précieuses; ce serait folie que de ne pas s'entendre pour mettre fin à une pareille situation. Un dernier scrupule, respectable sans doute, retient encore les puissances européennes, qui ont reconnu dans le taïcoun le représentant du Ja-

pon, et qui ne veulent pas agir à son insu contre un prince de son empire. Encore une fois on s'adresse à Yeddo, où vient de rentrer, à la suite d'événemens qui demeurent inconnus, le taïcoun, prisonnier jusqu'alors à Kioto, et l'on prête l'oreille pour quelques mois du moins aux promesses de son gouvernement, qui proclame tout haut la rébellion du prince de Nagato et annonce que, sommé par la volonté de son maître, ce vassal rebelle va paraître à Yeddo.

C'est ce moment d'éclaircie politique que mettent à profit les Anglais pour aller demander au prince de Satzouma satisfaction de l'assassinat de Richardson. L'amiral Kuper se présente avec sa flotte devant la ville de Kagosima, et le 15 août, par un temps affreux, lorsque les ouvertures pacifiques ne sont pas encore rejetées, mais que l'amiral, cherchant à intimider les Japonais, vient de mettre sous le séquestre trois vapeurs appartenant au prince de Satzouma, le feu s'ouvre brusquement de toutes les batteries à la fois contre la flotte anglaise. Il est difficile de se prononcer sur le combat de Kagosima. La lutte fut vive de part et d'autre. L'incendie des factoreries et de la plus grande partie de la ville, la destruction de cinq grandes jonques loukiennes richement chargées, sont autant de témoignages de la vigueur des coups de l'artillerie anglaise; mais, lorsque le lendemain la flotte, suffisamment maltraitée, fit route pour quitter la baie, les coups de canon la saluèrent jusqu'à sa sortie (1). Cependant le 9 novembre les envoyés du prince de Satzouma, auxquels personne ne songeait, arrivèrent volontairement à Yokohama, offrant de payer les indemnités demandées et cherchant par tous les moyens possibles à entamer directement des relations commerciales avec les Européens. De part et d'autre on n'eut qu'à se louer des procédés employés, et ce fut dans les meilleurs termes que se terminèrent les premiers et seuls rapports officiels entre la diplomatie étrangère et le provocateur du meurtre de Richardson.

A la fin de l'année 1863, s'il paraît y avoir un moment de repos relatif dans la crise que nous traversons, notre situation politique ne s'est pas améliorée. Le décret d'expulsion existe dans toute sa teneur. Des fanatiques inconnus, prenant en main l'exécution des lois, ont mis à mort le 14 octobre un officier d'infanterie française, M. Camus. Le meurtre a été commis en plein jour, sur une route, au milieu d'un village; suivant l'habitude, les voisins n'ont rien vu et déposent comme des gens qui ne veulent pas s'immiscer dans

(1) Les pertes éprouvées par l'escadre anglaise furent très sérieuses. L'amiral Kuper vit tomber son capitaine de pavillon et son capitaine de frégate tués tous les deux à ses côtés sur la passerelle de l'*Euryalus*.

une question aussi délicate. A Yokohama, les habitans parlent avec terreur des *lonines* qui ont consommé le meurtre, et les autorités feignent de chercher parmi les princes ennemis du taïcoun quel est l'instigateur du crime. L'événement réveille dans toute son aigreur la question de notre séjour au Japon. Les ministres de Hollande et des États-Unis, qui ont été attirés sournoisement à Yeddo pour y entendre, dit-on, des communications de la dernière importance, se trouvent en face d'agens du taïcoun qui offrent complaisamment de la part de leur maître de retirer la lettre d'expulsion du ministre Ongasawara, si les Européens consentent à faire de Nagasaki et d'Hakodadé leurs uniques résidences. De pareilles propositions ne sont pas discutables. Une modification quelconque à des traités consentis par les gouvernemens européens ne pouvant être introduite qu'avec l'assentiment de ceux-ci, il ne paraît même pas aux ministres étrangers qu'il y ait lieu de démontrer l'absurdité des prétentions japonaises. Au mutisme dédaigneux des représentans européens, les Japonais répondent par le projet d'une ambassade auprès de leurs gouvernemens. Cette idée est du goût de tout le monde. Elle est très en faveur chez les officiers et les employés subalternes, aux yeux desquels une promenade à travers l'Europe se présente comme une délicieuse partie de plaisir. Les représentans étrangers n'ont aucune objection à faire contre ce projet. Pour se concilier les bonnes grâces de la France, il est d'ailleurs spécifié que le premier soin des envoyés sera de présenter à l'empereur les regrets du taïcoun pour le meurtre commis sur l'un des officiers de son armée, et d'offrir à son gouvernement, pour la famille de la victime, telle indemnité qu'il jugera convenable. Une seule question arrête pendant longtemps le départ de l'ambassade, le choix du principal personnage, de celui sur lequel tombera la responsabilité. Chacun se récuse ou se cache. Tant qu'il ne s'agit que de voyager, c'est à qui intriguera parmi ces nombreux désœuvrés pour faire partie de l'expédition; mais, en face d'une mission politique et d'un échec probable, personne ne paraît désirer l'honneur de diriger l'ambassade. C'est à grand'peine que l'on parvient à compléter le personnel de la mission par un seigneur de la famille d'Ikeda, dont les fonctions auprès du taïcoun nous sont du reste inconnues. L'ambassade japonaise part en février 1864 sur la corvette à vapeur le *Monge* avec la mission toujours avouée de demander à l'Europe l'abandon de Yokohama. Son insuccès est prévu d'avance, et le décret d'expulsion a eu pour résultat immédiat chez les étrangers d'accroître les moyens de défense à raison d'un danger croissant. La Prusse, l'Amérique et la Hollande ont successivement ajouté leur contingent de troupes à

la garnison française. L'Angleterre, qui s'est prononcée pour l'occupation aussitôt après avoir réglé son différend avec le prince de Satzouma, a envoyé de l'Inde un régiment d'infanterie et de la métropole un bataillon de troupes de marine. Dorénavant le commerce européen est à l'abri de tous les décrets d'expulsion. On peut reprendre sans arrière-pensée la question du détroit de Simonoseki, et, si le taïcoun ne nous donne pas de garanties suffisantes, les forces dont disposent les chefs militaires sont assez considérables pour faire face aux éventualités d'une expédition sur le territoire du prince de Nagato, combinée avec l'occupation de Yokohama. Le gouvernement de Yeddo ne paraît pas avoir plus d'influence sur le prince de Nagato que sur le prince de Satzouma. Le vassal rebelle n'a fait jusqu'ici que des réponses peu respectueuses, et, malgré les espérances que cherchent encore à nous faire concevoir les autorités japonaises, il est évident qu'il n'y a d'autre solution que celle que nous irons nous-mêmes chercher dans le détroit de Simonoseki.

L'expédition, menée vigoureusement par les amiraux Jaurès et Kuper, fit tomber dans nos mains toutes les défenses du détroit. Le prince envoya un de ses ministres pour demander grâce, rejeta la faute de ses agressions sur des ordres du taïcoun, ordres authentiques d'ailleurs, puisqu'ils étaient la reproduction du décret d'expulsion, et signa avec nous de la meilleure volonté du monde une convention par laquelle, reconnaissant tous ses torts, il s'engageait non-seulement à laisser circuler les navires européens à travers le détroit de Simonoseki et à leur fournir au besoin aide et protection, mais encore à ne plus posséder sur son littoral la moindre apparence d'artillerie. Il n'était pas possible de rêver plus magnifique résultat. Quant aux ambassadeurs du taïcoun, porteurs d'un traité inacceptable qu'ils avaient eu la faiblesse de signer en France, ils disparurent au bout de quelques heures. A l'exception d'un interprète dont les services sont encore utilisés, tout ce personnel de la mission de 1864, depuis le chef jusqu'au dernier officier, expie probablement dans l'exil le malheur de ne pas avoir accompli une tâche impossible. Le gouvernement du taïcoun se confondit en félicitations sur l'heureuse issue de notre expédition contre le prince de Nagato. Jamais il n'avait affiché envers nous une aussi sympathique tendresse. Il ne se borna point d'ailleurs à des démonstrations. Les palais du vaincu tombèrent par ordre du souverain de Yeddo sous la pioche des démolisseurs; tout ce qui pouvait rappeler dans la capitale du taïcoun le nom ou les titres du daïmio rebelle fut détruit avec empressement.

Dès les derniers mois de 1864, il n'était bruit à Yeddo que de

préparatifs de guerre contre le prince de Nagato, à qui les griefs les plus graves étaient imputés. Il avait travaillé à la déposition du taïcoun, on disait même qu'il avait essayé de s'emparer de vive force de la personne du mikado, sans doute pour s'en faire une arme et arriver par là au pouvoir qu'il convoitait. Il avait, devant les étrangers, accusé le taïcoun d'être l'auteur de toutes les difficultés pendantes au Japon; c'est par l'ordre du taïcoun, il l'affirmait encore, qu'avaient eu lieu les attaques de 1863. Appelé à Yeddo pour donner des explications sur sa conduite, il s'était refusé à y paraître, et on allait jusqu'à prétendre qu'il avait fait mettre à mort des envoyés du taïcoun, que ses troupes avaient battu les soldats expédiés pour le faire rentrer dans le devoir. Il était difficile de découvrir la vérité au milieu de tous ces bruits de la ville. La seule chose évidente était l'intention du taïcoun de faire la guerre au prince de Nagato; il s'occupait activement de réunir son armée, de préparer ses approvisionnemens et de contracter un emprunt. Il y avait même de l'affectation dans le soin avec lequel on nous tenait au courant de cette expédition. Quelques prophètes de mauvais augure voyaient néanmoins dans ce mouvement autre chose qu'une guerre contre le prince de Nagato et prédisaient un déplacement entier du gouvernement, dont la présence à Yeddo n'avait point de raison d'être, les tracasseries que lui donnait notre voisinage n'étant plus compensées par l'influence politique qu'apportait au taïcoun le séjour obligé des daïmios de l'empire dans sa capitale. D'ailleurs une guerre contre le prince de Nagato était une grave affaire. Ce prince comptait de nombreux amis; il avait deux proches parens, les princes de Tosa et d'Awa, parmi les dix-huit daïmios indépendans, et tels autres qui paraissaient indécis ou se faisaient neutres pourraient bien se retourner contre le taïcoun en cas d'insuccès pour ses armes.

Plusieurs mois s'écoulèrent sans apporter des nouvelles de la guerre. Le taïcoun, qui avait pris lui-même le commandement de son armée, s'était arrêté à Kioto, et, par suite de difficultés survenues auprès du mikado, il était moins question de combats que d'une réconciliation prochaine dont le prince de Nagato devait faire tous les frais. Ainsi s'exprimaient les autorités de Yokohama; mais les navires étrangers qui avaient l'occasion de passer dans le détroit de Simonoseki ne remarquaient chez les officiers de Nagato ni humilité ni inquiétude. Ils parlaient fort mal du taïcoun et annonçaient qu'ils l'attendaient de pied ferme. Du reste, l'opinion générale au Japon était que la noblesse ne se prêterait point à l'anéantissement complet d'un de ses membres. Pour tout le monde enfin, l'autorité du taïcoun, le pouvoir auprès duquel nous avions des

agens accrédités, avait cessé d'exister à Yeddo, et, si nous voulions entretenir avec lui des rapports directs et journaliers, c'était à Osaka ou mieux à Kioto qu'il fallait le chercher.

Sous l'empire de ces impressions se décida l'expédition toute pacifique d'ailleurs de novembre 1865. Elle avait deux buts avoués : obtenir du mikado la ratification des traités, concession politique féconde en heureux résultats, si nous entrions en relations avec la puissance impériale de Kioto; — ouvrir immédiatement le port d'Osaka au commerce étranger, avantage commercial demandé par les résidens étrangers, las de ne pouvoir s'entendre directement avec d'autres Japonais que les sujets du taïcoun. De ces deux objets, le premier fut atteint en partie; dans une lettre aux armes impériales, le mikado reconnut pour la première fois la légalité de notre présence au Japon, mais sans en admettre la moindre conséquence politique, et, comme prix de cette quasi-ratification, nous consentîmes à réduire nos demandes à la stricte exécution du traité de Londres, aux termes duquel l'ouverture du port d'Osaka était reculée jusqu'au 1er janvier 1868.

II.

Ce qui ressort le plus clairement des événemens qui ont marqué notre séjour au Japon depuis la conclusion des traités de 1858, c'est la situation fausse dans laquelle nous nous trouvons. Nous n'avons pas traité avec le souverain du pays; le taïcoun n'avait pas le droit de prendre les engagemens qu'il a signés. C'est lui-même qui nous l'affirme, et les faits prouvent surabondamment que cette fois il est sincère. Ne trouvant rien d'analogue dans l'organisation des gouvernemens européens et sentant le besoin de résumer en un mot la position politique des pouvoirs auxquels nous allions avoir affaire, nous avons distribué aux intéressés des rôles un peu de fantaisie. Le mikado est devenu le souverain spirituel, le taïcoun le souverain temporel. L'histoire de ces dernières années proteste contre ce partage de l'autorité. Il n'y a jamais eu qu'un empereur, le mikado, empereur sans troupes, dont le siége de gouvernement, Kioto, est placé consécutivement sous la garde de chacun des princes indépendans chargés de protéger la vie du souverain, mais enfin empereur dictant des ordres à chacun, puissance sans conteste dont les moindres volontés sont des lois et à la voix duquel accourent sur-le-champ daïmios et taïcoun.

Le taïcounat est une institution moderne datant de la fin du XVIe siècle. A force d'énergie et de ruses, d'un côté par des vic-

toires, de l'autre par des alliances de famille habilement ménagées, Hiéas parvint à dominer le Japon, à faire plier sous sa volonté tous les seigneurs ses rivaux, enfin à imposer à l'empereur la création du taïcounat actuel. Entre les daïmios et l'empereur fut signée la constitution connue sous le nom de loi de Gongensama, pacte sacré auquel notre présence au Japon est venue porter un coup mortel. D'une manière générale on peut dire que dix-huit des grands princes de l'empire étaient indépendans dans leurs états, mais qu'ils reconnaissaient la supériorité du taïcoun en habitant Yeddo pendant plusieurs mois de l'année et en y laissant comme otages pendant leur absence un certain nombre de parens ou de serviteurs. Ainsi le taïcoun voyait sa capitale prendre le premier rang au Japon, son autorité et son influence politique grandir par la vassalité officiellement reconnue des autres princes, son influence commerciale augmenter par le séjour forcé d'une population flottante dont le chiffre s'élevait par momens à près d'un million d'âmes. A Yeddo, autant qu'on peut en juger, se tenaient les conseils de l'empire, se débattaient les règlemens généraux de police intéressant à la fois tous les seigneurs du Japon. Quand il s'agissait de circonstances graves, de modifications à la constitution, de guerre, de dissensions entre princes indépendans, alors seulement le mikado réunissait les intéressés dans sa capitale, et reprenait un pouvoir pour l'exercice duquel, en temps de calme, il s'en remettait au taïcoun ou plutôt au conseil appelé *gorodjo*, la nomination des membres du *gorodjo* étant d'ailleurs sanctionnée par sa main impériale. Nous avons de la peine, on le comprend, à saisir une situation établie sur de pareilles bases; nous n'avons pas l'habitude d'un souverain aussi dégagé des minuties administratives du gouvernement, vivant à l'écart et conservant intact, sans aucun appui de force armée, son prestige et son autorité de chef suprême. Aussi avons-nous fait du mikado un pape, un souverain spirituel.

Le fils d'Hiéas, en mourant, nommait un prince de Ki pour son successeur, et disposait d'une façon absolue du pouvoir en y destinant les princes de Ki, d'Owari et de Mito, qui devenaient ainsi les chefs de trois familles dites Gosankés, appelées, à l'exclusion de toutes les autres, à occuper le trône taïcounal. Seulement deux des branches héréditaires, Owari et Ki, se maintenant étroitement unies par des liens de famille et d'amitié, étaient parvenues jusqu'ici à écarter du pouvoir tous les compétiteurs de la famille de Mito. Le dernier taïcoun était un prince de Ki; Owarisama commandait son armée lorsqu'en 1865 il se rendait à Kioto (1). La discorde est née

(1) Depuis notre départ du Japon, l'Europe a appris que le taïcoun était mort à

de cet arrangement même, qui laissait dans la famille de Mito un prétendant éternel, rival puissant et implacable, toujours en opposition avec le taïcoun. Nous avons vu en 1860 cette lutte sourde entre le régent et le vieux prince de Mito aboutir successivement au meurtre de l'un et de l'autre; de 1862 à 1865, le bruit des rivalités du taïcoun et de Stotsbachi a défrayé les conversations des Japonais, qui, connaissant les traits généraux de leur histoire, prêteront toujours les intentions les plus criminelles au prince régnant de Mito. Pendant les deux voyages du taïcoun de Yeddo à Kioto en 1862 et en 1865, des rumeurs sinistres circulaient chaque semaine, presque chaque jour, dans le peuple. On disait le taïcoun assassiné, et la voix publique ne soupçonnait qu'un seul coupable : c'était Stotsbachi qui avait préparé le crime. Quand son père vivait encore, au moment des assassinats dans les rues de Yokohama, les autorités japonaises elles-mêmes, répondant à nos pressantes sollicitations, déclaraient que les coupables étaient des *lonines* du prince de Mito, et, d'accord avec l'opinion générale, faisaient entendre que le désir du prétendant était d'amener entre l'Europe et le taïcoun une situation difficile, peut-être la guerre, dans les péripéties de laquelle il avait la chance de conquérir le trône.

En dehors de cette rivalité, le taïcoun avait encore, lors de notre arrivée au Japon, bien d'autres ennemis naturels. Si les lois de Gongensama, en réduisant la puissance des seigneurs, avaient mis à la discrétion du souverain de Yeddo une foule de princes et créé une petite noblesse vassale du taïcoun, relevant directement de lui, elles avaient laissé debout dix-huit grands feudataires indépendans chez eux, mais réduits par momens à faire plier leur orgueil devant l'autorité nouvelle. Nous savons que dans les premiers temps

Kioto d'une maladie chronique, selon les versions officielles, du poison que lui ont versé ses ennemis, si l'on s'en rapporte aux bruits populaires. Stotsbachi, qui lui succède, nous a toujours été dépeint comme un homme hostile aux étrangers, mais doué d'une grande énergie de caractère et d'une haute intelligence. Il est le fils du vieux prince de Mito mis à mort par les officiers du prince d'Ikammon en 1860; c'est lui qui a été chargé par le mikado de nous chasser du Japon au mois de mai 1863, lorsque le taïcoun était retenu prisonnier dans Kioto; c'est lui encore qui, au moyen de ses *lonines*, a fomenté pendant ces dernières années les luttes intestines qui ont ensanglanté la province de Yeddo. Depuis longtemps, il est considéré au Japon comme un des conseillers les plus intimes de la cour de Kioto. Nous devons, pour le juger, attendre ses actes; mais, sans nous avancer beaucoup, nous pouvons prédire qu'il cherchera par tous les moyens à ne pas rompre avec les étrangers. Ses haines des années précédentes n'étaient que de la jalousie contre le taïcoun. Devenu taïcoun lui-même, il se gardera de modifier une situation qui lui assure de grands avantages commerciaux et de puissans moyens d'action au détriment des autres princes. Stotsbachi est un homme de 37 ans environ. Sa nomination est un événement capital pour le Japon, parce qu'avec lui la branche des Mito arrive au pouvoir pour la première fois.

le taïcoun, pour ménager des amours-propres aussi violemment froissés, venait avec déférence au-devant des daïmios entrant dans sa capitale, et descendait de cheval pour les recevoir sur la colline du Gottenyama; mais nous savons aussi combien, malgré toutes ces formes extérieures de politesse, le levain de la haine germait dans le cœur de l'aristocratie. La méfiance que l'on remarque encore entre les officiers de différens princes, lorsqu'ils se rencontrent à Yeddo, est une conséquence de cette situation.

Aujourd'hui le pacte est rompu; depuis la fin de l'année 1862, les dix-huit daïmios indépendans ont quitté Yeddo, donnant pour prétexte qu'ils ne pouvaient vivre à côté d'étrangers, d'ennemis dont ils n'avaient pas autorisé la présence, et qui devaient, aux termes des lois de l'empire, être expulsés du pays. Ainsi notre arrivée est venue donner le signal d'une désobéissance qui était dans tous les cœurs. Réunis aux pieds de l'empereur, l'accablant de doléances et surtout de récriminations contre leur ennemi juré, le taïcoun, les daïmios ont réussi d'abord à faire lancer l'ordre d'expulsion qui nous a été communiqué en 1863, puis à exciter contre le pouvoir de Yeddo toutes les méfiances et les colères du mikado. Au bout de deux ans de luttes, insulté par le prince de Satzouma, traité d'imposteur par le prince de Nagato, seul d'ailleurs dans sa capitale, privé des avantages commerciaux que lui donnait la présence de la noblesse, ruiné comme autorité politique par la conspiration permanente établie à Kioto, craignant peut-être une disgrâce, une destitution, le taïcoun est parti, emmenant ministres et armée, et cherchant à nous tromper en annonçant bruyamment des projets guerriers contre le prince de Nagato. « Le gouvernement entier se déplace, qu'on ne s'y trompe pas, et nous serons obligés d'aller le chercher, » écrivait en mai 1865 un diplomate européen à son gouvernement, alors que la masse croyait sincèrement à une simple et courte expédition de guerre.

En apparence nous avons donc à lutter contre une noblesse pour laquelle notre séjour au Japon est une insulte : c'est sous cet aspect que la question se présente encore en Europe. Voyons si l'expérience de ces dernières années ne renverse pas ces assertions. Deux fois seulement la force des événemens nous a mis en face des princes de l'empire et les armes à la main, à Kagosima devant le prince de Satzouma, à Simonoseki devant le prince de Nagato. La lutte terminée, nous n'avons trouvé dans l'attitude des deux princes rien de cette méfiance farouche à laquelle nous nous attendions. Les agens du prince de Satzouma, en venant volontairement payer dans les mains du ministre d'Angleterre l'indemnité que l'escadre n'avait pu d'abord obtenir par la force, témoignaient de leur désir d'entrer

en relations commerciales avec l'Europe, visitaient les bâtimens de guerre, demandaient à en acheter de semblables, et cherchaient même, au nom de leur prince, à séduire les officiers anglais par des offres brillantes. Plus tard le même prince s'adressait à l'industrie européenne pour lui fournir les moyens de se livrer sur une grande échelle à la fabrication du sucre; aujourd'hui enfin, par l'intermédiaire d'agens officieux en Europe, il s'efforce de se tenir au courant du mouvement de la civilisation. Le prince de Nagato a depuis plusieurs années des officiers en Angleterre chargés d'étudier les arts, la langue et les divers procédés de fabrication. Il a refusé, il est vrai, d'accepter dans ses démêlés avec le taïcoun le concours que lui offraient quelques aventuriers sans place depuis la pacification de la province de Shanghaï, en Chine; mais il a prêté son assistance à un bâtiment anglais gravement échoué dans le détroit, et maintes fois il a autorisé le ravitaillement dans Simonoseki des navires de passage. A Nagasaki, où les officiers de Satzouma et de Nagato se mêlent plus facilement avec la population, où d'ailleurs les deux princes ont des représentans chargés des achats qu'ils font chez les négocians européens, le langage de tous est le même, sympathique à notre égard. Nul doute qu'officiellement chacun des grands seigneurs du Japon ne se défende de vouloir entrer en relations avec les étrangers, nul doute que chacun dans les conseils de l'empire tenus à Kioto ne propose à l'envi les moyens les plus violens pour nous expulser. Vis-à-vis les uns des autres, ils doivent moins que jamais abdiquer, en ce qui nous concerne, leur antipathie originelle. Il est probable également que, si en 1858 ils avaient pu s'opposer à notre introduction dans leur pays, ils l'auraient fait de grand cœur et avec conviction, obéissant aux lois de l'empire et à une répugnance que justifient des habitudes diamétralement opposées, une organisation politique en désaccord complet avec la nôtre. Aujourd'hui le mal est accompli, ils n'ont pu l'empêcher; ils souffrent des conséquences, mais ils veulent profiter des avantages qui s'y rattachent.

Notre traité avec le taïcoun, en n'ouvrant que trois ports confiés à sa garde, trois ports impériaux, lui a donné le monopole exclusif du commerce, et c'est par son intermédiaire que sont apportés sur les marchés européens la soie et le thé qu'expédient l'industrie et l'agriculture indigènes. Les armes et les étoffes que nous importons sont également vendues dans les ports impériaux, et pas plus que les exportations elles ne franchissent les limites des domaines du taïcoun sans avoir été frappées de taxes considérables. De toute façon le taïcoun fait le marché et le limite suivant les nécessités du moment. Quand il n'est pas négociant lui-même, il est banquier

ou changeur. Dans l'empire, une seule monnaie d'argent a cours, la monnaie japonaise, tandis que sur les trois places d'échange la piastre mexicaine apportée de Chine par les Européens, seule monnaie qu'aient encore voulu admettre les habitans du Céleste-Empire, sert à tous les besoins du commerce. Le rapport entre la piastre et la monnaie japonaise, l'*itchibou*, est variable malgré les prescriptions du traité de 1858; il change au gré du gouvernement. Celui-ci veut-il faire une grande opération commerciale, il suspend momentanément l'entrée de la soie et fait monter le cours de la monnaie indigène; puis, laissant entrer tout d'un coup une certaine quantité de marchandises, lors d'un départ de paquebot par exemple, il impose comme toujours aux producteurs indigènes l'obligation de changer dans les banques de l'état la piastre qu'ils ont reçue de l'acheteur européen, et qui n'aurait pas cours au-delà d'un rayon de quelques lieues; il réalise donc un bénéfice considérable, lorsque quelques jours après les choses ont repris leur cours normal. D'une pareille situation résulte chez les princes japonais une haine non dissimulée pour le taïcoun, chez celui-ci une politique cauteleuse dont nous connaissons les suites. Trop faible pour détruire la puissance des autres daïmios, trop intéressé à continuer avec nous dans de pareilles conditions des relations commerciales, il louvoie péniblement au milieu des orages politiques, trompant l'empereur, trompant les princes et nous trompant nous-mêmes, donnant d'une main, retirant de l'autre, faisant tout pour nous retenir, mais tremblant de nous voir entrer en rapports directs avec ses voisins.

Si ce n'est pas dans la noblesse que notre introduction au Japon doit rencontrer de grands obstacles, faut-il admettre qu'il y ait à notre égard dans le peuple et dans la bourgeoisie une antipathie telle que les deux races ne puissent vivre côte à côte? Sur ce point-là, nous sommes sans inquiétude. Depuis trois ans, nous entretenons à Yokohama des garnisons nombreuses dont les rapports journaliers avec la population sont des plus pacifiques; à Hakodadé et à Nagasaki, nos négocians et nos équipages vivent dans la meilleure intelligence avec les indigènes; à Yeddo, les voyageurs européens n'ont jamais rencontré de la part de la foule qu'une sympathique curiosité; dans les autres ports de l'empire, partout où nos marins se sont trouvés en face de la population japonaise, l'entente la plus parfaite n'a cessé d'exister; à Simonoseki, après la soumission du prince de Nagato, les habitans, autorisés à rentrer dans la ville, sont venus avec empressement visiter les flottes alliées; à Hiogo et à Osaka enfin, nous savons de source certaine combien l'on se réjouissait dans la classe marchande, lorsque l'on croyait à

l'ouverture prochaine de ces ports de commerce. Des assassinats nombreux ont, il est vrai, ensanglanté nos rapports avec le Japon, et, si les meurtres de Heusken et de Richardson ont été la conséquence, l'un d'une vengeance personnelle, l'autre d'une rencontre fortuite avec un prince de l'empire, on doit reconnaître que presque toutes les autres victimes sont tombées sous le coup du fanatisme. Faut-il s'en étonner outre mesure? Espérons-nous du jour au lendemain changer les habitudes d'un peuple, froisser impunément des préjugés respectables, obtenir sur l'heure des résultats qu'on nous a refusés pendant plusieurs siècles en Turquie, et que nous n'atteindrons peut-être jamais au Maroc? Sans doute dans la classe armée il se trouvera encore des hommes pour lesquels notre présence sera une insulte, ou qui, jaloux de notre influence sur le peuple, inquiets peut-être des idées nouvelles que nous propageons, jureront notre perte; sans doute nous aurons encore à déplorer la mort de quelques malheureux qui tomberont au coin d'une route ou d'un bois, sans qu'aucun indice, aucune mesure de prudence ait pu leur faire soupçonner le danger, sans même qu'aucune preuve puisse plus tard livrer les meurtriers à la justice. Dans un pays où une partie de la population vit le sabre au côté, les vengeances personnelles et les haines de races sont promptes à se satisfaire. Tout en plaignant le sort des victimes, nous nous garderons de rejeter sur les Japonais, même sur la noblesse, la responsabilité du crime de quelques-uns. L'intérêt chez les grands, la sympathie chez les petits, nous appellent au Japon et nous y feront pénétrer tôt ou tard.

Ouvrir le pays, voilà le but. Pour l'obtenir, n'ayons recours qu'à des moyens pacifiques, laissons de côté la violence. Les résultats de toute guerre avec une puissance européenne seraient nécessairement funestes au Japon; très braves individuellement, connaissant la pratique des armes européennes, les soldats japonais ne tiendraient cependant pas devant une troupe d'infanterie marchant en ordre. Les privations, les campemens, les marches, feraient fondre leur armée. Au point de vue du succès, il n'y a donc aucune crainte à concevoir; mais il est des pays dont l'aspect seul éloigne toute idée de guerre, et le Japon est de ce nombre. On arrive le cœur rempli de vengeance, et l'on hésite à la vue d'une campagne admirablement cultivée, de villages où tout respire le bien-être, de populations honnêtes, laborieuses, dont la figure est empreinte de gaîté et de sympathie. Pour atteindre une aristocratie invisible, à l'abri dans des châteaux inconnus, il faut brûler, ravager, détruire de toute manière, et devant soi l'on ne rencontre que la cordialité. Involontairement on se sent désarmé. Il faut d'ailleurs rendre justice aux divers chefs militaires qui, placés en face de

crimes dont leurs officiers avaient été victimes, ont su néanmoins fermer l'oreille à des ardeurs précipitées et repousser loin d'eux la responsabilité de représailles sanglantes et moins glorieuses que faciles.

A notre point de vue européen, la question pour pénétrer dans le pays se résume en un traité avec l'autorité suprême, le mikado; mais on s'aperçoit bien vite des difficultés que présente une solution aussi simple en apparence. Pour aller à Kioto, il faut la guerre, et, le succès obtenu, pouvons-nous penser qu'à moins de vouloir renverser brusquement des usages séculaires nous soyons en droit d'obtenir auprès d'une autorité aussi mystérieuse une introduction qui, malgré toutes les formes extérieures de respect, sera une injure pour le pays? Pouvons-nous espérer voir des relations s'établir entre la personne sacrée, presque divine de l'empereur et les représentans européens, que rien ne distingue de la foule et auxquels nous ne rendons aucun de ces signes apparens de déférence qui marquent au Japon la position des personnes? Pour ouvrir le Japon, il y a un moyen aussi sûr que les relations diplomatiques, le commerce. Le coin est enfoncé depuis huit ans, il ne tient qu'à nous de frapper de façon à faire brèche. D'obstacles, il n'y en a point d'insurmontables; du moins l'attitude prise par les princes de Satzouma et de Nagato nous donne-t-elle lieu de le croire et nous fait-elle supposer que, si les hasards nous rapprochaient d'autres daïmios, nous trouverions chez beaucoup d'entre eux les mêmes dispositions. Afin de nous en assurer, il nous faut nous-mêmes tâter le terrain. Les renseignemens que nous retirerons des indigènes ne nous fourniront aucune indication sérieuse; placés en face d'une population d'ouvriers et de paysans, nous n'apprendrons rien de ce qui pourrait nous intéresser, et l'insuccès qui a couronné nos efforts depuis que nous habitons le pays en est la meilleure preuve. Nous en serons encore dans dix ans à ne connaître de la cour du mikado que ces dessins populaires représentant l'empereur entouré de douze femmes habillées de rouge, les cheveux dénoués sur les épaules, limite extrême des notions que possède la classe bourgeoise sur cet auguste personnage. N'est-il pas plus probable qu'en créant entre les divers princes un antagonisme d'influence nous devons arriver, sinon à découvrir la vérité, au moins à recueillir les moyens les plus sûrs pour la chercher? Cet antagonisme, le commerce seul peut nous le procurer sans danger.

Il semble de prime abord qu'un pays qui a vécu à l'écart pendant des siècles peut se passer de nous. La vue du sol, la multiplicité et la variété des produits confirment cette opinion, et l'on peut dire avec justesse que, si le Japon n'avait pas goûté de notre

progrès, il n'aurait aucun besoin d'entrer en relations commerciales avec les Européens. Par sa forme allongée et étroite, il touche, avec une surface relativement peu considérable, d'un côté aux frimas du nord et de l'autre aux chaleurs des tropiques. Dans Yeso, nous trouvons le climat de la Norvége, ses neiges continuelles de l'hiver, sa nature sauvage, ses arbres résineux et aussi les grandes pêcheries de saumons dont les produits se répandent à profusion au sein des provinces les plus reculées de l'empire. Le détroit de Tsangar franchi, nous sommes sur la grande île de Nipon, au milieu d'une végétation semblable à la nôtre, mais qui pousse beaucoup plus hardiment, grâce aux ardeurs excessives du soleil et aux pluies torrentielles de l'été. Le riz, la vigne, le mûrier, croissent en abondance, et sont cultivés avec un soin extrême; le blé, qui a remplacé le riz aux environs de quelques grandes villes, s'étend en sillons étroits, délivré par la main du cultivateur de toutes les plantes parasites qui pourraient l'étouffer; sur les montagnes, boisées du haut en bas, les plus belles essences se touchent dans des fouillis qui prennent parfois des aspects sauvages de toute beauté. Les marronniers et les camphriers atteignent des dimensions considérables. Le long des habitations et des routes, des bois de bambous fournissent à l'industrie les matières premières de mille objets d'art et d'ameublement, tandis que pour le voyageur ils s'unissent aux arbres résineux, aux camphriers, aux camélias, et donnent à la campagne un aspect des plus rians pendant l'hiver. Partout le sol est riche, couvert d'une épaisse couche de terre végétale produite par les détritus de toute nature que les pluies entraînent des plateaux boisés. Aux alentours des villes, la culture maraîchère prépare pour le marché tous nos légumes d'Europe sous des formes et des dimensions quelquefois différentes. En descendant sur les rivages de la mer intérieure, les plantations de thé s'étagent le long des collines, le tabac et le coton s'étendent au loin dans les plaines; sur l'île de Kiusiu, l'oranger domine avec ses variétés infinies; enfin à l'extrémité de l'empire, chez le prince de Satzouma, le riche propriétaire des îles Lioutchiou, se cultive la canne à sucre, dont les produits, peu recherchés aujourd'hui, acquerraient une parfaite pureté sous l'action énergique de nos raffineries. Les richesses minéralogiques abondent dans l'ouest. La houille y est commune, et, si la qualité en est médiocre, ce défaut tient surtout à l'exploitation actuelle, qui n'attaque encore que les couches supérieures. L'argent suffit et au-delà à tous les besoins de la circulation monétaire; l'or, dont on a trop poussé l'extraction au dire des Japonais, n'avait à poids égal, à notre arrivée dans le pays, que six fois la valeur de l'argent; le cuivre enfin est à bas prix et entre

comme matière première dans une foule de fabrications. Cette variété et cette abondance de produits, cette diversité et cette richesse de sol donnent naissance à un commerce intérieur considérable qui se fait principalement par cabotage. Les jonques arrivent chaque jour par centaines dans la mer intérieure; il y a des momens où le détroit de Simonoseki en est tellement couvert qu'elles se poussent l'une l'autre. Elles échangent leurs produits contre ceux des riches contrées que baigne cet immense lac, puis viennent alimenter Osaka, la grande cité commerciale, à quelques lieues de Kioto, la capitale de l'empire.

Il est impossible de fournir une évaluation approximative de la production du pays. Depuis que la paix survenue en Amérique a mis fin à cet immense commerce de coton qui s'était établi en quelques mois avec l'extrême Orient, les thés et la soie sont devenus les seuls objets de valeur qui s'exportent du Japon, les thés par pavillon américain, à destination des ports des États-Unis, la soie à destination de l'Europe par les paquebots français et anglais qui desservent régulièrement trois fois par mois la place de Yokohama. Rien ne peut donner l'idée de ce que deviendrait le commerce d'exportation, si, au lieu de n'avoir qu'un débouché, les pavillons européens pouvaient traiter directement avec tous les princes de l'empire possesseurs du littoral. Personne ne soupçonne la richesse du pays; en dehors d'un cercle très circonscrit de quelques lieues autour des trois places d'échange, les renseignemens manquent complétement, et les rapports des Japonais eux-mêmes ne sont que des suppositions plus ou moins exactes. Lorsque la victoire de Simonoseki obligeait en 1864 le gouvernement du taïcoun à permettre l'exportation des graines de vers à soie, la spéculation faisait au hasard ses contrats, comptant au plus sur une production de cent mille cartons, et se trouvait complétement déroutée, lorsque l'arrivée facile d'un nombre triple et quadruple de cartons renversait tous les calculs de la vente. Il en serait de même probablement pour la soie et le thé, si l'Europe se décidait à nouer des relations commerciales avec les grands feudataires de l'empire.

Cet aperçu de la richesse des produits que fournit le sol du Japon explique l'isolement dans lequel les habitans ont vécu pendant plusieurs siècles. Au premier abord, rien ne leur manque, et eux-mêmes le croyaient encore avant notre arrivée. Notre contact n'a nullement altéré l'état prospère que présentaient alors l'agriculture et l'industrie, suffisamment développées pour satisfaire aux besoins généraux du peuple; mais il a donné naissance à des désirs nouveaux. Si, au point de vue philanthropique, on peut regretter pour les indigènes les effets contagieux d'un bien-être qui leur donne des

aspirations permises au plus petit nombre, au point de vue commercial il faut se réjouir d'avoir créé un nouveau marché vers lequel les produits européens trouvent un écoulement facile. Nous commençons à peine, nous ne traitons que difficilement et par intermédiaires avec les princes japonais, et déjà depuis 1865 le chiffre des importations a dépassé celui des exportations, l'argent est tombé si bas que pas une banque ne consent à accepter de placemens avec intérêts. Nos tentations pour le bas peuple consistent en objets de peu de valeur; mais, à mesure que l'on pénètre au sein des classes bourgeoises, on est étonné de voir combien nos draps et nos laines sont utilisés. Dans un pays où les hivers sont rigoureux, où le coton et la soie seuls sont employés comme matières premières, nous offrons des séductions énormes par le seul aspect de nos produits les plus communs, et comme l'amour du changement a partout de l'attrait, après la laine et le drap, les Japonais se sont mis à aimer nos cotonnades et nos soieries. Nous ne faisons pas mieux que leurs fabricans, seulement nous apportons des dessins nouveaux et nous fabriquons à meilleur marché; il y a moins de solidité, mais plus d'attrayante originalité : aussi depuis quinze mois les grands marchands japonais passent-ils avec les négocians européens des contrats considérables pour des achats d'étoffes de toute nature. De Suisse, de Hollande, d'Allemagne, il arrive des cargaisons de ces marchandises achetées à l'avance, et pour le paiement desquelles les indigènes vont jusqu'à donner leurs balles de soie en nantissement. Ce sont pour la plupart des marchandises de qualité inférieure; mais les prix en sont minimes, et dans le pays il n'y a pas encore assez de points de comparaison pour que les Japonais puissent apprécier les défauts de fabrication.

Ainsi, partout où nous avons pénétré, notre présence a modifié singulièrement les conditions de l'existence; d'un côté la vie a renchéri par suite de la facilité avec laquelle nous avons accepté les yeux fermés des prix exorbitans, et de l'autre nous avons apporté des produits de toute nature, depuis nos étoffes jusqu'à nos liqueurs, qui sont devenues des tentations pour les indigènes. L'ouvrier et le marchand ne s'en plaignent pas; ils gagnent, s'ils le veulent, dix fois plus qu'auparavant : c'est la situation des petits fonctionnaires de l'administration qui a empiré, et le résultat le plus clair de notre contact a été une corruption dont le germe existait sans doute, mais qui a pris par le fait de notre présence un développement considérable. Aucune des inventions modernes, ni le télégraphe électrique, ni les chemins de fer, ni même l'éclairage public, n'ont pénétré au Japon. Il ne s'y est monté aucune de ces grandes fabriques marchant à la vapeur et économisant par une force mécanique

intelligemment appliquée le travail de plusieurs centaines de bras. Ces progrès sont connus des princes japonais sans qu'ils en saisissent le besoin immédiat. Leur esprit semble n'avoir qu'une pensée, la guerre, et autant dans la crainte d'être anéanti par le voisin que dans l'espérance de l'écraser un jour chacun se hâte de se pourvoir auprès des Européens de fusils, de canons et d'équipemens militaires. Autrefois on achetait à la légère, coûte que coûte; tout était bon; les fusils démodés et les armes de rebut trouvaient au Japon un écoulement aussi facile qu'en Chine. Aujourd'hui, après les fraudes dont ils ont été victimes, les Japonais ont suffisamment d'expérience. Il s'est produit dernièrement ce fait extraordinaire, que lorsqu'en Europe, avant les batailles sanglantes de Bohême, on mettait encore en doute les qualités du fusil à aiguille prussien, les Japonais possédaient déjà plusieurs milliers de ces armes que les négocians allemands leur avaient vendues. Sans doute il leur serait possible de se passer pour leur armement du concours de l'Europe; ils ont à d'autres époques fabriqué des fusils et fondu des canons. Les pièces prises à Simonoseki étaient d'origine japonaise, et l'on peut juger de la qualité du métal et du fini du travail par les deux spécimens aux armes du prince de Nagato qui ont été placés comme trophées dans la cour des Invalides. Nous les avons vus rayer eux-mêmes des pièces de quatre, les monter sur des affûts de campagne et fabriquer tous les objets d'armement. Aujourd'hui cependant chacun va au plus pressé et désire à tout prix être à la hauteur de son voisin, pour repousser, le cas échéant, une tentative d'agression.

L'engouement qu'ont excité chez les princes du Japon les engins de guerre s'est étendu aux navires à vapeur, quoique la spéculation n'ait fourni jusqu'ici, sous le nom de bâtimens de guerre, que des instrumens de commerce nullement propres au combat et accusant pour la plupart, par leurs formes anciennes, une méconnaissance complète des progrès de l'architecture navale. Les Japonais voient très bien cette infériorité, qui ressort pour eux d'une comparaison journalière avec les types des bâtimens de guerre français et anglais. Aussi est-il probable, lorsque l'un des princes aura réussi à se procurer un vrai navire de combat, que ses voisins se hâteront de suivre son exemple. N'est-il pas étonnant que ce peuple ait pu, du jour au lendemain et sans réclamer les leçons d'un seul Européen, utiliser la vapeur comme moyen de marche sur mer? La conduite des feux, l'emploi des chaudières, le fonctionnement des machines, rien ne paraît l'avoir surpris, ni avoir nécessité chez lui de longues réflexions. Un pareil fait est certainement la plus grande preuve de l'intelligence de la race et de la ri-

chesse de ses aptitudes, mais il trahit ce qui lui manque, l'esprit d'application, et ce serait rendre service aux Japonais que de remplacer les éloges exagérés qu'on leur adresse souvent sur leur promptitude intuitive par quelques leçons sévères sur leur légèreté. Maintenant ils s'aperçoivent que, faute de précautions, ils usent très vite, et que, faute d'études, ils réparent mal: après s'être dispensés de notre expérience pour la conduite de leurs machines, ils réclament nos lumières pour les entretenir.

Ainsi le résultat de nos relations avec le Japon nous montre que deux transformations se sont opérées par le fait de notre présence dans le pays. L'une, légère encore, qui touche à l'existence matérielle de l'indigène, se traduit par une extension de commerce dont nous bénéficions, et s'accuse fatalement par le débordement de la corruption sur les points où nous sommes légalement admis; l'autre, considérable, qui renouvelle de fond en comble les moyens de défense et d'attaque et nous fournit également de grands débouchés commerciaux, se traduit par un excès de précautions, de mesures défensives, d'armemens, par un état de trouble et toutes les apparences de guerres civiles prochaines. Comme science et comme industrie particulière, nous n'avons rien changé, rien introduit, et nous n'avons rien emprunté. En politique, l'édifice qui se dresse devant nous est presque aussi mystérieux que par le passé. Comment prévoir l'avenir du Japon? Cette féodalité qui étreint ce magnifique pays, qui en retire de si beaux produits au point de vue de l'industrie et de l'agriculture, doit-elle se courber prochainement sous la main de l'un de ses chefs? Si nous avons eu cette illusion en 1863, alors qu'un mot du taïcoun pouvait lier sa cause à la nôtre, l'expérience des deux dernières années et surtout l'impuissance du souverain de Yeddo dans sa lutte contre le prince rebelle de Nagato sont aujourd'hui des indices suffisans pour nous donner l'assurance contraire. Notre présence, loin d'amener l'unité, a semé la désunion. L'autorité taïcounale, affaiblie, détruite pour ainsi dire par le départ des princes de Yeddo en 1862, en est réduite à s'abriter à Kioto derrière le trône de l'empereur, et l'on entend quelquefois parler de la rupture du lien féodal par la séparation des daïmios de l'île de Kiusiu, qui sont complétement à l'abri d'une menace de guerre, et ne tiennent, comme les autres princes, à l'état général du pays que par leur respect tout de principe pour la personne du mikado. Si le système féodal ne doit pas périr dans des luttes armées entre daïmios, peut-il disparaître dans une convulsion sociale, et les idées modernes que l'Europe apporte avec elle seront-elles le levier destiné à changer l'état des choses? Ici le doute n'est plus possible, notre système social n'a pas le

moindre charme aux yeux des Japonais; il effraie par momens la noblesse, qui craint de voir diminuer le respect dont elle est entourée, mais il effraie davantage le peuple, qui ne veut à aucun prix de notre égalité. Son bonheur est de n'avoir rien à démêler dans les affaires publiques, de ne pas être soldat, de n'être assujetti à aucune convenance extérieure, enfin, par cela même qu'il n'est rien, de passer inaperçu et de jouir d'une liberté extrême.

Laissons donc de côté les rêves de régénération qui ont pu entrer dans nos esprits; restons convaincus que nos idées politiques ne sont goûtées de personne au Japon, que le seul moyen d'acquérir de l'influence est d'accepter les hiérarchies sociales que nous rencontrons, telles qu'elles sont acceptées par les intéressés eux-mêmes; avant tout, occupons-nous du pays au point de vue de la géographie, des ressources agricoles, des procédés manufacturiers, des exportations, et avouons-nous franchement que de ce côté nous avons tout à apprendre. Que l'avenir fasse tomber plus tard le régime féodal sous les coups d'un despotisme encore ignoré ou d'une démocratie dont les germes n'existent même pas, notre rôle politique doit être tout d'abstention, sous peine de voir détruire en un instant des relations qui ont demandé, pour s'établir, tant de tact et de prudence. Par intérêt et par calcul, notre seule mission est de nous initier commercialement aux besoins du pays et de nous lier avec lui de telle sorte qu'au milieu des événemens de toute nature que le temps fera naître nous restions indispensables au point d'être sacrés. Nous avons atteint ce but dans les états du taïcoun, nous devons chercher à l'atteindre chez les autres princes au fur et à mesure que nous sentirons le terrain assez solide sous nos pieds.

J. LAYRLE.

LES

HOMMES D'ÉTAT

DE LA TURQUIE

AALI-PACHA ET FUAD-PACHA.

On a prêté dans le temps au plus inattendu des visiteurs de l'exposition universelle un mot où il aurait heureusement résumé les impressions qu'il emportait de son voyage en Occident : « J'ai vu en France les résultats de la civilisation, en Angleterre j'en ai vu les causes. » Croira qui voudra que sa majesté impériale le sultan Abdul-Azis ait daigné sortir une minute de son silence ennuyé pour aiguiser une épigramme et tourner une flatterie. Ce n'est pas à Constantinople qu'on a pu s'y tromper; on a reconnu là facilement le tour d'esprit tout français et les préférences anglaises de l'illustre personnage qui accompagnait le sultan, et l'on n'a pas douté un instant que Fuad-Pacha n'eût cru devoir faire honneur de ce trait à son maître, dont l'auguste mutisme finissait par étonner. Ce mot assez énigmatique et plus ou moins juste n'a pu être dit dans tous les cas que par un homme qui connaît à fond l'Europe et qui observe les choses en politique. Des qualités de même ordre ne se reconnaissent pas moins dans les dépêches turques que renferme le *livre jaune* de 1867, et qui forment un curieux contraste avec celles des ministres de France. On ne saurait montrer plus de zèle

assurément que n'en montre M. de Moustier pour venir en aide à la Turquie par ses conseils. Il ne s'occupe pas seulement des affaires de Crète; dans une note sur le *hatti-humayoun* de 1856, il prend la peine d'énumérer en seize articles les réformes civiles, administratives, financières, judiciaires, qu'il est urgent pour la Turquie d'accomplir. Son collègue, M. Duruy, dévoré d'une activité à laquelle la France ne suffit pas, se charge de doter la Turquie d'un système d'enseignement public sur le plan du nôtre, et nos inspecteurs-généraux sont sur le point de partir, accompagnés de tout un personnel de professeurs, pour en aller jeter les bases. Selon l'ordinaire usage des donneurs de conseils, nous sommes prompts à nous impatienter lorsque nos avis ne sont pas suivis assez vite, et, après avoir pris la peine pendant quelque temps de dissimuler notre mécontentement sous les formes d'une courtoisie diplomatique, nous en venons à l'étrange note du 29 octobre, où, jouant le rôle d'une providence irritée, nous déclarons abandonner la Turquie à son aveuglement et à son mauvais sens. Est-il en Europe si petit état dont les ministres pussent écouter de sang-froid un tel langage? Ceux de Turquie ne se départent pas un seul instant de la déférence la plus parfaite, leurs dépêches restent empreintes d'une tranquillité imperturbable; il est évident que ceux qui les rédigent gardent la pleine possession d'eux-mêmes, première qualité de l'homme d'état. Ce n'est pas tout, ils opposent à la furie réformatrice de leurs amis les Français une lenteur nécessaire. Comme à Figaro, il leur faut « déployer plus de science et de calculs pour subsister seulement, » c'est-à-dire ici pour ne rien faire et ne pas se laisser emporter dans un tourbillon d'entreprises aventurées, qu'à M. de Moustier pour concevoir les projets qu'il leur soumet et pour élaborer les dépêches qu'il leur adresse. Aali-Pacha est aujourd'hui grand-vizir, Fuad-Pacha ministre des affaires étrangères; l'an dernier les rôles étaient intervertis, Aali était au ministère des affaires étrangères, Fuad occupait le grand-vizirat; la vérité est qu'ils forment ce qu'en Europe on appellerait le cabinet ottoman. Presque constamment au pouvoir depuis plus de quinze ans, ils y arrivent ensemble, ils s'en vont en même temps quand il faut partir, et cette fidélité de l'un à l'autre, cette union politique, où leurs défauts comme leurs qualités s'accordent si bien et trouvent un si utile emploi, n'est pas le trait le moins curieux de leur histoire. Je ne sais s'ils peuvent se passer des affaires, mais il paraîtrait que les affaires ne peuvent se passer d'eux, et cette occupation continue des premières fonctions de l'empire est significative dans un pays barbare où le favoritisme est encore tout-puissant, et sous un maître dont ils ne sont pas les favoris.

Ces deux hommes, mêlés activement aux dernières crises de la Turquie, qui portent aujourd'hui le poids d'une des plus graves situations où puisse se trouver un peuple, sont les personnages les plus considérables de l'empire; ils sont réservés sans doute à jouer encore un rôle dans les événemens dont l'Orient ne saurait manquer d'être le théâtre; ils figurent incontestablement au premier rang parmi les hommes d'état de l'Europe actuelle; peut-être le moment est-il opportun pour leur consacrer une étude attentive. D'ailleurs les hommes d'état sont une espèce rare en Turquie; elle n'y est guère apparue que de nos jours. Au moment où il rencontre Louis XI dans l'*Histoire de la civilisation en Europe*, M. Guizot s'arrête à signaler la grande nouveauté introduite par ce roi dans la politique, le maniement habile des intérêts et des esprits, l'art de s'emparer individuellement des hommes par la conversation substitué au continuel emploi de la force; le temps des guerriers brutaux comme Charles le Téméraire est passé, celui des hommes d'état est venu. Cette révolution, accomplie en Europe dès la fin du XVe siècle et peut-être avant, ne date en Turquie que du XIXe; c'est à une époque récente qu'y ont pénétré les procédés dont la pratique constitue, à vrai dire, l'art de gouverner. Parmi les sultans, on en trouve plusieurs qui ne sont point certes des hommes ordinaires, et dans la liste des deux cents vizirs qui ont exercé le pouvoir jusqu'au commencement de ce siècle il s'en rencontre plus d'un à qui l'on ne peut refuser des qualités rares et même des parties de génie. Il ne manque point parmi eux d'intrigans de premier ordre, de caractères indomptables, de rusés négociateurs, de grands hommes de guerre. On voit au XVIe siècle un Mohammed Sokolli maintenir sous deux sultans, à force d'énergie et de prudence, l'empire, entraîné déjà par un mouvement rétrograde; mais il est à peu près certain que cet habile soldat ne savait ni lire ni écrire. L'illustre famille des Kiuperli fournit à l'empire, vers la seconde moitié du XVIIe, une série d'hommes de ressources et de commandement. Le premier, sorti des cuisines du sérail, résumait en mourant dans les conseils qu'il adressait à son maître sa politique : « ne point prêter l'oreille aux femmes, ne laisser aucun sujet devenir trop riche, remplir le trésor par tous les moyens possibles, se tenir lui-même toujours en mouvement avec les troupes. » Le second et le plus grand de tous, Ahmed Kiuperli, soupçonna vaguement les principes du gouvernement; mais qu'on se le rappelle traitant de juif l'ambassadeur de Louis XIV, M. Vantelet de La Haye, et le laissant souffleter en sa présence par son chambellan, tout cela parce qu'on a oublié de lui faire le cadeau d'usage, et on jugera que nous sommes encore en pleine barbarie. Sans avoir la politesse du

héros de Racine, tous ces hommes ont la politique d'Acomat, tous sont comme lui dirigés uniquement par une pensée qui les obsède :

> Un vizir aux sultans fait toujours quelque ombrage.
> A peine ils l'ont choisi qu'ils craignent leur ouvrage.
> Sa dépouille est un bien qu'ils veulent recueillir,
> Et jamais leurs chagrins ne nous laissent vieillir.

Tandis que leurs contemporains, les Cromwell, les Mazarin, un peu plus tard les Guillaume d'Orange, embrassent dans leur pensée les divers intérêts des états, et poursuivent par des moyens politiques la réalisation de leurs vues, les Kiuperli, comme tous les autres, épuisent leur génie à se maintenir au pouvoir. On cite encore au siècle dernier Raghib-Pacha, dont le grand acte fut le traité d'alliance conclu par lui contre l'Autriche avec Frédéric II, et qui présente quelque rapport avec le roi philosophe par la culture de l'esprit. C'est un lettré qui a rang de classique parmi les modernes écrivains ottomans, et à qui les biographes aiment à décerner les titres de président des vizirs et de sultan des poètes. Si les vastes projets de régénération qu'on lui attribue furent autre chose qu'un rêve, ils sont descendus avec lui dans la tombe, et il est difficile de découvrir dans l'ensemble de sa conduite un autre but que d'occuper la fiévreuse et puérile activité de Mustapha III. A mesure qu'on approche de nos jours, que la politique occidentale se complique et devient plus savante, la barbarie turque ressort davantage, et il faut pénétrer fort avant dans notre siècle, arriver jusqu'à ceux qui nous occupent ou du moins jusqu'à leur précurseur et leur maître, Reschid-Pacha, pour trouver des ministres qui répondent vraiment à l'idée que nous nous faisons de l'homme d'état.

Qu'est-ce en effet que l'homme d'état? Ce nom ne suppose ni la moralité ni le génie, mais il suppose l'étude approfondie des intérêts en conflit à travers lesquels le vrai politique doit faire prévaloir ceux dont il s'est chargé; il suppose la conception nette d'un but à poursuivre et l'invention de moyens appropriés, c'est-à-dire l'étendue d'esprit, le sentiment de l'à-propos, la faculté de se plier aux nécessités qu'on ne peut vaincre, d'entrer dans les vues des autres, et surtout d'amener les autres à ses vues; il suppose encore une certaine indépendance d'action et une sécurité qui permettent d'embrasser les longues pensées. Eh bien! des deux parties de la politique, l'art de gouverner et l'art de négocier, à peine si la Turquie a pu, pendant trois siècles et demi, connaître et pratiquer l'une ou l'autre. Une nation conquérante en minorité au milieu de populations asservies, une nation qui, au lieu de se fondre avec elles ou de se les assimiler, s'enferme dans son fanatisme et son orgueil,

uniquement attachée à maintenir par la force les priviléges dont elle vit, un souverain qui, sans pouvoir toucher à la loi fondamentale, possède pourtant l'autorité la plus arbitraire, considère comme des esclaves ceux auxquels il la délègue un moment, les choisit, les élève, les anéantit au gré de son caprice,— telles sont les conditions du pouvoir. Il n'y a place ici pour aucun régime régulier, pour aucun plan d'améliorations graduées et de mesures civilisatrices; le temps, la sécurité, la force, manquent à la fois pour concevoir et suivre un système. Le vizir, que rien ne protége, ni l'opinion publique, ni les services rendus, ni le génie même, qu'au contraire tout menace sans cesse et mine sourdement, jusqu'aux instrumens formés par lui, ne peut s'élever au-dessus de la violence ou de la fourberie. Voilà pour le gouvernement. L'impuissance n'est pas moindre en diplomatie. Rappelez-vous que jusqu'en 1834 la Turquie n'a pas eu de représentans en permanence dans les différentes cours. Elle était restée solitaire au milieu d'une civilisation dont son tempérament, sa religion, ses lois, son intérêt, la séparaient également. Entre elle et les états de l'Europe, il n'y a point de principes communs; tandis que ceux-ci se rapprochent, se mêlent, s'unissent par des liens de plus en plus multipliés, la Turquie, étrangère à la situation générale, dédaignant de la connaître, se fiant encore à sa force lorsque cette force l'a depuis longtemps abandonnée, décline rapidement, et approche de sa fin sans même s'en apercevoir. Elle s'est placée en dehors du droit des gens, on l'y laisse, on ne traite avec elle que par accident et avec une arrière-pensée; on subit ses conditions tant qu'elle est forte; vient-elle à reculer ou à faiblir, elle est aussitôt refoulée, maltraitée, dupée, sacrifiée. Il faut que l'Europe, en face des conséquences qu'entraînerait sa dissolution, l'éclaire enfin sur les moyens de se conserver et l'oblige à sortir de sa torpeur et de son isolement. La nécessité, cette fois comme toujours plus efficace que l'exemple, lui a pour ainsi dire improvisé une éducation politique. Ce changement s'est accompli presque sous nos yeux, et nous avons pu voir les premiers hommes qu'il a produits sur la scène. Il est juste de dire qu'ils se sont approprié avec une rapidité imprévue les principes et les expédiens de la politique occidentale; ils ont déployé un talent peu commun à composer avec les passions qui s'agitaient autour d'eux, à garder l'équilibre entre des influences contraires et souvent gênantes, à mettre en jeu des rivalités qui leur ont fait jusqu'à cette heure une sorte d'indépendance. Peu de carrières d'hommes publics offriraient au même degré que celles de Reschid, d'Aali et de Fuad ces témoignages d'une habileté supérieure.

On ne connaît pas assez un homme d'état lorsqu'on ne sait de

lui que les actes en quelque sorte historiques auxquels il lui est arrivé d'attacher son nom. Pour se faire une juste idée de ce qu'il vaut, il importerait de connaître également la tradition dont il procède, les idées qui ont inspiré sa conduite et qui l'expliquent. Rien n'atteste mieux la grande intelligence de Reschid-Pacha, le devancier immédiat d'Aali et de Fuad, que d'avoir su discerner et mettre en lumière ces deux capacités, d'avoir voulu fonder une tradition politique, la chose qui manquait le plus à la Turquie, et la léguer à des hommes dignes de la continuer. J'aurai donc à esquisser rapidement ce qu'il est nécessaire de savoir pour comprendre dans quelle situation Aali et Fuad ont trouvé les affaires, avec quelles circonstances ils ont eu d'abord à compter. Quant à leurs opinions, c'est-à-dire à ce qu'il y a de plus personnel dans l'homme politique, il n'est pas très facile de les connaître. En Europe, tout homme d'état parle, écrit, se communique de mille manières; la curiosité qui le poursuit a bien des moyens de se satisfaire, et, lorsqu'il a longtemps occupé le public, il est rare que des correspondances ou des mémoires ne viennent pas nous découvrir le fond des idées qui l'ont guidé aux différentes époques de sa vie. Les hommes d'état en Turquie ne font point de discours; s'ils écrivent, ce sont des poésies ou des grammaires, non des ouvrages de politique; leur correspondance, s'ils en ont une, reste à jamais inconnue, leurs dépêches mêmes ne contiennent que le strict nécessaire. Les sources habituelles d'information nous font donc défaut cette fois, et je n'aurais rien à dire sur ce point intéressant, si des renseignemens d'une authenticité non douteuse et qu'un hasard propice m'autorise à soumettre au lecteur sans encourir le reproche d'indiscrétion ne me permettaient d'éclairer de quelque lumière ce côté mystérieux, et de rendre ainsi plus complétement la physionomie des deux hommes auxquels ce travail est consacré.

I.

Depuis quarante-deux ans, la Turquie donne au monde le spectacle de la plus curieuse expérience tentée sur une nation, celle d'un peuple qu'on prétend adapter malgré lui aux conditions de l'existence européenne. La révolution entreprise par Sultan-Mahmoud, révolution encore inachevée et dont l'issue est bien incertaine, ne ressemble pas seulement à celle que Pierre le Grand, son modèle, avait accomplie; elle rappelle encore la révolution qui, au xve siècle, affranchit et fortifia l'autorité royale en France, en Espagne, en Angleterre. Mahmoud avait conçu l'idée, qui ne s'éclaircit jamais complétement dans son esprit, d'une régénération de son

peuple; il avait le sentiment confus d'une impérieuse nécessité, celle d'enraciner la Turquie dans la civilisation occidentale; il y procéda en barbare. Les janissaires le gênaient, il les détruisit. Après avoi été la force de l'empire, ils en étaient devenus le fléau depuis que la tactique et l'organisation militaires s'étaient transformées en Europe; toujours orgueilleux et remuans, ils étaient insuffisans comme armée, et comme corps privilégié ils étaient pour le souverain un danger permanent. Rebelles à tout changement, vraie forteresse du moyen âge au milieu de l'état moderne, ils avaient pour eux le peuple, aux yeux duquel ils représentaient la gloire du croissant, la sécurité de l'empire, l'intégrité de la mission toute militaire et religieuse confiée par le prophète à la nation musulmane. Mahmoud, obligé comme un si grand nombre de ses prédécesseurs de subir leur loi au début de son règne, cacha dix-huit ans la haine qu'il leur portait, prépara patiemment le coup qu'il voulait frapper, et le 26 juin 1826 il fit massacrer trente-trois mille janissaires. La Turquie en demeura sans doute affaiblie; mais pour la première fois le sultan se sentait libre. Il poursuivit son œuvre par la soumission des *déré-begs*, les seigneurs des vallées, espèce d'aristocratie féodale qui, par son inertie, lorsque les sultans avaient besoin d'elle, ou par ses soulèvemens, avait mis plus d'une fois l'état en péril. Rien de plus caractéristique que cette guerre où la ruse tint plus de place que la force, où l'on attisa perfidement les rivalités qui divisaient les seigneurs afin de les anéantir les uns par les autres, excitant le fort contre le faible jusqu'à ce qu'on pût écraser sans peine le vainqueur épuisé ou le traîner au supplice comme un révolté. Ces déré-begs personnifiaient le double principe de la souveraineté héréditaire, absolument opposé à l'esprit et à la lettre de l'islam, et de l'autonomie provinciale, de la résistance à la suprématie administrative de Constantinople, principe plus vivace, qui a longtemps encore agité les provinces de l'empire. C'est par ces événemens dignes d'un autre âge que s'ouvre l'époque des réformes dont la Turquie est encore à cette heure en travail.

A beaucoup d'égards Mahmoud est un vieux Turc, le dernier des sultans de l'ancienne roche, qui considéraient les peuples comme un troupeau à leur usage, les serviteurs de l'empire comme leurs esclaves, la vie humaine comme une chose de nul prix, la sacrifiant sans cruauté, mais aussi sans remords. Dans le monde diplomatique de Péra, on souriait de voir Mahmoud appliquer son énergie à des réformes purement extérieures, comme celle de l'habillement et de la barbe, braver tous les préjugés du peuple, mettre sa fierté de civilisateur novice à s'enivrer de vin et à charger de ses faveurs ceux qui faisaient comme lui. « Il commence par la queue, » disait-

on ironiquement. Il n'en est pas moins vrai qu'en exigeant ces témoignages visibles d'obéissance, en faisant sentir dans les petites choses qu'il pouvait atteindre le poids d'une volonté inflexible, il refoulait le fanatisme et était l'initiateur d'un ordre nouveau. Avoir introduit dans le royaume de l'immobilité l'idée du changement, c'est beaucoup pour qui se rend compte des difficultés que toute révolution de cette nature rencontre en Turquie, difficultés contre lesquelles la bonne volonté d'Aali et de Fuad se heurte encore aujourd'hui. Le gouvernement turc est un gouvernement absolu, le sultan est un despote, mais non pas en ce sens que sa volonté soit identique ou supérieure à la loi, ou qu'étant le représentant du prophète il jouisse comme lui d'une autorité sans limite dans l'ordre législatif. Il est l'exécuteur de la loi, rien de plus; seulement, comme elle a tout réglé par formules très générales, la latitude laissée dans l'application ouvre un champ très vaste à l'arbitraire. Le pouvoir du sultan est donc limité par la loi, que les innovations introduites par son bon plaisir ou imposées par la nécessité ne sauraient entamer. Il rencontre une limite également insurmontable dans l'esprit de la race turque, conservatrice par tempérament, et qui répugne par intérêt aux réformes. Le peuple turc est naturellement un peuple d'ancien régime, car, après avoir vécu pendant quatre siècles aux dépens des autres, il se sent menacé par toute innovation; il est tout simple qu'il ne s'y prête qu'à regret, et qu'il prenne en haine ceux qui s'en font les promoteurs.

Le vrai malheur de Mahmoud fut d'avoir rencontré trop tard l'homme d'état dont l'esprit supérieur eût pu suppléer les lumières qui manquaient au sien. Cet homme est Reschid-Pacha, d'illustre mémoire. Jusqu'à lui, deux partis n'avaient cessé de s'agiter autour du sultan, même dans le sein du sérail, et de partager le monde des fonctionnaires. Le parti conservateur, hostile aux réformes, avait son point d'appui dans le peuple et les ulémas, et à sa tête un vieillard opiniâtre, mais pénétrant, Pertew-Pacha, — homme entendu en affaires, ennemi acharné de la Russie, qui sut en 1828 éveiller l'enthousiasme belliqueux des Turcs par des manifestes où respire, dans un langage incompréhensible pour nous, bien qu'il n'ait que quarante ans de date, tout le vieux fanatisme musulman. Le parti radical, le seul agréable au sultan, avait pour chef Chosrew-Pacha, personnage inculte et brutal, qui, en étudiant et en flattant les faiblesses de son maître, avait pris sur lui le plus complet ascendant. Il était amiral et commandait une flotte dans la mer Égée lorsqu'il apprit le massacre des janissaires; il n'avait pas hésité à faire jeter à l'eau, sans ordre et sans raison, tous ceux qui étaient à bord de ses navires; c'est ainsi qu'il avait conquis la faveur

du maître. Il mettait à réaliser les projets dont il voyait poindre dans l'esprit du sultan la première idée une impétuosité que celui-ci était obligé de modérer. Le *pacha boiteux* faisait trembler Constantinople, et sa police vigilante, prodigue de coups de bâton, assurait à Mahmoud, au sultan sans pitié qui avait mis tant de familles en deuil, au souverain malheureux sous lequel l'empire avait essuyé tant de pertes, au contempteur de la religion et des vieilles mœurs, non-seulement la sécurité, mais les démonstrations du plus profond respect. Joignant l'intrigue à la férocité, rien ne lui coûtait pour se débarrasser des rivaux qui l'inquiétaient, et il avait eu la précaution de s'entourer d'une clientèle immense; il avait pris trente-huit pachas parmi ses mamelouks et fait de ses deux fils adoptifs les gendres du sultan. Aussi fut-ce un jour de surprise à Constantinople lorsqu'on apprit que le vieux Chosrew avait reçu l'ordre « de garder son palais et d'y prier dans la solitude pour le bien du sultan. » C'est l'euphémisme dont on colorait encore des disgrâces que la mort suivait bien souvent de près. Effrayé par les ravages croissans de la peste et par les prédications des ulémas, qui dénonçaient dans ce fléau le juste châtiment d'innovations impies, Mahmoud avait eu un retour de superstition et appelé le vieux Pertew au grand-vizirat. A peine remis, il se vengeait de cette faiblesse en accusant Pertew de tous les maux de l'empire, en l'exilant à Scutari et en le faisant assassiner en chemin. Entre autres imputations, il lui reprochait d'avoir intrigué dans les cours étrangères contre le gouvernement du sultan par l'intermédiaire de sa créature et son élève, Reschid-Bey, et ce Reschid-Bey était précisément celui que Mahmoud rappelait de Londres pour être ministre des affaires étrangères. On ne peut voir qu'en Turquie de si bizarres contradictions.

Dans la plupart de ses tentatives, Mahmoud n'avait guère fait que suivre son humeur ou obéir aux impulsions du parti servilement flatteur et ignorant qui avait ses préférences. Reschid est le premier qui ait apporté aux affaires la réflexion, l'esprit politique, la connaissance des divers intérêts, qui caractérisent l'homme d'état. C'était, à l'époque où il y fut appelé, un homme de trente-cinq ans environ. Fils d'un honorable effendi, administrateur des biens de la mosquée de Bajezid, il était entré de bonne heure dans les fonctions publiques par la protection de son beau-frère, et avait été distingué par le vieux Pertew à cause de ses dispositions pour la poésie. En 1829, il avait suivi en qualité de secrétaire les négociations qui aboutirent au traité d'Andrinople, et pu observer de près les allures de la diplomatie et le jeu instructif des ambitions européennes. Élevé plus tard aux fonctions de référendaire du divan,

il y avait trouvé l'occasion de se former à la discussion et dans une certaine mesure au maniement des affaires. Après avoir rempli plusieurs missions, l'une entre autres à Kutahia, où il avait accompagné M. de Varennes, chargé par l'amiral Roussin d'aller négocier pour la Porte la paix avec Méhémet-Ali, il avait été envoyé à Paris lors de la création des représentations permanentes en 1834, et s'y était lié avec ce que la politique, la littérature, les arts, avaient de plus distingué; puis il avait passé à Londres avec le titre d'ambassadeur. Rappelé pour prendre le ministère des affaires étrangères, il y apportait les sentimens de son protecteur Pertew, en sorte que son avénement était un échec pour la politique russe et un succès pour les puissances occidentales. Lorsqu'on le vit ramener avec lui comme secrétaire et précepteur de ses enfans un Français, M. Cor, ses ennemis triomphèrent, et il eut dès ses débuts à cheminer au milieu des intrigues et des embûches.

Toutefois il prit bientôt dans le divan l'ascendant d'une intelligence supérieure, et la plupart des réformes accomplies le furent sous son influence. On s'étonne de voir, à côté des plus sérieuses réformes dans l'organisation du gouvernement et d'établissemens de premier ordre, paraître des ordonnances sur la longueur des moustaches, qui doit être chez les fonctionnaires égale à celle des sourcils, ou sur les illuminations et le nombre de lampions qu'il est permis à chacun d'employer selon son rang; on reconnaît à cela que nous sommes encore sous le règne de Mahmoud. Deux grands actes ont marqué cette première partie de la carrière de Reschid : l'attribution d'un traitement fixe à tous les fonctionnaires et la promulgation du *hatti-chérif* de Gul-Hané. Dans un pays comme la Turquie, où il n'existe ni industrie, ni commerce, ni professions libérales, ni aucune des carrières ouvertes en Europe à l'activité des hommes intelligens et qui utilisent les capacités ou les ambitions des classes moyennes, quiconque se sent quelque mérite aspire à devenir fonctionnaire; il n'y a pour ainsi dire que deux espèces d'hommes, ceux qui subissent le pouvoir et ceux qui l'exercent à quelque degré. Les fonctions n'étaient pas seulement un moyen d'obtenir une sécurité relative, elles étaient encore l'unique façon de s'enrichir, et cela justement parce que les fonctionnaires ne recevaient pas de traitement. Les administrés les payaient directement, le moindre employé ne pouvant être abordé que l'argent à la main, et chaque supérieur à son tour prélevant au gré de sa rapacité sur ses subalternes une partie de ce qu'ils avaient reçu. Les fonctions étaient recherchées comme un monopole de tyrannie et d'extorsions, et le gouvernement l'entendait bien ainsi. Des excès trop crians étaient bien parfois réprimés;

mais l'arbitraire était dans la répression comme il avait été dans l'abus. Une si étrange organisation révolte à bon droit toutes nos idées, elle condamnait toute réforme à l'impuissance : à quoi bon des lois et des règlemens, si rien n'en garantit l'exécution et si ceux qu'ils doivent protéger sont tenus de l'acheter à prix d'argent? Au mois de mai 1838, Reschid voulut abolir cet état de choses en décrétant que tous les fonctionnaires seraient rétribués, et ce serait là une date mémorable, si cette abolition eût pu être obtenue par un décret, si elle n'eût supposé d'abord tout un nouveau système financier et l'introduction dans le peuple comme dans les fonctionnaires d'un nouvel esprit. Après trente ans écoulés, l'étranger qui arrive aujourd'hui à Constantinople n'a pas de plus vive surprise que d'y voir la vénalité s'étaler avec un sans-gêne qui dépasse tout ce que l'on connaît. Depuis le fonctionnaire de l'ordre le plus élevé jusqu'au simple douanier, il n'est personne dont il ne faille acheter les services; le *bakchis* (c'est le pot-de-vin ou le pourboire, selon l'importance de la somme donnée) règne d'une extrémité à l'autre de l'échelle administrative. C'est un impôt levé sur tous ceux qui ont affaire à l'administration, mais un impôt illimité, dont le paiement n'assure pas le succès d'une démarche, quoique l'insuccès soit inévitable si on refuse ou si on néglige de le payer. L'autorité y voit à peine un inconvénient, puisqu'elle ne s'engage pas, et elle y trouve un grand avantage, celui d'assurer à ses fonctionnaires, toujours mal payés, un supplément qui allége le budget. L'opinion même, car il y en a une en Turquie, et sur certains points fort exigeante, ne voit là rien d'odieux; ce n'est pas, comme il nous paraît à nous, une corruption : c'est un reste de l'ancienne Turquie, mais un reste qui tue la nouvelle. La meilleure affaire industrielle ou financière proposée à la Porte, ne pouvant réussir sans l'administration, épuise en *bakchis*, avant d'être commencée, tous ses bénéfices éventuels et devient mauvaise. Voilà comment la Turquie ne peut sortir des mains des fripons. C'est un moribond en léthargie, que sa famille, d'accord avec les empiriques, ne songe qu'à dépouiller avant son trépas.

La charte de Gul-Hané est tous les jours invoquée comme le point de départ d'un nouvel ordre, comme l'engagement sur lequel est fondée pour la Turquie toute espérance de rajeunissement. On attend chaque jour avec plus d'impatience qu'Aali et Fuad la réalisent sérieusement. Sans renoncer à son titre de ministre des affaires étrangères, Reschid était venu en 1838 solliciter du cabinet des Tuileries et de celui de Saint-James le concours nécessaire à la Porte pour humilier le vice-roi et réintégrer la Syrie dans l'empire. Il avait reçu des ministres français un si froid accueil qu'il s'était

sagement abstenu de toute ouverture sur l'objet de sa mission, il avait trouvé de meilleures dispositions en Angleterre; mais ce voyage l'avait convaincu que, malgré les efforts de Mahmoud, la Turquie n'avait pas cessé d'être considérée en Europe comme un pays barbare, et que, pour la faire admettre dans le concert des états civilisés, il fallait gagner l'opinion par quelque démonstration éclatante. L'avénement du nouveau sultan, le jeune Abdul-Medjid, lui en fournit l'occasion. Cette démonstration, c'est le *hatti-chérif* de Gul-Hané. Le 2 novembre 1839, dans une cour du sérail, en face de la Maison des Roses brillamment pavoisée, en présence du sultan, du corps diplomatique, de toutes les autorités des diverses communautés chrétiennes, aux échos prolongés des canons de Top-Hané, lorsque l'astrologue de la cour, l'œil fixé sur le ciel, eut indiqué le moment propice, un sac de soie rouge, devant lequel l'assemblée tout entière s'inclina profondément, fut remis à Reschid; il en tira le *hatti-chérif*, et le lut du haut d'une tribune aux applaudissemens universels. Voilà pour la mise en scène. Quant au fond, on ne saurait imaginer acte plus habilement conçu pour donner satisfaction à la manie occidentale des constitutions de papier et gagner les sympathies des deux grands pays parlementaires, ni coup de partie mieux combiné pour enlever à Méhémet-Ali les faveurs de la presse. Libertés civiles, garanties de toute sorte, égalité de tous les sujets, proportionnalité des droits et des devoirs, tolérance, on avait épuisé le dictionnaire du libéralisme européen; en même temps ces choses étaient présentées, non comme une innovation, mais comme un retour au code sacré des lois primitives de l'empire, dénaturées par une suite d'accidens. Il y avait de quoi contenter tout le monde, les Osmanlis et les raïas. Cette charte, fondement du *tanzimat*, de l'organisation nouvelle, devait contenir une révolution; quoique bien des réformes aient été accomplies, elle est restée ce qu'elle devait être, un morceau d'apparat destiné, non pas à transformer la Turquie, mais à contre-balancer la gloire menaçante de Méhémet-Ali.

Le *hatti-chérif* de Gul-Hané contribua certainement à préparer l'entrée de la Turquie dans le concert européen, consacrée par le traité du 13 juillet 1841. Quelque pénétrant qu'il fût, Reschid avait cru, après le succès de la cérémonie du 2 novembre, pouvoir pousser plus loin la comédie; mais, lorsqu'on le vit quelques mois plus tard, pour réaliser une promesse contenue dans le *hatti-chérif*, appeler à Constantinople une sorte de représentation composée de Rouméliens et d'Anatoliens désignés par le gouvernement lui-même, on se prit en Europe, parmi ceux qui connaissaient l'état vrai des choses, à hausser les épaules. Abdul-Medjid eut beau ouvrir la ses-

sion par un discours à l'anglaise, où il exposait la situation avec une sècheresse britannique, l'assemblée eut beau répondre par une adresse en style à l'orientale, l'enthousiasme était tombé, et l'heure n'était pas venue de croire à la fiction d'une Turquie parlementaire. Au surplus, Reschid ne recueillit pas le fruit de son œuvre; il n'était plus ministre lorsque le traité de 1841 fut conclu. Si l'on ne savait ce qu'il y eut toujours de superficiel et de capricieux dans la pensée de Mahmoud, une chose suffirait à le prouver, c'est que ce réformateur ne songea pas un seul instant à préparer dans son fils un continuateur de son œuvre; il l'avait laissé, selon l'usage, se consumer dans la solitude, l'oisiveté, le précoce abus des plaisirs. La défiance jalouse des princes régnans, un des maux irrémédiables de la Turquie, condamne à l'abrutissement celui qui doit leur succéder; à cette heure même, le neveu d'Abdul-Azis, qu'on a pu voir lors de la visite du sultan à l'exposition, expie dans une retraite fort semblable à une prison le crime d'avoir inspiré par son intelligence trop d'intérêt et de sympathie en Europe. Autour d'Abdul-Medjid se remuait une camarilla réactionnaire qui avait la Validé-Sultane pour centre et pour chef un homme habile, Riza-Pacha. Elle parvint à tenir Reschid éloigné du ministère pendant trois ans. Tandis qu'il représentait la Turquie à Paris, — beaucoup de personnes n'ont pas oublié peut-être avec quelle distinction. — Constantinople était le théâtre agité des cabales du sérail et des intrigues diplomatiques. Au moment où il était nommé grand-vizir, en mai 1846, la crise de 1848 n'était pas bien éloignée, et l'on en sentait déjà les approches. Il allait se trouver aux prises avec des difficultés d'un autre ordre; mais il s'était formé d'utiles auxiliaires en deux hommes, Aali et Fuad, qui vont apparaître maintenant dans les premiers rôles et qu'il est temps de faire connaître.

II.

Nous n'avons pas de renseignemens particuliers sur leur origine, leur éducation, leur jeunesse, leur vie jusqu'au moment où ils entrent dans les affaires. Ces détails, introduction naturelle de toute biographie d'un homme public et qui jettent un jour si précieux sur son caractère, manquent absolument en Turquie. La famille même d'un ministre n'est pas toujours bien connue, car, sauf des exceptions très rares, il n'y a pas de nom patronymique; chaque individu reçoit au moment de sa naissance un nom particulier, qu'il emporte avec lui en mourant. La société musulmane est une société profondément démocratique, où tout est personnel et viager,

où la tradition domestique et l'honneur qui s'y attache n'existent pas, où chacun, pouvant attendre sa fortune du hasard ou du caprice, ne date que de lui-même, où vous pouvez dire au plus pauvre portefaix en lui donnant le bakchis : « Dieu te fasse grand-vizir ! » sans qu'il s'avise de prendre ce souhait pour une plaisanterie. Ceux qui ne chercheraient à briller que par leurs aïeux seraient volontiers considérés, selon le mot d'un poète persan, « comme les chiens qui se réjouissent de ronger les os des morts. » L'âge même n'est pas facile à déterminer exactement, car personne en Turquie ne prend la peine de faire le calcul compliqué qui est nécessaire pour établir la concordance d'une date de l'hégire avec une date de notre calendrier. La manière de vivre, les événemens d'un caractère privé, qui s'entremêlent si étroitement chez nous à tous les actes de la vie publique, forment en Turquie une sphère impénétrable, dont ni mémoires ni confidences ne viennent jamais trahir le secret. Ce qui se publie, ce qui se dit au sujet des hommes politiques ne fait qu'ajouter à notre ignorance, au lieu de la dissiper. J'ai sous les yeux une volumineuse brochure en turc, c'est une biographie d'Aali, qu'un ami veut bien m'analyser et me traduire; elle se compose de divagations à n'en pas finir, d'un torrent d'éloges en style subtil et boursouflé sans faits à l'appui. Je parcours un journal, le *Muchbir*, qui paraît à Londres depuis la fin d'août 1867, et en particulier les numéros du 26 octobre, du 7 et du 14 novembre, dans lesquels il est fort question de Fuad et d'Aali; je n'y trouve que des imputations vagues qui ne méritent aucune créance. Il existe à Constantinople une chronique secrète, souvent très scandaleuse, qui court les salons de Péra, défraie les conversations, sert de texte à toutes les malveillances, mais qu'il n'y a nul moyen de contrôler. Les hommes publics sortent de l'obscurité pour être ministres ou grands-vizirs, ils y rentrent après leur chute; on sait d'eux ce qu'ils ont fait en passant sur la scène, un profond mystère enveloppe tout le reste de leur existence.

Il paraît avéré cependant qu'Aali est d'une origine des plus humbles : son père était gardien du *badgi-capouci*, une des portes de Constantinople, et vivait du pourboire des passans. Après avoir reçu l'instruction élémentaire, il aurait donné de bonne heure des signes de talent pour la poésie qui attirèrent sur lui l'attention de Reschid et lui ouvrirent l'entrée du bureau de traduction. Ce bureau, établi à la suite de l'insurrection grecque de 1821, fait partie de la chancellerie d'état et dépend du ministère des affaires étrangères; c'est un collége de fonctionnaires chargés des travaux qui concernent les relations internationales de la Porte; il forme une sorte de pépinière pour les emplois de la diplomatie et de l'admi-

nistration, d'où sont sortis plusieurs des hommes les plus distingués de la Turquie. A peine âgé de dix-neuf ou vingt ans, Aali était nommé secrétaire d'Ahmed-Fethi-Pacha, ambassadeur à Vienne. Quatre ans plus tard, il accompagnait Reschid en France et en Angleterre, et demeurait à Londres en qualité de chargé d'affaires. En 1841, après un court séjour à Constantinople, il était renvoyé en Angleterre par le grand-vizir Izzet-Pacha avec le titre d'ambassadeur et maintenu dans ce poste pendant plusieurs années. On conçoit ce qu'une telle éducation politique a dû porter de fruits chez un homme intelligent, qui avait eu le bonheur de rencontrer pour initiateur un esprit tel que Reschid et l'occasion d'étudier avant trente ans les cours d'Autriche, de France, d'Angleterre et de Russie, car en quittant Vienne il avait passé par Saint-Pétersbourg et y était resté plusieurs mois. C'était un inappréciable avantage de pouvoir se familiariser sur place, et dans les circonstances les plus propres à lui en dévoiler le caractère, avec les influences qu'il devait trouver un jour en lutte à Constantinople. Le poste de Vienne, à l'époque où Aali y fut attaché, était assez ingrat. La Turquie, fort mécontente d'avoir été délaissée par une puissance dont une visible communauté d'intérêts et des raisons de voisinage devaient lui faire une alliée, l'enveloppait dans la même aversion que la Russie sans avoir pour elle la déférence qu'on ne refuse jamais à la force; aussi ne craignait-elle pas, la voyant à la remorque de la Russie, de lui marchander les moindres concessions, par exemple la permission de faire sauter les rochers d'Orsowa pour faciliter la navigation du Danube. A Londres, à Paris, où les questions de politique générale étaient alors l'objet de discussions éclatantes, il put voir à l'œuvre les hommes qui faisaient prévaloir en Orient l'influence anglaise, et le gouvernement français lutter avec peine contre cet ascendant, faute d'une opinion assez nationale pour lui servir d'appui. Aali dut largement profiter de ces leçons. Les Turcs, dont la jeunesse ne se disperse pas comme la nôtre en discours et en vanités, ont souvent une maturité précoce, et il est facile de reconnaître chez Aali, sous les formes contraintes qu'il a gardées, un esprit dès longtemps accoutumé à l'observation. Il faut ajouter toutefois qu'il ne s'est pas pénétré au même degré que Reschid et Fuad des idées occidentales. En se mettant au fait de la civilisation, et tout prêt qu'il se montre à en adopter ce qu'il faut, il est demeuré Turc en dépit de tout.

En 1845, lors de la chute imprévue du favori d'Abdul-Medjid, Riza-Pacha, qui ramena Reschid au pouvoir, Aali-Bey occupait par intérim le ministère des affaires étrangères; Schekib-Pacha, qu'il remplaçait, s'était rendu en Syrie et donnait alors au Liban une organisation qui, en assurant la paix, fermait pour quinze ans cette

arène des rivalités européennes. Aali dut céder le ministère à Reschid, mais pour y revenir l'année suivante, lorsque Reschid fut nommé grand-vizir. Ce premier ministère mit en lumière l'habileté diplomatique d'Aali et lui valut plusieurs succès, dont, il faut bien l'avouer, la France fit en partie les frais. Ces choses sont aujourd'hui bien loin de nous, et l'éloignement leur ôte beaucoup de l'importance momentanée qu'elles ont eue; elles sont curieuses néanmoins en ce qu'elles montrent à quel point les situations changent en peu d'années, et combien la France, qui devait faire bientôt un si grand effort pour soutenir la Turquie, entraînée alors par des rivalités et des dépits maintenant oubliés, craignait peu de l'affaiblir. L'affaire du bey de Tunis est l'une de celles qui firent honneur à la patience imperturbable et à la fermeté du ministre turc. Le bey de Tunis, vassal de la Porte, obligé de recevoir du sultan l'investiture et de lui payer sous forme de don gratuit un véritable tribut, avait été reçu à Paris avec des honneurs presque souverains; le prince de Joinville lui avait fait une visite à Tunis; le gouvernement français, auquel Abd-el-Kader donnait beaucoup d'occupation, voulait acheter par ces procédés le bon vouloir d'un voisin qui pouvait être, selon ses dispositions, utile ou gênant. La Porte s'étant décidée à quelques concessions relatives aux arrérages qui lui étaient dus par le bey, le gouvernement français avait eu l'art de s'en donner le mérite. Aali réclama contre les honneurs décernés au bey, et, ses réclamations n'ayant pas été accueillies, il formula une protestation publique et maintint hautement le droit de suzeraineté de la Porte; cette protestation resta sans réponse. C'était pour la Turquie un succès notable, pour la France une bagatelle. L'affaire de Grèce, qui ne tourna pas non plus tout à fait au gré du gouvernement français, fut tout autrement sérieuse. Il nous restait encore beaucoup du philhellénisme juvénile qui nous avait animés vers 1825; nous étions un peu trop disposés parfois à donner dans les prétentions, et qu'on me passe le mot, dans les fanfaronnades d'un petit peuple intéressant par son intelligence, mais qui se montrait jusqu'alors bien peu capable de la vie politique moderne. Un grand nombre de raïas grecs qui s'étaient dénationalisés depuis l'affranchissement de la Grèce prétendaient cumuler les avantages de sujets de la Porte avec les immunités de sujets étrangers, et la Grèce, les soutenant dans cette prétention, refusait d'agréer un arrangement très équitable accepté par son représentant à Constantinople, M. Zographo. — En même temps, par ses émissaires, elle agitait la Crète, elle entretenait des troubles dans l'intérieur de la Turquie. Celle-ci avait pour elle l'énergie du ministre anglais à Athènes, sir Edmond Lyons, et l'activité de son propre représentant, M. Musurus. Cependant le parti

français et le parti russe, s'étant coalisés, avaient élevé au pouvoir M. Coletti, homme d'une intelligence et d'un caractère estimables, mais à qui manquait la volonté. Il s'était laissé imposer un ancien chef de bandits, Karatasso, comme général en chef de l'armée grecque et adjudant du roi. Karatasso ayant demandé un passe-port pour la Turquie, M. Musurus avait refusé de le viser; peu de jours après, le roi, rencontrant celui-ci dans un bal, lui avait adressé des paroles que la Turquie prit avec raison pour une insulte. Elle exigea une réparation, rappela son ministre; des mesures décisives allaient être adoptées, lorsque M. Coletti mourut à propos et fut remplacé par M. Glarakis, qui accorda la réparation demandée. La France, en prenant vivement parti dans cette affaire, avait joué un rôle auquel rien ne l'obligeait et failli s'isoler comme en 1840. Le succès d'Aali lui fit accorder le titre de muchir.

Bientôt une révolution allait mettre la plupart des états civilisés en combustion et marquer pour la politique, l'équilibre des puissances, le courant des idées en Europe, le commencement d'une ère capitale. Ces explosions qui renversent des gouvernemens, inquiètent tous les trônes, menacent jusqu'à l'existence de certains états, ont toujours laissé jusqu'ici la Turquie remarquablement tranquille malgré les élémens de trouble réunis chez elle, et jamais on ne l'a vue recourir à ces répressions désespérées, entrer dans ces coalitions de gouvernemens formées pour parer au danger commun. On la dirait protégée par l'ignorance barbare, par l'indolence des populations qui la composent ou qu'elle domine, contre l'infiltration de ces dangereuses idées d'indépendance, de liberté, de justice, qui suppose un certain mouvement d'esprit et un travail latent de civilisation. Il y a plus, ces conflagrations l'ont trouvée singulièrement optimiste; celle de 1830 lui parut presque un gage de sécurité future et lui fit rêver un retour à son ancienne grandeur. En 1848, Reschid, qui dès l'année précédente, sous l'inspiration d'Aali, avait essayé d'arriver avec le pape à un règlement direct de la question des catholiques, manifestait le même optimisme, et l'agitation de la Pologne, l'étoile pâlissante de l'Autriche, menacée au dedans et au dehors, lui faisaient entrevoir un brillant avenir. Si quelqu'un s'aperçut qu'un état dût payer pour les autres et que cet état dût être la Turquie, ce ne fut ni Aali ni Reschid. La prévoyance humaine a ses éclipses jusque dans les plus pénétrans.

Une question qui n'était pas nouvelle, soulevée par le contre-coup de ces ébranlemens, allait troubler la sécurité de la Turquie et l'entraîner dans le tourbillon général. On sait quelle était alors la situation des principautés danubiennes entre le protectorat peu commode de la Russie et l'impuissante suzeraineté de la Porte.

La Porte leur avait octroyé, sous le nom de règlement organique, une constitution que des autorités asservies ou vendues à la Russie foulaient aux pieds audacieusement. Des réclamations très vives ayant été portées à Constantinople par un parti considérable de la Moldavie, Reschid avait envoyé dans cette province un commissaire; mais, presque aussitôt renversé ainsi qu'Aali par une intrigue ourdie au sein même du sérail et dans laquelle la Russie avait la main, il avait été remplacé par un ministère à la dévotion du cabinet russe, qui avait exilé à Brousse les auteurs de ces réclamations, c'est-à-dire les partisans de la Turquie. De nouveaux troubles avaient éclaté néanmoins en Valachie, et les troupes russes s'étaient établies à Jassy. Reschid et Aali, rappelés par la nécessité, envoyèrent en Roumanie Fuad-Effendi. Cette mission inaugure, à vrai dire, la brillante carrière que ce personnage a parcourue depuis. Fuad compte parmi les Turcs en petit nombre qui se flattent de pouvoir citer leur grand-père; il a ce qu'on appelle une noblesse. Poète lui-même, il est le fils d'un poète célèbre, Izzet Molla, et neveu d'une femme, Leïla Hanym, également connue par son talent. Son père, homme d'esprit, était fort recherché par les plus riches personnages de Stamboul, dont il égayait les fêtes; il vivait chez eux, dit-on, un peu en parasite, et s'était amassé grâce à leurs munificences une assez grande fortune. En 1828, au moment où la Turquie tout entière était emportée par l'ardeur guerrière de Pertew, ayant osé faire entendre un conseil de prudence, il avait encouru la disgrâce du sultan; il avait été dépouillé de ses biens et condamné à l'exil, où il mourut. Fuad, après une éducation première exceptionnelle, avait étudié la médecine à l'école récemment fondée de Galata-Seraï, et, au retour de l'expédition contre la régence de Tripoli, dont il avait fait partie comme médecin de l'amirauté, en 1834, il était entré au bureau de traduction. Pour un jeune homme intelligent, curieux, impatient de se donner par l'étude des langues, de l'histoire, du droit, de l'économie politique, une instruction à l'européenne, c'était un acheminement vers la carrière diplomatique, et en effet, après avoir été premier secrétaire d'ambassade à Londres et avoir aidé au succès de la diplomatie turque à une époque où la faveur des puissances occidentales balançait entre la Porte et son vassal Méhémet-Ali, il fut chargé en 1843 d'aller complimenter les reines d'Espagne et de Portugal. C'est alors qu'il se fit cette réputation d'élégance, d'esprit, de galanterie et d'enjouement qu'il a gardée; on s'étonna de voir, chose nouvelle alors, un jeune Turc qui n'avait rien des préjugés de sa nation ni de la gravité musulmane. Son succès fut si grand qu'un très haut personnage lui aurait, à ce qu'il paraît, confié, lors de son passage à Paris, une commis-

sion délicate pour la cour de Madrid. Il occupait, lorsque Reschid le choisit pour commissaire dans les principautés danubiennes, le poste de grand-référendaire du divan et de premier interprète de la Porte.

Fuad est l'homme des missions difficiles, qui demandent de la souplesse, de la décision, peu de scrupules. Reschid, toujours aux aguets, avait puissamment aidé à sa fortune; il le connaissait bien et n'aurait pu trouver en Turquie d'homme plus capable d'accomplir l'ingrate besogne exigée par les circonstances. Un premier commissaire envoyé en Valachie après la fuite du prince Bibesco avait rétabli l'ordre en instituant, d'accord avec les libéraux du pays, sous le nom de lieutenance princière, un gouvernement régulier qui mettait le pouvoir aux mains des amis de la Turquie. Ce n'était pas ce que voulait la Russie, toute disposée à rendre la Porte responsable des troubles qui avaient éclaté dans les principautés; elle voulait le retour au règlement organique, qui assurait son influence et laissait libre carrière à ses intrigues, elle voulait surtout le châtiment des perturbateurs, partisans de la Turquie, et que ce châtiment leur fût infligé par la Turquie elle-même. Lorsque Fuad fit son entrée à Bucharest, les libéraux, croyant entrer dans le jeu de la Porte, firent mine de vouloir résister; mais Fuad les réduisit promptement, quoique non sans effusion de sang, à l'obéissance, c'est-à-dire qu'il consomma l'humiliation de la Turquie. Une telle conduite, peut-être commandée par la prudence, était de ces services pour lesquels le tsar ne manquait jamais, comme on sait, de prodiguer sous la forme la plus sonore les témoignages de sa reconnaissance. Le commencement de la fortune pécuniaire de Fuad remonte à cette époque, et il jouit dès lors auprès du tsar d'une faveur qui allait le mettre à même de rendre à la Turquie un nouveau service avant d'avoir quitté les principautés. La Porte avait eu le tort de se méprendre sur la force relative de la révolution et de ses adversaires, de laisser Constantinople devenir le rendez-vous des réfugiés de la Pologne, de la Hongrie, et, grâce à une ignorance qui lui était facile, de fermer les yeux sur leurs menées. Lorsque la révolution eut cédé sur toute la ligne, la Porte, ne se sentant pas la conscience nette et se sachant coupable au moins d'espérances qui se pouvaient aisément mal interpréter, était fort inquiète. Les empereurs d'Autriche et de Russie se contentèrent de réclamer l'extradition des réfugiés; mais cette demande, faite de la part du tsar avec l'insolence habituelle de la diplomatie russe, était de celles auxquelles la Turquie ne pouvait consentir sans avilissement. Les choses traînaient en longueur, lorsque M. de Titoff et le prince de Radziwil apprirent, on peut deviner avec quelle

mauvaise humeur, que Fuad avait quitté les principautés pour se rendre à Saint-Pétersbourg, porteur d'une lettre du sultan, puis presque aussitôt qu'il était arrivé et qu'il avait réussi; le tsar se contentait de l'internement des réfugiés polonais dans les provinces. Il faut tout dire, une escadre anglaise s'était déjà montrée, sur la demande de sir Stratford Canning, à l'entrée des Dardanelles, et cette circonstance, que le tsar prétendit n'avoir point connue, pourrait bien avoir hâté le succès de Fuad. Toujours est-il que cette fois encore il tirait la Turquie d'un mauvais pas, et qu'un peu plus tard, envoyé près du vice-roi d'Égypte, Abbas-Pacha, il obtenait de lui la publication longtemps retardée de l'ordonnance du sultan sur le tanzimat, moyennant, il est vrai, des garanties viagères qui équivalaient à une pleine indépendance. Fuad est un homme heureux, chacune de ses victoires a beau être souvent plus apparente que réelle et coûter aussi cher que des défaites, elle ne laisse pas d'augmenter sa réputation et son crédit.

Au mois d'août 1852, Aali avait été élevé pour la première fois au grand-vizirat, et Fuad chargé, après avoir occupé quelque temps le ministère de l'intérieur, de celui des affaires étrangères. C'est à ce moment que s'est formée entre eux, malgré l'extrême diversité de leur nature, cette alliance qui dure encore, fondée sur le sentiment réciproque de leur supériorité, sur celui des nécessités politiques, un peu aussi sans doute, il est permis de le croire, sur le légitime souci de leur fortune. Deux hommes de cette valeur ont à se soutenir contre bien des choses en Turquie, contre les caprices du souverain, contre les intrigues qui l'enveloppent, contre les cabales si promptement amassées dans l'ombre pour renverser ce qui s'élève. Ils virent commencer tous deux les complications qui devaient, par la guerre d'Orient et le traité de 1856, amener pour la Turquie une situation nouvelle; mais ils n'occupèrent point le pouvoir pendant la crise. Si Aali, d'ailleurs assez profondément religieux pour comprendre jusqu'aux plus ombrageuses délicatesses d'une autre croyance que la sienne, n'avait eu la philosophie toujours sérieuse d'un Turc, il aurait pu trouver matière à s'égayer dans cette comédie qu'on appela dans le temps la question des lieux saints : il y déploya au contraire, pour contenter des gens décidés à n'être jamais contens, une patience à toute épreuve et une habileté rare; mais une de ces disgrâces dont la cause est presque toujours impénétrable le fit éloigner du pouvoir et reléguer pour deux ans à Smyrne, puis à Brousse, avec le titre de gouverneur, destiné à couvrir un véritable exil. Quant à Fuad, une brochure publiée en français sur la question des lieux saints et sa résolution de rester fidèle aux engagemens pris avec la France lui avaient déci-

dément aliéné la Russie. On n'a pas oublié l'étrange scène où le prince Menschikof, après la visite d'obligation au grand-vizir, invité par l'introducteur des ambassadeurs à se rendre selon l'usage dans l'appartement du ministre des affaires étrangères, où de grands préparatifs avaient été faits pour le recevoir, se retira fièrement sans y entrer. Cet affront décida de la retraite de Fuad sans toutefois le réduire à l'inaction. En 1854, il était commissaire auprès d'Omer-Pacha, puis bientôt après envoyé en Épire pour étouffer dès le début l'agitation qui régnait dans cette province, et lui-même, en homme d'expédition, mettait un jour le sabre à la main pour dissiper un gros d'insurgés.

Tombés à quelques jours d'intervalle, on les vit à la fin de cette même année rentrer ensemble dans le gouvernement. Le conseil du tanzimat ayant été reconstitué, Aali en fut nommé président en même temps que Fuad était désigné pour en faire partie, et, tandis que le premier redevenait grand-vizir en 1855, le second, élevé au rang de pacha, occupait de nouveau le ministère des affaires étrangères. Je n'ai pas à rappeler en détail la part prise par eux aux négociations de cette époque, ni à relever les qualités universellement reconnues dont Aali fit preuve aux conférences de Vienne et au congrès de Paris. Il signa le traité de Paris avec quelque regret, dit-on, et il n'est pas difficile de comprendre la cause de ses scrupules : c'était l'article 24, relatif à la future organisation des provinces moldo-valaques. Aali avait combattu d'autant plus énergiquement cet article qu'il voyait dans la réunion de ces provinces, rendue inévitable, une source d'affaiblissement pour l'empire. L'événement n'a point trompé sa pénétration, comme le prouvent les longs tiraillemens entre les puissances occidentales et le gouvernement turc qui ont si péniblement occupé la Porte pendant plusieurs années. L'acte le plus solennel auquel Aali ait alors attaché son nom est le *hatti-humayoun* du 18 février 1856, complément ou, si l'on veut, répétition sous une autre forme du *hatti-chérif* de Gul-Hané. Le traité de Paris a reconnu, il est vrai, « la haute valeur » de cette charte nouvelle; mais elle a précisément été promulguée, l'idée en a été conçue, les termes en ont été calculés pour donner lieu à cette déclaration. Il s'agissait, à la veille d'un congrès d'où devait sortir la paix, de couper court aux plaintes les plus fondées de la Russie et de lui ôter les plus spécieux argumens qu'elle aurait eu à faire valoir. Cet acte, comme celui de 1839, contient l'engagement d'une régénération qui ne s'improvise pas, et dont la demande pressante est, comme Aali le faisait habilement ressortir dans un mémoire adressé au cabinet de Saint-James, en contradiction directe avec la volonté manifestée par les puissances occidentales d'assurer la durée

et l'intégrité de l'empire. Les promesses dont il se compose, encore à réaliser pour la plupart, étaient une satisfaction verbale offerte à des protecteurs exigeans, dont l'intervention importune faisait dire non-seulement à Stamboul, mais à Péra même, que l'enfer russe valait mieux que le paradis français. Malgré de réelles améliorations de détail, le *hatti-humayoun* a laissé la situation générale telle qu'elle était, et amené entre Aali-Pacha et son maître Reschid une dissidence dont celui-ci n'est jamais revenu jusqu'à sa mort, qui arriva en 1858. Au risque de démentir sa politique passée, Reschid n'a cessé de condamner le *hatti-humayoun*, soit que l'auteur du *hatti-chérif* de Gul-Hané cédât à un sentiment de jalousie involontaire, soit plutôt que l'expérience lui eût appris le danger des promesses faites uniquement pour faciliter la besogne de la diplomatie et celui d'ouvrir la porte à une immixtion taquine par des engagemens pris à la légère.

Pendant les trente ans, ou peut s'en faut, écoulés depuis l'admission de la Turquie dans le concert européen, on distingue deux époques, et la seconde, ouverte par le *hatti-humayoun*, n'a certes pas été la moins difficile pour la Porte. Jusqu'à cette date, la Turquie, conduite pour ainsi dire aux lisières par l'Europe, travaille sous sa tutelle à se réformer, s'exerce lentement à la civilisation, favorisée et embarrassée tout à la fois par la guerre des influences rivales qui veulent la diriger. Déclarée majeure et responsable de ses actions au sortir de la crise de 1856, elle est depuis lors sommée chaque matin, sous peine de mort, de satisfaire aux conditions de la civilisation, dussent ces conditions être incompatibles avec son existence. La première période, toute politique, n'intéressait guère que les cabinets; la seconde, financière autant que politique, intéresse tout le monde des affaires, fixe sur la Turquie l'attention générale, chaque jour plus inquiète et plus impatiente. Les réformes exigées d'elle autrefois étaient surtout politiques et religieuses, elles sont de plus aujourd'hui civiles, administratives, économiques. Aussi sa lenteur à obéir l'expose-t-elle à d'incessantes objurgations, et ouvre-t-elle, dans le pays classique de l'intrigue, un champ inépuisable à tous les candidats de la faveur. Un matin, le 17 septembre 1859, l'Europe s'étonna d'apprendre qu'un complot venait d'être découvert à Constantinople, et ne cacha point ses sympathies pour les conjurés, lorsque les ministres, qu'ils voulaient mettre en jugement, eurent le tort de les traduire devant une commission dont ils faisaient eux-mêmes partie. Les chefs du complot proclamaient la nécessité de réformer le gouvernement et de sauver l'état de la ruine en mettant un terme aux dilapidations qui le perdaient. Deux mois après, comme s'il se fût fait l'écho de ces plaintes

et eût emprunté le programme des conjurés, le sultan faisait lire au divan une de ces mercuriales où les vizirs eux-mêmes sont peu ménagés et qui leur présagent d'ordinaire une chute prochaine. « Il est constaté, disait le sultan, que les coups portés au crédit de la Turquie ont jeté le pays dans la crise qu'il traverse maintenant. Des besoins pressans et journaliers ont nécessité des emprunts contractés avec des négocians de Galata à des conditions lourdes et ruineuses, ainsi que différentes émissions de papier-monnaie, et ces mesures ont anéanti toute confiance tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Le désordre dans les dépenses est venu augmenter le mal et amener les choses dans la mauvaise situation où elles se trouvent... » Après cette déclaration, Aali n'avait qu'à s'exécuter; il n'hésita point à signaler au conseil l'urgente nécessité d'apporter un contrôle efficace dans les dépenses de l'état et surtout dans celles de la liste civile, dont le désordre était une cause d'embarras toujours renaissans. Quelques jours après, il n'était plus grand-vizir. C'est en Turquie, même avec la toute-puissance dont dispose un grand-vizir, un métier difficile et ingrat que celui de réformateur.

Cette fois Aali tomba seul. Fuad, resté ministre, allait avoir bientôt l'occasion de rendre à la Turquie, dans une des conjonctures les plus critiques qu'elle ait traversées, un de ces services où il est sans rival. L'émotion douloureuse qui gagna l'Europe en un instant à la nouvelle des massacres de Syrie en 1860 est présente encore à tous les esprits. Six mille chrétiens, et parmi eux les représentans de quelques puissances européennes, égorgés presque sans défense, les autorités turques restées impassibles spectatrices de ces tueries, ces récits causèrent une indignation mêlée de stupeur. Là, comme toujours, une minorité fanatique avait tout fait, et cette poignée de scélérats eût été facilement réprimée, si la lâcheté des chrétiens de Syrie, constatée par tous les observateurs, n'était égale à leur rapacité. La Turquie fut aussitôt taxée d'impuissance ou de mauvais vouloir; à peine l'intervention était-elle décidée sur l'initiative de la France, que Fuad arrivait en Syrie avec trois mille hommes. Jamais tâche plus épineuse n'avait été confiée à son habileté, faite de ménagemens et de vigueur, de temporisation et d'énergie. Il fallait avant tout rétablir l'ordre à bref délai pour sauver l'autorité de la Turquie, si directement menacée par l'intervention européenne; mais il fallait aussi, en satisfaisant l'opinion par quelques coups d'éclat de nature à calmer les esprits émus, ménager les forces du parti musulman en Syrie; Fuad avait enfin à garder intacte sa popularité personnelle au sein de l'islamisme. Il parvint à concilier tous ces intérêts. Dès son arrivée, un nombre imposant de coupables étaient pendus ou fusillés, les

membres du grand-conseil de Damas arrêtés en masse, et le gouverneur, Achmet-Pacha, ex-maréchal de l'armée, homme éclairé, que Fuad comptait parmi ses amis, était lui-même mis à mort. Le moyen de révoquer en doute un bon vouloir manifesté par de tels actes? Mais en même temps les principaux coupables étaient dirigés sur Beyrouth pour être conduits à Constantinople, ce qui était pour eux une garantie d'impunité.

Fuad était arrivé en Syrie longtemps avant le débarquement de nos troupes. On raconte que, lorsque le commandant de l'expédition française et lui se rencontrèrent pour la première fois dans une rue de Beyrouth, Fuad, qui montait un magnifique cheval, l'offrit avec une courtoisie tout orientale au général français, et eut l'art de le faire accepter en manière de salutation. Dès que M. de Beaufort d'Hautpoul eut résolu, contre le gré du ministre ottoman, d'aller chercher les coupables jusque dans les gorges du Liban, Fuad prit la tête de l'expédition, et, en avance d'une journée sur notre corps d'armée, il se trouvait toujours avoir fait la veille ce que le commandant en chef avait résolu de faire le lendemain; il faisait même plus, car il laissait passer les Druses entre ses lignes, et 3,000 des plus compromis réussirent ainsi à se réfugier dans le Hauran. L'expédition n'eut pas d'autre résultat; mais c'est sur tout dans la question si longuement débattue des indemnités qu'il montra son savoir-faire. A force de marchander, il eut l'art d'arracher à la lassitude ce qu'il ne pouvait obtenir de la conviction. Le consul de France, qui demandait 150 millions de piastres, la commission, qui voulait que l'indemnité fût levée en un an sur les Turcs de Damas et des villages environnans, furent vaincus l'un après l'autre. Fuad offrait 75 millions de piastres et proposait qu'on traitât à l'amiable avec le gouvernement turc; ainsi fut-il fait. De cette somme, combien a-t-il été payé? Combien a servi à réparer les désastres essuyés? Combien s'est arrêté en chemin? Le ministre turc avait fait de grandes dépenses; il ne parut pas que sa fortune, déjà considérable, en eût souffert.

Depuis lors un nouveau sultan, le trente-deuxième de la dynastie d'Othman, est monté sur le trône, et son caractère est jugé diversement; il semble toutefois, autant qu'on peut le pressentir à travers le mystère dont ces existences sont entourées, n'avoir pas échappé à la destinée ordinaire des sultans, suite d'un régime qui condamne les souverains de la Turquie à être le jouet de leurs passions et de leur entourage. Il parut après son avénement avoir gardé quelque rancune contre ceux qui avaient fait échouer le complot de 1859. Cependant Aali et Fuad, éloignés à plusieurs reprises du pouvoir par le triomphe momentané de quelque secrète hostilité, y

ont toujours été ramenés promptement par la gravité croissante d'une situation à laquelle leur autorité, leur esprit de ressources, leur expérience de la politique européenne, les mettent seuls en état de faire face. Ils ont des ennemis, ils n'ont point de rivaux. Alternativement grands-vizirs et ministres des affaires étrangères, ils ont porté seuls, on peut le dire, le poids des difficultés accumulées qui remplissent aujourd'hui d'angoisses les esprits attentifs et font présager à plusieurs, non sans raison peut-être, une prochaine catastrophe. Ces difficultés ont revêtu la forme nouvelle d'une crise financière continue. Aussi les finances sont-elles l'objet sur lequel a porté dans les six dernières années le principal effort d'Aali, de Fuad surtout, qui en a, lors de son premier grand-vizirat, accepté la surveillance et entrepris la réforme. Quel est à cette heure le fruit de ces efforts? La dette totale de l'empire ottoman, dont le chiffre n'est pas facile à déterminer, doit s'élever à 93 millions de livres turques, soit 2 milliards 139 millions de francs, qui se répartissent en 40 millions de livres pour la dette intérieure et 53 millions pour la dette extérieure. Une telle dette n'aurait rien de menaçant pour la Turquie, si les richesses qu'elle recèle étaient disponibles ou faciles à mettre rapidement en valeur; mais la Turquie succombe sous le poids de ses engagemens. Dès 1862, au sortir d'une crise des plus sérieuses, elle n'a pu contracter un emprunt en Europe que sur la déclaration expresse faite à la chambre des lords par lord Palmerston, que l'emploi de l'argent serait surveillé par une commission, qui fut en effet composée de M. le marquis de Plœuc pour la France, de lord Hobart pour l'Angleterre, de M. Lackenbacker pour l'Autriche. La même déclaration suffirait-elle à lui ouvrir un crédit maintenant? Il est permis d'en douter. En voyant la Turquie dépérir ainsi, on la dirait incapable de s'acclimater dans la vie des nations modernes, d'en respirer l'air, d'en supporter les conditions; c'est qu'il est dangereux d'escompter l'avenir pour un état qui n'est sûr de rien, et d'affronter un mode d'existence auquel son organisation ne l'a point destiné. Fuad, en se chargeant d'introduire la Turquie dans cette voie, les puissances occidentales en l'y poussant avec énergie, ont assumé une responsabilité des plus graves.

Les tentatives en apparence les mieux combinées de Fuad, les institutions de crédit où il se flattait de trouver de puissans auxiliaires, les opérations hasardeuses auxquelles il s'est décidé, tout a tourné contre le but qu'il poursuivait. Pour débarrasser la Turquie d'un papier avili et d'une monnaie sujette à un agio formidable, pour la doter d'une monnaie fiduciaire sérieusement garantie et universellement acceptée, il s'adresse à une institution déjà exis-

tante, la Banque ottomane, qui voit ses bases élargies, ses priviléges accrus jusqu'à être égaux à ceux de la Banque de France. Qu'arrive-t-il? Paralysée par l'hostilité qu'elle soulève maladroitement dans le monde des affaires, cette banque n'a pas émis depuis sa transformation un seul billet, et se voit réduite à de pures opérations de trésorerie. Ce n'est pas tout. Naguère, lorsque la Porte voulait emprunter, elle mettait l'emprunt aux enchères parmi les banquiers de Galata. Depuis quatre ou cinq ans, les principaux de ces banquiers ont formé sous le nom de Société générale une coalition permanente qui, interdisant à ses membres toute affaire personnelle avec la Porte, les met en état de lui faire la loi, et la Banque ottomane, cette institution destinée à être le moteur du progrès, est entrée pour un cinquième dans cette société qui n'a pas précisément pour but de venir en aide à la Turquie. On comprend qu'Aali et Fuad ne soient pas éloignés aujourd'hui de la considérer comme un embarras.

Au mois d'avril 1865, le sultan se déclara, par un *hatt* lu au divan, hautement satisfait de ses conseillers, et fit savoir qu'à l'avenir les ministres se réuniraient sous sa présidence à son palais impérial. Quel était le sens de cette déclaration, qui ne pouvait avoir de suites effectives? On le comprit bientôt, lorsque la grande affaire de la conversion s'accomplit. Il fallait faire partager au souverain la responsabilité d'une situation financière redoutable et l'impopularité des projets conçus pour en tirer le pays. Il importe de ne pas s'y tromper, cette opération, sans analogie avec les mesures qu'on a désignées en Europe par le même nom, est de celles qui ont le plus profondément atteint la Turquie dans ses conditions d'existence, et Fuad, dont elle a été l'ouvrage, aurait lieu de concevoir quelque effroi en en touchant du doigt les effets. Par la conversion, qui n'a été nullement facultative, d'emprunts remboursables dans un court délai et garantis par l'affectation de revenus déterminés en une dette irremboursable et sans garantie spéciale, elle a été une incontestable violation d'engagemens précis, et par suite un coup mortel porté au crédit de l'état. Par la création du grand-livre, elle a mis aux mains d'un gouvernement sans publicité, sans contrôle efficace, toujours besoigneux, le moyen de jeter sur la place, au gré des nécessités qui le poursuivent, telle quantité de titres qui lui plairait; elle a semé de cette manière une défiance qui n'a pas tardé à les avilir. Par les circonstances où elle s'est faite, elle n'a paru, ce qu'elle était réellement, qu'une opération destinée à masquer un véritable emprunt contracté à des conditions léonines; émis à 50 francs, cet emprunt ne pouvait, pour 100 millions de titres, verser au plus dans les caisses de l'état que 50 millions de francs,

et dans certaines hypothèses prévues, 44 ou même 38 millions. Les financiers qui se chargeaient de l'affaire recevaient pour prix de leurs services la monstrueuse commission de 15 millions, bientôt distribués, il est vrai, en bakchis à ceux de qui l'opération dépendait (1). A l'heure où j'écris, un des banquiers les plus intéressés dans l'affaire refuse de souscrire à cette distribution, et celui qui l'a faite est forcé de produire un état détaillé dans lequel on voit figurer, à ce qu'il paraît, pour 3 millions un des fonctionnaires les plus haut placés de la Turquie. Quel a été le résultat de ces négociations véreuses? La rente turque 5 pour 100 était, il y a quelques jours, à 28 francs, elle est aujourd'hui à 33, ce qui veut dire que la Turquie emprunte à 15, 18 et 20 pour 100. A ce dernier taux, la dette non amortissable doublerait tous les cinq ans, et cela en proportion géométrique, puisque les intérêts n'en peuvent être payés qu'à l'aide de nouveaux emprunts. Le gouffre s'élargit à vue d'œil et menace de tout engloutir.

Voilà donc à quelle extrémité la Turquie, entre les mains de ses deux hommes les plus éminens, est aujourd'hui parvenue. En mesurant sa carrière, en comptant les succès qui l'ont marquée, en contemplant l'édifice de sa fortune, Fuad peut se féliciter sans doute; mais, pour peu qu'il prête l'oreille à l'opinion alarmée de l'Europe, et comment l'ignorerait-il? pour peu qu'il pénètre le sens des sommations réitérées des puissances, et ce sens ne peut lui échapper, sa pensée doit s'inquiéter parfois. De quel œil, dans un état de choses si grave, Aali et Fuad peuvent-ils regarder l'avenir? On nous permettra, pour répondre en partie à cette question, de produire ici des renseignemens dont nous certifions l'authenticité. Cette communication ne saurait avoir rien d'indiscret, parce qu'en prononçant des paroles qui ne peuvent que faire honneur à leur confiance patriotique dans les destinées de la Turquie Aali et Fuad n'ont point ignoré qu'elles tomberaient quelque jour dans la publicité.

III.

Un Français qui voyageait l'été dernier en Orient pour son plaisir et son instruction, commençant à se sentir, après un séjour de plusieurs semaines à Constantinople, rassasié de la Corne d'or, du bazar, des mosquées, de Stamboul et même de Péra, se mit en devoir

(1) On peut lire à ce sujet une brochure instructive intitulée : *La vérité sur la conversion des fonds turcs et sur l'institution du grand-livre de la dette générale ottomane.* Paris, 1er mai 1865.

d'aborder avant son départ les deux plus rares curiosités de l'empire, Aali-Pacha et Fuad-Pacha. Sans recourir au patronage de l'ambassade française, il n'eut pas de peine à se ménager un accès auprès des ministres turcs, à qui son désir avait été transmis. Un soir il reçut d'Aali l'invitation de l'aller trouver le lendemain de bonne heure non pas à la Sublime-Porte, mais au village de Bébek, où il a son *yali*. C'était doubler le plaisir du voyageur, car, après celui d'aller jouir de la conversation d'un vizir, il n'y en a pas de plus grand sans doute que de faire au mois de septembre, dans un caïk à deux paires de rames, une promenade matinale entre les côtes enchantées d'Europe et d'Asie, bordées de palais silencieux comme des alcôves, qui baignent leur pied dans le Bosphore, et dont les façades bariolées miroitent à travers l'éternel arc-en-ciel de la lumière d'Orient. Quoiqu'il ne fût que huit heures et demie, notre visiteur avait déjà été devancé par un autre, dont le caïk à cinq paires annonçait un pacha. Il revint deux jours après, et s'étant fait, selon l'usage, ouvrir la première porte à l'aide de certains argumens qui ne s'écrivent ni ne se parlent, mais qui n'en sont pas moins le fond de la langue, il obtint pour réponse que le vizir était sorti; cela voulait dire heureusement qu'il était sorti de l'appartement des femmes, fermé à tout mortel, pour se rendre dans la partie du yali où les réceptions ont lieu. Deux ou trois personnes attendaient le vizir, déjà en audience, et le nouveau-venu aurait fait comme elles sans trop d'ennui, car il avait devant les yeux les Eaux douces d'Asie, s'il n'eût été introduit sur-le-champ. Il traversa, pour arriver jusqu'à son altesse, un grand salon mal meublé, comme tout appartement turc quand il est meublé, et se trouva en présence d'Aali-Pacha, debout au seuil de son cabinet, qui lui tendit la main à l'européenne.

Aali porte peut-être un peu plus que son âge; il est court de taille et assez gros; il a les cheveux grisonnans, le visage régulier, le nez d'un dessin délicat, les lèvres minces avec un sourire au coin, l'œil profond et doux, d'une beauté incomparable même en ce pays où tous les yeux sont beaux. Il écoute plus volontiers qu'il ne parle, et, soit qu'il parle ou qu'il écoute, son attitude est timide et comme embarrassée. Il se tient dans un coin assis à l'écart, les yeux habituellement baissés, les mains allongées sur les genoux, la tête très penchée, sans regarder; en un mot, il a le corps maladroit. Pour l'esprit, c'est autre chose, il n'y en a pas de plus pénétrant. Il sait le français à merveille et excelle surtout à l'écrire; dans la conversation, il parle toujours juste, mais avec lenteur; il cherche le mot, et, le voulant exact, l'attend parfois plus que de raison. Son visiteur, qui passerait ici pour un homme discret, s'était promis

d'être questionneur, et, sûr de n'avoir que des intentions bienveillantes, il poussa vivement sa pointe. Dans cette première audience, il n'apprit rien, Aali éludait et observait. Toutefois, comme on n'avait manifesté nulle impatience, ce qui ne signifie rien en Turquie, où l'on manifeste peu, il demanda la permission de revenir, qui lui fut gracieusement accordée, et, dans les trois ou quatre visites qu'il fit à Bébek, se livrant beaucoup, il parvint à entamer la circonspection de son hôte. Aali, vit qu'il n'avait affaire ni à un espion, ni à un diplomate, ni à un homme à projets, et finit par aborder les sujets les plus délicats, avec réserve, c'est son caractère, mais sans ambiguïté et avec précision. La dernière fois que notre voyageur alla voir Aali, c'était l'avant-veille du départ de celui-ci pour la Crète; le vizir s'assit à la même place et dans la même attitude, mais ce jour-là, contre sa coutume, ce fut lui qui rompit le silence. « Vous savez que je pars, dit-il, et je vous remercie d'être venu me voir encore une fois, car vous aurez sans doute quitté Constantinople avant mon retour. » Il ne se dissimulait pas la gravité de la situation ni les difficultés de sa tâche; il parla de la guerre sourde que leur faisait la Russie, et se plaignit, non sans amertume, de la partialité de la France, trop empressée à entrer dans les pensées des Grecs. Le comité grec venait précisément de déclarer la Crète en état de blocus, sans avoir un bateau pour en surveiller les côtes, « c'est-à-dire, ajoutait Aali, qu'ils nous défendent de débarquer chez nous. » Il considérait cependant l'insurrection comme terminée, et il n'y avait plus, selon lui, qu'à la clore par une série de mesures qui en empêchassent le retour.

— Ne voyez-vous pas, lui dit son visiteur, que, quelque mesure que vous preniez, vous ne contenterez jamais ces mécontens? Ils se préoccupent non de ce qu'il serait juste de vouloir, mais de ce qu'ils veulent : ils veulent leur annexion au royaume de Grèce; hors de là, vous ne ferez rien qui les désarme.

— Cela, reprit-il, et c'était la première fois qu'il s'exprimait avec vivacité, nous ne le ferons jamais. Ce serait pour l'empire ottoman le commencement de la dislocation générale. D'ailleurs, lors même que nous voudrions céder la Crète, nous ne le pourrions pas.

— Pourquoi? Vous avez bien cédé la Grèce aux Grecs, la Roumanie aux Roumains, la Servie aux Serbes.

— Oui, mais en Servie il n'y a que des Serbes, en Grèce que des Grecs, en Roumanie que des Roumains. Vous oubliez et l'Europe oublie volontiers que la Crète est un pays mixte. La moitié de la population crétoise est chrétienne grecque : on raisonne toujours au nom de cette moitié-là. Il faudrait tenir compte aussi de la popula-

tion musulmane, qui constitue la population la plus riche de l'île. Or les musulmans ne demandent ni à expulser ni à ruiner les Grecs; pourquoi les Grecs demandent-ils l'expulsion et la ruine des musulmans? Oui, ne vous y trompez pas, c'est bien là ce qu'ils demandent et pas autre chose. Autrement ils se déclareraient bien vite satisfaits, car je veux justement instituer dans l'île une sorte de gouvernement mixte qui maintienne l'équilibre entre tous les droits et tous les intérêts en présence.

— Et vous espérez réussir?

— J'en ai la ferme volonté, et j'y mettrai tout le temps qu'il faudra.

Aali s'était animé dans cette question, qui touchait de si près à l'empire ottoman; sa parole et ses yeux étaient pleins de passion musulmane. Il s'aperçut qu'il était sorti de sa réserve habituelle; mais, comme il en était sorti volontairement, il ne lui fallut pas un grand effort pour y rentrer. Il reprit son attitude favorite, la tête penchée, les yeux baissés, et comme pelotonné sur lui-même. Après un instant de silence : « Je vois, dit-il, que vous allez quitter la Turquie adversaire des Turcs, je le regrette infiniment. Ce sont les Grecs de Péra qui vous ont gâté. » Le regret n'était pas fondé. Tout voyageur intelligent emporte de Turquie des impressions complexes qui ne sont pas toutes défavorables aux Turcs; mais ce pays a le défaut grave aux yeux européens de paraître incapable de prendre ce minimum de civilisation sans lequel un état ne peut vivre désormais. Le visiteur d'Aali lui fit part de ses doutes à cet égard, et ne craignit pas de lui signaler la cause malheureusement indestructible de cette incapacité, la religion. Observant qu'à ce mot Aali le regardait d'un œil visiblement étonné, il crut devoir s'excuser, et, comme il n'avait nullement l'air d'un missionnaire de la société de Saint-Vincent-de-Paul, encore moins d'un homme qui a voulu dire une impertinence, son excuse fut reçue avec un sourire. Aali essaya de lui faire comprendre, en raisonnant avec vigueur et fermeté, que les Turcs n'étaient pas condamnés par le Coran à l'immobilité; il finit par apporter un argument péremptoire à l'appui de son opinion, les progrès accomplis depuis une douzaine d'années seulement.

— Mais alors d'où vient que les ambassadeurs de France et d'Angleterre ne cessent de vous harceler pour obtenir des réformes qu'on leur promet toujours et qu'on ne réalise jamais?

Un éclair de malice passa dans les yeux d'Aali, où l'on aurait pu lire l'instant d'après, s'il se fût agi d'un homme moins maître de lui-même, une expression de mauvaise humeur.

— Voilà encore, dit-il, un reproche auquel les Européens m'ont habitué; vous vous ressemblez tous. La France et l'Angleterre en-

voient ici des hommes généralement distingués, mais impérieux, qui veulent tous faire quelque chose, et quelque chose qui leur soit propre. Ils mettent au service de leur idée toute la force dont ils disposent, quoique le plus souvent il se trouve que cette idée, native de Londres ou de Paris, ne concorde pas avec les nécessités de Constantinople. Nous essayons vainement d'éclairer les ambassadeurs. Que voulez-vous que nous fassions? Temporiser. Vous appelez cela promettre et ne pas tenir, nous appelons cela échapper à la ruine. Le malheur est que ces ambassadeurs sont ici plus maîtres que nous parce qu'ils sont plus forts, cela grâce aux capitulations. Connaissez-vous les capitulations? C'est un système de dispositions diplomatiques et d'ordonnances qui a pour but et pour résultat de dépouiller la Turquie du droit de rendre la justice chez elle; ce droit, qui appartient au plus faible état européen, au plus mal administré, ce droit, une des bases des relations internationales, nous ne l'avons pas. A cette heure, on veut nous doter d'une banque impériale turque qui ressemble à la Banque de France, d'écoles françaises, de professeurs français, de lycées français. Nous ne savons que devenir avec toutes ces dotations. La question la plus grave est la nouvelle loi qu'on nous demande de promulguer pour rendre la propriété foncière accessible aux étrangers; on exige de nous une loi plus libérale que la loi anglaise, puisque d'après celle-ci l'étranger ne peut devenir propriétaire du sol à moins d'être né en Angleterre. On nous demande avec cela d'établir le régime hypothécaire français, outre qu'on prétend faire juger conformément aux capitulations les procès entre Européens et musulmans relatifs à la propriété foncière. Ne voyez-vous pas que chacune de ces dispositions emporte un lambeau de la Turquie? Nos nationaux sont gênés, ils sont en outre imprévoyans, ils emprunteront sur hypothèques à des taux exorbitans, et il ne faudra pas longtemps pour que l'argent européen ait conquis jusque sous leurs pieds le sol de la patrie. Notre loi sur la transmission de la propriété foncière est mauvaise, soit; mais montrez-moi un pays en Europe où une loi bien faite doive avoir pour conséquence d'expulser les nationaux au profit de l'étranger? Voilà pourtant ce qu'on nous demande, et, lorsque nous hésitons, que nous sollicitons quelque répit, on nous accuse de mauvaise foi à cause du retard que nous mettons à consommer notre suicide.

Tout cela était dit d'un ton saccadé, mais avec une grande véhémence et un feu intérieur qui se sentait sous chaque parole. Débarrassé d'une circonspection de commande, Aali s'exprimait en termes parfaitement nets; il se montrait pénétré de l'urgente nécessité d'une transformation pour la Turquie, mais d'une transformation

ménagée, graduelle, intérieure, non pas imposée du dehors et accomplie par coups de foudre. « Il faut que nous marchions, dit-il, et d'autant plus vite que nous sommes plus en retard; mais notre vitesse est limitée par la nécessité de ne pas faire éclater les chaudières. » Aali passe auprès de beaucoup de gens pour être aujourd'hui le chef du parti des « vieux Turcs; » il ne manque jamais, à ce qu'on assure, avant de prendre une résolution, de consulter son astrologue, comme l'eût fait un vizir du XVIe siècle. Pour Turc, il l'est assurément; quant à son fanatisme, il est clair qu'il n'en a aucun, malgré sa foi plus ou moins réelle à l'astrologie, malgré sa résistance passive à l'action des ambassadeurs, qu'il considère comme une obligation rigoureuse. L'entretien avait duré longtemps, le jour tombait, et le visiteur se retira, ne pouvant s'empêcher de rendre justice au grand sens d'Aali. En repassant dans sa mémoire, au balancement de son caïk, les discours qu'il venait d'entendre, en contemplant de loin Stamboul et Scutari qui s'endormaient à l'ombre de leurs minarets, en voyant passer à côté de lui des barques somnolentes remplies de gens, hommes et femmes, évidemment heureux dans leur silencieuse immobilité, il se demandait si l'on pourrait jamais inoculer à ce peuple avide de repos la fièvre d'activité qui est notre civilisation même. Il s'avouait qu'il faudrait au moins des années et des années encore, et la politique temporisatrice d'Aali lui paraissait presque la sagesse; mais les années, qui en dispose? L'histoire n'aurait pas de cataclysmes à raconter, si l'impatience humaine, au lieu de trancher les nœuds en risquant de tout perdre, savait attendre l'action du temps, qui dénoue infailliblement les plus serrés.

Quoi qu'on pense de Fuad, on ne songera jamais à faire de lui un « vieux Turc, » tant il est près de n'être pas Turc du tout. Il passerait plutôt pour un renégat parisien qui aurait conservé la bonne humeur française et l'habitude de faire des mots, sans prendre tout à fait au sérieux, je ne dis pas la religion, mais même les mœurs musulmanes. Au dernier bal donné par lui quand il était grand-vizir, car les ministres donnent parfois des bals à l'européenne, sauf que les femmes turques restent dans leur appartement, où les dames seules vont les visiter, un jeune attaché d'ambassade tout fringant donnait le bras à la femme de son chef pour la conduire au harem; arrivé sur le seuil, il ne faisait point mine de vouloir s'y arrêter, quand Fuad, qui l'avait suivi des yeux, s'approcha et lui dit en souriant : « Pardon, monsieur, vous êtes accrédité auprès de *la Porte*; votre mission finit ici. » Je ne citerais pas ce mot, s'il n'était caractéristique en ce qu'il donne la mesure exacte du fanatisme de Fuad. En débarquant à Kanlidja, sur la rive d'Asie, où il reçoit

toute la matinée, on voit d'abord à qui l'on va parler. Le palais d'Aali est un beau palais, celui de Fuad est splendide; situé au bord de l'eau, il est entouré de magnifiques jardins qui s'élèvent en terrasse à une hauteur prodigieuse, et du sommet desquels l'œil embrasse les côtes de Roumélie et celles d'Anatolie, la Mer-Noire et la mer de Marmara; c'est bien de là que Constantinople apparaît, selon l'expression d'Othman le Victorieux, comme « un diamant enchâssé entre deux émeraudes et deux saphirs. » Ces beaux jardins, qui respirent un luxe d'une nature étrange, mêlé de désordre, laissant voir la disette et la négligence à côté de la profusion, sont toujours ouverts; on y entre sans demander permission à personne, et le premier venu qui se trouve là vous en fait les honneurs.

Notre voyageur s'y rendit un matin, et, après avoir admiré longtemps, il allait descendre au salon d'attente, lorsqu'il entendit sortir d'un appartement au-dessus du cabinet de Fuad les sons d'un piano, touché sans doute, à en juger d'après la faiblesse du doigté, par une femme ou par un enfant; il regarda en l'air et n'aperçut rien, si ce n'est une fenêtre masquée par un moucharabis. Le salon regorgeait déjà de visiteurs impatiens de se voir introduits; mais les physionomies n'étaient pas les mêmes que chez Aali. L'Européen y dominait tout à fait, et l'Européen faiseur d'affaires, à papiers sous le bras, à plans enroulés, en quête de quelques millions, venant proposer invariablement le meilleur chemin de fer, le meilleur canal, le meilleur établissement de crédit, espèce commune à Paris, plus commune à Constantinople, et qui s'empresse volontiers au lever de Fuad-Pacha. Notre voyageur aurait attendu longtemps, s'il n'eût par bonheur rencontré là un Smyrniote de sa connaissance, homme d'esprit et de philosophie, qui venait sur convocation expresse pour conférer avec Fuad, mais qui, voyant le salon encombré de gens, proposa une excursion à Benjouk-Déré. « Promenons-nous d'abord en caïk, ce sera autant de pris. A Constantinople, il n'y a de beau et de vrai que le Bosphore; on ne saurait trop y revenir, lui seul ne trompe point. Nous serons de retour dans deux ou trois heures, le pacha sera parti, et demain vous pourrez vous représenter à Kanlidja, si vous ne voulez que visiter les jardins; mais si vous voulez voir Fuad, c'est autre chose. Vous ne pourrez l'entretenir à votre aise qu'à la Sublime-Porte, surtout si vous prenez la précaution de répandre quelques medjidiés parmi les muets. »

Le lendemain en effet, moyennant ce procédé, toujours nécessaire et toujours efficace, notre Français se trouvait à la Sublime-Porte en présence de son altesse le ministre des affaires étrangères. Fuad est grand et gros, sans distinction d'ailleurs; il a le teint

haut en couleur, les lèvres épaisses, mais l'œil éclatant d'esprit avec une expression mélangée de sensualité presque rabelaisienne et de finesse. On prétend qu'il s'est montré à la rencontre excellent général; je le crois. Le fait est qu'il a moins la tournure et la mine d'un soldat que celle d'un vigneron. A voir sa barbe déjà grisonnante et rare, on peut lui donner le même âge qu'à Aali, de cinquante-cinq à soixante ans; mais le corps, au lieu d'être gauche comme chez celui-ci, est plein de désinvolture et d'aisance.

— Eh bien! dit-il rondement à son visiteur à peine assis, que pensez-vous de nous? Beaucoup de mal, n'est-ce pas?

— Beaucoup de mal, c'est trop dire; beaucoup de bien, ce serait trop dire aussi; j'ai sur la Turquie une opinion mixte.

— C'est parce que vous ne nous connaissez pas assez. Dès qu'on nous connaît, on nous aime, et, tant qu'on ne nous aime pas, on ne nous connaît point. Nous avons un malheur, qui est d'être les plus braves gens du monde, on le sait et on en abuse; mais il faut bien qu'on nous estime, ne fût-ce que comme dupes. Voilà plus de cinquante ans que tous les matins on prédit notre mort pour le soir, et le soir nous nous couchons bien vivans. Nous avons usé beaucoup de ces prédictions-là, et nous en userons beaucoup encore, car nous ne sommes ni morts, ni mourans, quoi qu'on en dise.

— Vous êtes du moins malades.

— Oui, c'est ce que disait l'empereur Nicolas; mais, si vous voulez avoir des nouvelles de notre santé, ce n'est pas ce médecin-là qu'il faut consulter. Je connais la Turquie mieux que lui et que personne, je l'ai tournée et auscultée de tous côtés, et voici le résultat de mon examen médical : nous sommes au fond un corps robuste et bien constitué, nous n'avons aucune maladie organique, mais, passez-moi le mot, nous avons la gale et pas de soufre à notre disposition.

Pour ne pas se choquer de cette métaphore pathologique, le lecteur voudra bien se rappeler que Fuad a débuté par exercer la médecine; c'est ce que fit l'étranger à qui cette réponse était adressée. Les questions qui peuvent s'élever entre un Européen et un Turc sur la Turquie ne sont pas infinies en nombre, et plusieurs des points sur lesquels Aali s'était expliqué devaient reparaître nécessairement dans cet entretien. Fuad soutint également que la religion musulmane n'est pas plus rebelle que toute autre aux transformations sociales, qu'on en a vu d'aussi rétives qu'elle se plier cependant, lorsqu'il l'a fallu, aux circonstances et accepter ou subir de singulières transactions. En ce qui regarde le fanatisme mahométan, ce n'est pas aux catholiques qu'il convenait, selon lui, d'en parler; d'ailleurs la tolérance n'est nullement une vertu naturelle,

pas plus aux individus qu'aux gouvernemens : c'est une vertu acquise, de pratique difficile, qui demande un exercice prolongé, et le gouvernement, sinon la nation, qui prête ses soldats pour servir de cortége au saint-sacrement dans les processions de la Fête-Dieu peut se vanter d'y avoir fait quelque progrès. C'étaient au fond les mêmes idées que celles d'Aali, mais exprimées sous une forme différente et d'un autre ton, à la fois plus assuré et moins convaincu. La comparaison hasardée de Fuad avait l'avantage d'engager tout d'abord la conversation assez vivement; elle invitait en quelque sorte son interlocuteur à ne pas craindre de toucher le côté le plus délicat des questions. C'est pourquoi celui-ci, achevant la métaphore dans sa pensée, se demanda si le précieux médicament dont l'absence préoccupait évidemment le ministre, le spécifique indispensable auquel il songeait, n'était pas simplement l'argent, le crédit, unique moyen de rajeunissement pour un état épuisé. Afin d'en avoir le cœur net, il reprit hardiment :

— Pardonnez-moi ma franchise, altesse, mais la maladie dont vous parlez, quoique superficielle, peut n'être pas sans danger à la longue. Nierez-vous que vous couriez à la banqueroute, et n'est-il pas connu de toute l'Europe qu'aujourd'hui vous n'avez plus qu'un moyen de payer vos anciennes dettes, qui est d'en contracter de nouvelles à un taux sans cesse aggravé par l'augmentation du passif antérieur?

— Il est vrai que nos finances ne sont pas florissantes en ce moment; mais de cet embarras passager à la banqueroute il y a un abîme que nous ne franchirons jamais. Notre dette publique est insignifiante, comparée à celle des grands états européens. Notre discrédit tient à ce qu'en Europe on ne veut pas connaître notre situation véritable : nous sommes exploités par des banquiers qui profitent de cette ignorance et qui l'entretiennent.

— Altesse, on a toujours les banquiers qu'on mérite. Le crédit d'un pays n'est pas une création arbitraire, les prêteurs d'argent ne le font ni ne le défont, ils le constatent.

— Mais, si nous payons avec quelque retard, nous payons toujours, et avec de tels dédommagemens que nos prêteurs sont souvent bien heureux de n'avoir pas été soldés à jour fixe.

— En Europe, l'exactitude du paiement à l'heure et à la minute est la base essentielle du crédit. Votre système, altesse, vous condamne à faire à perpétuité le bonheur des banquiers de Galata. On ne peut pas être impunément sans parole.

— Bah! reprit le ministre en riant, cela ne nous empêche pas d'être le plus sollicité des gouvernemens. Vous avez vu quel encombrement d'hommes à projets on trouve chez moi dès huit heures du

matin. La Turquie est pleine de gens qui ne demandent qu'à faire des affaires avec nous.

— Vous riez, altesse, et, pardonnez-moi de le dire, je crains que vous n'ayez tort. On ne fait pas d'affaires avec vous, on fait de mauvais coups contre vous, ce qui est fort différent. Tous les gens qui sollicitent vos faveurs procèdent de la même manière. Ils demandent la concession de quelque entreprise de premier ordre qui, pour être menée à bien, exigerait de l'honneur et du crédit. Ils sont aussi dépourvus de l'un que de l'autre, mais ils sont très souples, très courtisans, très prometteurs. Le prince *bakchis*, qui est le vrai prince régnant de la Turquie, venant à leur aide, ils obtiennent cette concession, que vous avez bien soin de leur donner à des conditions irréalisables. Vous le savez et ils le savent; mais, tandis que par là vous croyez les tenir, ce sont eux qui vous tiennent. Ils ressemblent à ces pionniers du *far-west* américain qui s'en vont fonder une ville avec un paquet de cordes : ils plantent des pieux en pleine prairie, les relient entre eux avec des ficelles; cela s'appelle tracer les rues, puis les îlots; on baptise le tout du nom de la femme aimée, et la ville est faite. On n'y a pas élevé une masure, mais on s'est réservé l'emplacement. Ainsi font vos soumissionnaires habituels : ils marquent le terrain, puis attendent que quelque brave homme en ait besoin pour lui vendre leur déguerpissement.

L'entretien tournait au grave. Quelque droit que la rondeur naturelle du ministre turc donnât à son visiteur de s'exprimer avec franchise, celui-ci craignit un instant d'être sorti de son rôle et d'avoir dépassé les limites de la discussion permise entre un simple curieux et une altesse. Il se rassura toutefois assez vite en voyant Fuad-Pacha ne manifester aucun étonnement; évidemment il ne lui apprenait rien, les idées qu'il venait d'énoncer étaient de celles que Fuad avait méditées longtemps et sur lesquelles il avait finalement pris son parti. Il avait une réponse décisive à toutes ces observations, c'est qu'entre le bien et le mal on n'a pas le choix lorsqu'on est dominé, comme la Turquie, par des questions de fait, et qu'on ne peut suivre d'autres résolutions que celles qui sont commandées par les circonstances. Fuad reconnaît bien que c'en est fait de la vieille politique sur laquelle la Turquie a vécu pendant trois siècles. Les états ne vivent plus par la guerre, ils ne vivent que par le travail et par le crédit; mais entre la richesse présumée, base du crédit, et la richesse vraie l'équilibre finit toujours par s'établir, et c'est, à n'en pas douter, sur quoi il compte pour relever la Turquie, car, si elle est sans crédit, elle n'est pas sans richesse, comme le prouve un fait selon lui décisif, à savoir que la plus grande partie

de sa dette s'est placée et capitalisée entre les mains de ses nationaux. Pour qu'on reprenne confiance en elle malgré tous les reproches qu'on peut lui faire, elle n'a besoin que d'être connue. Le malheur est qu'en attendant qu'on la connaisse elle pourrait bien disparaître. La question est posée si clairement chaque matin aux quatre coins de l'Europe, et ce dénoûment regardé par des politiques très désintéressés d'ailleurs comme tellement inévitable, qu'on peut manifester cette crainte même devant les ministres turcs sans les blesser; ils sont accoutumés à envisager cette perspective. La Turquie durera-t-elle? ne durera-t-elle pas? C'est, à vrai dire, le point sans cesse présent à la pensée de tous ceux qui s'occupent de l'empire ottoman et sur lequel roulent implicitement toutes les discussions dont il est l'objet. Notre voyageur exprima les inquiétudes qu'il ressentait comme tout le monde à ce sujet.

— Détrompez-vous, lui dit Fuad, la fin de la Turquie n'est pas si proche. Nous avons pour durer la meilleure des raisons, nous sommes nécessaires. Tout Européen qui vient ici a sa solution de la question d'Orient toute prête, et vous n'êtes pas sans avoir apporté la vôtre à Constantinople. Quelle qu'elle soit et sans la connaître, je puis vous affirmer que, si vous voulez tenir compte de tous les élémens du problème et de tous les intérêts qui s'y trouvent mêlés, vous ne tarderez pas à vous heurter à l'impossible et au contradictoire. Voilà ce qui fait notre principale force, je ne me le dissimule pas, jusqu'à ce que nous tirions notre autorité de nous-mêmes. Ne pensez pas que ce soit une solidité factice, la nôtre est très réelle, parce que les attaques dirigées contre nous, venant de populations antagonistes, ne sauraient se porter à la fois du même côté. Consultez ici même les diverses communions qui convoitent notre héritage. Chacune vous dira : Le premier héritier, le plus digne, c'est moi. — Rien de plus naturel. Et après vous? — Après moi, je ne vois personne. — C'est ainsi que nos ennemis se jugent les uns les autres, et cela nous fait vivre. Laissez-moi vous dire sans orgueil qu'il est fort heureux que nous soyons les maîtres, car vous n'en trouveriez pas aisément d'aussi bons que nous. Connaissez-vous un pays où il y ait autant de liberté qu'à Péra? Les communautés s'administrent comme elles veulent, nous les laissons faire tout ce qui leur plaît, même quand il leur plaît de nous bafouer et de nous calomnier, n'intervenant que par mesure de police, pour empêcher que dans telle ou telle communauté les petits ne soient par trop victimes des grands. Que d'exemples de ces oppressions je pourrais tirer de ce qu'on appelle les immunités *ab antiquo!* N'oubliez pas qu'ici les antipathies de secte à secte sont terribles, et que les querelles n'attendent que d'avoir le champ libre

pour devenir sanglantes. Nous avons ce mérite unique, nous remplissons cette fonction dans l'exercice de laquelle personne ne peut nous suppléer : nous sommes la meilleure police du Bosphore.

Ainsi parla Fuad avec beaucoup de bonhomie, sans la plus légère ombre de pédantisme ou de morgue officielle, ne niant rien, affirmant peu de chose, se montrant attaché aux mœurs et à la religion de sa race dans la proportion exacte où la convenance exige de le paraître en face d'un étranger, témoignant pour les idées contraires aux siennes une tolérance dans laquelle on pourrait ne voir que de la courtoisie, mais où il y avait certainement un fond de scepticisme réel. Après tout, ce scepticisme est peut-être un avantage dans une situation qui exige tant d'entregent et nécessite tant de compromis. Quoiqu'on ne puisse révoquer en doute la portée de son intelligence, Fuad n'affecte point le sérieux, il affecterait plutôt le contraire; il est à coup sûr le premier homme d'état de Turquie qu'on voie déroger de propos délibéré à la gravité orientale, qui se fasse un moyen de la légèreté et porte l'esprit dans la politique jusqu'à déconcerter des populations auxquelles l'esprit, tel qu'on l'entend ici, est presque absolument inconnu. L'année dernière, peu de jours avant qu'il quittât le grand-vizirat, un riche Arménien vint à mourir en état de religion douteuse, à ce qu'il paraît. Les catholiques prétendaient l'avoir converti à l'article de la mort, les Arméniens soutenaient qu'il était décédé parfait schismatique. Les communautés religieuses se disputent volontiers l'attribution d'une dépouille d'homme riche, et l'on était près d'en venir aux mains, comme il est plusieurs fois arrivé, lorsque l'on recourut à son altesse ottomane pour pacifier la querelle entre chrétiens. « Êtes-vous bien certains, dit Fuad aux catholiques, que ce brave homme soit mort dans votre religion? — Très certains. — En ce cas, ajouta-t-il, son âme vous appartient? — Oui, altesse. — Alors, reprit-il, c'est bien le moins que vous laissiez le corps aux autres. » Et il décida que les funérailles seraient célébrées selon le rite arménien, ce qui eut lieu.

On ne saurait voir sans regret des hommes tels qu'Aali et Fuad consumer de véritables facultés de gouvernement à la recherche d'expédiens qui peuvent tout au plus leur faire gagner un jour. En rassemblant les traits principaux qui ressortent de l'étude à laquelle je me suis livré, il en est deux dont je suis particulièrement frappé. Premièrement, et cela s'applique à Reschid aussi bien qu'à ceux qui l'ont suivi, les hommes d'état de la Turquie, induits par les fatalités de la politique à étudier et à adopter les idées occidentales, tout formés à l'européenne, ne sortent pas naturellement du peuple turc, auquel les principes qu'ils invoquent, les pro-

cédés qu'ils pratiquent, le langage qu'ils parlent sont choses presque odieuses; on dirait des étrangers transplantés en Turquie. Qu'on ne s'y méprenne pas toutefois, la distance entre eux et leurs frères ottomans n'est pas si grande qu'on pourrait le penser, car ils ont deux faces, l'une tournée vers les nations occidentales et qui en prend facilement la physionomie, l'autre tournée vers la Turquie, et c'est la principale. Qu'ils aient été élevés en pleine civilisation, qu'ils s'en soient approprié les principes, qu'ils en aient adopté, avec les manières et les vices, toutes les idées, à peine de retour à Constantinople, ils rentrent dans l'ornière de la Turquie; en présence d'un civilisé, ils parlent en civilisés, ils pensent toujours en Osmanlis, de sorte que, suspendus entre la civilisation, qu'ils déclarent vouloir implanter chez eux, et le peuple, qui la repousse d'instinct, ils ont toujours une apparence de fausseté. En second lieu, ceux qui possèdent les qualités essentielles de l'homme d'état et peuvent entreprendre une œuvre aussi difficile que de faire accepter par pure nécessité politique au peuple turc une civilisation qu'il méprise et dont il ne sent pas le besoin, ceux-là paraissent être un accident heureux dont rien n'autorise à espérer le retour. Dans les institutions, on n'en voit aucune qui puisse être une école d'esprit politique et permettre au talent réel de se former et de faire ses preuves; il n'y a que la diplomatie et les bureaux, dans lesquels les vieux erremens se perpétuent. Le génie est rare en tout pays, il est vrai; mais, chez les nations policées, l'expérience, les lumières, le remplacent et suffisent aux situations ordinaires; l'administration et l'habitude de s'intéresser aux affaires préparent, jusque sous les régimes les plus hostiles au développement de la vie publique, des recrues à la politique. En Turquie, des esprits ordinaires ne sauraient suffire à une situation qui ne l'est point. Les ambitions n'y manquent pas assurément, et nous les voyons s'agiter, intriguer, solliciter à deux pas de nous; tout ce mouvement trahit, bien loin de la dissimuler, une incapacité profonde. Moins prévoyans ou moins heureux que Reschid, s'ils disparaissaient en ce moment, Aali et Fuad ne laisseraient point d'héritiers. Et quelle tâche cependant exigerait, plus que celle qu'ils ont entreprise, la suite dans les idées, la continuité dans les efforts, la persévérance dans l'exécution d'un même plan?

Le temps, voilà ce qu'ils demandent l'un et l'autre avec les mêmes instances, et ce qu'il n'est au pouvoir de personne de leur garantir. La Russie paraît avoir renoncé pour le moment à l'emploi de la force, mais n'en poursuit pas moins par sa diplomatie et ses agens les mines souterraines depuis longtemps ouvertes, toujours inépuisable en assurances de *désintéressement absolu*, en

projets de réorganisation de l'empire ottoman (1), en absurdes déclamations contre l'intolérance et l'inégalité religieuses, au moment où elle achève l'étouffement de la Pologne et entame la russification violente des provinces allemandes de la Baltique. Ceux à qui les multiples nécessités du maintien de la Turquie sont le mieux démontrées, et ses difficultés intérieures le mieux connues, l'aiguillonnent au point de l'irriter, et montrent une impatience qui est un encouragement pour tous ses ennemis. Le mal intérieur n'est pas moins grand; soumise à un système d'impôts qui la ruine, dévorée par l'usure, en proie à des besoins croissans, elle voit approcher rapidement la famine, et ne peut entreprendre de réforme partielle sans qu'aussitôt l'obligation de tout réformer à la fois ne se fasse sentir. Il y aurait plus que de la témérité à vouloir tracer une ligne de conduite au milieu de pareils embarras. Il est certain toutefois qu'en dépit de calculs passagers et malgré le progrès du principe de non-intervention leur propre intérêt aussi bien qu'un intérêt de premier ordre pour la civilisation tout entière ne permettent pas plus aujourd'hui qu'autrefois aux puissances occidentales d'abandonner cette partie du monde à la Russie; elles sont tenues de veiller, de prévoir, de résister. Elles ne peuvent pas non plus se livrer au rêve de substituer à la Turquie ni sur-le-champ ni bientôt des races qui, tout aussi barbares qu'elle et aussi peu capables de la vie moderne, portent encore tous les stigmates du bas-empire; il y a donc péril à trop allumer une ambition qu'on ne satisfera pas. Quant au gouvernement intérieur, s'il existe un remède au mal, ce serait de réaliser non les réformes les plus radicales, les plus séduisantes ou les plus belles, mais celles qui, en offrant aux intérêts européens de sérieuses garanties, pourraient ouvrir à la Turquie le crédit dont elle a besoin, c'est-à-dire d'assurer une justice exacte et prompte, une administration fidèle à ses engagemens, une surveillance qui coupe court à la vénalité. Les ministres voient tout cela sans doute. Peuvent-ils s'empêcher cependant de se demander : « De quoi vivrons-nous demain? »

P. Challemel-Lacour.

(1) Voir un mémoire du prince Gortschakof, en date du 6 avril 1867, sur la nécessité « d'organiser la coexistence parallèle » des races chrétiennes et de la race turque.

LES

ÉTATS DE BRETAGNE

VIII.

LE PROCUREUR-GÉNÉRAL DE LA CHALOTAIS.

Il est pour les hommes parvenus à la renommée un moment solennel, c'est celui où le flot qui les a portés sur les hauteurs se retire, laissant leur mémoire en présence d'une génération étrangère aux idées et aux passions qu'ils ont servies. On est amené à se demander alors ce qui survivra pour la postérité des choses accomplies au bruit d'applaudissemens éteints dans un silence éternel, et ce qu'ils penseraient de leur œuvre, s'il leur était donné de la contempler par les yeux de leurs petits-fils. En se plaçant à ce point de vue pour juger les opinions et les actes du procureur-général de La Chalotais, on arriverait à constater un désaccord à peu près constant entre l'objet de ses poursuites et le résultat de ses efforts. Le magistrat qui porta aux jésuites un coup réputé mortel les retrouverait au milieu de nous placés sous l'inviolable égide de cette liberté de conscience profondément antipathique à l'ancienne magistrature française. Janséniste, mais chrétien convaincu, il ferait peut-être élever ses enfans par les hommes qu'il proscrivit; homme d'un grand goût, malgré son *Essai d'éducation nationale*, qui se résumait dans l'immolation des études littéraires aux études mathématiques, il

(1) Voyez la *Revue* du 15 décembre 1867, du 15 janvier et du 1er février 1868.

défendrait probablement aujourd'hui l'enseignement classique avec autant d'ardeur qu'il le combattit; juste et sensé, il honorerait les modestes instituteurs de la démocratie victorieuse autant qu'il attaqua les frères ignorantins, coupables du crime, alors capital à ses yeux, d'enseigner à lire au peuple. Quelle radicale transformation surtout les événemens auxquels il concourut n'auraient-ils point opérée dans ses convictions politiques! Ardemment dévoué et aux vieilles institutions aristocratiques de sa province et à cette royauté française qu'il eût couverte de son corps, s'il avait pu soupçonner la portée de ses propres coups, La Chalotais aurait vu s'abîmer la Bretagne avec la monarchie à la suite d'une victoire qu'il prépara par ses longs efforts. Survivant donc à ses espérances comme à ses haines, il se présenterait les mains vides devant l'histoire, s'il n'avait à évoquer un souvenir immortel, celui de sa lutte contre l'arbitraire dans ses procédés les plus odieux et contre la calomnie dans ses raffinemens les plus infâmes. Si le polémiste a perdu de sa puissance par l'apaisement des passions, si les théories de l'écrivain n'ont pas supporté l'épreuve de l'expérience, le noble prisonnier dont le « cure-dent gravait pour l'immortalité » des protestations d'une beauté antique a grandi aux yeux des nouvelles générations, nourries dans le respect scrupuleux des lois qui couvrent la liberté des citoyens, et sa mémoire est aujourd'hui plus honorée par les coups qu'il a reçus que par ceux qu'il a portés.

Né dans la première année du XVIIIe siècle, Louis-René de Caradeuc de La Chalotais occupa dès l'âge de vingt-sept ans au parlement de sa province la position d'avocat-général, à laquelle l'avait préparé le concours simultané de la naissance, de la fortune et de l'éducation. Les mêmes conditions lui ménagèrent, vingt ans plus tard, le siége de procureur-général, charge qui, dans le singulier mécanisme de cette société, réunissait au caractère d'un emploi administratif celui d'une sorte de propriété inviolable. Un écrit sur le commerce des grains où respirait une foi énergique dans les bienfaits de la liberté commerciale avait, en 1754, attiré pour la première fois l'attention publique sur ce magistrat, dont la pensée, toujours grave, contrastait avec une élocution très vive et une parole souvent caustique. Le procureur-général de Rennes avait des besoins d'esprit et des aspirations qui dépassaient la sphère où le circonscrivait l'accomplissement habituel de devoirs importans, mais monotones. Il se montrait à Paris aussi souvent que le lui permettaient ses fonctions, s'efforçant de se rapprocher de ces maîtres de l'opinion qu'il ne contemplait encore que de loin, mais au niveau desquels la fortune lui donna tout à coup le moyen de se placer. La guerre contre les jésuites venait de commencer dans toute

l'Europe : prendre une part active à la lutte engagée contre cette société fameuse par le gouvernement des trois branches de la maison de Bourbon, c'était se ménager une faveur assurée de la part des gens de lettres aussi bien que des hommes d'état : M. de La Chalotais le comprit, et, par une résolution aussi hardie qu'opportune, il conquit à la fois le duc de Choiseul et Voltaire, le dispensateur des grâces et celui de la popularité.

Personne n'ignore que la société de Jésus, compromise par l'affaire du père Lavalette, courut elle-même à sa perte en demandant, pour faire juger ce triste procès, la juridiction du parlement de Paris, lorsqu'elle aurait pu réclamer celle du grand-conseil, au sein duquel elle aurait rencontré des dispositions très différentes. C'était se livrer spontanément à de vieux adversaires, trop implacables pour se montrer généreux et même pour rester justes. Cette société, constamment maladroite malgré sa réputation très usurpée d'habileté, portait aux yeux des parlementaires le poids d'un double tort. Dans le XVIe siècle, lorsque les parlemens défendaient avec ardeur contre tous les pouvoirs la suprématie absolue de la couronne, elle s'était efforcée de placer le droit du chef de l'église au-dessus du droit du chef de l'état; au XVIIe, elle avait recherché, dans des querelles où l'intérêt politique dominait l'intérêt religieux, la périlleuse protection du pouvoir royal, et s'était constituée l'adversaire le plus redoutable du jansénisme, cette forme primitive de l'opposition naissante. « Le prétexte de la punition des jésuites, a dit Voltaire, était le danger prétendu de leurs mauvais livres que personne ne lit; la cause véritable était le crédit dont ils avaient longtemps abusé. Il leur est arrivé dans un siècle de lumière ce qui arriva aux templiers dans un siècle de barbarie... Ce n'est ni Sanchez ni Escobar qui ont perdu les jésuites, c'est le jésuite Le Tellier, c'est la bulle *Unigenitus*, c'est la charrue qu'ils ont fait passer sur les ruines de Port-Royal. »

On ne tarde jamais beaucoup à pâtir soi-même des atteintes portées à la liberté d'autrui, et les jésuites en firent à leurs dépens la cruelle expérience. Un arrêt du parlement de Paris du 6 août 1761 avait déclaré cet ordre dangereux pour la religion et pour l'état, et interdit aux sujets du roi de s'y affilier. Cette manifestation mit en mouvement presque tous les parlemens du royaume, alors étroitement rattachés l'un à l'autre par un lien politique. Toutefois, malgré le concours ardent qu'une partie de son conseil donnait à cette poursuite, le roi réserva d'abord pour lui-même l'examen de la grave question qui impliquait une révolution dans le système de l'éducation publique; mais on sait qu'il céda quelques mois plus tard à la curiosité *de voir quelle figure ferait en abbé le père Per-*

russeau. Ce fut dans cet intervalle que M. de La Chalotais, secrètement d'accord avec le duc de Choiseul, et sur la vive insistance de ce ministre, intervint pour porter au nom du roi le coup de grâce à la société de Jésus. Le procureur-général de Rennes se fit donner par sa cour l'injonction de lui rendre compte des constitutions de la société, dont le supérieur du collége de Rennes reçut ordre d'apporter le texte au greffe du parlement. Dans la première quinzaine de décembre, quatre séances furent consacrées à la lecture du volumineux réquisitoire où l'œuvre fondée par saint Ignace est exposée dans ses développemens historiques, et où l'auteur s'efforce d'en juger la portée sociale d'après des textes empruntés à certains docteurs accrédités dans leur temps, mais à peu près oubliés dans celui où il les faisait reparaître. Les *Comptes-rendus* sont une œuvre littéraire d'une forme vraiment magistrale. C'est sous le couvert d'une modération impitoyable que La Chalotais, tout en rendant hommage aux vertus personnelles des membres de la société, réclame contre eux une sorte de mise hors la loi avec la confiscation de leurs propriétés et la perspective éventuelle de l'exil et de l'incarcération. Un tel écrit, sorti de la plume d'un magistrat qui entendait demeurer dans les strictes limites de l'orthodoxie en se disant meilleur catholique que le pape, permit à l'école philosophique de pénétrer au cœur de la place qu'il s'agissait d'emporter moins par force que par surprise. « Votre réquisitoire, lui écrivait Voltaire, se répand et s'imprime dans toute l'Europe avec le succès que mérite le seul ouvrage philosophique qui soit jamais sorti du barreau (1). »

Une pareille popularité pouvait suffire à coup sûr pour protéger les *Comptes-rendus* contre toutes les attaques de la critique; mais le parlement de Paris n'en jugea point ainsi, préoccupé qu'il était de placer au-dessus de toute discussion l'écrit qui venait protéger si opportunément le dispositif de ses arrêts. S'adressant dans leur malheur à la publicité, cette ressource suprême de tous les opprimés, lors même qu'ils auraient commencé par être oppresseurs, les jésuites avaient fait imprimer diverses réponses à M. de La Chalotais afin d'éclairer l'opinion. Un écrit attribué au père Griffet se fit remarquer entre tous par la solidité du savoir et la dédaigneuse élégance de sa rédaction. L'auteur s'efforçait d'établir que le procureur-général de Rennes avait tiré de textes qu'il connaissait fort mal des conséquences pratiques que ceux-ci ne comportaient en aucune façon, et qu'en matière de tyrannicide il avait attribué aux jésuites français des doctrines fort dangereuses

(1) Lettre à M. de La Chalotais du 12 mai 1762.

sans nul doute, mais qui, dans le courant du XVIe siècle, étaient professées par des casuistes de toutes les robes et de tous les pays. Le père Griffet pouvait avoir tort; cependant il avait à coup sûr le droit, pour ne pas dire l'impérieux devoir, de défendre l'ordre auquel il appartenait. MM. les gens du roi dénoncèrent cette brochure comme contenant *des réponses ironiques peu respectueuses pour la magistrature*, et par arrêt du 24 avril 1762 la cour condamna les *Remarques sur le réquisitoire de M. de La Chalotais* à être brûlées à Paris sur l'escalier du Palais, ordonnant d'informer contre les imprimeurs et colporteurs (1).

Peu de jours après que M. de La Chalotais eut communiqué ses conclusions à la cour, elle rendit un arrêt par lequel « défense fut faite aux sujets du roi d'entrer dans la société de Jésus, d'y enseigner la théologie, la philosophie ou les humanités, défense aux étudians de suivre leurs cours sous peine d'être réputés fauteurs de leurs doctrines sacriléges et homicides (2). » Le même arrêt prescrivait à toutes les municipalités de la province d'envoyer des mémoires au procureur-général, dans lesquels elles exposeraient leurs vues sur les meilleures méthodes à suivre pour l'enseignement de la jeunesse; il ordonnait enfin de brûler par la main du bourreau tous les livres enseignant les doctrines de la société, et enjoignait à ses membres d'abandonner leurs colléges et maisons conventuelles, déclarées propriétés de l'état. L'exécution suivit de près malgré deux tentatives de résistance légale essayées par les jésuites afin de demeurer à titre de particuliers en possession du collége de Rennes, dont la propriété leur avait été attribuée par les états dans le cours du siècle précédent. Le 1er août 1762, dernier délai fixé pour leur départ, tous les membres de la société sortirent à midi de la maison conventuelle après y avoir célébré une dernière messe. L'office terminé, ils emportèrent les vases sacrés, éteignirent la lampe de l'autel, et, laissant le tabernacle ouvert, ils sortirent les yeux pleins de larmes, suivis d'une foule animée d'émotions fort vives. Au fond, la Bretagne était demeurée sympathique à la société proscrite, et la preuve la plus éclatante qu'on puisse apporter de l'universelle popularité conquise à M. de La Chalotais par les iniques persécutions du pouvoir, c'est que, malgré les coups terribles portés par ce magistrat à la compagnie de Jésus, cette popularité se maintint jusque dans les rangs de la noblesse, demeurée attachée presque tout entière aux maîtres qui avaient formé son enfance.

La contrariété profonde causée à l'aristocratie bretonne par une

(1) *Journal de Barbier*, t. VIII, p. 41.
(2) Arrêt du 23 décembre 1762.

mesure qui livrait aux chances les plus incertaines l'avenir moral de ses enfans se manifesta aux états de 1762, tenus peu de mois après l'expulsion des jésuites. Lorsqu'il fut question de la subvention annuelle assignée sur la ferme des devoirs aux établissemens d'instruction publique, l'un des chefs de l'opposition, M. de Coëtanscour, déclara qu'il lui paraissait impossible de continuer cette allocation en présence de la désorganisation générale à laquelle cet important service était en proie. D'autres orateurs vinrent contester au parlement le droit qu'il s'était arrogé de statuer sur un intérêt politique du premier ordre, lequel ne pouvait être décidé que par les états, qui n'avaient pas même été consultés sur la transformation radicale introduite dans le système de l'éducation publique. Le tiers prit parti pour les arrêts rendus contre les jésuites, et dans cette situation fort critique le commandant de la province dut déployer une extrême souplesse afin de faire prononcer l'ajournement à la tenue suivante, en s'aidant de la docilité habituelle de l'ordre ecclésiastique. Il suffit de lire dans le journal du duc d'Aiguillon le récit de l'orageuse séance du 26 octobre 1762 pour s'assurer de la parfaite indifférence avec laquelle ce courtisan sceptique, contraint de manœuvrer entre le dauphin et Mme de Pompadour, voyait s'agiter des passions religieuses dont les manifestations ne le touchaient que par les embarras qu'elles lui créaient.

Plus ambitieux de la gloire littéraire depuis qu'il en avait goûté les premiers enivremens, M. de La Chalotais adressa en 1763 un long mémoire à sa compagnie, indiquant quelques combinaisons nouvelles pour combler le vide que venait de créer la disparition du seul corps enseignant que comptât alors la Bretagne. Des prêtres séculiers, réunis à peu près au hasard, avaient remplacé, par une conséquence nécessaire de cette réorganisation hâtive, les jésuites dispersés, et les études étaient tombées à ce point que la moitié des établissemens d'instruction publique laissaient craindre une clôture prochaine. Ce fut dans ces circonstances difficiles, et pour atténuer sans doute sa responsabilité personnelle, que La Chalotais imagina une théorie dont l'effet, si elle avait prévalu, aurait été de réduire des trois quarts le nombre des colléges où s'enseignaient en France les langues classiques, l'idée fondamentale de son système consistant à n'attribuer désormais à cet enseignement qu'un maximun de quatre années. Grand ennemi du travail obligé, qu'il considère comme contraire à la méthode primordiale suivie par la nature pour nous instruire sur les genoux de notre mère, l'auteur de l'*Essai d'éducation nationale* prétend fonder son édifice sur deux bases principales, l'expérimentation et la mnémonique. Commencé par la géographie et l'histoire, l'enseignement devra continuer par les ma-

thématiques et avoir pour couronnement l'étude de l'antiquité classique, patrimoine exceptionnel d'un petit nombre d'esprits. La plaie sociale la plus redoutable, c'est en effet, selon le noble magistrat, la tendance au déclassement des professions modestes, et l'effort principal de l'état doit consister à multiplier le travail des bras pour réduire celui de l'intelligence, en vertu de la salutaire maxime : *multorum manibus egent res humanæ, paucorum capita sufficiunt* (1). Neuf pour son temps, l'*Essai d'éducation nationale* n'émanait pas cependant d'une pensée originale. Les doctrines philosophiques en sont empruntées au *Traité des sensations*, de Condillac, dont ce livre reflète la stérile clarté, et ses méthodes pédagogiques sont inspirées par l'*Émile*, de Rousseau, tout récemment paru, et dont le parlement de Paris, qui entretenait sur le grand escalier du Palais une sorte de bûcher en permanence, se disposait à mêler les cendres à celles des livres d'Escobar. Ce qui appartient en propre à l'auteur dans cet écrit, dont la forme est si supérieure au fond, c'est une langue excellente, qui rappelle la manière vive et nerveuse de Montesquieu. Le succès égala celui des *Comptes-rendus*, et ce livre, émané d'un écrivain religieux, fut pris comme une excellente machine de guerre pour démolir le vieux système d'enseignement des écoles sacerdotales. Sitôt qu'il eut paru, tous les écrivains de l'*Encyclopédie* adressèrent au procureur-général des félicitations un peu trop emphatiques pour être bien sincères. Le géomètre D'Alembert, à qui les ennemis de La Chalotais s'étaient complu sans aucune sorte de motif et contre toute vraisemblance à attribuer une part dans la rédaction des *Comptes-rendus*, proclama l'*Essai d'éducation* un chef-d'œuvre, et Voltaire pria M. de La Chalotais de lui envoyer le plus vite possible à Ferney quelques couples de frères ignorantins, « afin de les atteler à ses charrues. »

Le succès était donc complet, et La Chalotais sut le faire profiter à ses intérêts tout aussi bien qu'à sa renommée. Déjà avancé en âge, son désir le plus vif était de partager le titre et les fonctions de procureur-général avec son fils, auquel il souhaitait de faire assurer la survivance de cette charge. Le comte de Saint-Florentin, chargé des affaires de la Bretagne, avait opposé aux premières démarches de M. de La Chalotais des objections dont celui-ci désespéra longtemps de triompher. Ces objections avaient été inspirées au ministre par le commandant de la province, son ami et son parent, et s'appuyaient, d'après le duc d'Aiguillon, sur l'insuffisance du jeune magistrat pour qui cette faveur était réclamée (2).

(1) *Plan d'Éducation nationale*, par messire Louis-René de Caradeuc de La Chalotais, p. 30 et suiv.

(2) *Journal du duc d'Aiguillon*, t. III, p. 24.

Si secrète qu'eût été la correspondance entre l'oncle et le neveu, M. de La Chalotais en avait fort bien pénétré le sens et deviné l'effet. Aux obstacles opposés par M. d'Aiguillon aux vœux ardens d'un père paraît donc remonter l'inimitié qui eut pour la Bretagne des conséquences si graves. Ces mauvais vouloirs réciproques s'étaient déjà révélés dans le cours de l'année 1761 sans altérer l'entente apparente qui unissait encore le commandant et le procureur-général; mais l'éclatant service rendu bientôt après par ce dernier à la politique du duc de Choiseul et la célébrité conquise à son nom changèrent complétement l'état des choses. Le premier ministre prit chaleureusement en main la cause de M. de La Chalotais; il y intéressa Mme de Pompadour et la députation des états de Bretagne, à laquelle il demanda à titre de service personnel, durant son séjour à Paris, d'appuyer la demande de ce magistrat auprès de M. de Maupeou. M. de Saint-Florentin céda, et la Bretagne eut deux procureurs-généraux, M. de Caradeuc ayant été associé à son père dans l'exercice simultané de la même charge.

Le duc d'Aiguillon ne pardonna pas plus à M. de La Chalotais d'avoir réussi par le concours de M. de Choiseul que le procureur-général ne pardonna au duc d'Aiguillon d'avoir voulu le desservir auprès de M. de Saint-Florentin. Un abîme s'ouvrit bientôt entre le magistrat, défenseur né des droits de sa province, et le grand seigneur appelé à faire prévaloir en Bretagne toutes les volontés de la cour. Cette guerre personnelle commença par des épigrammes pour finir par d'atroces calomnies. M. de La Chalotais était doué d'un esprit mordant, qualité dangereuse chez un magistrat, et ses bons mots transperçaient son adversaire, qui manquait de promptitude sans manquer pourtant de finesse. La plupart des salons de la ville parlementaire avaient pris parti contre le commandant de la province avec autant de chaleur que sous le maréchal de Montesquiou. M. de La Chalotais méconnaissait la bravoure du vainqueur de Saint-Cast, à laquelle les nombreux témoins de l'action avaient rendu témoignage, et celui-ci contestait avec tout aussi peu de fondement l'extraction noble du magistrat. A l'hôtel de Caradeuc, on avait imaginé l'histoire d'un moulin, duquel serait sorti, à la fin du combat, le général, moins couvert de gloire que de farine; à l'hôtel du gouvernement, on racontait la transformation d'un certain tableau d'ancêtre dont la toque et la robe d'échevin auraient récemment disparu sous un casque et une cuirasse de chevalier (1).

Il y avait malheureusement en jeu des intérêts plus sérieux que de telles misères : le conflit des états et du parlement avec la cour

(1) *Journal du duc d'Aiguillon*, t. III, p. 32.

avait pris, depuis le refus du vote et de l'enregistrement des deux sous pour livre par l'assemblée bretonne, les plus formidables proportions. M. de La Chalotais, que nous avons vu figurer aux états de 1762 parmi les commissaires du roi, n'avait prêté au représentant de l'autorité royale qu'un concours des plus équivoques, et M. de Caradeuc, son fils, eut durant la tenue de 1764 une attitude bien plus hostile encore au commandant de la province. Chercher dans les dispositions hautement avouées de ces deux magistrats la trace d'un complot contre la sûreté de l'état, transformer M. de La Chalotais en factieux et réclamer sa tête parce qu'il était mal avec le chef de l'administration locale, c'était là certainement un acte insensé; mais telle était cette anarchique organisation que le pouvoir, en disposant arbitrairement de la liberté des citoyens, ne disposait pas toujours des agens les plus nécessaires à son action, et qu'il lui était plus facile de jeter un homme dans un cul-de-basse-fosse que d'enlever sa charge à un procureur-général. Il aurait été aussi naturel de révoquer M. de La Chalotais en 1764 qu'il fut révoltant de l'emprisonner en 1765. Fonctionnaire malveillant pour ses supérieurs hiérarchiques, le noble magistrat n'était pas plus un séditieux qu'un conspirateur. A la veille de subir les plus cruelles persécutions, il était encore ardemment dévoué à la monarchie, et, lorsque la question des démissions fut agitée à Rennes au retour des magistrats mandés à Paris, le procureur-général fit, de l'aveu même du duc d'Aiguillon, les derniers efforts pour détourner ses collègues d'une résolution dont sa haute sagacité avait mesuré les conséquences politiques. M. de La Chalotais comprit fort bien que, si le parlement laissait la province sans tribunaux, les magistrats perdraient bientôt toute leur puissance régulière, et qu'ils légitimeraient de la part de l'autorité un coup d'état fort périlleux pour eux comme pour elle. Ce fut en effet ce qui arriva, lorsqu'à la suite des refus réitérés faits par les membres du parlement de remonter sur leurs siéges, d'autres juges furent appelés pour les remplir, et que le *bailliage d'Aiguillon* vint remplacer jusqu'à la fin du règne le parlement vénéré de Bretagne. Mais il est des momens où l'on ne raisonne plus, et la magistrature était arrivée aussi bien que le ministère au dernier paroxysme de la passion. Les démissions furent donc données et maintenues, comme je l'ai précédemment exposé, malgré l'avis de la plupart de ceux qui crurent devoir s'y associer par honneur, et d'un autre côté les poursuites criminelles contre les plus honorables magistrats furent entamées, non parce que les parlementaires avaient compromis, en cessant de rendre la justice, le premier intérêt des peuples, mais parce que leurs partisans, au moyen de vers, de gravures et de lettres anonymes, avaient infligé

de sanglantes blessures à l'amour-propre de M. le duc d'Aiguillon et de M. le comte de Saint-Florentin.

Le gouvernement, qui avait supporté de la part des compagnies judiciaires les plus téméraires entreprises, perdit tout à coup la tête lorsqu'il se vit attaqué par des caricatures et par des chansons. Rennes et toute la Bretagne étaient inondées d'estampes dédiées aux douze magistrats non démis avec les deux lettres J. F., qui ne signifiaient pas du tout *judex fidelis*, comme le maintenaient les colporteurs. La poste portait à Paris des lettres anonymes dont la grossière et menaçante rédaction constatait une émotion populaire d'un caractère fort dangereux. Tandis que les cabarets retentissaient de dis cours analogues à ceux qui avaient tourné la tête de Damiens, les salons chansonnaient *l'oncle et le neveu*. L'abbé de Boisbilly, le plus bel esprit de l'église, avait mis en couplets une lettre de M. de Saint-Florentin au premier président d'Amilly, dont les premiers mots étaient : *le roi commence à s'occuper des affaires de la Bretagne*.

Cette chanson en avait provoqué beaucoup d'autres, et les nombreux suppôts de justice sans travail depuis la cessation des séances du parlement en répétaient les refrains en rossant de main de maître les gens des *ifs* et les fournisseurs de la maison du commandant. En vain l'intendant de Fontenelles s'efforçait-il d'intimider le populaire; en vain réclamait-il des deux procureurs-généraux la consécration légale des nombreux empri[illegible]nemens qu'il ordonnait tous les jours. MM. de La Chalotais et de Caradeuc, qui avaient conservé leurs fonctions, faisaient remettre en liberté ces pauvres diables, fort excusables à leurs yeux de chanter pour s'étourdir. Le désordre n'était pas moins profond dans l'administration que dans les esprits; mais, quoique les intérêts commençassent à beaucoup souffrir, l'ardeur de l'opinion ne fléchissait point. Depuis les démissions et le refus persistant de les retirer, le parlement de Rennes était présenté par tous les parlemens du royaume comme un modèle de patriotisme antique, et dans cette constellation de nébuleuses la figure de La Chalotais, alors dans tout l'éclat de sa renommée, se détachait au point d'effacer les autres. Ni M. de Saint-Florentin, qui partageait les haines personnelles de son parent, ni M. de Maupeou, de vieille date ennemi du procureur-général, ni M. de Laverdy, portant alors à la magistrature la rancune d'un amant éconduit, ne purent contempler de sang-froid un pareil triomphe. Ancien magistrat arrivé au ministère afin de réconcilier la royauté avec les cours souveraines, ce dernier aurait été l'instrument principal des poursuites criminelles si étrangement entamées contre six magistrats bretons, si l'on s'en rapporte au duc d'Aiguillon, lequel, en vertu du principe que tout mauvais cas est

niable, se défend, en invoquant un *alibi*, d'avoir pris l'initiative de cette déplorable affaire (1). Il reste à comprendre l'assentiment soudain de M. de Choiseul à la persécution qui allait atteindre l'homme public dont il avait fait son instrument dans l'une des plus grandes affaires du temps. De ceci M. d'Aiguillon donne un explication qui, si elle n'est point parfaitement véridique, a du moins le mérite de l'originalité. D'après lui, M. de Choiseul aurait fait cet honnête calcul de frapper le célèbre procureur-général, personnellement antipathique à Louis XV, afin que dans l'opinion publique le contre-coup vînt atteindre M. le duc d'Aiguillon, qu'elle en tiendrait pour seul responsable, le ministre trouvant dans cette manœuvre le double bénéfice d'être agréable au roi et de perdre son rival.

La procédure dont allait bientôt s'occuper l'Europe entière s'engagea, trois mois avant l'arrestation de M. de La Chalotais, par une instruction qu'on dirait à ses débuts entamée contre des étudians en goguette. Le 23 juillet 1765, la Tournelle de Paris recevait par le lieutenant de police l'ordre d'informer contre « des intrigues pratiquées en la province de Bretagne, par libelles écrits tant en prose qu'en vers tendant à attaquer l'honneur et la réputation de différentes personnes, et même par lettres anonymes adressées à Paris aux ministres du roi. » Le 1er août intervenait un arrêt ordonnant un commencement de poursuites avec un procès-verbal de description des pièces à l'appui. Voici ces pièces, auxquelles pas un seul document de quelque valeur ne vint s'ajouter durant le cours de ce long procès malgré les fréquentes saisies opérées à la requête des commissaires de la chambre criminelle : « 1° une parodie de la lettre du roi, du 7 juin, à M. le comte de Saint-Florentin, sur l'air : *Accompagné de plusieurs autres*, se composant de trois couplets de six vers chacun; 2° un rondeau de quatorze vers commençant par ces mots : *parmi les ifs;* 3° trois couplets d'une chanson adressée aux magistrats non démis, sur l'air de : *Robin ture lure;* 4° une enveloppe scellée en cire rouge contenant douze noms dans un écusson, avec un if couronné et la devise *ne sedeas in umbra;* 5° une lettre anonyme adressée à M. le comte de Saint-Florentin, à Paris, commençant par ces mots : *inutilement, Louis, sous la conduite de quelques scélérats*, etc., lettre dont le sieur Bouquerel s'est reconnu l'auteur; 6° un premier billet anonyme au même ministre contenant une ligne et demie conçue en ces termes: *dis à ton maître que malgré lui nous chasserons les douze ifs et toi aussi;* 7° une autre lettre anonyme, au même, commençant par ces mots : *tu es j. f.*, etc. (2). »

(1) *Journal du duc d'Aiguillon*, t. IV, p. 339 et suiv.

(2) Comme ces deux billets formèrent la *base unique* de l'accusation criminelle par suite de laquelle les ennemis de M. de La Chalotais espéraient voir tomber sa tête, je

De quelques ponts-neufs et de factums écrits en style de crocheteur sortit l'étrange accusation dont personne encore ne soupçonnait l'importance. L'interruption du cours de la justice avait livré l'instruction de cette affaire à l'intendant de la province en l'absence du commandant, et M. de Flesselles, qui avait associé son sort à celui du duc d'Aiguillon, servait avec empressement les inimitiés de l'homme dont il attendait sa fortune. Ce magistrat faisait partir chaque jour pour la Bastille, dont la chute, survenue vingt ans plus tard, lui réservait une mort sanglante, quantité de prisonniers pris à peu près au hasard parmi les citoyens de toutes les conditions. Dans la seule ville de Rennes, les arrestations dépassèrent le nombre de trente dans le mois d'octobre. Une seule était motivée par un délit sérieux. Un jeune commis négociant, du nom de Bouquerel, avait écrit au ministre de la maison du roi une lettre dans laquelle il semblait menacer Louis XV du sort réservé à son infortuné successeur, s'il ne satisfaisait promptement au vœu du peuple en rendant à celui-ci les seuls magistrats qui eussent sa confiance. Cet homme confessa sa faute sans hésiter, jurant d'ailleurs en présence de Dieu, devant lequel il se croyait prêt à paraître, qu'il n'avait pas communiqué sa lettre, et que personne ne l'avait ni connue ni conseillée; mais ce que la passion admet le moins dans les temps de trouble, c'est l'isolement des crimes. On arrêta donc, avec les parens de Bouquerel, des avocats et des procureurs suspects de relations avec lui. Quelques jours après, ce fut au tour des ouvriers imprimeurs qui avaient fort innocemment commencé la composition d'un manuscrit dont l'auteur s'empressa, sur la connaissance de ces poursuites, d'aller se nommer à l'intendant. Cet écrivain était un jeune conseiller aux enquêtes, M. Charette de La Collinière, neveu de M. de La Gascherie, qui fut emprisonné avec son oncle dans le cours du mois suivant. Le corps du délit était une œuvre que sa spécialité semblait devoir réserver au jugement de l'Académie des Inscriptions. Il s'agissait en effet d'un projet de réponse à un long mémoire historique que venait de faire composer M. de Laverdy sous ce titre : *Preuves de la pleine souveraineté des rois de France sur la Bretagne*. Dans l'écrit de M. de La Collinière, Clovis et Grégoire de Tours occupaient beaucoup plus de place que Louis XV et ses ministres, ce qui n'empêcha pas ce manuscrit de servir de base à l'accusation criminelle intentée contre son auteur, lorsque le souple talent de M. de Calonne eut étayé sur

donne ici le texte complet du second; je l'emprunte à la collection des manuscrits de l'Arsenal intitulé : *Affaires de Bretagne*, t. V, n° 264. H., f. « Tu es *j. f.* autant que les douze *j. f.* qui ont échappé à la déroute générale. Rapporte ceci à Louis, et puis écris en son nom, mais sans son sçu, belles épîtres aux douze *j. f.* magistrats. »

un factum de lourde érudition l'édifice qui avait commencé par s'élever sur l'air de *Robin ture lure*. Enfin l'une des femmes les plus à la mode de ce temps-là, Mme la marquise de La Roche, fut arrêtée sous l'imputation d'avoir reçu dans son château l'année précédente, quelques jours avant l'ouverture des états, plusieurs *bastionnaires* qui s'y seraient rencontrés avec M. de La Chalotais. Le château du Boschet devint, dans le système de l'accusation, le centre d'un vaste complot tramé contre la monarchie française par le procureur-général et ses complices; quoique celui-ci, après son arrestation, eût victorieusement établi que sa visite à Mme de La Roche avait précédé de plusieurs semaines le séjour de MM. de Piré et de Kerguézec, ces deux derniers reçurent des lettres de cachet qui exilaient l'un dans ses terres, et l'autre au fond de l'Auvergne malgré son grand âge et le mauvais état de sa santé.

Au commencement de novembre, l'agitation avait pris à Rennes des proportions que l'atonie de notre vie provinciale ne nous laisse plus comprendre aujourd'hui. Dénué d'intelligence comme de résolution, le ministère semblait faire d'ailleurs tout ce qu'il fallait pour accroître ces difficultés. Il avait imaginé, par exemple, d'ordonner aux quatre-vingts magistrats démissionnaires de ne pas désemparer de la ville de Rennes, ce qui les constituait en réunion permanente, et justifiait d'avance en quelque sorte toutes les démarches qu'ils exécuteraient de concert. En prenant une aussi étrange mesure, le cabinet avait espéré les amener à remonter sur leurs siéges moyennant quelques légères concessions; mais le pouvoir avait affaire à des hommes indépendans pour la plupart par la fortune comme par le caractère, et leur réunion les rendait d'ailleurs bien plus inaccessibles encore à des tentatives dont le succès est plus facile sur des individus isolés que sur un corps relié par une solidarité générale. C'est alors qu'il se résolut à une mesure dont les conséquences ne tardèrent pas à l'entraîner dans un abîme d'insolubles difficultés.

Le 11 novembre à une heure du matin, tous les abords de l'hôtel où résidaient les deux procureurs-généraux furent cernés par les dragons d'Autichamp, et M. de La Chalotais, éveillé en sursaut par un officier, dut se lever et partir immédiatement pour une destination ignorée, sans obtenir la consolation d'embrasser sa famille. M. de Caradeuc, arraché de la chambre de sa femme, grosse de sept mois, eut le même sort, et réclama vainement la communication des ordres en vertu desquels ce double enlèvement était opéré. Des notaires, dont les chefs militaires s'étaient fait accompagner à défaut de magistrats, apposèrent immédiatement les scellés sur tous les papiers de l'hôtel. Dans la même nuit, des mesures semblables

étaient prises contre les conseillers Picquet de Montreuil, Charette de La Gascherie et de La Collinière; enfin quelques semaines plus tard s'opérait l'arrestation de M. de Kersalaün, fréquemment signalé dans le journal du duc d'Aiguillon comme l'un des hommes les plus spirituels et les plus redoutables du parlement.

Cependant MM. de La Chalotais et de Caradeuc, escortés d'officiers qui avaient ordre de ne pas les perdre de vue un seul moment, furent conduits en poste et sans pouvoir prendre aucun repos à l'extrémité de la province. Arrivés à Morlaix, ils furent enfermés au château du Taureau, forteresse construite sur un rocher au milieu de la baie où se décharge la rivière de cette ville. Quelques invalides sous le commandement d'un chef subalterne occupaient seuls ce triste séjour, qui n'avait depuis longtemps reçu aucun prisonnier d'état, et où pas un logement n'était disponible en dehors des quelques pièces communes servant à la petite garnison. Là les deux infortunés furent enfermés séparément dans deux casemates humides où pénétraient à peine l'air et le jour. Un lit de camp servit de couche au vieillard, en proie à une grave maladie de vessie, et dont le nom, déjà célèbre, fut porté depuis son malheur par toutes les voies de la renommée aux confins du monde civilisé. Cette séquestration absolue dura trente-cinq jours. Tant qu'ils résidèrent dans ce château, les deux prisonniers durent faire apprêter leur nourriture par le vieux cantinier des invalides, et vécurent dans le dénûment le plus absolu. Ils n'y subirent d'ailleurs aucune sorte d'interrogatoire, ignorant quels délits leur étaient imputés et ne pouvant ni recevoir ni écrire aucune lettre, même sous la condition de la présenter ouverte au commandant du château. Les trois conseillers arrêtés avec les procureurs-généraux furent conduits au Mont-Saint-Michel, et, si les conditions matérielles de leur détention furent moins pénibles, les interdictions ne restèrent pas moins rigoureuses.

Pendant ce temps, le cabinet s'efforçait d'échapper aux conséquences des actes qu'il venait d'ordonner avec la plus inexplicable imprévoyance. Le lendemain de l'enlèvement des magistrats, leurs confrères démissionnaires étaient invités par le premier président à se rendre au palais en robe et en toque afin d'y prendre connaissance des volontés du roi. Ayant d'un commun accord déféré à cette invitation, ils entendirent la lecture d'une lettre de sa majesté dont ils déclarèrent préalablement, à raison de leurs démissions données et maintenues, n'être en mesure de recevoir communication qu'à titre de sujets respectueux. Le roi leur faisait savoir qu'il était disposé à prendre en considération la plupart des observations consignées par les états dans leurs cahiers de remontrances; il leur

demandait en conséquence de reprendre sans aucun délai leur service ordinaire, leur annonçant qu'aussitôt *après l'enregistrement pur et simple de la déclaration du 21 novembre*, relative, comme on sait, à la perception des deux sous par livre, ils jugeraient eux-mêmes ceux de leurs confrères que « pour des faits graves, il avait cru devoir faire arrêter. » Cette dernière considération avait été réputée décisive auprès des magistrats, parce qu'elle impliquait la mise en liberté inévitable et prochaine des détenus. Cependant tous se trouvèrent d'accord pour repousser l'ouverture qui leur était faite, et, de quelque manière qu'on ait jugé la convenance et l'opportunité des démissions, il est impossible de n'être pas pénétré de respect à la lecture de l'arrêté suivant, pris par des magistrats qui sacrifiaient sans hésiter à d'inébranlables convictions leurs intérêts domestiques et leurs plus chères amitiés.

« Nous, fidèles sujets du roi qui tenions précédemment la cour du parlement séant à Rennes, assemblés par ordre de sa majesté au lieu ordinaire des assemblées de ladite cour, délibérant en exécution de ses ordres sur sa déclaration; considérant que ladite déclaration, loin de rétablir le droit d'opposition des états et la compétence du parlement, enlève tout moyen de réclamer avec succès contre les atteintes qu'on pourrait leur porter, que dans ces circonstances pénibles les motifs qui ont déterminé l'acte de notre démission du 22 mai subsistent dans toute leur force, persistons dans notre acte de démission, en suppliant le seigneur roi de ne pas imputer cette démarche forcée à un défaut de soumission à ses ordres, et avons signé à l'unanimité. »

La résolution réfléchie dont cet acte portait l'empreinte décida le vice-chancelier Maupeou à relever le gant si fièrement jeté à l'autorité royale. Des lettres patentes, en date des 16 novembre 1765 et 24 janvier 1766, désignèrent douze conseillers d'état et maîtres des requêtes de l'hôtel pour rendre au nom du roi, concurremment avec les magistrats qui avaient conservé leur siége, la justice à tous les sujets de sa majesté dans le ressort du parlement de Bretagne. Ces douze fonctionnaires reçurent de plus la mission spéciale de se former en chambre criminelle pour parfaire leur procès jusqu'à sentence définitive aux anciens magistrats, dont le transfert dans la citadelle de Saint-Malo fut en même temps décidé. M. de Calonne, ancien procureur-général à Douai, fut désigné pour remplir les mêmes fonctions près la commission criminelle. Doué des plus heureuses qualités de l'esprit, autant que l'esprit est compatible avec le défaut de réflexion et de gravité, ambitieux jusqu'à la rage sous les dehors d'une modération élégante, M. de Calonne n'hésita point

à accepter, ses ennemis vont jusqu'à dire à solliciter les fonctions que des relations de haute confiance avec M. de La Chalotais lui commandaient impérieusement de décliner.

Les maîtres des requêtes de l'hôtel, arrivés à Rennes pour y remplacer les magistrats bretons, ouvrirent l'année judiciaire avec la solennité accoutumée. M. de Calonne prononça une longue mercuriale « sur l'obligation où sont tous les juges de remplir les fonctions auxquelles ils sont assujettis par serment, sur les abus qu'enfante l'abandon desdites fonctions, et sur la bonté du roi d'avoir envoyé des magistrats de son conseil en Bretagne pour n'y pas laisser ses sujets sans juges. » Des incidens où se révélait l'énergie du sentiment national vinrent donner à cette séance d'inauguration une physionomie caractéristique. L'ordre des avocats ne se présenta point à la prestation habituelle du serment, et tous les membres du chapitre de la cathédrale refusèrent de célébrer la messe du Saint-Esprit, qu'il fallut faire dire par un cordelier « à ce requis. » A la fin de décembre, les prisonniers furent transférés à Rennes et déposés dans le couvent, dont le vaste réfectoire servait d'ordinaire aux réunions des états. Le lendemain de leur arrivée, M. de La Chalotais et son fils furent conduits sous bonne escorte dans leur hôtel pour assister à l'inventaire de leurs papiers. Cette longue opération terminée, les prisonniers furent admis à voir leur famille durant une heure, et le lendemain ils partaient pour Saint-Malo sous l'escorte de forts détachemens de cavalerie, contraints, sur un parcours de dix lieues, d'écarter les masses du peuple, pour lesquelles ce sinistre appareil semblait l'indice d'une issue sanglante et prochaine.

Incarcérés séparément dans la tour de Saint-Malo, les six magistrats reçurent enfin la visite des personnages chargés de leur révéler leurs crimes et de statuer sur leur sort. M. de Calonne se retrouva en face de M. de La Chalotais, avec lequel il avait engagé l'année précédente des communications intimes relatives à un projet de conciliation touchant aux agitations parlementaires, projet dont le procureur-général de Rennes avait agréé les bases. Du rôle de correspondant confidentiel, M. de Calonne avait passé à celui d'accusateur, et, ce que La Chalotais ignorait encore, à celui de calomniateur impudent. Le mois de janvier fut rempli par des interrogatoires presque journaliers que dirigeait M. Le Noir, alors conseiller d'état et plus tard lieutenant de police, chargé de l'instruction du procès. Le fait sur lequel portèrent d'abord les questions, parce qu'il était le plus énorme sans être pour cela plus sérieux, ce fut l'imputation d'avoir composé et adressé à un ministre des écrits anonymes injurieux et menaçans pour le prince. La Chalotais n'avait entendu parler jusqu'alors que très vaguement de cette étrange

accusation. Lors donc que le magistrat instructeur lui eut présenté deux chiffons de papier envoyés à M. de Saint-Florentin, et dont la forme comme le style constataient l'origine infime, il fut pris d'un fou rire auquel il donna un libre cours, mais qui ne devint nullement contagieux parmi les membres de la commission criminelle; puis, se redressant à la hauteur d'un gentilhomme outragé dans son honneur et d'un homme d'esprit accusé d'avoir perdu la raison, il déclara laconiquement qu'il offrait sa tête à ses ennemis, s'ils parvenaient jamais à prouver à des hommes de bon sens qu'il eût écrit pareilles rapsodies.

A la suite de ce chef d'accusation se plaçaient les suivans, qui s'appliquaient, sauf quelques variantes dans les termes, aux cinq autres magistrats accusés : accord et concert secret pour préparer et exciter au sein des états et du parlement la résistance aux volontés du roi, animosité effrénée contre des personnages honorés de la confiance du souverain et dépositaires de son autorité, abus fait des instructions ministérielles pour les tourner en dérision dans un grand nombre de correspondances privées saisies au domicile des accusés. Un délit particulier à M. de La Chalotais consistait à avoir dit en passant sur la place publique où s'élevait le monument élevé au roi : *Voilà la statue que les Bretons ont élevée à l'homme qui les persécute!* Un autre délit était spécial à MM. Charette de La Gascherie et de La Collinière : ils étaient accusés, le premier d'avoir inspiré, le second d'avoir rédigé un mémoire par lequel, en établissant méchamment que les rois mérovingiens n'avaient pas conquis la Bretagne, ils s'étaient efforcés de provoquer la guerre civile et le morcellement de la monarchie française.

Quoique la rigoureuse surveillance à laquelle ils étaient assujettis les eût empêchés de se concerter, tous les accusés avaient, par une inspiration spontanée, décliné la compétence des commissaires, dans lesquels ils se refusaient à voir des juges. Membres du parlement de Bretagne, ils réclamaient à titre de droit sacré celui d'être jugés par lui, et, si la désorganisation sous le coup de laquelle cette cour souveraine se trouvait alors placée rendait son intervention impossible, ils demandaient à être renvoyés devant le parlement de Bordeaux, auquel une ordonnance de 1737 avait attribué le jugement des affaires qui ne pouvaient être suivies à Rennes pour cause de suspicion légitime. Cette réserve une fois faite, aucun des accusés n'éprouva le moindre embarras pour renverser une pareille accusation, bien que l'esprit subtil de M. de Calonne tirât les inductions les plus révoltantes de mots insignifians proférés ou écrits dans un commerce d'intimité. Si les accusés étaient tous des mécontens, et si cette situation-là seyait assez mal à *des*

gens du roi, aucun d'eux ne pouvait sans ridicule être transformé en criminel de lèse-majesté, encore que la distinction entre l'opposition légale et la faction n'existât très nettement pour personne dans l'ancien régime, sous lequel le droit du roi, partout limité en fait, demeurait à peu près illimité en principe.

Les commissaires avaient compris dès le début de leur triste tâche qu'il serait impossible de motiver une condamnation sur les délits politiques imputés aux prévenus sans soulever la réprobation de la magistrature et celle de la nation tout entière. De là des efforts inouis pour accabler M. de La Chalotais personnellement sous un fait matériel de nature à lui retirer l'intérêt général qui s'attachait à la dignité de son caractère rehaussée par le malheur. Entrant un jour dans le cabinet de M. de Saint-Florentin, M. de Calonne avait vu sur son bureau les deux billets anonymes que la poste de Rennes venait de lui apporter. Avec la légèreté qui demeure sa seule excuse pour les fautes nombreuses de sa vie publique, il s'écria que c'était là l'*écriture de M. de La Chalotais contrefaite*. Sur ce mot, dont Calonne n'avait probablement mesuré la portée terrible ni pour l'accusé ni pour lui-même, trois experts furent appelés, et six lettres autographes du procureur-général leur furent remises pour pièces de comparaison. Après un long examen, ces experts, avec tout le sérieux que comportait leur profession, déposèrent une consultation technique où ils déployaient toutes les ressources de leur science et dévoilaient tous les mystères de la calligraphie. Il résulta de leurs conclusions que les deux billets étaient en effet d'une écriture contrefaite, et que cette écriture était celle de M. de La Chalotais. Ils le prouvaient par l'identité absolue que présentaient les *m* des billets incriminés avec trois *m* trouvés dans les pièces de comparaison, par la manière de pointer les *i* et de boucler les *e*, et surtout par la queue des *s*, dans laquelle le faussaire s'était manifestement révélé malgré les plus grands efforts pour donner le change : le doigt de Dieu était visiblement dans ces queues-là.

L'aveuglement de la passion ne recula pas devant la double absurdité d'imputer des billets orduriers à M. de La Chalotais et de les lui faire adresser au ministre même dont les bureaux contenaient plusieurs centaines de lettres écrites par le procureur-général. Lorsque l'accusé opposa un si fier dédain à cette imputation, on lui répondit en lui communiquant le rapport des experts, rapport que vinrent confirmer quelques semaines après trois écrivains jurés, mandés de Lyon par les commissaires, et qui ne se montrèrent ni moins savans ni moins convaincus que leurs confrères de Paris. Durant six mois, La Chalotais, demeuré sans communication

avec le monde extérieur, vit se dresser devant lui l'insolence de la calomnie victorieuse. Dans le profond silence où il vivait, et que troublait seul le bruit des vagues poussées par la tempête contre les murs de sa prison, il ignorait encore que tous les parlemens du royaume s'étaient soulevés pour le défendre, que les dictateurs de l'opinion publique en Europe jetaient son nom à tous les échos, et qu'il était plus puissant dans son cachot que Louis XV dans son palais. C'est alors qu'au moyen de suie détrempée dans du vin il écrivit, du mois de janvier au mois de juin 1766, les mémoires où s'épanchèrent avec tant d'éloquence les tristesses de l'homme et les colères du citoyen. De ces trois écrits, les deux premiers, intégralement publiés pendant la vie de l'auteur, sont aux mains de tous ceux qu'intéresse l'histoire de cette époque. Je relève les citations suivantes sur une copie manuscrite du troisième, parce que nulle part ne se révèlent mieux l'âme de M. de La Chalotais et la juste fierté de l'honnête homme outragé.

« Je n'ai jamais joué le rôle méprisable d'anonyme pour dire et écrire ce que je pense. Pour imaginer que j'aie écrit de tels billets et que je les aie envoyés moi-même au ministre qui a dans son bureau une multitude de lettres originales de moi, il faut supposer que je suis en même temps un insensé et une bête. Quelle preuve ont M. de Saint-Florentin et M. d'Aiguillon que je sois l'un ou l'autre? Je dis, moi, qu'il n'y a que la frénésie qui ait pu me faire attribuer ces billets, et que le premier qui me les a attribués (qu'on remarque bien que je dis le *premier*) était un fou ou un fripon.

« Il y a des notions communes pour juger les hommes comme pour juger les choses. On ne commence pas à soixante ans à faire des folies et à commettre des crimes, quand on a vécu en homme sensé et qu'on a toujours joui d'une bonne réputation. Je ne suis tombé ni en enfance ni en démence. Personne ne m'a vu ivre un seul jour de ma vie. Il est dur qu'on m'oblige à descendre dans des détails si bas.

« Ceux qui ont écrit les billets anonymes ou qui veulent en profiter contre moi sont les véritables criminels, puisqu'ils sont fauteurs de faux et recéleurs du faussaire.

« Lier les mains à son adversaire pour l'égorger équivaut à un assassinat. Lui interdire la faculté de se justifier pendant qu'on le calomnie, c'est lui lier les mains.

« Oter la liberté à un citoyen dans un cas où la loi ne la lui ôte pas, c'est un crime capital.

« Oter la liberté à un citoyen pour satisfaire sa haine, c'est un crime capital.

« Oter la liberté à un citoyen pour l'empêcher de se plaindre d'une

accusation qu'on a intentée contre lui, et couvrir cette accusation du voile d'une calomnie, c'est un crime capital.

« Interdire à un accusé tout recours et tout accès au trône et à la justice, c'est un crime capital.

« Supposer des troubles dans une province tranquille pour y supposer des séditieux, lorsqu'il n'y a d'autres troubles que ceux qu'on a fomentés soi-même, calomnier une nation, c'est un crime capital.

« Avoir à sa disposition des émissaires et des agens capables de tout entreprendre, des faux témoins capables de tout dire, des casuistes capables de tout excuser, des experts assez ignorans ou assez corrompus pour trouver tout ce qu'on leur ordonne dans des pièces ou dans des écrits, rendre le crime de lèse-majesté arbitraire afin de l'appliquer arbitrairement, envelopper une famille entière dans la proscription de son chef, frapper un homme *in conjugem, in familiam, in cætera ejus pignora*, est-ce assez, et cela ne crie-t-il pas vengeance devant Dieu et devant les hommes?...

« Toutes les inculpations que j'avance, tous les faits que j'allègue contre MM. de Saint-Florentin et d'Aiguillon ne sont point des accusations récriminatoires pour détourner celles qu'ils m'ont intentées; si elles sont vraies, les autres sont fausses. En résumé, sans accuser nommément M. de Saint-Florentin d'avoir fait fabriquer les billets anonymes, je l'accuse de me les avoir faussement et méchamment attribués; je le tiens pour fauteur du faux et recéleur du faussaire... Voilà ce qui s'appelle gouverner; voilà ce qui doit frayer à M. d'Aiguillon le chemin du ministère; voilà à quoi sont employés les deniers du roi, qui proviennent de la sueur et du sang du peuple (1)! »

En butte à la calomnie, M. de La Chalotais, dans sa magnifique colère, en rejetait le poids sur la tête de ses calomniateurs, qu'il acculait à l'absurde; mais, ne sachant rien du dehors, si ce n'est que tous les êtres qui lui étaient chers, depuis ses enfans jusqu'à ses amis, subissaient dans l'exil les rigueurs du pouvoir, M. de La Chalotais perdit le calme avec lequel il avait d'abord supporté son infortune. Son imagination forgea mille chimères pour s'expliquer à lui-même l'acharnement de ses ennemis. Il se crut dévoué à la mort par la société puissante dont il avait provoqué la chute. Ceux d'entre ses amis qui avaient concouru aux arrêts de 1762 en vinrent de leur côté à penser et à dire que le parlement de Bretagne, aussi bien que son procureur-général, étaient victimes d'un vaste complot jésuitique. Croire que des malheureux, broyés par le pouvoir absolu, au char duquel ils s'étaient imprudemment attelés, et

(1) Bibliothèque de l'Arsenal, affaires de Bretagne, portefeuille L. XXXVI, n° 50 *bis*.

que Rome elle-même était sur le point d'abandonner, avaient pu diriger contre M. de La Chalotais le bras des ministres qui venaient de les proscrire, cela était extravagant sans doute; mais il est certaines heures d'émotion durant lesquelles le cours ordinaire des idées demeure comme suspendu, et où des esprits sensés se laissent envahir par l'absurde. S'il est un fait avéré, c'est que les jésuites ne furent pour rien ni dans les poursuites dirigées contre M. de La Chalotais, ni dans les mauvais traitemens qui vinrent aggraver les douleurs de sa captivité; mais alors tout le monde n'en jugeait pas ainsi. Pendant qu'à Saint-Malo le peuple, anxieux et contristé, attendait chaque jour l'exécution des prisonniers et qu'on y parlait de préparatifs faits au château pour un usage sinistre, à Rennes on s'inquiétait de réunions nocturnes tenues, disait-on, à l'hôpital de Saint-Meen; on avait compté le nombre des ex-jésuites qui s'y introduisaient travestis; on savait le nombre des visiteurs et des visiteuses venus pour assister à des conciliabules ténébreux et pour y mettre leur or à la disposition de chefs inconnus. Ces vagues soupçons ne tardèrent pas à prendre une forme, sinon plus vraisemblable, du moins plus précise. On fit jusque dans les plus minutieux détails toute l'histoire d'une trame ourdie par les jésuites afin de faire empoisonner M. de La Chalotais dans sa prison. Le principal instrument du crime aurait été un vieux prêtre, aumônier de Saint-Meen, lequel avait remis une bourse remplie d'or à l'un des officiers chargés de la garde du procureur-général pour prix de cet assassinat.

Si étranges que fussent de pareils bruits, le malheureux ecclésiastique qu'ils atteignaient se vit obligé de réclamer deux fois des tribunaux justice contre ses calomniateurs obstinés, et, quoiqu'il demeurât à la suite de ces jugemens parfaitement établi que la bourse remise à un officier était la propriété de cet officier lui-même, et que ce dernier n'avait été dans aucun moment ni dans aucun lieu préposé à la garde de M. de La Chalotais, l'abbé Clémenceau, malgré l'honorabilité d'une longue vie, se vit obligé d'inonder la province de mémoires justificatifs pour conserver intact l'honneur de ses cheveux blancs. C'était là un signe du temps, car le plus sûr thermomètre de l'exaltation publique, c'est le degré de crédulité qu'elle peut atteindre.

Cependant rien n'avançait à Saint-Malo ni rien non plus ne se faisait à Rennes. Les magistrats de l'ordre administratif avaient dû, au bout d'un mois, abandonner les siéges du parlement (1), car au-

(1) Lettres patentes du 24 janvier 1766, portant révocation des pouvoirs donnés aux membres du conseil d'état afin de tenir la cour du parlement.

cun avocat ne se présentait pour plaider devant eux, et la plupart des procureurs, sommés de comparaître, venaient déclarer que les cliens leur avaient retiré leurs pouvoirs avec les pièces de leurs procès, ne voulant pas être jugés par un tribunal que repoussait la conscience du pays : noble exemple de patriotisme qu'un historien breton est fier de signaler à l'admiration publique. Les commissaires n'éprouvaient pas un moindre embarras pour continuer l'instruction criminelle, car, indépendamment de l'impossibilité de donner un corps à cette monstrueuse accusation, ils se sentaient abandonnés par le ministère, qui reculait visiblement devant l'attitude comminatoire des grandes compagnies judiciaires et devant l'indignation de la France, aux yeux de laquelle la lumière s'était faite. Si l'on pouvait immoler les accusés de Saint-Malo, on ne pouvait plus les juger. Il fallait ou reculer ou aller jusqu'à la tyrannie, pour laquelle ni Louis XV ni ses ministres n'étaient taillés. Les difficultés les plus insolubles pour les gouvernemens sont celles qu'ils se suscitent à eux-mêmes, car elles ne leur laissent que la périlleuse ressource de se désavouer. Depuis la mort du cardinal de Fleury, ce règne avait marché, pour le dedans comme pour le dehors, de contradictions en contradictions : le moment était venu où celles-ci allaient s'accumuler.

Renonçant à faire juger les accusés par commissaires, le cabinet ordonna leur transfert dans une prison de Rennes, où M. de La Chalotais arriva aux premiers jours d'août. Le roi déclara en même temps sa volonté de faire procéder à l'instruction du procès par le parlement de Bretagne, dont un édit du mois de juillet avait préparé une sorte de réorganisation. Le personnel de la nouvelle cour était formé par les magistrats non démissionnaires; à ceux-ci étaient venus se joindre une vingtaine d'anciens conseillers tous notoirement opposés aux démissions, et qui, ne s'y étant associés l'année précédente qu'afin de ne pas se séparer alors de leurs confrères, rentraient au palais conséquens avec leurs principes. Enfin le commandant de la province avait été autorisé à compléter par les choix qu'il lui conviendrait de faire ce personnel judiciaire, que l'édit ramenait du nombre de 120 à celui de 60 magistrats, nombre largement suffisant pour le service, la quantité des conseillers n'ayant été doublée sous les règnes précédens que pour des considérations purement fiscales, contre lesquelles s'étaient constamment élevés les états de Bretagne et le parlement lui-même.

Rentré à Rennes au commencement de 1766 après une absence de sept mois qui l'avait laissé étranger aux événemens, M. le duc d'Aiguillon avait reçu de la confiance du cabinet deux missions également difficiles : on lui demandait en effet de constituer le nou-

veau parlement et de tenir les états indiqués pour la fin de l'année. Le duc échoua cruellement dans la dernière partie de cette tâche, et n'obtint dans la première qu'un succès fort incomplet. Il parvint à décider à remonter sur les siéges qu'ils avaient abandonnés par un pur point d'honneur à peu près le quart des signataires de la démission collective, et je ne connais pas dans l'histoire de la vieille magistrature de pages plus honorables que celles où le duc d'Aiguillon expose jour par jour les progrès de ses négociations auprès de ces hommes de bien. Malgré la valeur des offices du parlement, qui dépassait assez souvent 100,000 fr., il n'est presque jamais fait allusion dans ces communications personnelles à des intérêts domestiques, même en ce qu'ils ont de plus légitime. Ce qu'on débat de part et d'autre dans ces longs entretiens textuellement reproduits dans les mémoires de M. d'Aiguillon, c'est la mesure de dévouement due à des collègues malheureux, lors même qu'on ne partage pas leur manière de voir, c'est surtout ce que commande la volonté du roi à la fidélité d'un magistrat et à l'honneur d'un gentilhomme (1). Plus d'une fois M. d'Aiguillon, fort étranger pour son propre compte aux scrupules de ses sévères interlocuteurs, est contraint de suspendre la négociation afin d'attendre durant plusieurs jours l'avis d'un directeur ou la consultation écrite d'un casuiste, tant est grande la part de la conscience dans la résolution définitive. Le régime politique dont ce travail déroule le triste tableau mérite à coup sûr bien des reproches; mais, il faut le reconnaître, la moralité des hommes tempérait alors le vice des institutions, contrairement à ce qui peut se passer dans d'autres temps sous des institutions plus parfaites. Mieux vaudraient pour une grande nation de mauvaises lois corrigées par la hauteur des caractères que des lois excellentes rendues inutiles par la faiblesse générale des convictions.

Les choix complémentaires laissèrent fort à désirer, et le *bailliage d'Aiguillon* eut à se défendre devant le public des reproches qui, quelques années plus tard, atteignirent avec plus de raison peut-être le parlement Maupeou. Cependant M. de La Chalotais et ses coaccusés pouvaient pleinement compter sur la bienveillante équité d'un pareil tribunal malgré les récusations nombreuses que ne manqueraient pas de provoquer dans ses rangs les alliances et les parentés. Le procureur-général n'en déclina pas moins avec une fierté dédaigneuse la compétence du nouveau corps devant lequel on le renvoyait, déclarant ne pouvoir être validement jugé que par « *l'universalité* du parlement rendu à la plénitude de son indépendance et de ses pouvoirs. » Les procédures et les interrogatoires

(1) *Journal du duc d'Aiguillon*, t. IV, p. 347 et suiv.

recommencèrent pour se prolonger plusieurs mois. Les experts Paillasson et Rollet, hébergés chez l'intendant, comme il convenait à de tels personnages, déployèrent de nouveau leurs belles connaissances; mais des volumes oubliés dans nos bibliothèques furent l'unique fruit de cette longue procédure, que personne ne prenait au sérieux, tant la cause était entendue pour les juges comme pour le public.

Les choses en étaient là lorsque, par un de ces reviremens si communs dans les gouvernemens sans résolution et sans idées, elles prirent tout à coup un autre cours. Dans les derniers mois de 1766, le procès des magistrats bretons fut évoqué devant le roi en son conseil, « sa majesté s'étant réservé la connaissance personnelle de cette affaire. » Par une conséquence de cette résolution nouvelle, les prisonniers furent transférés à la Bastille; mais le 22 décembre ils en sortirent, à leur grande surprise plutôt qu'à leur grande satisfaction. Il leur fut notifié que, sous l'impulsion de sa bonté, le roi avait substitué pour eux l'exil à l'emprisonnement, et qu'il avait ordonné de mettre dans l'oubli et à néant toutes les procédures commencées, « *sa majesté ne voulant pas trouver de coupables.* » C'était abolir les poursuites sans abolir le délit, c'était à l'iniquité d'un procès reconnu impossible substituer l'hypocrisie d'une clémence flétrissante. Ni M. de La Chalotais ni aucun de ses coaccusés ne pouvaient accepter une aussi révoltante situation, et consentir à demeurer sous la suspicion d'un crime pour ne pas laisser les ministres sous le coup d'un embarras. De la ville de Saintes, qui lui avait été assignée pour lieu d'exil et où il séjourna plusieurs années, M. de La Chalotais adressa au roi et à toutes les cours souveraines de victorieux mémoires dans lesquels il réclamait le premier droit du citoyen, celui d'obtenir justice. La plupart des barreaux du royaume donnèrent des consultations dans le même sens, et l'agitation parlementaire à laquelle on avait voulu échapper grossit d'autant plus que le pouvoir révélait davantage ses incertitudes et ses anxiétés. Quoique exilé, M. de La Chalotais semblait remplir la Bretagne de sa présence, tant étaient grands la puissance de son nom et le prestige de ses malheurs. Au moment où il sortait de la Bastille pour se rendre à Saintes, conformément aux ordres du roi, s'ouvraient ces états de 1766 qui portèrent à l'antique constitution bretonne la plus périlleuse atteinte qu'elle eût encore soufferte. On se rappelle à quel degré de violence s'étaient élevées les passions dans la tenue précédente; mais rien dans les scènes du passé ne pouvait laisser pressentir le délire auquel la noblesse se laissa bientôt emporter.

« Il était facile de prévoir que cette assemblée serait fort orageuse, a dit l'homme dont le nom était alors la cause principale de ces orages. La situation des affaires publiques et les dispositions de ceux qui formaient la cabale contre M. le duc d'Aiguillon lui faisaient craindre les plus terribles agitations. Cette crainte était d'autant plus fondée que les malintentionnés ne manquaient pas de prétexte pour causer du trouble. Les attaques de la noblesse contre les ordres de l'église et du tiers, la démission du parlement, qu'on affectait de présenter comme un acte généreux de magistrats opprimés par le pouvoir absolu et qui avaient fait le sacrifice de leur état aux droits sacrés de la patrie, la dispersion de ses membres, la captivité des accusés, l'établissement d'un tribunal irrégulier pour les juger, un vieillard malheureux et son fils cruellement persécutés, punis par l'exil, quoique reconnus innocens, le despotisme armé de lettres de cachet et des ordres les plus rigoureux, tel était le tableau qu'on se proposait de présenter à la multitude pour l'émouvoir. Si l'on ajoute à cela l'espoir fondé de l'impunité qui naissait de la conviction générale où l'on était que le roi faiblirait sur le rappel du parlement comme on l'avait vu fléchir sur tout le reste depuis plusieurs années, on concevra les alarmes de M. d'Aiguillon dans le moment le plus critique de sa vie (1). »

On put pressentir tout ce qui allait se passer en voyant dès la première séance 500 gentilhommes garnir le théâtre, sans avoir au milieu d'eux, pour contenir leur fougueuse inexpérience, M. de Kerguézec, alors exilé. La présidence de la noblesse incombait cette fois au duc de La Trémouille, homme honorable, mais craintif, et d'une insuffisance d'esprit que les dédains railleurs de son ordre lui firent cruellement expier. A peine les commissaires du roi eurent-ils exposé les demandes de la cour, qu'une proposition partit du *bastion* pour faire décider qu'aucune affaire ne serait discutée avant le vote d'une adresse au roi portant sur les points suivans : rappel des membres de l'assemblée placés sous le coup de lettres de cachet, réintégration de l'*universalité* du parlement dans des charges dont la suppression ne pouvait être prononcée et que ses membres seuls étaient en mesure d'occuper régulièrement, jugement des magistrats accusés par un tribunal compétent, et, s'ils étaient reconnus innocens, poursuites contre leurs calomniateurs.

Cette proposition passa au milieu des acclamations de toute la noblesse, et sans rencontrer d'opposition dans les deux autres ordres. Le commandant de la province, à qui elle fut renvoyée, répondit qu'il avait l'espoir fondé de voir sous peu les exilés re-

(1) *Journal du duc d'Aiguillon*, t. V, p. 3.

prendre leur place aux états, ce qu'il avait lui-même instamment demandé au roi; mais il exprima beaucoup d'étonnement de ce qu'on prétendît contester au souverain, de qui émanait toute justice, le droit de statuer seul sur la composition des cours qui la rendaient en son nom. Les états, ajoutait-il, avaient en d'autres temps critiqué avec trop de vivacité la création de siéges inutiles pour être admis à élever des objections contre la salutaire mesure qui en avait réduit le nombre. Il déclara enfin avoir reçu l'ordre formel de décliner toute ouverture, introduite par quelque voie que ce pût être, au sujet de magistrats qu'il ne s'agissait plus ni de juger ni de défendre, bien qu'ils demeurassent exilés par des considérations dont le roi ne devait compte à personne; la demande qui les concernait pourrait, si elle était conçue en termes convenables, figurer plus tard dans les instructions remises aux députés en cour, mais sous la condition qu'elle vînt à son rang, et lorsque les états auraient épuisé les matières administratives sur lesquelles leur premier devoir était de délibérer. Il conjura donc les trois ordres de se retirer dans leurs chambres pour nommer les commissaires selon les formes accoutumées.

Cette réponse, notifiée en assemblée générale, suscita sur le théâtre la plus furieuse tempête, et celle-ci se renouvela chaque jour de cette tenue, la plus agitée qu'eût encore vue la Bretagne. L'un des vétérans du *bastion*, M. de Coëtanscour, MM. de Piré et de Guerry, dont les pères, conseillers au parlement, étaient alors exilés, s'écrièrent que la tyrannie refusait à ses victimes un droit partout reconnu aux opprimés, celui d'en appeler des violences de ses agens à la justice mieux informée du souverain. Pour faire tomber l'objection tirée de l'interdiction faite aux commissaires de recevoir aucune supplique relative au jugement des magistrats et au rappel de l'*universalité*, c'était le mot consacré, la noblesse arrêta qu'on les inviterait à réclamer de la cour l'autorisation qui leur manquait. Telle fut la première phase de ces débats, qu'on poursuivait dans la pensée d'intimider par une attitude comminatoire un pouvoir dont la faiblesse et la versatilité n'étaient ignorées de personne. Des semaines, puis des mois s'écoulèrent dans la vaine attente d'une autorisation que les commissaires se refusaient à réclamer, alléguant des instructions précises à la rigueur desquelles chaque courrier de Versailles venait encore ajouter. En vain l'église et le tiers se présentaient-ils chaque matin sur le théâtre pour y faire connaître le résultat des travaux opérés dans leurs chambres particulières, en vain les deux procureurs-syndics et les membres de la commission intermédiaire exposaient-ils les résultats de leurs opérations; après ces longues lectures, écoutées en silence, les in-

terruptions éclataient de toutes parts à la seule proposition de revêtir ces travaux d'un caractère définitif par un vote de l'assemblée, la noblesse persistant dans l'engagement d'honneur pris à l'ouverture des états.

Cette attitude ne tarda pas à provoquer dans les deux ordres paralysés par un tel parti pris les irritations les plus vives. Quoique le parlement ne rencontrât pas chez les membres du tiers des sympathies moins prononcées que chez les gentilshommes, la résolution de la noblesse de faire suspendre indéfiniment tous les travaux jusqu'au jugement des six magistrats, la dictature qu'elle affectait, avaient, en exaspérant le tiers-état, fini par le rendre favorable à toutes les vues du commandant de la province. Ce fut en soutenant contre l'ordre privilégié les prétentions de la royauté absolue que la bourgeoisie révéla, au sein des états de Bretagne, les premiers symptômes du mouvement démocratique destiné à faire bientôt une explosion terrible. En servant contre la noblesse les plans du duc d'Aiguillon, elle se préparait à faire triompher vingt ans plus tard contre cette même caste les plans de M. Necker. Les récriminations échangées chaque matin étaient reproduites et envenimées par des écrits clandestins (1). Au reproche de *suppléer aux lumières par des bravades* et *aux bonnes raisons par de grands cris*, la noblesse ripostait en attribuant à la bourgeoisie, qui se montrait de plus en plus favorable à la politique de M. d'Aiguillon, *des mœurs serviles* et *des complaisances d'affranchis*. Les insultes étaient de tous les jours et les rencontres fréquentes : ce fut deux fois à la pointe de l'épée que M. de Silguy eut, quoique gentilhomme, à faire respecter l'honneur de l'ordre du tiers, qu'il présidait en qualité de sénéchal de Quimper.

La noblesse manifestait un acharnement plus vif encore contre l'ordre du clergé. Les évêques, sortis de ses rangs, lui apparaissaient comme des traîtres à la cause commune, parce qu'ils mettaient au service de la cour leur dévouement absolu et leur expérience des affaires. Le respect dû à leur caractère ne les défendait pas toujours contre des outrages quelquefois grossiers. Entre de nombreux exemples, je n'en citerai qu'un seul, pour ne pas manquer au devoir de peindre dans toute leur vérité ces mœurs politiques par trop pittoresques. Dans une séance du soir, les débats entre les ordres avaient dépassé en violence tout ce qu'il serait de nos jours possible de croire et de supporter. Afin de terminer cette scène, l'évêque de Rennes, qui présidait l'assemblée, saisissant

(1) Je citerai au premier rang une *gazette* manuscrite, source abondante d'informations pour la chronique intérieure des états, les *Lettres d'un gentilhomme breton à un gentilhomme espagnol* et les *Entretiens en forme de dialogue sur les états de 1766*.

avec empressement une demande de clôture partie des rangs de la noblesse, et croyant ou affectant de croire qu'elle avait été approuvée par la majorité, se leva en prononçant la formule ordinaire du renvoi : *la reprise des états à demain.* A ces mots, une scène inouie éclata sur le théâtre : se faisant l'organe des bruyantes protestations parties des rangs de son ordre et les traduisant par une insulte, un jeune homme, monté sur les gradins les plus élevés, cria à pleins poumons, en montrant du doigt l'évêque : *A demain la reprise des fourberies de Scapin!*

Une partie notable de la noblesse s'efforçait de réagir contre ces déréglemens de parole et ces imprudences de conduite, dont l'effet certain était d'affaiblir l'autorité morale des états et de donner des armes à leurs ennemis. Quatre-vingt-trois gentilshommes formèrent, trois mois après l'ouverture de la session, une sorte de confédération au sein de leur ordre, pour tenir la balance égale entre la majorité et le commandant de la province. Ils s'étaient groupés d'abord autour du duc de La Trémouille; mais ils furent bientôt abandonnés par ce malheureux président, livré à toutes les tortures de l'incertitude, et qui, placé entre la crainte de déplaire au roi et celle de provoquer les colères de la noblesse, passait son temps à déchirer le soir toutes les lettres qu'il avait écrites le matin. Les chefs de ce noyau étaient MM. de Tinténiac, du Dresnay et de Quélen, hommes instruits et modérés, mais à qui leur bonne lame n'était pas moins utile que leur parole. Doué d'une prestance magnifique, le marquis de Tinténiac, brave et fier comme il seyait au descendant de l'un des *Trente*, avait conquis dans cette tumultueuse assemblée le droit fort rare de parler au milieu d'un profond silence, et ce n'était pas à des discours éloquens qu'il avait été redevable de cet avantage. S'étant levé une première fois sans parvenir, contre l'habitude, à se faire entendre, il prononça d'une voix forte ces paroles, accompagnées d'un geste significatif : « Je préviens ici tout le monde que j'ai l'œil aussi bon que l'oreille, et que, si je suis interrompu, sachant fort bien à qui m'en prendre, au sortir de la salle, je clouerai l'interrupteur contre terre comme un crapaud. » Cette perspective ne tenta personne, et M. de Tinténiac put parler à pleine poitrine. Lorsque la noblesse paraissait prête à fléchir sous les charges et l'ennui d'une vie aussi dispendieuse que vide, les chefs du *bastion* avisaient à des moyens nouveaux afin d'entretenir son ardeur. On proposait la rédaction d'une adresse à la nation française pour lui faire connaître les justes griefs de la Bretagne; on parvenait à faire voter celle d'un mémoire aux princes du sang et ayant le même objet. Un jour, une scène dramatique vint placer sous le coup de la même émotion les trois ordres, depuis plus de

quatre mois en dissidence. Un parent de M. de La Chalotais parut dans l'assemblée tenant par la main un enfant de cinq ans, vêtu de deuil. « Voici, messieurs, s'écria-t-il, le petit-fils de l'homme auquel les ministres refusent des juges, espérant lui ravir l'honneur, faute d'avoir pu faire tomber sa tête! Par ma voix, cet enfant vous demande protection : la lui refuserez-vous? » Et toutes les mains de se tendre pour jurer que la cause des magistrats calomniés demeurerait la cause de la province jusqu'au jour d'une solennelle réparation.

Rien n'avançait cependant, et le moment était venu de mettre les fermes en adjudication et de rédiger les nouveaux rôles. Acculé dans une impasse par l'invincible inertie de la noblesse, le gouvernement prit tout à coup la résolution de se passer de son vote et de faire statuer provisoirement à la majorité de deux ordres contre un, « vu l'urgence et le cas manifeste de force majeure. » En exprimant leurs alarmes de cette résolution, l'église et le tiers ne tardèrent pas à en admettre la nécessité « pour cette fois et sans tirer à conséquence pour l'avenir. » A la suite de débats auxquels la majorité de la noblesse avait cessé de prendre part, les deux ordres prononcèrent l'enregistrement d'un ordre du roi qui portait en substance que, « sa majesté étant informée du refus obstiné de la noblesse de concourir à délibérer sur aucune des demandes soumises aux états dans le courant de février, considérant que cet ordre a constamment détruit la liberté de l'assemblée sous prétexte de la réclamer, et que les troubles et les tumultes journellement suscités par lui ont contraint l'église et le tiers à délibérer à part dans leurs chambres respectives, ordonne que les avis unanimement pris et déposés au greffe par les ordres de l'église et du tiers sur les demandes faites de sa part et sur les affaires de la province formeront délibération, et seront pris au nom des états et transcrits comme tels sur leurs registres (1). » Le ministère faisait enregistrer dans la même forme un règlement général pour la tenue des assemblées et le mode des délibérations, de telle sorte que la liberté bretonne expira sous le coup des efforts tentés par ses généreux, mais imprudens défenseurs. Au dernier jour du mois de mai 1767 s'ouvrit, en se prolongeant fort avant dans la nuit, une séance où les haines accumulées durant cinq mois éclatèrent par les plus violentes objurgations. Deux membres des états, MM. de La Moussaye et Levicomte, venaient d'être enlevés par la maréchaussée pour avoir contesté le droit que s'était attribué le monarque. Cet acte arbitraire provoqua dans les rangs de la noblesse

(1) Registre des états de Rennes, 21 mai 1767.

une exaspération fort naturelle, mais à laquelle les deux autres ordres ne parurent pas s'associer, tant la scission était déjà profonde, encore que le tiers ne fût représenté que par quarante-deux députés, dont près de la moitié se composait d'anoblis. Les signes du temps étaient déjà nombreux, et ce n'est pas sans éprouver une sorte de frisson que je lis dans le récit écrit par un témoin de cette scène, toute pleine des grandes menaces de l'avenir : « Au moment où M. l'évêque de Rennes a déclaré les états terminés, M. de Bégasson s'est adressé au tiers, immobile sur ses bancs, et s'est écrié : Messieurs, à la manière dont vous y allez, bientôt vous demanderez nos têtes! »

Tandis que les passions s'allumaient encore ignorées, quoique déjà formidables, le gouvernement de Louis XV continuait sa lutte contre la puissance parlementaire, passant de la faiblesse la plus insigne à la plus aventureuse témérité. M. de La Chalotais et ses cinq coaccusés persistaient énergiquement dans leur appel à la justice. A cette réclamation, appuyée par toute la France, les ministres opposaient la volonté du roi, lequel entendait anéantir jusqu'aux dernières traces de cette affaire en prescrivant à tous l'oubli le plus profond. Ce fut en ces circonstances que le duc d'Aiguillon, comprenant qu'il était devenu un obstacle à la paix publique, supplia le roi de l'éloigner d'une province où les meilleures intentions n'avaient pu lui épargner de grandes fautes. Le *bailliage d'Aiguillon* succomba aussitôt après la retraite de son fondateur, la plupart de ses membres réclamant plus énergiquement que personne le rappel de tous les anciens magistrats. Le duc de Duras, nouveau commandant de la province, appuya le vœu public par des considérations d'apaisement, et le roi ne tarda pas à y déférer. Le 15 juillet 1769, Rennes assistait à une solennité qu'il faut saluer comme l'un des premiers triomphes remportés en France par la puissance de l'opinion publique. Ce jour-là, aux acclamations d'un peuple qui s'était courageusement associé à toutes les phases de cette longue lutte, soixante-dix magistrats remontèrent sur les siéges qu'avait honorés leur persévérance; mais, bien loin de calmer les passions suscitées en Bretagne par l'administration précédente, l'éclatant succès de ses ennemis rendit ces passions plus implacables. La province se couvrit d'écrits anonymes dans lesquels l'ancien commandant était accusé de tous les crimes, y compris celui d'assassinat. On imagina de rajeunir la ridicule histoire de l'abbé Clémenceau, lequel aurait organisé, sur la provocation du duc d'Aiguillon, une tentative d'empoisonnement contre M. de La Chalotais en subornant l'un de ses gardiens; enfin, l'imagination du peuple se donnant pleine carrière, on fabriqua le dramatique roman d'une exécution clandestine pour

l'accomplissement de laquelle M. d'Aiguillon, travesti en domestique, serait arrivé de nuit à Saint-Malo accompagné de plusieurs bourreaux, lesquels s'occupaient des apprêts du supplice, lorsqu'un contre-ordre du roi, expédié par un courrier arrivé ventre à terre, aurait sauvé les prisonniers une demi-heure avant l'instant fatal.

L'absurdité d'un pareil conte avait été un stimulant pour la crédulité populaire, et dans certains momens tout le monde est peuple: aussi l'ancien parlement fut-il à peine rétabli que, trompant les vues de conciliation qui avaient provoqué son rappel, il s'empressa d'informer sur ces rumeurs en leur donnant une consistance qu'elles ne pouvaient avoir par elles-mêmes. En avril 1770, il rendit un arrêt portant injonction « d'instruire sur les faits de subornation, de faux témoignages et autres crimes imputés au sieur duc d'Aiguillon. » L'instance flétrissante dont le menaçaient ses adversaires implacables conduisit l'homme qui, sans avoir forgé la trame des billets anonymes, y avait certainement applaudi, à réclamer la juridiction de la cour des pairs pour se défendre contre la calomnie, dont il connaissait à son tour les amertumes. On sait comment ce procès, autorisé par Louis XV, fut suspendu tout à coup par un ordre royal après avoir été ouvert avec une grande solennité. Personne n'ignore enfin comment le duc d'Aiguillon, appelé au ministère par l'influence de Mme Du Barry après le renvoi du duc de Choiseul, devint avec le chancelier Maupeou l'instrument principal du coup d'état sous lequel aurait succombé pour toujours la puissance parlementaire, si lors de son avénement à la couronne Louis XVI n'avait cru devoir la relever. En indiquant ces faits, je ne devance un moment l'ordre des temps qu'afin de placer dans son cadre la vie complète de M. de La Chalotais. Au début du nouveau règne, le vieux procureur-général, comblé des distinctions de la cour, reprit à Rennes la charge dont l'exercice actif passa à M. de Caradeuc, son fils. Celui-ci périt en 1793 sur l'échafaud, où son noble père aurait porté sa tête, s'il avait assez vécu pour voir l'ère des expiations succéder à celle des fautes. M. de La Chalotais était mort en 1785, pleuré par l'ardente génération dont il avait été l'un des maîtres, et par la Bretagne, à laquelle il n'eut pas la douleur de survivre, laissant à la postérité le souvenir d'une carrière remplie par des travaux moins durables que son nom, et terminée par la lutte glorieuse durant laquelle, martyr lui-même de la haine et de la calomnie, il souffrit trop des passions d'autrui pour ne s'être pas demandé à l'heure suprême s'il s'était toujours bien défendu contre les siennes.

L. DE CARNÉ.

LA

COCHINCHINE FRANÇAISE

DEPUIS L'ANNEXION DES PROVINCES DU SUD.

Depuis de longues années, la France ne semble plus croire les colonies nécessaires à la grandeur et à la prospérité du pays. Nous avons presque perdu le goût de ces possessions lointaines qui créent d'immenses débouchés à l'industrie nationale, et portent, comme en Angleterre et en Hollande, la richesse expansive d'un grand état ou d'un petit royaume à son plus haut degré de puissance. Les causes de cette indifférence sont multiples, et nos pertes douloureuses au siècle dernier, nos désastres maritimes, l'ancien régime commercial, l'abolition de l'esclavage, ont beaucoup contribué à paralyser notre élan. Peu à peu notre pavillon a cessé de dominer sur les mers, les capitaux français ont abandonné les opérations coloniales, et la nation a déserté le champ des explorations lointaines. Sous tous les régimes néanmoins, les gouvernemens ont essayé de jeter encore la France dans ces grandes entreprises en créant pour nos produits, pour nos marines de guerre et de commerce des ports de relâche, des centres nationaux sur divers points du globe. C'est à cette préoccupation constante que nous devons le maintien de nos droits sur Madagascar et les établissemens de Taïti, de la Nouvelle-Calédonie, de Cochinchine; mais ces prises de possession n'ont réveillé en France aucune ardeur, et l'esprit public ne s'en est ému que lorsque des complications fortuites, nées sur le sol même de ces contrées, menaçaient de troubler la paix de

l'Europe. En un mot, il y a chez nous tendance à considérer une conquête lointaine comme l'idée et l'œuvre personnelle d'un souverain ou d'un ministre, et bien rarement on la regarde comme une nécessité et une richesse pour la France. Alors l'opinion reste froide, critique l'opération, doute du résultat économique, craint une catastrophe finale, et le commerce maritime suit sa routine ordinaire.

C'est ainsi que l'annexion des trois provinces du sud de la Basse-Cochinchine, faite au mois de juin dernier en quelques jours, sans pertes d'hommes ni dépenses sérieuses, a passé presque inaperçue. Cependant c'est de cette époque seulement que la colonie, après six années de luttes et d'efforts, s'est assise sur des bases durables, et qu'elle a conquis sa véritable position politique et commerciale dans le monde de l'extrême Orient. Nous n'avons en effet plus rien à craindre des trahisons de la cour de Hué, maintenant que ses mandarins n'ont plus d'accès sur notre territoire. Le roi Tu-duc, avec des ressources financières restreintes et des moyens d'action relativement bornés, ne peut plus revendiquer ces provinces, qu'il a perdues pour avoir déchiré le traité signé avec le vice-amiral Bonard. L'annexion n'a point eu pour mobile de vaines idées d'agrandissement; nous avons voulu conquérir un gage de sécurité pour l'avenir en occupant le foyer d'insurrections incessantes fomentées contre notre autorité et nos droits. Du côté de l'est, une chaîne de montagnes nous sépare de l'empire d'Annam; au nord, nous sommes couverts par le protectorat que nous exerçons depuis quatre ans sur le Cambodge; à l'ouest et au sud, la mer nous sert à la fois de limite et de défense. La colonie a donc ses frontières naturelles. Son territoire représente le quart de la superficie de la France; la fécondité de la terre rappelle celle des deltas que forment les grands fleuves avant de se jeter à la mer; les recettes locales approchent sensiblement de 9 millions; la valeur des exportations et des importations a, l'année dernière, atteint près de 64 millions de francs, et la navigation a occupé un nombre de bâtimens jaugeant ensemble 500,000 tonneaux environ, en faisant entrer dans ce compte les barques annamites pour le chiffre de 130,000 tonneaux; enfin la demande du riz à Saïgon est illimitée; la qualité produite dans notre colonie fait prime sur les marchés de Chine, et le cours de cette denrée s'y établit d'après les prix français.

Tels sont les principaux élémens de prospérité que la France est appelée à mettre en valeur. Aussi les esprits prévoyans sont-ils en droit de demander si les idées gouvernementales qui régissent cette population agricole de trois millions d'Asiatiques sont à la hauteur des progrès de la civilisation moderne en matière d'ini-

tiative individuelle, de liberté commerciale et d'économie politique. Involontairement aussi, dès que l'on s'occupe de colonisation, on se prend à penser à cette poignée de Hollandais qui commandent à 50 millions d'indigènes dans les Indes néerlandaises. On sait qu'ils ont implanté à Java un système de culture et d'administration qui a fait la richesse des habitans et rapporté à la mère-patrie jusqu'à 40 millions de francs par année. Sans tenir compte des différences de temps et de mœurs, on espère que sur cette terre neuve de Cochinchine les mêmes principes pourraient être adoptés. Il est donc intéressant, après avoir étudié les causes qui nous ont conduits à l'annexion des trois provinces du sud de la Basse-Cochinchine, de connaître les raisons qui ont fait adopter à Saïgon la liberté illimitée du commerce et de l'achat des terres par les hommes de toute race au lieu du monopole exclusif et du régime féodal suivi à Java.

Nous avons repris bien tard notre rang parmi les nations colonisatrices; aussi, de tous les systèmes de gouvernement, de culture et d'exploitation, nous avons dû choisir le plus rapide et le plus sûr pour atteindre le but vers lequel tendent toutes les nations en fondant un établissement lointain, c'est-à-dire indemniser la métropole de ses dépenses extraordinaires ou payer l'intérêt de la dette contractée pour créer la colonie sans appauvrir le sol, ni pressurer les habitans. En ce moment, l'Angleterre, dégagée de ses préoccupations continentales, n'hésite pas à s'imposer d'un nouveau *penny* sur le revenu pour trouver les 100 millions nécessaires au maintien de son prestige en Orient et fonder peut-être des comptoirs en Abyssinie; la Hollande n'a pas craint non plus de créer en 1832 une compagnie au capital de 75 millions de francs pour mettre en valeur l'île de Java, tandis que nous avons fondé notre colonie de Cochinchine sans emprunts et sur les ressources des budgets ordinaires ou extraordinaires. Les points de départ sont donc bien différens, et c'est de l'histoire de notre passé, de l'examen de notre état présent et de la comparaison avec les progrès et le but de nos puissans voisins que l'on pourra conclure si les institutions en Cochinchine assurent ou non à notre établissement un avenir prospère.

I.

La géographie de la Basse-Cochinchine a été faite ici (1), elle n'est donc plus à faire; mais, pour généraliser la connaissance parfaite des lieux, pour fixer dans les mémoires l'assiette du pays et

(1) Voyez la *Revue* du 15 mars 1867.

notre position politique avant l'annexion des trois provinces du sud, il est nécessaire de comparer physiquement notre colonie à une terre familière à tout le monde, à l'Égypte par exemple. Si l'on ne tient pas compte de l'orientation, un observateur placé dans la Méditerranée peut se figurer l'empire d'Annam représenté par les déserts de Libye et les côtes de Tripoli. Après une conquête et un traité, nous serions devenus maîtres dans le delta du Nil du port d'Alexandrie et de la branche de Damiette, laissant à l'ennemi la souveraineté des bouches de Rosette, tanitique et pélusiaque, avec libre passage sur notre possession pour ses agens, ses préfets, ses lettrés et ses barques. Dans cette hypothèse, et pour compléter la similitude, la Haute-Égypte figurerait le royaume du Cambodge, et la Mer-Rouge le golfe de Siam; le Nil rappellerait alors le Mekong, avec lequel il a tant de ressemblance par ses crues périodiques et fécondes. Nous formions, on le voit, une enclave dans l'empire cochinchinois, et on comprend combien nous étions abordables par tous les points, avec quelle facilité les bandes de pirates et de pillards trouvaient en quelques heures un refuge assuré chez leurs compatriotes par le réseau d'*arroyos* qui relient entre eux les bras du Cambodge que nous ne possédions pas encore. A la rigueur même, les Annamites pouvaient se concerter, se réunir au large, sur les bancs, au milieu des pêcheries qui encombrent les embouchures du fleuve, tomber à l'improviste sur les centres ralliés à notre domination, et, profitant d'une marée favorable, disparaître, laissant l'incendie derrière eux, sans que l'on pût les poursuivre efficacement, ni soupçonner leur connivence avec les autorités des trois provinces du sud.

Jusqu'à l'année dernière, la cour de Hué n'avait cependant jamais manqué ouvertement aux clauses du traité conclu par l'amiral Bonard. Les échéances de l'indemnité de guerre stipulée pour nous et les Espagnols, souvent reculées, finissaient toujours par être soldées; mais les mandarins abusaient étrangement de leur droit de libre circulation sur nos terres. Ils encourageaient les résistances à nos ordres et semaient partout des doutes sur la perpétuité de la présence de nos troupes dans le pays. Notre attitude les encourageait peut-être dans cette voie, car un instant nous avions paru hésiter devant les dépenses de première installation, et l'on avait pensé même à ne garder de nos provinces que quelques comptoirs commerciaux, espèces de ports francs intérieurs, reliés entre eux par des routes stratégiques et défendus par une garnison réduite. C'était perdre les résultats déjà obtenus sans compensation dans l'avenir et compromettre les Annamites qui s'étaient dévoués à notre cause. On sait quelles hécatombes humaines signalent tou-

jours la rentrée d'Asiatiques sur un territoire qui leur est rendu par traité, ou qu'ils reconquièrent par les armes. Les représailles eussent donc été terribles, et, si cette idée d'occupation limitée eût été mise à exécution, la marine l'eût frappée d'une réprobation générale. Cependant les mandarins avaient eu bien vite connaissance de ce projet avorté, et ils l'exploitèrent habilement pour ébranler notre crédit et diminuer notre prestige aux yeux de ce peuple crédule, craintif et ignorant. D'ailleurs, il y a quatre ou cinq ans, la langue et l'écriture annamites nous étaient encore peu connues; les lois, les mœurs et les habitudes ne nous étaient pas familières, et nous froissions souvent le peuple ou les principales familles quand nous cherchions le plus à nous les attacher. Il suffisait alors de donner un peu d'argent aux mécontens, de montrer un cachet de mandarin, de parler d'un ordre secret venu de Hué, de lancer dans les campagnes quelques hommes influens, pour mettre en un instant tout le pays en feu. Il nous fallait un effort considérable pour comprimer vite et à propos ce mouvement qui n'avait pourtant rien de national; l'année de culture était compromise, le commerce souffrait, et notre population se désaffectionnait parce qu'elle n'avait pas toujours été protégée à temps. Malgré ces troubles incessans, nos recettes locales, au mois de mars 1866, s'élevaient à près de 4 millions; l'administration coloniale commençait à fonctionner avec intelligence des hommes et des choses, la marine et l'armée rivalisaient de vigilance et de fermeté : aussi les bandes de pillards ne pouvaient-elles plus s'établir nulle part avec solidité. Une inquiétude sourde, une sorte de malaise planait toutefois sur le pays. Les Annamites ne cultivaient que ce qui leur était strictement nécessaire pour se nourrir et payer l'impôt, et les transactions restaient nulles. Chacun voyait d'où venait le mal, et sentait que, pour y porter un remède immédiat, il fallait non plus garder une sorte de défensive, mais frapper l'ennemi chez lui, au cœur de la rébellion.

Cette solution était naturelle, nettement indiquée par les événemens du passé. D'ailleurs les griefs contre la cour de Hué étaient si réels et si sérieux, qu'au nom même de notre sécurité personnelle il fallait en finir. Notre invasion dans les trois provinces du sud paraissait tellement imminente aux mandarins militaires de Vinluong et de Chandoc, qu'effrayés de la responsabilité qu'ils avaient encourue, impuissans à nous résister en face, ils tentèrent une diversion et nous suscitèrent les plus graves embarras au nord de nos possessions, entre Tayning et le Cambodge. Depuis 1863, ce dernier royaume avait été placé sous notre protectorat, autant pour le sauver de lui-même que pour mettre fin aux prétentions que les cours

de Hué et de Siam s'arrogeaient sur ce pays, déchiré et affaibli depuis un siècle par la plus effroyable anarchie. De tout temps, le roi de Cambodge avait été un souverain absolu, le régime des terres féodal et la polygamie admise. A la fin de chaque règne, les prétendans au trône, toujours nombreux, cherchaient à conquérir le pouvoir par la guerre civile. Ces divisions intestines étaient éternisées encore par les mandarins de Bangkok ou d'Annam, qui se disputaient la suzeraineté de cet état au nom d'anciens droits fort douteux. A ce jeu terrible pour un peuple, les Cambodgiens, malgré leur ancienne et puissante civilisation, attestée par les ruines d'Angor, avaient perdu tout sens moral et politique; profitant du manque absolu d'administration intérieure, les Siamois avaient pu leur enlever deux de leurs provinces.

Il était impossible de laisser subsister un désordre aussi permanent sur notre frontière nord; cette grande vallée du Mekong, riche en produits précieux, comme le coton, l'indigo, l'ivoire, les arachides, fournissait de plus à notre colonie un nombreux bétail, dont nous ne consommions pas moins de 12,000 têtes par an, au prix de 35 francs la tête à Saïgon. Aussi l'amiral de La Grandière, qui venait d'être nommé gouverneur de la Cochinchine, se hâta-t-il de faire élire Norodon roi du Cambodge. Il lui donna l'investiture, lui fit accepter notre protectorat, plaça près de lui un officier pour le guider, une petite garnison pour le défendre, et fit renvoyer à leurs cours les ambassadeurs de Hué et de Siam. Afin d'éviter toute difficulté dans l'avenir, le gouverneur amena et interna à Saïgon Fracleo-fa, frère du roi, et un Cambodgien du nom de Pou-Combo, espèce d'illuminé se disant de sang royal, qui avait erré vingt ans comme bonze dans les forêts du Laos.

Pendant trois années, tout resta calme du côté du Cambodge. Un jour, en mars 1866, Pou-Combo disparut de Saïgon et gagna le terrain vague situé entre le Mekong et Tayning. Montrant à quelques fanatiques des tatouages qui, selon lui, prouvaient son origine royale, il sema l'agitation sur toute notre frontière. Le capitaine de Larclause, qui le connaissait, alla au-devant de lui sans armes et en ami. Pou-Combo le laissa assassiner sous ses yeux. La rébellion alors redoubla d'intensité, et la mort du colonel Marchaisse, tué peu après dans une reconnaissance hardie, vint augmenter la confiance de l'ennemi. En quelques jours, l'insurrection prit des proportions considérables. Oudon, la capitale sacrée du Cambodge, Pnon-Pen, le chef-lieu politique et militaire, étaient menacés au nom du prétendant Pou-Combo. Tout le long du grand bras du Mekong, qui nous séparait des provinces annamites, des attaques journalières effrayaient les indigènes, troublaient les centres de population, fatiguaient les troupes, et menaçaient presque la banlieue de Saïgon.

Au fond, le danger n'était pas grand : l'ennemi, peu nombreux, organisait sa résistance dans les rizières et les terrains inondés pendant la saison pluvieuse plus qu'il ne songeait à une attaque sérieuse pour nous jeter à la mer; mais on comprend l'effroi que peuvent causer dans un pays plat des incendies qui s'allument chaque soir sur plusieurs points de l'horizon, sans parler des marches mystérieuses de soldats à travers la campagne et des coups de feu que l'on entend au loin. Nos troupes, rapidement concentrées sous les ordres du comm andant d'infanterie de marine Alleyron, marchèrent au nord, appuyées dans les *arroyos*, les *vaïcos* et le Mekong par des canonnières, et entamèrent contre un ennemi insaisissable, dans la boue, sous un soleil de plomb ou des orages diluviens, une des campagnes les plus pénibles qui se soient faites en Cochinchine. Dans ce pays, où l'ennemi a vis-à-vis de nous une infériorité notoire, il y a peu de gloire à acquérir; mais le soldat européen, énervé par le climat et les marches dans des marais sans fin, a besoin de toute son énergie, de tout son honneur militaire, pour ne pas s'arrêter en route, brisé par la fatigue ou la fièvre. Rien ne vient l'animer : les engagemens sont rares, le paysage splendide se répète avec une monotonie qui fatigue, on croit toujours revenir au même point, tourner dans un même cercle. L'histoire de cette campagne, malgré l'importance des résultats, peut donc se résumer en quelques mots. La colonne Alleyron, opérant dans le nord de Tayning, rejeta l'ennemi sur les troupes du général Reboul, qui gardait le Cambodge. Pou-Combo, pris entre deux feux, serré de près par la flottille, laissa débander ses hommes et disparut. Au commencement de l'année 1867, tout paraissait rentré dans le calme. En étudiant avec soin la situation, on eut bien vite acquis la certitude que les mandarins des trois provinces étaient les auteurs de cette levée soudaine de boucliers. Les papiers trouvés sur les morts et les renseignemens fournis par les prisonniers ramassés sur les champs de bataille ne laissèrent plus de doute à cet égard. Pou-Combo avait été payé par les autorités annamites; celles-ci avaient fourni les vivres, l'argent, les hommes, les plans, ainsi que les barques qui portaient les fuyards dans un asile assuré et les renforts aux points vulnérables. L'amiral gouverneur se plaignit à Fan-tan-gian, chef suprême pour Tu-duc des provinces annamites limitrophes, de cette violation des traités et de la connivence des mandarins placés sous ses ordres. Fan-tan-gian n'était pas personnellement coupable, il usait au contraire ses forces à faire respecter la foi jurée; mais, comme tous les représentans des pouvoirs faibles ou expirans, il était peu obéi. L'amiral n'insista point, et attendit avec patience les événemens.

Dans tous les pays agricoles, il est des époques périodiques pendant lesquelles les agitateurs peuvent facilement recruter des hommes, organiser *une Vendée*. C'est le moment où les travaux des champs sont terminés. En Cochinchine, ce chômage tombe à peu près vers la fin du mois de mars, au commencement de la saison des pluies. En prévision de nouveaux troubles, on distribua donc les troupes, les irréguliers et les canonnières pour la défense et pour l'attaque; puis, sans mouvemens apparens, on se tint prêt à tout. Au mois de mai 1867, à date fixe et prévue pour ainsi dire, Pou-Combo se retrouva aux mêmes lieux avec les mêmes projets et les mêmes prétentions au trône de Norodon. L'amiral ne l'attaqua pas directement; il lança contre lui Fra-cleo-fa, le frère du roi, qui demandait avec instance à se mettre à la tête de Cambodgiens fidèles. Pou-Combo fit son jeu ordinaire, inquiéta plusieurs points à la fois, signalant son passage par des incendies; mais Fra-cleo-fa, bien armé par nos soins, appuyé de loin par la garnison de Tayning et une petite colonne mobile, marcha vigoureusement en avant, prenant chaque jour plus d'ascendant sur ses hommes et gagnant du terrain sur l'ennemi, qui ne tint nulle part. Pou-Combo, abandonné de tous, même de ses partisans les plus dévoués, prit la fuite vers les déserts et ne reparut plus. Pendant ce temps, les troupes et les bâtimens de flottille se concentraient à Saïgon et à Mytho, où chacun attendait fiévreusement le signal du départ pour les trois provinces annamites. C'était moins un désir de gloire qui animait les troupes que la certitude de terminer bientôt et à jamais d'éternelles rébellions. Pour le commerce, tant français qu'étranger, le moment était enfin venu où il allait pouvoir s'asseoir solidement; on tenait le vrai remède à tous ces pillages de champs ou de barques, la solution des incertitudes qui ruinaient les combinaisons les plus sûres, et annulaient les forces productives d'un pays si riche.

Le 19 juin dernier, à la pointe du jour, les canonnières, portant un millier d'hommes, mouillèrent devant Vinluong et l'investirent en quelques instans par terre et par eau. Les habitans, plus curieux qu'effrayés, étaient groupés sur les rives du fleuve. Aucune résistance ne fut faite à notre entrée dans la citadelle, restée ouverte. Bientôt après le gouverneur Fan-tan-gian, accompagné des mandarins militaires et civils, sortit de la place et vint à bord de l'*Ondine*, où flottait le pavillon du vice-amiral de La Grandière. Si petit que fût le cadre, l'entrevue empruntait aux circonstances une certaine solennité, car Fan-tan-gian nous apportait la soumission d'une population de plus de 500,000 âmes. Dans une allocution courte et digne, il recommanda les provinces à la clémence du

vainqueur, et, après avoir fait ses réserves pour les propriétés particulières de l'état, il revint à terre donner des ordres pour que toute l'administration et les armes nous fussent remises sans luttes et sans tromperies.

Le 21, nous prenions Chandoc et bientôt après Hatien, chefs-lieux des deux autres provinces. En moins d'une semaine, les principaux marchés, les villages et les centres importans étaient occupés sans difficultés. Partout nos inspecteurs voyaient les maires annamites leur remettre paisiblement les cahiers d'impôts, leur confier la garde des forts et des édifices publics et abandonner ensuite leurs fonctions. En quelques jours, l'annexion était faite sans un coup de fusil et sans le moindre préjudice pour la navigation fluviale, qui ne perdit pas une marée. Les douanes intérieures et les fermes d'impôt iniques furent abolies le jour même de notre entrée; le gros de nos troupes regagna Saïgon, laissant des garnisons suffisantes, et le voyageur qui eût traversé ces provinces nouvelles la veille de notre prise de possession et le lendemain n'eût rien trouvé de changé dans l'attitude calme des habitans.

Les fonctionnaires d'un grade un peu élevé demandèrent et obtinrent de retourner à Hué par la voie de terre ou de mer : Fan-tan-gian resta seul. Il voulait, disait-il, négocier, attendre des ordres, remettre entièrement l'administration et surtout assumer sur sa tête la responsabilité des événemens accomplis. Il avait tout fait pour les conjurer, et, s'il avait été impuissant à faire comprendre aux mandarins militaires que la vraie politique nationale était de respecter le traité pour nous enlever tout droit de terminer ces violations incessantes par une annexion, il sut au moins empêcher que les villes ne fussent fermées, les *arroyos* barrés, les citadelles défendues. Il ne voulait ni rendre ni vendre son pays; mais il avait été en Europe, il connaissait nos forces, savait la lutte impossible, et à tout prix il voulait empêcher l'effusion du sang. Il y réussit; cependant, pour que sa mémoire fût sans tache aux yeux de ses concitoyens et de son roi, il devait périr. Il tenta inutilement de se laisser mourir d'inanition, et il attendit ainsi de longs jours, sans que son intelligence si vive parût affaiblie, sans que son sourire si fin et si triste disparût de ses lèvres. Arrivé à la dernière limite d'épuisement, il prit un peu d'opium, fit appeler les siens et quelques-uns de nos officiers qu'il aimait, recommanda solennellement à ses petits-enfans, jeunes encore, de se faire Français de cœur, et s'éteignit. Cette mort fut simple et digne. Elle termina noblement la carrière d'un homme d'état et d'un patriote. La vie de Fan-tan-gian avait été une lutte énergique contre nous. Son dernier acte fut un sacrifice

pour sauver son honneur et l'existence de plusieurs milliers de ses concitoyens.

II.

Le plus aisé de notre tâche en Cochinchine était heureusement terminé; la conquête d'empires lointains sur des races inférieures à la nôtre par l'intelligence et la force matérielle n'a jamais été d'une grande difficulté pour les Européens de toutes nations. Même dans les contrées les plus peuplées, les soulèvemens religieux ou nationaux ne triomphent jamais de poignées de blancs bien commandés; mais, une fois maîtres des principaux forts, des capitales, des clés du pays, les Occidentaux agissent à l'égard des vaincus selon le génie de la nation à laquelle ils appartiennent et les tendances politiques de la société où ils ont vécu. Il y a trois siècles, à l'époque de leurs principales découvertes et de leurs premiers établissemens, les Européens n'eurent guère que deux procédés de colonisation : dans le Nouveau-Monde, c'était l'extermination des indigènes et le remplacement de ceux-ci par des nègres; en Asie, on prenait de vive force une ville comme centre d'un territoire, on s'agrandissait sans cesse par l'annexion rapide des petits royaumes, et on absorbait peu à peu les princes plus puissans, dont on dissolvait les forces par des traités onéreux ou des discordes intestines. Quel que fût d'ailleurs le système de conquête employé, dès que le peuple était soumis, le gouvernement de la mère-patrie était remplacé par l'autorité d'une grande compagnie, véritable société en commandite, dont l'objet fut d'abord la recherche de l'or, et dont la principale source de richesse consistait dans le monopole de tous les autres produits pour ses actionnaires à l'exclusion de ses propres nationaux. Ce fut un moment épouvantable dans la vie des peuples de plus de la moitié du monde, et ces horreurs n'aboutirent qu'à la banqueroute pour les compagnies et à la ruine pour les contrées qu'elles administraient. L'état, désarmé d'abord contre les exactions de ces fermiers, reprit peu à peu sa tutelle sur les populations décimées, et rentra dans la propriété du sol, partout appauvri par ce détestable système de régie. Au commencement de notre siècle, la compagnie des Indes anglaises subsistait seule; mais son action était surveillée strictement par la couronne, dont les droits s'accrurent chaque jour jusqu'à la disparition de la compagnie, il y a quelques années.

Aujourd'hui toutes les colonies qui n'ont point reconquis leur liberté avant ou après notre révolution sont donc gouvernées di-

rectement par les métropoles. Les blancs y jouissent des droits ordinaires qu'ils possèdent dans leur patrie; les naturels y sont traités humainement, suivant leurs traditions séculaires et leurs anciens codes. On respecte la religion, les coutumes et surtout le mode de propriété; mais l'égalité civile n'existe pas encore. L'indigène n'est point jugé par ses pairs, par les hommes de sa race, et ne parvient pas aux grands emplois. En général aussi, le pouvoir militaire perd sa suprématie dès que l'énergie des populations a été domptée, que la force de rébellion a été éteinte, et c'est au pouvoir civil qu'est dévolu le soin d'administrer.

Cette manière de gouverner a fait l'Inde anglaise riche et prospère, soldant son budget local en équilibre ou même en excédant, sans compter les sommes énormes qu'elle rapporte indirectement à l'Angleterre par le commerce, le monopole du sel et de l'opium. Les Hollandais, malgré cet exemple, maintinrent jusqu'en 1830 à Java l'ancien système de colonisation; mais le déficit grandit si promptement que, pour y remédier, ils n'hésitèrent pas à rompre avec les idées économiques les plus accréditées et à organiser tout un système d'administration qui mit l'indigène en tutelle et fit l'état à la fois propriétaire et négociant. C'était créer le servage complet de toute la population autochthone et le monopole de tous les produits; mais les résultats obtenus sont si merveilleux, la similitude du climat avec celui de la Cochinchine est si grande, qu'il est utile de suivre les procédés employés à Batavia pour bien comprendre les motifs qui nous les ont fait rejeter à Saïgon.

Avant l'arrivée des Européens, l'île de Java, malgré la religion mahométane, implantée cinquante ans après l'hégire, était restée bouddhique quant aux institutions : la terre appartenait au souverain ou au conquérant, le régime était féodal, le paysan astreint à la corvée et tenu de travailler les terres de son seigneur. Les Hollandais ou la compagnie qui les représentait, à mesure qu'ils s'établirent, adoucirent ce que ce système pouvait avoir d'excessif en demandant une très faible part des produits des champs de riz qui font vivre l'indigène; mais ils conservèrent la prestation en nature, et l'appliquèrent à la culture forcée des produits exotiques, comme le sucre, le café, le poivre, les épices, qu'ils monopolisaient pour les exporter exclusivement aux Pays-Bas. Lorsque les Anglais s'emparèrent de Java, ils héritèrent des magnifiques routes que venait de tracer en dix-huit mois le maréchal Daïndels, gouverneur pour le roi Louis, et cherchèrent à discréditer le régime hollandais en émancipant le paysan. Ce dernier n'avait eu jusqu'à ce jour en effet que l'usufruit du sol, sans jamais pouvoir en devenir propriétaire. Les Anglais vendirent le plus de terres qu'il leur fut possible, et traitè-

rent même directement pour le revenu ou l'impôt avec chaque indigène, qu'ils considéraient comme fermier et non plus comme serf. Ils appliquaient ainsi les procédés suivis par eux dans l'Inde, et rendaient aux Hollandais, en cas de rétrocession de la conquête, leur rentrée en possession plus difficile. En 1816, les traités contraignirent les Anglais à quitter l'île; mais en l'évacuant ils fondèrent un port franc, Singapore, pour lutter, au moyen d'un entrepôt général de toutes les marchandises et de tous les produits de ces contrées, contre l'exportation similaire de Java. C'était agir en bons politiques, car ils dominaient ainsi le détroit de Sumatra, et se campaient à l'entrée des mers de Chine, où leur marine de commerce, la seule qui naviguât à cette époque, restait maîtresse de l'importation et de l'exportation.

Les Hollandais, en rentrant dans leurs droits, respectèrent les ventes faites; mais, au lieu de traiter en quelque sorte avec chaque habitant indigène, ils s'arrangèrent avec les villages entiers pour la quotité et la répartition de l'impôt. Ils gardèrent la corvée, qui, selon la semaine javanaise, était due un jour sur cinq, et la coutume du pays qui donnait au maître un tiers du revenu de la terre. Ces charges devinrent bientôt exorbitantes, car les indigènes, par respect et par religion, continuaient, après avoir soldé leur redevance aux Hollandais, à payer leurs anciens seigneurs et l'entretien de leur propre culte. On estime qu'à cette époque l'impôt que payaient réellement les Javanais s'élevait à un tiers et souvent à la moitié du produit net. Aussi, jusqu'en 1832, non-seulement l'île ne rapportait rien, mais, l'excédant des dépenses sur les recettes augmentant toujours, le déficit atteignit en 1833 près de 70 millions, c'est-à-dire la valeur d'une année et demie du revenu total à cette époque; tous les impôts étaient en arrière, les terres obérées, engagées dans les mains des Chinois, les usuriers du pays. La Hollande ne pouvait longtemps supporter une pareille charge. La colonie et la mère-patrie marchaient à leur ruine d'une manière si évidente, que, tout remède, même violent, paraissant un moyen de salut, on accepta, bien qu'elles exigeassent pour être appliquées une première mise de fonds considérable, les idées proposées par le général van den Bosch, qui partit en 1832 comme gouverneur des Indes néerlandaises. Il fit reconnaître en principe que l'état restait propriétaire de tout le sol, que la terre ne serait plus aliénée, et que les Hollandais gouverneraient au deuxième degré. Des seigneurs indigènes qualifiés du titre de régens furent ainsi accrédités auprès des résidens européens comme chefs directs de toute la population. Ayant seuls le droit apparent de donner des ordres, ils assumaient la responsabilité et au besoin l'odieux de tous les actes

de l'administration. C'était accorder aux Javanais un semblant de gouvernement national, tout en laissant aux résidens une autorité réelle sur les régens, qu'ils conseillaient, nommaient et payaient.

Le général fit liquider immédiatement l'arriéré par les Pays-Bas eux-mêmes, en ouvrant en Hollande un livre de la dette de l'île, dette purement administrative, au capital de 74 millions, chiffre qui représentait celui du déficit, et dont la colonie dut payer la rente à perpétuité. Il fut fait remise à chacun de toute la valeur de l'impôt en retard; les terres furent libérées, ainsi que le travailleur, qui n'en garda que l'usufruit. Le travail forcé fut à peu près aboli, la corvée en nature fut maintenue un jour sur sept seulement, enfin l'impôt foncier fut fixé comme auparavant au cinquième du revenu. Une compagnie privilégiée, au capital de 75 millions de francs avec intérêt à 4 pour 100 garanti par l'état, fut créée à La Haye pour faire les avances nécessaires au planteur et fonder les usines à sucre. Le travail des villages fut encouragé et la rentrée des impôts facilitée par le gouvernement, qui payait d'avance, un peu avant la maturité, la moitié de la récolte sur estimation des notables, et l'autre moitié quand on la faisait rentrer dans les magasins coloniaux. Le prix d'achat au poids pour les divers produits dut être fixé d'avance et rester immuable. On choisit pour l'indigène un taux rémunérateur, mais bien au-dessous de la valeur réelle. L'état bénéficiait donc de la plus-value de la vente faite postérieurement en Hollande, et l'indigène ne se plaignait pas d'être insuffisamment rétribué, car les vivres, les objets de nécessité première, se maintenaient à des prix extrêmement modérés. Les bâtimens nationaux pouvaient seuls transporter les produits de l'île. Ils étaient à cet effet nolisés à tour de rôle, et les armateurs de Hollande avaient à peu près tous les deux ans un voyage assuré au fret élevé de 120 francs le tonneau. Dans les premières années de ce système, le monopole de l'état accapara la culture du thé, du tabac, de l'indigo, du sucre et du café. Il abandonna bientôt les trois premières productions, qui ne pouvaient donner aucun bénéfice sérieux, et se réserva la plantation exclusive des cannes et des caféiers. Les terres restées libres depuis les Anglais et celles vendues par l'empereur de Solo et le sultan de Préanger, en vertu de leurs droits régaliens, respectés par les Hollandais, furent seules exemptées de l'obligation de vendre toute la récolte à l'état; elles payèrent seulement l'impôt du cinquième du revenu en nature.

Le mécanisme de ce vaste engrenage est facile à saisir. Le blanc, à de rares exceptions près, n'est que l'employé, le gérant pour l'état. Il contrôle, surveille et dirige. Le gouvernement encourage et protége la culture du riz, base de l'impôt foncier et nourriture

du peuple; mais il cultive presque exclusivement, au moyen de ses corvées, le café et le sucre, et achète à un prix fixé d'avance ce qui reste de la récolte après que le tribut, c'est-à-dire le cinquième du revenu, a été prélevé. De plus l'état emmagasine, conduit à la mer et transporte en Hollande les produits. Il profite donc de l'intérêt des sommes avancées par lui-même, et vend aux enchères publiques, au cours des bourses d'Europe, les denrées principales de l'île sans se payer de droits fiscaux, bien qu'il les maintienne sur les marchandises dont il laisse la culture libre. Ces revenus se trouvent augmentés par le monopole du sel et de l'opium, par les recettes provenant des îles de Sumatra, des Moluques et des Célèbes, administrées directement, et par des droits de douane qui s'élevaient au commencement jusqu'à 25 pour 100 *ad valorem* pour les marchandises importées par pavillons étrangers. Ce système, établi presque instantanément, était appliqué par une armée de 15,000 fonctionnaires civils soutenus par une force de 10,000 soldats blancs au plus pour une population générale dans tout l'archipel de près de 50 millions de Malais.

En moins de vingt ans, l'île de Java eut 12 millions d'habitans au lieu de 6. Les revenus s'élevèrent de 50 à 200 millions. Le déficit croissant fut remplacé par un excédant de recettes de 90 millions, qui a comblé et au-delà le capital, l'intérêt de la dette et les avances faites pour l'introduction du système. Les dépenses locales et les travaux publics nécessaires au développement des ressources du pays absorbèrent plus de 100 millions, les exportations montèrent à 170 millions, les importations à 125, et, si les guerres entreprises à Sumatra et à Bornéo n'avaient pas entraîné de fortes dépenses, la métropole eût pu encaisser 75 millions par année. Il est admis en général que la moyenne des recettes en Hollande a atteint le chiffre de 40 millions, toutes dépenses payées. L'effet produit en Europe par ces résultats fut immense. Il n'y eut que des admirateurs pour cette administration paternelle et prévoyante, enlaçant l'île entière, descendant aux plus intimes détails, et gérant un empire comme une propriété particulière dont on veut tirer 10 pour 100. Sans doute ces revenus se fussent maintenus indéfiniment à la même hauteur, si l'on n'eût touché à aucun des rouages de cet immense mécanisme; mais les idées marchent, et les nations maritimes, au lieu de chercher la fortune et le bien-être des masses dans le monopole, les trouvent dans la liberté du commerce et l'égalité des pavillons. La Hollande fut donc amenée peu à peu par la force des choses à diminuer ses tarifs de douane, d'entrée et de sortie sans distinction de nationalité, à modifier, de concert avec la France et l'Angleterre, sa loi sur les sucres au dé-

triment de sa production coloniale et de son propre entrepôt en Europe.

Il est rare que l'on puisse allier sans froissemens une demi-liberté à un monopole. Les abus s'infiltrèrent rapidement dans les brèches faites à cet édifice si complet du système de culture. Le gouvernement hollandais restait bien en effet le cultivateur exclusif de Java, mais la Hollande n'en était plus le marché unique. Toutes les anciennes lois se trouvèrent donc d'une application difficile, en contradiction même avec les intentions du législateur, qui avait cherché à concilier les intérêts si opposés de la colonie et de la métropole. D'un autre côté, la Hollande tient à la rente qu'elle tire de l'île, à ces 40 millions payés chèrement, si l'on veut, mais qui l'aident en Europe dans ses travaux et maintiennent ses impôts à un taux relativement peu élevé. Elle ne consacre donc à l'entretien des routes et des ports de Java que des sommes insuffisantes pour accomplir les améliorations impérieusement demandées par les progrès commerciaux. Les chemins de fer sont encore à l'état rudimentaire; les denrées se transportent de l'intérieur à la mer à des prix onéreux, et souvent les communications, interrompues par la saison pluvieuse, déterminent des famines factices dans certains districts, tandis que d'autres regorgent de riz.

L'antagonisme entre la colonie et la mère-patrie est donc bien établi. Deux camps sont en présence, deux théories se disputent ardemment le terrain, et les chambres de Hollande se trouvent elles-mêmes divisées en deux partis : les libéraux, qui veulent l'abolition plus ou moins radicale du système, le retour à l'initiative individuelle, à la liberté d'achat ou de vente des terres, et les conservateurs, qui cherchent à garder, en l'atténuant, si cela est possible, un régime si productif pour l'état et qu'une expérience de près de quarante ans a consacré. La majorité parlementaire des états-généraux de La Haye est libérale. Le gouvernement, trop constitutionnel pour résister longtemps au vœu de la nation, a cependant dissous une fois la chambre. Le pays lui a renvoyé une majorité plus compacte encore, et les ministères qui se succèdent cherchent un expédient qui rende la transition moins brusque, moins préjudiciable à l'équilibre du budget de la Hollande. En principe, on peut affirmer que l'œuvre inaugurée en 1832 par le général van den Bosch est condamnée, et que la grande colonie de Java entrera bientôt, après deux siècles et demi d'existence, dans la période douloureuse d'une réorganisation complète.

Il est évident que l'état compensera promptement les déficits causés momentanément par le changement d'assiette des impôts. Ses revenus seront plus indirects, mais croîtront certainement en

proportion rapide du défrichement et de la mise en exploitation de toute la superficie du sol de l'île. Les Pays-Bas trouveront donc plus tard de larges compensations à la secousse qui va se produire dans leur colonie au nom de la liberté de chacun et pour l'émancipation de la race javanaise. On peut tout attendre du reste du caractère énergique et patient des Hollandais. Leur existence chez eux est une lutte perpétuelle contre la nature; à Java et dans tout l'archipel, chaque pas qu'ils ont fait en avant a été une victoire contre des ennemis nombreux et braves; ils ont gouverné les vaincus avec douceur, et admirablement mis la terre en valeur par leur système de culture. Le temps leur montre tout ce que ce régime poussé à outrance a de factice, ils profitent des avertissemens de l'expérience, et, malgré une polémique violente qui les pousse à la prompte destruction de tout l'édifice, ils attendent le moment favorable pour le reconstruire sur des bases larges et durables, sans pertes pour l'état ni la colonie.

III.

Cette marche lentement progressive du gouvernement néerlandais vers un changement de régime intérieur à Java était encore peu appréciable aux premières heures de notre prise de possession de la Cochinchine. On ne connaissait guère du système du général van den Bosch que les rapides résultats économiques qu'il avait produits. Les observations lues dans les livres écrits sur la colonie ou faites en passant à Batavia, dans une courte relâche, portaient plus à l'admiration qu'à la critique. Une ville splendide, une nature luxuriante, une large hospitalité, une population nombreuse, sage et riche, tout enfin séduisait.

On comprend tout de suite le désir de bien des Français, dès la conquête des trois premières provinces, de prendre pour modèle ce système d'administration qui faisait pour ainsi dire jaillir les millions de la terre. D'ailleurs à cette époque, au commencement de 1862, nous marchions presque dans l'inconnu en ce qui concernait les rapports de l'ancien gouvernement annamite avec ses administrés. Les codes indigènes, déjà traduits cependant, ne suffisaient pas toujours à bien expliquer le mécanisme social de la nation. Les interprètes étaient peu nombreux et obscurcissaient plus souvent qu'ils n'éclairaient les textes douteux. Dans ces conditions, on se sentait porté à changer tout ce qui existait, à suivre des idées préconçues copiées chez des voisins, plutôt qu'à subir le genre d'administration qui avait eu force de loi jusqu'à notre arri-

vée; mais la mise en vigueur des institutions de Java demandait des capitaux considérables, et l'état présent comme l'avenir de la Cochinchine étaient trop peu connus en France et à l'étranger pour qu'on pût faire un appel de fonds et créer une compagnie d'exploitation générale capable d'encourager l'agriculture par des prêts à longue échéance. Tout au plus pouvait-on espérer d'organiser une petite compagnie financière à laquelle on eût affermé les impôts qui se payaient alors en nature, et qu'elle eût remboursés en argent. En Asie, on n'hésite pas à louer les impôts indirects, comme ceux sur l'opium et le sel, pour éviter les frais considérables de gérance; mais confier à une ferme le soin de faire rentrer des revenus directs, c'eût été revenir aux mauvais jours et aux gabelles de l'ancien régime colonial, créer un état dans l'état et surtout engager l'avenir. D'ailleurs les troubles du pays auraient rendu le fonctionnement de cette régie des plus difficiles. La perception, le mesurage et l'emmagasinage des denrées dans des lieux qu'il eût fallu garder par des forces nombreuses seraient venus encore compliquer notre position mal assise.

Les idées s'arrêtèrent un instant à la forme du gouvernement au deuxième degré. Le pays eût gardé ses lois, ses coutumes, ses impôts ordinaires, avec ses propres mandarins, surveillés par des résidens français et appuyés par nos baïonnettes. En conservant à la nation sa tête et en réservant des places à l'ambition personnelle des Annamites instruits, on espérait s'attacher plus facilement les masses et les diriger sans secousse; mais le mode de recrutement des fonctionnaires cochinchinois, copié sur celui de la Chine, offrait peu de garanties. On sait en effet que les candidats doivent, devant des inspecteurs, dans des examens oraux et écrits, faire preuve de mémoire plutôt que d'intelligence. L'instruction publique est restée stationnaire depuis des siècles dans l'extrême Asie; on n'apprend, pour les réciter, que des faits, des contes, des dates, des axiomes religieux ou philosophiques. La carrière ne commence pour les mandarins que lorsqu'ils sont reçus lettrés. Le bon sens et le tact politique leur viennent plus tard sans doute au frottement des hommes et des affaires; mais ils restent toute leur vie emprisonnés en quelque sorte dans un milieu d'idées particulières qui les rendent incapables de s'assimiler nos connaissances et nos progrès. Leur cerveau est comme barré, leur esprit atrophié pour des notions que tout Européen comprend et explique couramment. La langue et l'écriture phonétiques contribuent à les maintenir dans ce cercle qu'ils ne peuvent franchir; les sciences morales ou naturelles et les mathématiques restent lettre morte pour eux.

Nous laisser guider par les lettrés annamites pour assurer notre

domination, c'était une illusion généreuse, mais peu pratique. C'était faire reculer la civilisation européenne et maintenir la nation à un niveau intellectuel qui rendait dans l'avenir tout progrès, même matériel, irréalisable. En supposant qu'ils se fussent ralliés franchement à notre drapeau, la vénalité des dignitaires asiatiques, vénalité qui est passée là-bas dans les mœurs et qui fait partie, pour ainsi dire, des formes de politesse et de gouvernement, nous les eût rendus très promptement impossibles à conserver dans leurs emplois. Nous ne fîmes du reste jamais l'essai de ces différens systèmes, proposés et discutés avec tant d'ardeur par les premiers arrivés. Le seul dessein de la France fut de se mettre à la place de l'administration tombée, en faisant disparaître tout ce que les mandarins annamites avaient eu de dur et d'injuste dans leurs procédés envers la population.

A mesure que l'on connaissait mieux le pays, on comprenait d'ailleurs trop bien la différence radicale qui existe entre les mœurs des Cochinchinois et les coutumes des Javanais pour imposer à la race conquise des principes en contradiction complète avec des habitudes invétérées qui sont tout pour ces Asiatiques, et qu'un vainqueur doit respecter, au moins les premiers jours, sous peine de révoltes et d'émigrations en masse. Dans la Basse-Cochinchine en effet, le régime communal est complet et homogène. Les villages nomment eux-mêmes leurs maires, choisis seulement par les riches propriétaires ou notables, qui portent le nom d'*inscrits*. Ces derniers répondent de l'impôt, le répartissent en assemblée générale entre les terres communales et les propriétés particulières appartenant aux habitans inscrits ou non inscrits. Ceux qui n'ont rien paient de leurs personnes, soit en corvées pour l'état dues quatre jours par mois, soit en travail supplémentaire sur les terres de tous, soit comme miliciens. L'ancien régime annamite exigeait un homme sur sept comme soldat, que le village nourrissait, habillait et payait. En outre les recettes du gouvernement étaient basées sur la superficie et sur les qualités des terres, qui étaient divisées en quatre classes, suivant la richesse du sol et la nature des produits. La rente foncière, équivalant au dixième du revenu, se payait en nature; les contribuables transportaient à leurs frais les denrées dans les magasins du chef-lieu. Des cahiers tenus dans les villages, au centre principal, auprès du chef suprême du pays, et semblables à nos rôles de contributions, enregistraient les noms des inscrits, des non inscrits et des miliciens, la superficie et la nature du sol, l'impôt total du village et la cote de répartition entre tous les membres de la communauté.

La centralisation et le contrôle administratif étaient faciles, car,

si le village était mal géré ou trop lourdement chargé d'impôts, les non inscrits disparaissaient. On ne les retrouvait plus au recensement qui se faisait tous les six ans, et les notables ou inscrits, obligés de faire face aux mêmes contributions et de payer pour les absens, avaient tout intérêt à défendre la cause commune et à établir la taxe de chacun avec équité. Au-dessus de ces villages se gouvernant eux-mêmes régnaient despotiquement les mandarins, qui se gardaient bien de toucher au régime intérieur des centres. Dans leurs tournées d'assises ou d'inspection, ils recevaient des cadeaux moyennant lesquels ils consentaient à ne pas trop augmenter l'impôt, et pour les améliorations de détail s'en rapportaient volontiers aux notables, qui restaient souverains maîtres à cet égard. Il est inutile d'insister sur la simplicité de ce système. Si l'on suppose le pays tranquille, les routes ouvertes et la navigation fluviale libre, l'achat des produits augmentera; la population, le défrichement du sol, suivront une progression ascendante, et le revenu général croîtra sans que l'impôt du dixième ait varié, sans que l'indigène soit pressuré. L'administration locale française pouvait sans danger simplifier encore ces rouages en mettant quelques Européens à la place des mandarins, trop nombreux dans les centres principaux, et en s'en servant pour répartir l'impôt par village, percevoir les droits, rendre la justice et commander les irréguliers de la milice chargés de la police des provinces.

Dès la fin de l'année 1863, l'hésitation n'était plus permise, nos trois provinces étaient pacifiées en grande partie, on n'y signalait plus que des incursions et des rébellions sans importance. On pouvait rendre dans une certaine mesure le pays à lui-même et lever l'état de siége, maintenu jusqu'alors. Les pouvoirs militaire et civil furent donc séparés, et l'administration des indigènes remise entre les mains d'un corps particulier d'inspecteurs relevant d'un directeur de l'intérieur résidant à Saïgon. Cette organisation fut complétée par un ensemble de mesures propres à développer rapidement les forces vives du pays. La liberté illimitée du commerce fut proclamée par la déclaration de Saïgon qui affranchit tout notre territoire de Basse-Cochinchine des droits de douane extérieure ou intérieure. La liberté civile fut reconnue par l'admission de toutes les races du monde dans nos possessions. L'égalité fut maintenue entre tous, vainqueurs, vaincus et immigrans, par les mêmes charges devant l'impôt, les mêmes devoirs devant la loi et à l'égard les uns des autres. Enfin la dignité de l'indigène fut relevée et sauvegardée par l'abolition des coups de bâton et l'adoucissement des punitions barbares qu'édictaient les codes annamites.

Ainsi, sans augmenter les impôts, sans toucher à l'assiette des

revenus ni au système suivi depuis cent ans dans les provinces, on arriva peu à peu à percevoir les taxes en argent, et on n'hésita point à chercher une amélioration dans les recettes par des contributions indirectes, les seules que le peuple le plus soumis supporte facilement. Les fermes de diverses natures, les droits d'enregistrement, de mutation et de patente, enfin l'impôt foncier des grands centres, supérieur à celui des champs de culture, furent successivement augmentés ou établis depuis 1863. En même temps l'on abaissait l'impôt des milices de un homme sur sept à un sur quatorze; le régime des corvées était adouci par la faculté de rachat et la facilité pour les villages de compter par journées de travail dû pendant l'année au lieu de fournir un nombre d'hommes fixe à la première réquisition. On évitait par là de dépasser les charges que peut supporter une population en pleine voie de prospérité, et l'on faisait correspondre les accroissemens d'impôts indirects à une augmentation dans le bien-être de tous et au développement du mouvement commercial. Aussi la statistique du port de Saïgon accusait-elle pour l'année 1867 la présence de 887 navires ou barques représentant un déplacement de 500,000 tonneaux, dont 260,000 pour l'importation, et une valeur de 55 millions de francs, dont 30 d'importation. Les budgets de recettes locales des années 1864, 1865, montaient de 4 millions à 4 millions 1/2; au mois d'avril 1867, les comptes définitifs arrêtaient l'exercice à 5 millions, sans compter la valeur des corvées, estimées 900,000 francs et appliquées aux travaux publics. Durant notre occupation restreinte, les dépenses nécessaires de la colonie s'élevaient à 5 millions, y compris une subvention de 1 million qu'elle consacrait au service de la marine. Le ministère de son côté restait grevé de 15 à 20 millions pour l'entretien d'une garnison de 8,000 soldats et marins, d'une flottille de 26 navires, pour la construction d'ateliers, de casernes et d'hôpitaux. L'écart entre les dépenses générales de la colonie et les recettes locales avait été ramené dans ces derniers temps à 14 millions; il pouvait même être réduit à 8 millions en faisant supporter par la métropole certaines dépenses de matériel et de solde. On prévoyait des augmentations certaines de revenus dans l'avenir, soit par l'augmentation du nombre des habitans, soit par les défrichemens et les taxes indirectes; mais les calculs les plus sages, basés sur les élémens de prospérité dont on disposait dans les trois provinces, ne pouvaient faire espérer, en 1877 par exemple, plus de 10 millions de recettes. Ainsi, en dix ans, les ressources de l'état doublaient; mais les dépenses se maintenaient forcément au même niveau, puisque la garnison et la marine gardaient un effectif aussi fort et que les édifices de l'état étaient pour

la plupart à réparer ou à construire. Notre ancienne situation rendait donc l'équilibre des budgets impossible à réaliser, même d'ici à de longues années, et la colonie restait une lourde charge pour la France.

Après la prise des trois provinces du sud, les cahiers d'impôts des villages, dépouillés avec soin, permirent d'établir aussitôt un avant-projet de budget de recettes basé sur les chiffres officiels de l'ancien régime annamite, et l'on acquit la certitude que les revenus de toute la Basse-Cochinchine s'élèveraient, pour l'exercice 1867-1868, à plus de 8 millions et demi, sans compter la valeur des corvées. Dès le lendemain de notre prise de possession, les ressources locales atteignaient donc un chiffre que nous n'osions pas espérer de longtemps avec notre position sans frontières sérieuses. L'annexion des trois provinces nous a fait avancer de dix années en un jour, et à ce point de vue on ne saurait trop approuver une décision qui a créé la sécurité de la colonie, et doublé ses revenus sans effusion de sang. Là ne s'arrêtent pas les résultats obtenus par notre conquête. Les mêmes calculs qui faisaient prévoir l'accroissement des revenus dans notre occupation restreinte acquièrent une précision bien plus grande pour la même période de dix années, maintenant que nous dominons sur la totalité du sol. Dès à présent en effet disparaît toute incertitude sur les événemens qui vont se produire, car la pression occulte des mandarins sur la population annamite est anéantie. On ne verra plus cette masse de gens et de produits changer en quelques heures de rives de fleuve, et par conséquent de patrie, laissant par leurs continuelles émigrations des terrains en friche aussi bien de notre côté que de celui de l'ennemi. A l'extérieur, nous redevenons maîtres de tout le commerce du golfe de Siam. La piraterie cesse sur ces côtes. Le cabotage de Bangkok, rassuré déjà par un traité récemment conclu avec nous, peut reprendre son ancienne route si productive des ports d'Hatien et du Rac-gia. L'écoulement des denrées du Cambodge s'effectue à l'intérieur par le réseau de nos *arroyos* ou par les bras du Mekong sans dommages ni droits fiscaux. Les impôts de guerre, payés en nature chez les Annamites et diminuant ainsi l'exportation du riz, disparaissent. Les douanes inutiles qui barraient pour ainsi dire chaque coude de canal et gênaient toutes les transactions sont abolies. L'impôt des milices, qui pesait lourdement sur les villages en hommes et en argent, abaissé d'abord de un homme sur sept à un soldat sur quatorze, est descendu à un sur vingt et un. La circulation si grande des barques augmente encore, et les causes de misère, amenées par l'état de trouble permanent, le manque de bras et de commerce, s'évanouissent par le seul fait de notre domina-

tion. Notre présence rassure ainsi non-seulement les indigènes, mais encore toutes les nations de l'Europe, dont les navires viennent à Saïgon charger les riz de ces contrées, où il y a deux récoltes par an.

L'augmentation certaine de recettes que produiront le défrichement des terres, la culture des produits coloniaux, principalement celle du riz, en se basant sur le maintien de l'impôt actuel, qui est d'un dixième du revenu, permet donc d'estimer que la Basse-Cochinchine doit rapporter dans dix ans environ 15 millions de francs, sans faire entrer dans ce calcul la valeur des corvées, estimée à 2 millions. Les revenus indirects, l'exploitation des forêts, la plantation des cannes à sucre, la culture et l'exportation du coton du Cambodge, viendront plus tard augmenter ces ressources locales; mais, en fait de prévisions de budget, il est plus sage de compter sur les revenus qui tiennent à la nature et aux habitudes du pays que de s'appuyer sur des productions qui demandent des capitaux européens pour prospérer et grandir. Une guerre ou un manque de confiance peut trop facilement détruire les plus belles espérances.

Ainsi, en admettant même que notre situation à Saïgon nous défende de réduire l'effectif de la garnison, de diminuer le nombre des bâtimens armés, les dépenses ne peuvent augmenter, tandis que les revenus tendent vers un maximum de 15 millions autour duquel ils oscillent en plus ou en moins jusqu'à ce qu'un nouvel élément de richesse s'introduise ou que l'assiette de l'impôt change. Il n'appartient en effet qu'aux événemens, à l'expérience de quelques années peut-être, de montrer jusqu'où pourra descendre le chiffre des soldats blancs et des navires nécessaires à la défense de notre territoire contre les agressions étrangères; mais il est admis en principe par nos voisins anglais et hollandais que dans les contrées tropicales le soldat et le marin européens ne doivent être que l'exception et former le noyau d'une armée composée en majeure partie d'indigènes. C'est une question d'humanité aussi bien qu'une question d'argent. Un peuple d'Asiatiques, une fois soumis, se garde bien mieux par des hommes tirés de son sein que par des soldats qui souffrent du climat, et ne peuvent, avec leur armement et leur nourriture difficiles à transporter, être constamment en campagne. Les milices irrégulières annamites suffisent pour éclairer et surveiller, le Français n'apparaît plus que dans les situations graves. Les économies que l'on réalise ainsi sont d'autant plus grandes que le milicien coûte seulement 140 francs par an, tandis que le soldat blanc, tout compris, revient à près de 1,000 francs. D'un autre côté, les frais de constructions indispensables, comme les hôpitaux, les logemens d'officiers, les casernes, l'achèvement des arsenaux, le

creusement d'un bassin de carénage pour le commerce, ne peuvent dépasser, d'après les devis, une dizaine de millions, et il sera nécessaire de les répartir dans une période de huit ans, car l'approvisionnement du chantier en hommes et en matériel, aussi bien que la saison pluviale, qui dure six mois et arrête toute construction, ne permet pas de construire pour plus d'un million par année. L'augmentation des recettes, en permettant l'envoi en 1869 d'un million à la métropole, amènera la réalisation d'espérances qui n'étaient plus douteuses pour ceux qui combattent et travaillent en Cochinchine.

Tout le monde à Saïgon croit à la vitalité et à la prospérité d'une colonie que nos guerres n'ont pas dépeuplée, que la cour de Hué considérait comme son grenier d'abondance, et où l'on vient d'inaugurer la liberté complète du commerce pour les hommes de toute race. L'œuvre de la colonisation n'est donc pas attaquée dans son ensemble, elle est critiquée dans ses détails. On pourra témoigner une compassion railleuse à notre capitale naissante, qui paraît bien petite auprès de Calcutta, de San-Francisco, de Batavia, de Melbourne; mais ces grandes villes ont eu de chétifs commencemens, elles sont restées longtemps stationnaires, la splendeur en est toute moderne et ne date que de la découverte des métaux précieux trouvés dans le voisinage, ou de l'extension prodigieuse de la vente de l'opium. Certes le gouvernement pouvait dépenser 15 millions pour élever tout de suite à Saïgon les édifices nécessaires au logement des hommes et du matériel; mais on a préféré attendre que les ressources nouvelles eussent grandi pour faire face à ces obligations sans grever le budget de la métropole. Pendant ce temps, une administration simple, point tracassière, a fonctionné, tracé 492 kilomètres de routes, élevé des marchés, des écoles et pacifié le pays. On trouve bien les inspecteurs armés de trop de pouvoirs civils; mais c'est seulement le manque de personnel, limité longtemps par le manque de fonds, qui a forcé de concentrer tant de fonctions disparates dans une même main. Il a fallu des gens de cœur et de tête pour déblayer le terrain, apprendre la langue et les mœurs. Dans peu de temps, le corps sera organisé, les règles locales formulées, l'application en deviendra facile, et l'administration civile, séparée du pouvoir militaire, fonctionnera régulièrement.

Ces nuances d'opinions locales sont à peu près inconnues en France, où l'on se fait une idée générale de la Cochinchine d'après notre situation aux Antilles, à la Réunion, à Cayenne et même en Algérie. Dans ces contrées, où les bras manquent, l'essor de l'industrie et de la culture est souvent arrêté, depuis l'abolition

de l'esclavage, par les difficultés et les incertitudes des immigrations de travailleurs. A Saïgon, comme dans toute l'Asie, rien de pareil n'existe. Non-seulement la population indigène peut doubler en vingt années, mais elle est naturellement renforcée par une immigration considérable de Chinois, toujours disposés à suivre les Européens dès que s'ouvre un nouveau port. A Saïgon, il est inutile d'aller les chercher à grands frais, ils accourent d'eux-mêmes, et ce sont les meilleurs ouvriers en tout genre; leur intelligence du commerce et leur connaissance de l'écriture de ces pays en font les plus utiles intermédiaires pour toutes les transactions.

La vitalité de la Cochinchine est donc bien assurée. La colonie soldera plus tard son budget en équilibre et peut-être même en excédant de recettes. La défense des côtes contre les attaques des grandes puissances maritimes ne nécessite aucune fortification permanente. Quelques torpilles à l'embouchure des fleuves, la garnison, la flottille ordinaire et les milices indigènes suffisent au maintien de l'intégrité de notre territoire et à l'honneur de notre pavillon. L'occupation de Saïgon ne compromettra jamais toute notre marine et n'engagera pas, comme jadis dans l'Inde et au Canada, une notable partie de nos forces de terre. Le temps n'est plus du reste où des guerres générales ensanglantaient le monde pour la possession de quelques pouces de neige en Amérique ou d'une île sous le soleil. Des complications européennes ne produiraient qu'un accroissement de commerce en Cochinchine; les navires neutres et les faibles rallieraient bien vite cette terre franche, inabordable pour l'ennemi, et trouveraient dans cette colonie née d'hier toutes les libertés, tous les secours. Notre annexion récente a été saluée avec joie par les Anglais eux-mêmes, qui aiment mieux voir une contrée si riche ouverte à tous que d'en être à jamais éloignés par la méfiance des mandarins annamites. Notre marine de commerce, vivifiée par l'immense exportation du riz, qui lui assure un fret de retour, peut donc prendre bien vite un rang digne d'elle dans les mers de Chine, ce grand marché du globe. En résumé, si notre présence dans l'extrême Asie est un gage de sécurité pour les possessions voisines de la Hollande et de l'Espagne, la colonie de Saïgon est pour la France dans ces parages un élément de prospérité commerciale et de prestige moral.

DES VARANNES.

LESSING

SECONDE PARTIE (1).

I. *Le Christianisme moderne, étude sur Lessing*, par M. Ernest Fontanès; Paris 1867. — II. *Lessing et le Goût français en Allemagne*, par M. L. Crouslé; Paris 1863. — III. *Lessing, sein Leben und seine Werke*, von A. Stahr, 4e édition; Berlin 1866. — IV. *Lessing's Nathan der Weise*, von Kuno Fischer; Stuttgart 1864. — V. *Lessing's Nathan der Weise*, von D. Fr. Strauss; Berlin 1866. — VI. *Ueber G. Ephraïm Lessing*, von W. Dilthey (*Preussische Jahrbücher*, février et mars 1867.)

I.

Deux écrivains allemands du XVIIIe siècle, Winckelmann et Lessing, ont rajeuni l'antique par la façon neuve dont ils en ont parlé; ils ont rendu l'archéologie accessible aux gens du monde en traitant des questions les plus sévères avec charme, avec chaleur et dans une langue courante; ils ont frayé la voie à la philosophie de l'art en posant des problèmes dont ils ne pouvaient donner qu'une solution incomplète. Il y a commencement à tout; mais heureuse la science que fondent un Lessing, un Winckelmann! Ces esprits ingénieux et fertiles savent recommander à la curiosité les études dont ils s'occupent; comme certain personnage de Rabelais, ils ont inventé « le levain pour fermenter la pâte, le sel pour lui donner saveur. » Ces deux hommes ne se ressemblaient guère, si ce n'est toutefois par les tribulations de leur jeunesse, où leur courage se trempa. Ils ont porté l'un et l'autre le collier de misère, ils ont traversé de sombres défilés. Qui faut-il plaindre davantage, Lessing

(1) Voyez la *Revue* du 1er janvier.

employant ses veilles à traduire de sots livres, ou Winckelmann maître d'école? — « J'ai fait le magister en toute conscience, écrivait le futur auteur de l'*Histoire de l'art*, et j'ai montré l'alphabet à des marmots pouilleux, tandis que mon âme soupirait après la connaissance du beau et quêtait des images dans Homère. » Mais le sauveur de Lessing fut Lessing, et Winckelmann se tira d'affaire par des protections dont il dut payer cher les bienfaits. L'Italie était son rêve, et, bien que le proverbe prétende que tout chemin mène à Rome, un seul chemin très étroit pouvait l'y conduire : on lui demandait une abjuration en bonne forme. Il se fit catholique sans conviction et sans remords; la conscience de ses amis l'embarrassait plus que la sienne. Il désarma leurs reproches en leur représentant qu'il importait médiocrement à Dieu que Winckelmann communiât sous une ou sous deux espèces, que le plus sûr moyen que nous ayons de lui plaire est de suivre notre vocation, et que Dieu l'avait mis au monde pour révéler à toute la chrétienté les beautés de l'Apollon du Belvédère. Ce genre de casuistique n'était pas à l'usage de Lessing; on eût été mal venu à réclamer de sa fierté certains consentemens. Il ne différait pas moins de Winckelmann par le tour d'esprit que par le caractère. L'illustre antiquaire de Steindall était avant tout un homme de sentiment, et le sentiment a tour à tour des divinations merveilleuses et des égaremens subits où il se complaît. Toutes les inexactitudes de Winckelmann proviennent de la force, de l'impétuosité de ses préventions; il voit souvent ce qu'il a juré de voir, et ses souvenirs, témoins subornés, fournissent sur-le-champ à sa thèse les textes et les autorités qui lui font faute; pourquoi prendrait-il la peine de vérifier? Le sentiment est toujours sûr de son fait. Si Winckelmann s'est quelquefois mal souvenu, plus souvent encore il a mal raisonné. On connaît le mot de Diderot sur ces fanatiques spéculatifs qui courent les rues, le syllogisme en arrêt, prenant les passans à la gorge et les sommant de convenir que la Dulcinée du Toboso est la plus accomplie des créatures. « Tel est Winckelmann, ajoute-t-il... Demandez à cet enthousiaste charmant par quelle voie Glycon, Phidias et les autres sont parvenus à faire des ouvrages si beaux et si parfaits... Il n'y a sans doute aucun point de sa réponse qu'on osât contester. Mais faites-lui une seconde question, et demandez-lui s'il vaut mieux étudier l'antique que la nature... L'antique, vous dira-t-il sans balancer, l'antique! Et voilà tout d'un coup l'homme qui a le plus d'esprit, de chaleur et de goût, la nuit au beau milieu du Toboso. »

Lessing n'est jamais allé au Toboso; il n'en connaissait pas le chemin. Le fanatisme n'avait point de prise sur cette lumineuse in-

telligence. L'auteur du *Laocoon* n'eut jamais d'enthousiasme que pour la critique. Quand il se trompe, c'est que l'homme est faillible; parfois aussi dans la polémique il lui arrive de se tromper volontairement, mais en ce cas il est de sang-froid, il n'est pas dupe de son sophisme de circonstance, il a comme un sourire qui avertit le lecteur. Assurément on ne saurait le comparer à Winckelmann pour la connaissance pratique des arts et de l'antiquité. Winckelmann était demeuré à Rome près de douze ans; il avait vu tout ce qu'on pouvait voir de son temps; il avait vécu dans l'intimité du marbre, qui s'échauffait sous ses regards. Lessing était un antiquaire de cabinet, il n'a fait que sur le tard un voyage de quelques mois en Italie; quand il composa son *Laocoon*, il n'avait rien vu, mais il montra tout ce que peut une érudition sagace et judicieuse fécondée par la critique et par le raisonnement. Ses opuscules archéologiques n'ont pas moins contribué à l'avancement de la science que la monumentale *Histoire de l'art chez les anciens*. Lessing possédait ce qui manquait à Winckelmann, la méthode, qui est l'outil universel. Il pense tout haut devant son lecteur, et lui donne envie de penser; il lui communique ses doutes, se l'associe dans ses recherches et l'intéresse dans ses découvertes. Son point de départ est une difficulté soulevée par quelque docte, il l'examine, la pèse et la soupèse, la tourne et la retourne; un texte grec lui vient à l'esprit, il y découvre ce que personne n'avait su voir avant lui, ce texte est une solution; une autre citation vient prêter appui à la première et provoque à son tour une découverte; d'instant en instant, de nouvelles questions surgissent, insensiblement le débat s'élève et s'agrandit. Il ne s'agissait dans le commencement que de la signification d'un camée où tel antiquaire a cru voir ceci, tel autre cela; à propos de ce camée et sans jamais le perdre de vue, Lessing agite les plus intéressans problèmes de la science, et nous ouvre de lointaines perspectives. Toute archéologie mise à part, il sera toujours bon de le lire pour apprendre de lui comment la pensée fait sa pelote; c'est un art où il est maître. Sa polémique un peu longue contre Klotz en fournit plus d'un exemple; mais son chef-d'œuvre en ce genre est son traité sur la manière dont les anciens représentaient la mort. La conclusion en est ainsi conçue : « c'est la religion mal entendue qui nous éloigne du beau, et c'est une preuve en faveur de la religion bien comprise quand son influence nous ramène au beau. » Cette proposition, qui parut hardie, charma la jeunesse de Goethe.

Le *Laocoon* n'est qu'un fragment, l'auteur avait promis une suite qu'il n'a pas donnée; mais que de choses dans ce fragment! Winckelmann a fourni à Lessing son sujet : dans son traité sur l'*Imita-*

tion des ouvrages grecs, il avait remarqué que le Laocoon du groupe, le Laocoon de marbre, ne crie pas, que Virgile au contraire fait pousser au grand-prêtre d'effroyables clameurs. Est-il vrai que le Laocoon du groupe ne crie pas? Winckelmann assure qu'il ne fait entendre qu'un sourd gémissement d'angoisse, un soupir étouffé. Sadolet hésitait entre le cri et la plainte : *ingentem gemitum*, a-t-il dit. Goethe tombe d'accord avec Winckelmann que Laocoon ne crie pas, et il en donne une raison physiologique; suivant lui, les serpens par leurs enlacemens ont coupé la voix à leur victime. Laocoon se plaint, il ne crie pas, dit Émeric David. — Mais voici venir un juge de grande autorité, Anselme Feuerbach, lequel déclare que Laocoon pousse un cri de détresse sonore, éclatant, ce cri dont Philoctète au désespoir, Hercule furieux, Agamemnon mourant, faisaient retentir les théâtres grecs. — « Il est inconcevable, ajoute-t-il, qu'on ait pu s'y tromper... Cette poitrine gonflée, cette tête renversée en arrière, ces lèvres ouvertes, tout dans la figure et dans l'attitude du grand-prêtre exprime le suprême effort d'une vie menacée qui cherche l'air et la lumière. Dans ce corps largement déployé, dans ces muscles mis à nu, je reconnais l'empreinte visible et palpitante de la douleur, et dans la bouche l'expression d'une souffrance qui parle haut. » Feuerbach explique par le cri de Laocoon l'attitude de l'aîné de ses fils. Occupé à se dégager du serpent qui s'enroule autour de sa jambe, il entend soudain ce mugissement de taureau blessé, il se retourne vers son père, il le cherche du regard, et son visage exprime moins la douleur qu'un saisissement d'horreur et de pitié.

Accordons à Winckelmann, puisqu'il y tient, que Laocoon ne crie pas. Qu'en a-t-il conclu? Voici en deux mots sa théorie, à laquelle il est toujours demeuré fidèle, bien qu'il ait essayé, dans son *Histoire de l'art*, d'y apporter quelques tempéramens. — Le caractère de l'art antique est la grandeur dans le calme. Les artistes grecs ont représenté dans leurs statues de grandes âmes, maîtresses d'elles-mêmes et qui dominent leurs passions. Ces artistes étaient des sages, et ils tiennent école de sagesse. Laocoon souffre et ne crie pas; en contemplant ce héros, l'envie nous vient d'apprendre à souffrir héroïquement comme lui. C'est ici que Lessing tire Winckelmann par sa manche, et l'arrête. — Permettez, lui dit-il, distinguons : Laocoon n'a garde de crier, j'en conviens; mais ce n'est pas qu'il soit un héros : on a vu des héros qui criaient, et toute l'antiquité grecque leur a permis les larmes. Ce n'est pas non plus que le sculpteur ait voulu nous apprendre à souffrir en héros; il s'occupait moins de morale que d'observer les règles de son art. Vous reprochez à Virgile d'avoir fait crier le grand-prêtre de Neptune; il

semble, à vous entendre, qu'il ait commis un crime de lèse-héroïsme. Sophocle a fait crier Philoctète, comme Homère a fait pleurer Achille. Libre aux poètes de nous faire entendre des pleurs et des cris; mais ce qui est permis au poète ne l'est pas toujours au sculpteur. Chaque art a ses règles. Un cri sculpté serait plus qu'un crime, ce serait une faute.

Cette explication, qui nous paraît fort naturelle, était en l'an de grâce 1766 une nouveauté, un paradoxe. Winckelmann s'inspirait des idées régnantes, lorsqu'il travestissait les sculpteurs grecs en prédicateurs de morale. Un mal funeste, le *moralisme*, exerçait partout ses ravages. C'était un article de foi qu'Homère avait voulu peindre dans Agamemnon le véritable parangon du général et de l'homme d'état, et les Suisses de l'école de Zurich déclaraient à la louange de l'*Odyssée* qu'elle est une œuvre morale et politique. Klopstock, à l'exemple de son maître Bodmer, estimait que la poésie a charge d'âmes, qu'elle a pour mission de former des patriotes et des chrétiens. L'auteur de la *Théorie des beaux-arts*, le Winterthurois Sulzer, lequel arbora en plein Berlin le drapeau des Suisses, recommande aux artistes comme aux poètes de propager par leurs œuvres les vertus morales et civiques. — « Il est fort heureux, disait Schiller, que le vrai génie tienne peu de compte des instructions que des critiques bien intentionnés, mais incompétens, veulent lui donner. Autrement Sulzer et son école auraient jeté la poésie allemande dans une impasse. »

Pour revenir au *Laocoon*, il y a dans tous les arts, selon Lessing, des lois générales qui leur sont communes, et chaque art a ses règles particulières, qui dérivent de la nature des procédés et des signes qu'il emploie. Ce qui est commun à tous les arts, c'est l'art lui-même, dont ils sont les espèces et les formes particulières. « Tout dans la nature, dit-il en un remarquable passage de la *Dramaturgie*, se lie à tout, alterne avec tout; les choses s'y entremêlent, s'y confondent, s'y transforment les unes dans les autres. En vertu de cette infinie diversité d'aspects, la nature ne saurait être un spectacle que pour un esprit infini; si les esprits finis doivent avoir part à cette contemplation, il est nécessaire qu'ils possèdent la faculté de donner à la nature des limites qu'elle n'a pas, la faculté d'abstraire, de gouverner à leur gré leur attention. Cette faculté, nous l'exerçons à tous les instans de notre vie; sans elle, il n'y aurait point pour nous de vie possible; l'excessive diversité de nos sensations nous empêcherait de rien sentir, nous serions continuellement la proie de notre impression du moment; nous rêverions sans savoir ce que nous rêvons. » Partant, quel est le rôle, la destination de l'art? Il opère pour nous, dans la sphère du beau,

ce travail nécessaire d'abstraction; il débrouille le chaos, il ne laisse subsister des objets que ce qui intéresse notre pensée et ce qu'il nous plaît d'en considérer; il nous introduit ainsi, sans qu'il nous en coûte le moindre effort, au spectacle de la nature et du monde. L'art est la nature concentrée, et cela est vrai de tous les arts, de la poésie comme de la sculpture, comme de la peinture; mais il n'est pas moins important de marquer la différence que la ressemblance des arts. Chacun a ses moyens, son instrument, et l'on ne peut tout faire avec un seul instrument; c'est dire que chacun a son ordre de beautés qui lui est propre, et qu'il ne doit pas tenter de sortir de sa condition; chacun a son éloquence, et cette éloquence ne se prête pas à tout exprimer; ce que me dit la musique, la peinture ne me le dit pas; la sculpture est muette sur les secrets que la poésie me révèle. Lessing réfute sans peine le comte de Caylus, qui semblait croire que tout ce qui est beau en poésie ne peut manquer de l'être en peinture; Lessing lui répond avec raison que les paysages les plus sublimes des poètes sont intraduisibles au pinceau. Quel tableau de chevalet fera-t-on sur ces vers si vantés de Virgile : « Neptune élève au-dessus des ondes son front majestueux : Race insolente, qui vous inspira cette audace?... » Cette tête qui sort de l'eau sera ridicule, si ce n'est la tête d'un dieu, et pour habile que soit un peintre, comment s'y prendra-t-il pour me nommer Neptune? Il y a des beautés invisibles qu'il ne faut pas essayer de nous faire voir; nous ne pouvons que les imaginer. Il y a de même des beautés vagues qui échappent aux arts précis. Par quelles couleurs, par quels mots rendra-t-on le mystère de passion que raconte à l'oreille et au cœur une symphonie de Beethoven?

Ce qui importe surtout, c'est la distinction des arts qui relèvent de l'espace d'avec ceux qui relèvent du temps. Les arts du dessin s'expriment par des lignes et des couleurs juxtaposées, dont la combinaison produit un effet instantané. La poésie, comme la musique, emploie des signes successifs, que nous percevons un à un. Aussi la poésie reproduit-elle la succession des pensées et l'enchaînement des actions. La peinture, qui est soumise à la loi de l'unité de point de vue, ne dispose que d'un instant, et ne saurait assez délibérer sur le choix de cet instant, qu'elle va fixer sur la toile à jamais. Qu'elle s'interdise, comme la sculpture, de représenter des passions et des sentimens extrêmes! Ce qui est excessif ne peut durer, ce qui de sa nature est fugitif ne saurait demeurer devant nous en permanence. La Mettrie s'était fait peindre avec le rire éternel de Démocrite. « La première fois que nous voyons ce portrait, disait Lessing, c'est un philosophe qui rit; dès la seconde fois, ce n'est plus que le ricanement d'un fat. » Le peintre et le

sculpteur doivent se préoccuper aussi de laisser à notre imagination une certaine liberté, un certain jeu; il importe qu'elle puisse aller et venir, rester en-deçà de ce qu'on lui montre ou passer au-delà, et les situations extrêmes exercent sur elle une sorte de contrainte, la tyrannisent, la mettent au pied du mur. C'est par cette raison que Lessing approuve le sculpteur de n'avoir pas fait crier Laocoon; au-delà du cri, il n'y a plus rien, et notre pensée n'est à l'aise que lorsqu'elle conçoit quelque chose qui dépasse ce qu'on lui fait voir. Il est un peintre qui, mieux que tout autre, a connu cet art de mettre au large notre imagination. Celui qui a peint l'*Entrée des Croisés à Constantinople* et le plafond du palais Bourbon a su choisir comme personne l'instant heureux qui convient à la peinture. Dans le *Massacre de Scio*, il pouvait mettre sous nos yeux les affres de la mort; il l'a reculée à l'arrière-plan avec les fumées de l'incendie. Elle n'y restera pas longtemps; nous la voyons s'approcher sous la figure d'un janissaire qui presse du doigt la détente de son fusil. Quel sera son premier choix? Les prisonniers attendent, celui-ci, épuisé par la maladie, par ses blessures, et qui a déjà commencé de mourir, celui-là stupide de désespoir, un troisième couvrant son visage de ses mains pour mettre la nuit entre sa destinée et son épouvante, un autre encore qui ne sait plus rien de ce qui se passe autour de lui, et dont l'œil fixe, perdu dans le vide, évoque des ombres. Ce groupe immobile de condamnés répand dans cette scène d'horreur comme une immensité de silence et d'attente. L'artiste n'avait que l'espace, nous lui fournissons le temps; il n'a représenté qu'un moment, et notre imagination, complice de la sienne, se charge de le faire durer. Nous nous sentons aux prises avec un spectacle éternel.

Faute d'avoir suffisamment réfléchi sur les limites respectives des arts, Winckelmann était pour les artistes un conseiller dangereux. Il avait eu deux maîtres, un grand homme et un homme médiocre. Le grand homme était Platon, l'homme médiocre un peintre allemand, OEser, que Rumohr appelle brutalement *le plus cadavéreux des maniéristes* (1). OEser et Platon inoculèrent l'un et l'autre à Winckelmann la coupable faiblesse qu'il eut toujours pour l'allégorie. Il partait de ce principe qu'il y a une beauté incréée et impérissable, qui n'a rien de sensible, rien de corporel, qui n'est pas non plus un discours ou une science, qui ne réside pas dans un être réel et particulier, ou dans la terre, ou dans le ciel, ou

(1) Rumohr. *Italienische Forschungen*. Ce livre d'un homme de sens et de goût, d'un vrai connaisseur, est la meilleure réfutation du platonisme appliqué aux beaux-arts. Voyez sur OEser une intéressante notice de M. Otto Jahn dans ses *Biographische Aufsätze*, — Goethe und OEser, Leipzig 1866.

dans toute autre chose, mais qui existe éternellement par elle-même et de laquelle participent toutes les autres beautés. Cette beauté divine, cette beauté absolue est l'éternel rêve de l'artiste. Passion malheureuse, s'il en fut! Comment exprimer l'inexprimable? Mais s'il ne peut nous représenter le visage de sa maîtresse, attendu qu'elle n'a point de visage, il faut du moins que la beauté absolue respire dans toutes ses œuvres et qu'à cet effet il s'applique à nous montrer non ce qui est, mais l'idéal de ce qui est. Winckelmann n'a pas fait cette réflexion fort simple, que toute beauté suppose une forme, qu'une forme suppose des contours, et que tout contour est une limite. Qui veut tout dire ne dit rien, et une beauté illimitée est un non-sens, aussi bien qu'une figure qui n'aurait point de traits. Voulant faire des dieux surhumains, les barbares ont fait des dieux informes; les Grecs sont venus, ils ont voulu que les dieux fussent beaux, et les dieux n'ont plus été que des hommes (1). La beauté absolue est vraiment le Toboso de Winckelmann; il a soupiré toute sa vie pour cette creuse divinité. De là ses mépris pour la nature, que Rumohr lui a durement reprochés; de là encore sa passion pour l'allégorie, qui paraît avoir été la marotte d'OEser.

Lessing, qui interdisait aux arts figuratifs la représentation des sentimens extrêmes, leur interdit aussi les abstractions. Il réprouve l'art tourmenté, il censure également l'art tranquille, qui parle à l'esprit et ne dit rien à l'âme. S'il s'élève contre Winckelmann, ce n'est pas qu'il condamne son platonisme; mais il lui oppose le grand principe des limites naturelles des arts. L'allégorie est un empiétement de la peinture sur la poésie, un effort malheureux pour manifester par des signes visibles des idées abstraites qui ne se peuvent exprimer que par des mots. Le danger est égal, suivant Lessing, à vouloir faire de la poésie une peinture parlante, de la peinture une poésie muette. Ce principe est si cher à l'auteur du *Laocoon* qu'il l'outre dans l'application. Sans doute il est bon d'aimer son chez-soi, de s'y tenir et de ne point déplacer arbitrairement les bornes de sa propriété; toutefois, sans braconner sur les terres de son voisin, on peut avoir avec lui un commerce de visites et de société. Il se fait entre les arts des échanges, des communications;

(1) On dira que les dieux grecs représentaient l'idéal de l'humanité. Je doute que le Jupiter Olympien de Phidias fût plus sublime que Mirabeau à la tribune, — nonobstant la petite vérole. Si l'on peut rencontrer l'idéal quelque part, ce n'est plus une idée, c'est une vérité choisie. La tragédie nous montre des héros, l'histoire nous en montre aussi. La société des âmes a son aristocratie; il y a aussi des chênes mieux venus que d'autres. Au lieu de rêver, que l'artiste choisisse! La nature choisie et concentrée, voilà ce qu'on appelle l'idéal.

ils entretiennent des intelligences. La poésie a son pittoresque et sa musique, et il y a de la poésie dans tous les arts. Que Lessing mette à l'interdit la peinture allégorique, laquelle de son temps avait la vogue, — il n'a pas dit les meilleures raisons qui militent en faveur de sa thèse; mais à force de recommander à la peinture le respect du bien d'autrui, il la met à la gêne, il enferme cette conquérante dans des bornes trop étroites. — « L'essence de la peinture, dit-il, est de représenter la beauté corporelle. » Et il lui refuse le bouffon, le burlesque, le plaisant, le comique. Il ne fait à cet égard aucune différence entre les arts plastiques et les arts du dessin; il les met au régime les uns et les autres, oubliant ce qu'a dit son maître Diderot : — « On peint tout ce qu'on veut; la sévère, grave et chaste sculpture choisit; elle est sérieuse, même quand elle badine : le marbre ne rit pas... S'il est permis de prendre le pinceau pour attacher à la toile une idée frivole qu'on peut créer en un instant et effacer d'un souffle, il n'en est pas ainsi du ciseau, qui, déposant la pensée de l'artiste sur une matière dure, rebelle et d'une éternelle durée, doit avoir fait un choix original et peu commun... La sculpture suppose un enthousiasme plus opiniâtre et plus profond. C'est une muse violente, mais silencieuse et secrète. » Lessing n'entend pas cette distinction. Il fait de la peinture une prêtresse du beau idéal, et condamne cette vestale à passer sa vie sur les marches de l'autel, près du feu sacré. Que rien de vulgaire ne la profane, que nulle laideur n'approche d'elle. Lessing préconise les Vierges et les Vénus; mais il parle avec dédain de la peinture d'animaux, de la peinture de genre, et des Flamands. Il a beau médire du goût français, il juge Téniers comme faisait Louis XIV : ôtez-moi de là ces magots! Il n'est pas moins sévère au paysage, et il en donne pour raison que le paysagiste imite des beautés « qui ne sont susceptibles d'aucun idéal. » Les peintres d'histoire ne trouvent pas non plus grâce devant lui; eux aussi prévariquent contre le Seigneur, car ils recherchent avant tout la vérité et l'expression, et la laideur leur est agréable, pourvu qu'elle ait du caractère.

La doctrine de Winckelmann fourvoyait l'art dans les régions glacées du symbolisme; la doctrine du *Laocoon* le conduit à l'académisme, aux types convenus, au poncif, à *peindre le morceau*. « Lessing avait la vue trop longue et trop perçante, a dit Novalis. Le sentiment des ensembles indistincts, la vision magique des objets avec leurs divers degrés d'éclairement et de pénombre, lui étaient refusés. » Par un exercice abusif de l'analyse, Lessing distingue trop; sa critique, plus fine que délicate, ne voit partout que des couleurs qui tranchent; la dégradation des tons, les demi-teintes,

lui échappent; ses théories, comme son caractère, sont tout d'une pièce. La Fontaine en a pâti; qu'il se console avec les peintres d'histoire! Lessing leur reproche de sacrifier la beauté à l'expression, comme si l'expression n'était pas elle-même une source de beautés. Est-il un lieu si désolé que ne puissent embellir les sorcelleries de la lumière? Est-il un visage si disgracié de la nature qu'il ne se puisse illuminer d'un rayon divin? Un mouvement de l'âme, certains battemens du cœur, et le tour est fait. Vous exigez que la peinture prononce un vœu d'éternelle beauté et qu'elle se défende de toute laideur comme d'une souillure. Marquerez-vous les limites confuses qui séparent les deux empires? Que faites-vous des laideurs agréables? que faites-vous des laideurs sublimes? Le beau ne réside pas seulement dans les choses, il réside aussi dans le regard qui les contemple; l'imagination de l'artiste est le théâtre mystérieux où se joue le drame de la beauté, et cette imagination s'impose à la mienne, elle me fait monter avec elle sur le trépied, elle me révèle le mot que je cherchais et qu'elle a trouvé. Chateaubriand disait : « Faites-moi aimer, et vous verrez qu'un pommier isolé, battu du vent, jeté de travers au milieu des fromens de la Beauce, une fleur de sagette dans un marais, un cours d'eau dans un chemin,... toutes ces petites choses, rattachées à quelques souvenirs, s'enchanteront des mystères de mon bonheur ou de la tristesse de mes regrets. » L'artiste est cet amoureux qui soumet le monde aux enchantemens de sa passion; il triomphe par la puissance de ses désirs des sévérités de la nature et de ses silences; quand il lui parle, qu'il l'interroge, il faut qu'elle réponde et lui livre un à un les secrets de sa magie. Tous les accidens heureux, tous les coups du ciel qui transforment en beauté la laideur et la vile prose en poésie, il les reproduit à son gré; il répand sur les scènes de la vie et du monde les ombres et les lumières flottantes de sa pensée. En ce sens, l'artiste est un poète, c'est-à-dire un créateur; mais ses créations ne sont que des vérités devinées. La nature qui se connaît, voilà le génie, et, la nature étant infinie, le génie est divers. Tout grand artiste a pour son partage un aspect des choses; cette passion, cette magicienne qui est en lui ne peut tout entreprendre ni tout embrasser : elle ne dispose en souveraine que de ce qu'elle aime, et sa puissance expire dès que s'alanguit son enthousiasme. Le plus grand peintre n'aperçoit dans le monde que ce qu'il aime à y voir, ce que ses yeux désirent; il y a une préférence au fond de chaque talent. L'art ne peut se vouer à la poursuite d'une chimère, ni au culte exclusif d'une beauté convenue; l'art est une révélation; il nous permet de contempler tour à tour le monde par les yeux de Raphaël et de Rembrandt; il nous

révèle ce qu'a su voir Phidias, il nous révèle ce qu'a senti Mozart.

Si l'auteur du *Laocoon* a voulu imposer à la peinture de trop étroites observances, en revanche la poésie ne saurait trop le remercier des immunités qu'il lui a reconnues. Il lui donne les pouvoirs les plus larges, il l'affranchit des servitudes dont la grevaient les pédans; il lui dit ce que saint Paul disait aux Corinthiens : « use de tout, mais ne sois esclave de rien. » La poésie est, selon lui, le plus libre de tous les arts; elle peut butiner partout, le monde entier relève de son empire; le bourgeois, le grotesque, le burlesque, le difforme, Sancho, Thersite et Xanthias, tout lui est bon : il n'est rien dont elle ne puisse tirer parti. Loin d'elle toute pruderie et tous les vains scrupules! tout est pur aux purs, et toute prose est poésie pour le vrai poète. Quand il évoque devant nous la laideur, qu'il la rende ou comique ou terrible, l'art sera satisfait. La poésie est comme la musique; les dissonances lui sont permises parce qu'elle les peut préparer et sauver. Seulement qu'elle se garde de vouloir dérober à la peinture ses pinceaux et sa palette! C'est la seule restriction que mette Lessing à ses libertés. Il vivait dans le siècle de la poésie descriptive. Les Thompson, les Saint-Lambert, les Kleist, les Haller, les Gessner, étaient les chefs de file que suivaient cent barbouilleurs, et déjà Delille pointait. Depuis le perroquet jusqu'à la tendresse maternelle, que ne décrivait-on pas! Lessing haïssait la poésie descriptive à l'égal de l'allégorie. Ses préceptes touchant la description peuvent se résumer ainsi : « Que les poètes s'en tiennent aux grands traits; le détail nous rebute et nous brouille. Accumuler adjectif sur adjectif et couleur sur couleur, c'est prouver son indigence, et qu'on n'a pas trouvé le mot qui aurait tout dit. Haller nous dépeint la gentiane en vingt vers, et nous ne la voyons pas. Homère s'est contenté de nous dire qu'Achille était blond, et qui ne voit Achille? C'est qu'Homère a su faire agir et parler cet homme blond. L'action est l'âme de la poésie. Poètes, que dans vos vers tout soit action, mouvement et vie! La poésie lyrique est soumise à cette loi comme le drame. Qu'elle nous raconte le cœur humain! La poésie est une eau courante; dès qu'elle s'arrête, elle croupit. Le vrai poète lyrique est celui qui met l'image au service de la sensation. » *La Cloche* de Schiller, les *Élégies romaines* de Goethe, *le Lac*, *la Tristesse d'Olympio*, *les Nuits*, ces divins sanglots, tous les chefs-d'œuvre du lyrisme moderne ont donné raison à Lessing.

II.

On a dit qu'un peu plus tôt, un peu plus tard, il faut se mettre en règle avec la théologie, et que le mieux est de commencer par là. Lessing en a jugé autrement : il a fini par la théologie; mais elle n'a point assombri ses dernières années, elle n'a pu triompher de sa gaîté. Avec la *Dramaturgie* et *Nathan*, ses écrits de polémique religieuse sont parmi ses ouvrages ceux qu'estime le plus l'Allemagne contemporaine. Malheureusement ce ne sont pas les plus faciles à interpréter; ils offrent une belle matière aux gloses des commentateurs. Non que Lessing ne soit toujours clair; il dit admirablement tout ce qu'il veut dire, mais il ne dit pas toujours tout ce qu'il pense, et le temps où il vivait n'offrait pas aux libertés de la pensée et de la plume toutes les garanties désirables. Sa controverse avec le pasteur Goetze a été la source de bien des controverses. Les Allemands, qui ont tant d'excellentes qualités, ont le petit défaut de réviser les vieux procès avec autant de passion qu'ils plaident le procès du jour; ni la fuite des années, ni la poussière des dossiers vermoulus ne peuvent refroidir leur véhémence; qu'il s'agisse de Louvois ou de Napoléon, leurs haines possèdent le don d'éternelle jeunesse. Henri Heine parle d'un étudiant teuton ou marcoman de sa connaissance, lequel grillait d'en découdre avec les Français parce qu'il avait à venger, disait-il, le supplice de Conradin, méchamment mis à mort par Charles d'Anjou en l'an de grâce 1268. A la pensée de ce noir attentat, l'écume lui venait à la bouche. Les théologiens allemands qui se sont occupés de Goetze se fâchent encore tout rouge contre les ossemens desséchés du virulent Tertullien de Hambourg. Paix à sa cendre! ses foudres sont depuis longtemps éteints. Il est vrai qu'en revanche il a trouvé de bons amis, de chauds défenseurs qui ont réhabilité sa mémoire (1), comme on a réhabilité chez nous Nonotte et Patouillet. Cela s'appelle en Allemagne *eine Rettung*, un sauvetage.

Une chose est certaine : le nom de Goetze a vécu grâce à Lessing. Faut-il l'en féliciter ou l'en plaindre? De son vivant, le digne pasteur de Hambourg ne craignait pas le bruit, et il eût volontiers acheté un peu de gloire au prix de beaucoup d'injures. Ses mânes doivent être contens; c'est l'histoire du héros de Voltaire : fouetté, mais content. L'écrivain charmant que je citais tout à l'heure a

(1) Herzog's *Real-Encyclopedie für protestantische Theologie und Kirche*, vol. V, 1856, article de M. K. Sudhoff sur Goetze. — Röpe, *Johan Melchior Goetze, eine Rettung*, Hamburg 1860.

remarqué que les ennemis les plus obscurs de Lessing ont eu la bonne fortune de passer avec lui à la postérité; il les compare à certains moucherons figés dans un morceau d'ambre, supplice ingénieux qui les immortalise. La mémoire de Goetze ne périra pas en Allemagne, non plus qu'en France celle d'Escobar. Ce n'est pas que je prétende mettre l'*Anti-Goetze* de Lessing sur le même rang que ces étonnantes *Provinciales*, dont les premières sont dignes de Molière et de Platon, les autres de Démosthènes. Lessing n'aurait pas inventé *le bon père;* cette naïveté, qui est la perfection suprême de l'art, a manqué au XVIIIe siècle. Il n'a pas non plus ces saintes colères qui éclatent et qui tonnent, ni ces ardentes apostrophes où s'emporte le génie indigné de Pascal, quand il est poussé à bout et qu'il a juré de ne plus rire; mais ses réponses au bouillant pasteur de Hambourg sont des chefs-d'œuvre d'habileté, d'ingénieuse tactique, d'ironie, de malice, et de cette éloquence tempérée qui était son genre. Sur le talent de Lessing, tout le monde est d'accord. La question pendante est de savoir quel était au juste son *credo* et s'il a dit vraiment à Goetze son dernier mot, sa pensée de derrière la tête. Il se donne l'air dans toute cette controverse de défendre le christianisme contre ses faux amis et ses avocats compromettans. Faut-il prendre au sérieux ses protestations? faut-il y voir une manœuvre de guerre? Lessing était-il un chrétien libéral ou un philosophe du XVIIIe siècle?

Avant de résoudre cette question, je crois qu'il importe de considérer que la malice de Lessing était une boîte à quadruple fond. Il convient d'observer aussi qu'il eut toute sa vie la passion du jeu, et qu'il porta cette passion jusque dans la polémique. Peut-être alléguera-t-on qu'au XVIIIe siècle les mécréans pouvaient bien, soit politique, soit prudence, parler du christianisme le bonnet à la main, mais qu'ils ne tardaient pas à se déceler par quelque irrévérencieuse raillerie. Lessing, ce fut son originalité, prit toujours au sérieux les questions religieuses. En 1769 il écrivait à son ami Nicolaï : « Ne me parlez pas de votre liberté berlinoise de penser et d'écrire! Elle se réduit à la faculté de débiter toutes les sottises imaginables contre la religion : c'est une liberté dont un honnête homme ne saurait user sans rougir. Mais qu'il paraisse à Berlin un homme assez courageux pour dire ses vérités à la noble canaille des cours, comme l'a fait Sonnenfels à Vienne; qu'il y en ait un seul qui élève sa voix en faveur des droits des sujets et qui dénonce les concussions et le despotisme, comme cela se fait aujourd'hui en France et en Danemark, et l'expérience vous apprendra bientôt quel est jusqu'aujourd'hui le pays le plus asservi de l'Europe. » C'est ainsi que Lessing entendait la liberté; s'il ne lui a jamais échappé

un mot léger contre le christianisme, ce n'est pas une preuve qu'il fût chrétien. Un autre propos de l'adversaire de Goetze me revient à l'esprit et redouble mes inquiétudes. Lessing professa toujours la plus vive admiration pour Diderot, à qui, de son aveu, il devait beaucoup, et il a dit à la louange de l'auteur de la *Lettre sur les aveugles :* « Diderot était l'un de ces sages qui aiment mieux amasser des nuages que de les dissiper. » Lessing a fait plus d'une fois le métier d'amasseur de nuages; il estimait que la vérité n'est pas toujours facile à démêler, ni toujours bonne à dire ; il estimait aussi que ce n'est point perdre son temps que de mettre un brouillard entre l'erreur et nous, et de prouver à un sot qui se flatte d'y voir clair qu'il a pris la nuit pour le jour. Dans sa polémique contre Goetze, a-t-il été autre chose qu'un embrouilleur de questions? Citons encore ce qu'il disait de l'illustre auteur de la *Théodicée.* « Leibniz n'a fait ni plus ni moins que ce qu'avaient coutume de faire les anciens philosophes dans leur enseignement exotérique. Il laissait volontiers son système de côté et tâchait de conduire les gens à la vérité par le chemin où il les avait rencontrés. » Ce qui signifie en bon français que dans les querelles théologiques Leibniz tirait adroitement son épingle du jeu. Oui ou non, Lessing en a-t-il usé de même? A cette question la théologie avancée d'outre-Rhin répond résolûment par la négative; elle a depuis longtemps enrôlé Lessing sous ses drapeaux, ou, pour mieux dire, il a été proclamé par elle le père du protestantisme libéral. Cette thèse vient d'être exposée et défendue par l'un des orateurs les plus écoutés du protestantisme français, M. Ernest Fontanès. Son livre intitulé *le Christianisme moderne* est écrit avec une chaleur entraînante et une élévation de pensée qui honore l'auteur. C'est, dans le meilleur sens du mot, un livre jeune, et, si la jeunesse est rare en littérature, on pouvait la croire impossible en théologie. On ne saurait trop recommander ce remarquable ouvrage à ceux qui veulent se mettre en règle avec la dogmatique; les problèmes sur lesquels disputent aujourd'hui les partis religieux y sont exposés très nettement et résolus avec une parfaite sincérité. Je me demande seulement si le Lessing théologien de M. Fontanès est bien le vrai Lessing. Dans l'entraînement de ses généreuses sympathies pour ce généreux esprit, l'auteur du *Christianisme moderne* n'a pu résister à la tentation d'attirer le grand homme à son bord; il lui délivre un certificat de loyauté chrétienne, et le déclare exempt de tout soupçon. Pour tout dire, je crains qu'il n'ait trop rogné les ongles de la bête fauve (1).

(1) M. Fontanès sait mieux que nous que le sort du protestantisme libéral ne dépend

Comment éclata la querelle? En 1768 mourut à Hambourg un savant professeur nommé Samuel Reimarus. La famille trouva dans ses papiers un manuscrit intitulé *Apologie pour les adorateurs de Dieu selon la raison*. Cette apologie était un réquisitoire contre le christianisme. Partisan de la religion naturelle, Reimarus niait l'inspiration divine des Écritures, les prophéties et les miracles; mais point de railleries, un ton grave, austère, une remarquable vigueur de raisonnement. Une copie du manuscrit fut remise à Lessing; il examina le brûlot, en fut charmé, vit sur-le-champ tout le parti qu'on en pouvait tirer. Malgré les inquiétudes des enfans de Reimarus, il pensa d'abord à publier l'*Apologie* à Berlin; mais, se ravisant, il l'emporta à Wolfenbüttel et la glissa parmi les manuscrits dont il avait la garde. Il y avait franchise de censure pour toutes les publications tirées de la bibliothèque; Lessing profita de ce privilége pour publier sans nom d'auteur un premier fragment de l'*Apologie*, et plus tard cinq autres qui provoquèrent dans le monde théologique un effroyable vacarme. Il avait fait suivre ces fragmens d'une postface dans laquelle il déclinait toute solidarité d'opinions avec le *fragmentiste*, dont il feignait d'ignorer le nom; mais il rendait hommage à son talent et mettait en quelque sorte tous les théologiens au défi de le réfuter. Du reste il plaçait la religion hors de cause. « Notre inconnu, disait-il, a dénombré toutes les contradictions qui se trouvent dans les récits que nous possédons de la résurrection du Christ. Supposé qu'il ait raison, cela ne doit point nous empêcher de croire que le Christ est ressuscité. Il en est de même de toutes les objections qui se peuvent faire contre la Bible. La lettre n'est pas l'esprit, et la Bible n'est pas la religion. Le christianisme existait avant que les évangélistes et les apôtres eussent écrit. Le religion n'est pas vraie parce que les apôtres et les évangélistes l'ont enseignée; ils l'ont enseignée parce qu'elle est vraie. »

Je ne sais ce qui excita plus de scandale, les attaques du *frag-*

aucunement de ce qu'on peut penser ou ne pas penser de Lessing. Les libéraux français n'en sont pas à chercher des autorités à leurs principes, et ces principes ne sont point ceux que Lessing affecta de soutenir dans sa polémique contre Goetze. Lessing disait : « On peut cesser de croire à la vérité des récits évangéliques, et nonobstant continuer de croire aux miracles et à la résurrection. » M. Fontanès et ses amis disent au contraire : « Quand il serait prouvé que le Christ n'a pas ressuscité, nous ne laisserions pas d'être chrétiens. » Le protestantisme libéral français, qui nous paraît procéder en quelque mesure de Schleiermacher et surtout de l'Américain Parker, distingue nettement la religion d'avec la théologie, et ne s'approprie dans les livres saints que ce qui est propre à satisfaire les besoins de la conscience, abandonnant le reste aux débats des critiques. Dans plusieurs discours récemment publiés, M. Fontanès a plaidé cette cause avec une véritable éloquence.

mentiste ou les annotations de l'éditeur. Les consistoires et les facultés de théologie s'émurent. Nombre de théologiens entrèrent en lice contre l'écrivain anonyme. L'un d'eux, qui n'était pas de force, entreprit de concilier les récits de la résurrection. Lessing, se portant pour juge du camp, examina point par point son argumentation et la mit en poussière. Précédemment il avait répété en les aggravant ses premières déclarations. A l'en croire, les attaques de l'anonyme contre la véracité des historiens sacrés et contre la réalité des miracles dont ils ont rendu témoignage n'étaient pas aussi dangereuses que cela pouvait paraître. Tout balancé, que perdrions-nous à ne plus croire aux miracles? Des vérités historiques ne peuvent servir de démonstration à des vérités de doctrine; si certain que puisse être un fait, il ne l'est jamais rigoureusement. « Je ne conteste pas, disait-il, que le Christ ait accompli les prophéties, je ne nie point qu'il n'ait opéré des miracles; mais je nie que ces miracles, qui ne nous sont plus confirmés par d'autres miracles opérés sous nos yeux, et qui ne sont pour nous par conséquent que des récits de miracles, puissent nous obliger à admettre les doctrines du Christ. Qui nous y oblige? La vérité intrinsèque de ces doctrines elles-mêmes, lesquelles, il y a dix-huit siècles, étaient si nouvelles, si inconciliables avec tout l'ensemble des vérités alors reconnues, qu'il n'a fallu rien moins que des miracles et des accomplissemens de prophéties pour attirer sur elles la faveur de la foule. » Dans un dialogue intitulé *le Testament de Jean* et qu'il publia la même année, il s'avançait davantage et semblait réduire le christianisme, dont il avait respecté jusque-là l'intégrité, à ce précepte du visionnaire de Pathmos : « mes petits enfans, aimez-vous les uns les autres. » Le dialogue se terminait par ces mots : « le Christ a dit : Celui qui n'est pas contre moi est pour moi. » A quoi l'interlocuteur de Lessing répliquait : « Celui qui n'est pas avec moi est contre moi. — A merveille! répond Lessing. Voilà qui me ferme la bouche. Vous êtes un vrai chrétien. Vous possédez votre Bible comme le diable. »

Enfin le fils de Pélée sortit de sa tente et poussa un cri de guerre dont l'Allemagne retentit. Ce bouillant Achille de la théologie était le premier pasteur à la cathédrale de Hambourg, Johan Melchior Goetze (1). Ce n'était point un homme sans mérite, ni sans talent,

(1) Qui veut faire la connaissance intime de Melchior Goetze doit s'adresser à M. Boden, *Lessing und Goetze*, 1862. Ce livre est riche en citations et en documens curieux. L'auteur combat M. Röpe, l'avocat orthodoxe de Goetze, avec un acharnement presque injurieux. Cependant M. Röpe, comme M. Sudhoff, a raison d'affirmer que Goetze avait pénétré les intentions secrètes de Lessing. En de pareilles matières, les Goetze ne sont pas des sots.

que le pasteur Goetze. Il aimait les livres, possédait une superbe collection de bibles, se connaissait en numismatique. Durant le séjour de trois ans que fit Lessing à Hambourg, les deux futurs adversaires s'étaient vus et ne s'étaient point déplu. Lessing aimait à causer d'éditions avec Goetze, et, s'il faut en croire la chronique, il fêtait aussi son vin du Rhin. De son côté, Goetze faisait grand état des talens de Lessing; il admirait surtout ses *factums* contre Klotz et son traité sur la manière dont les anciens ont représenté la mort.

« M. le premier pasteur, écrivait un contemporain, a deux visages. Dans l'habitude de la vie, il est poli, il a le ton d'un homme du monde. Explique qui pourra ce phénomène! L'homme est courtois, honnête; ses écrits sont malins, injurieux et offensans. Ses lèvres distillent le miel, sa plume le fiel le plus noir. » Le phénomène n'est pas rare. Je suis sûr que M. Fontanès a connu des Goetze, il en est dans toutes les confessions; des bords de l'Elbe jusqu'aux bords de la Loire, cette espèce est fort répandue. Que ne peut l'esprit de domination? Les Goetze ont la manie d'être obéis, toute résistance les fait sortir des gonds. Ces gens-là sont admirables dans une école ou dans un petit séminaire : il n'est pas mal que la jeunesse soit menée à la baguette; mais, par je ne sais quel esprit de vertige et d'erreur, ils prennent un beau jour leur férule pour un sceptre, et les voilà qui citent les rois à leur barre, décrètent contre les ministres, aspirent à réglementer l'univers... L'univers, qui ne fait qu'en rire, gratte le prélat et trouve le cuistre. Melchior Goetze eut plus d'une fois maille à partir avec le sénat de Hambourg, avec les ambassadeurs, avec les princes étrangers; il adressait des représentations au conseil aulique de l'empire, gourmandait sa mollesse à poursuivre l'hérésie. Ce bonhomme était brouillon, tracassier. Un prétendu *Français en voyage*, qui n'était autre que l'Allemand Gaspard Riesbeck, écrivait en 1783 : « Le premier pasteur tonne avec la même violence contre la corruption des mœurs et contre le pape. Ennemi juré de tous les plaisirs publics à ce point d'avoir plus d'indulgence pour les secrètes parties de plaisir que dérobent aux regards des courtines de lit, le théâtre lui est en abomination. » Il avait un merveilleux talent pour découvrir dans un livre des propositions suspectes, malsonnantes, téméraires et sentant l'hérésie. Le nez au vent, il flairait de loin l'hérétique, comme le chien flaire la bête fauve; une fois l'animal lancé, il ne le lâchait plus, le pourchassait, le traquait. Ses réquisitoires ne manquaient pas de vigueur, et il trouvait quelquefois le joint des choses et des hommes; mais il abondait en invectives et en diatribes, il était, pour parler avec Voltaire, « de la race des colériques argumentans. »

Ce fougueux luthérien rompit des lances avec tous les rationalistes de son temps, avec les Semler, avec les Bahrdt, avec les rédacteurs de la *Bibliothèque universelle*, avec les catholiques, avec les réformés, avec les journalistes, qu'il accusait de ne rien respecter, avec l'honnête Basedow, qui, admirateur de Rousseau et de l'*Émile*, proposait quelques nouveautés en matière d'éducation. Goetze le remit à sa place; il entendait que la jeunesse fût élevée sur les genoux de l'église. Ses confrères n'étaient pas à l'abri de ses fulminations et de ses monitoires. Il en coûta cher au pasteur Schlosser pour avoir composé quelques comédies. Goetze le traîna sur la claie. Lessing, interrogé sur ce qu'il pensait de ce grand débat, répondit : « Distinguons. Est-il permis à un prédicateur de faire des comédies? Pourquoi pas, s'il le peut? Est-il permis à un auteur comique de faire des sermons? Pourquoi pas, s'il le veut? » Une autre affaire fit esclandre à Hambourg. La liturgie de ce temps était bardée d'anathèmes. L'un des collègues de Goetze, le pasteur Alberti, se permit, en la lisant, de supprimer le verset du psaume d'Asaph : « O Éternel, répands ta colère sur les nations qui ne te connaissent point et sur les royaumes qui n'invoquent point ton nom! » Goetze ameuta contre le délinquant la ville et les faubourgs, il fallut que le sénat intervînt. Le premier pasteur n'entendait pas plaisanterie sur l'article des malédictions. Un autre fois, le sénat, soit politique, soit tolérance, voulut rayer du livre des prières un anathème contre le pape et les cardinaux. Goetze se rebiffa, il maudit et remaudit le pape. Le sénat se fâcha, menaça de lui ôter sa prébende. Cette menace le calma, il se rendit; mais, le naturel l'emportant, quelques années plus tard, il reprit le saint-père à partie: l'envoyé impérial porta plainte, et Goetze dut faire amende honorable. Tout cela n'empêchait pas que Melchior Goetze ne fût un homme de bien, et à ses heures un homme aimable et de bonne compagnie : il avait de la lecture, savait le grec, n'eût pas été déplacé dans une académie hambourgeoise, si toutefois il avait su s'y tenir modestement à son rang; mais il aimait trop le bruit, c'est ce qui l'a perdu. J'ai lu je ne sais où que le bruit est un usurier qui prête à gros intérêts à la réputation et qui finit toujours par la ruiner. Le *voyageur français* écrivait : « Quoique Melchior Goetze ait été sifflé cent fois, et que depuis douze ou quinze ans il soit le plastron de toute l'Allemagne protestante et de ses confrères de Hambourg eux-mêmes, son saint zèle ne se peut refroidir. » Cet honnête homme avait en lui de l'alguazil et du pasquin. Son histoire devrait être méditée par tous les Goetze d'aujourd'hui, par tous ceux que possède la *rabies theologica*. Les dénonciations et les monitoires s'usent à la longue, et les dénonciateurs tombent dans

le décri. On ne voit plus l'honnête homme, on tremble quelque temps devant l'alguazil, on finit par siffler le pasquin.

J'en demande pardon aux théologiens libéraux, mais je ne puis, en conscience, faire un crime à Melchior Goetze d'avoir couru sus à l'éditeur du *fragmentiste*. De toutes les guerres de plume qu'il a soutenues, c'est peut-être la plus honorable pour lui et la plus légitime. Dans l'affaire de Schlosser, il ne fut qu'un aboyeur; dans l'affaire d'Alberti, il fut odieux. En attaquant Lessing, il combattait *pro aris et focis*. Le malheur est que, selon sa coutume, il ne tarda pas à gâter son rôle par ses incartades et par l'incontinence de sa plume. Le théologien avait ouvert le feu; ce fut le libelliste qui le continua. Goetze avait démêlé sans beaucoup d'efforts la tactique de Lessing; il ne fut point dupe de cette ironie enfarinée d'innocence. A ses griffes, à son museau pointu, il reconnut le loup déguisé en berger, loup rempli d'humanité, mais *friand de tuerie*. Lessing disait : « Docteurs de l'église, vos doctrines se défendent assez elles-mêmes. Accordez-nous que la Bible est un livre humain; touchés de ce bon procédé et de cette marque de confiance, nous mettrons chapeau bas devant l'orthodoxie. » A quoi Goetze répliquait : « Nous savons qui vous êtes. Qu'adviendra-t-il de la bergerie quand nous vous aurons livré nos chiens? » Et il se mit à crier au loup.

Lorsqu'il argumente, il n'est pas dépourvu de sens; par exemple, il est en droit de répondre à Lessing : « Vous protestez que vous voulez le bien de l'église; mais vos prétentions sont étranges. Vous nous demandez de croire à la résurrection, et de convenir que les récits des évangélistes se contredisent. Ainsi du reste. A ce compte, nous devrions nous résigner à croire sans preuves, à croire parce que nous croyons, parce qu'il est utile de croire, et que jusqu'aujourd'hui tout le monde a cru. » Il est irréprochable aussi quand il dit : « M. Lessing veut que nous fassions un choix dans les saints livres, acceptant ceci, rejetant cela. M'est avis que si nous retranchions de la Bible tout ce qui n'a pas le bonheur de lui plaire, il ne nous resterait qu'une Bible de poche. » Goetze ne manque ni de clairvoyance, ni d'esprit, ni de verve; mais il ne sait ni se tenir ni se contenir : il est long, verbeux. Il divague, il abonde en redites; ses redondantes philippiques rappellent certains mandemens, certaines lettres pastorales, il a la prolixité fatigante d'un prédicateur; puis il est trop bouillant, l'imperturbable sang-froid de Lessing l'exaspère, il s'avance trop et se fait prendre; irrité de trouver toujours devant lui le fer d'un ennemi qui a l'œil perçant, la main sûre et le jeu serré, il s'emporte, il bondit et s'embroche. Ajoutons qu'il a les mauvaises habitudes d'un méchant avocat de province; il est

sans cesse hors de la question, il travestit et dénature les sentimens de la partie adverse, il lui fait dire ce qu'elle n'a pas dit, terrasse des fantômes et triomphe. Il en veut plus encore à Lessing qu'à ses idées; il déblatère contre lui, prétend le convaincre d'équivoque, de sophismes, d'argumentation fallacieuse, lui reproche de raisonner de théologie en auteur dramatique, de n'avoir qu'*une logique de théâtre*, de dissimuler par un luxe de métaphores la pauvreté de ses raisonnemens et de s'occuper bien moins d'avoir raison que de jeter de la poudre aux yeux des badauds. Il insinue discrètement que M. Lessing est un homme sujet à caution, léger de scrupules, il l'attend à son lit de mort; que répondra ce beau parleur au juge souverain qui lui demandera compte de la publication des *Fragmens*, des désordres qu'il a suscités dans son église, de tant d'âmes infectées par la contagion de ses doutes et de ses erreurs? Et, ne gardant plus de mesure, s'exaltant dans sa colère, il le traite de boute-feu et le recommande à l'attention particulière des autorités constituées.

A tout cela Lessing répond qu'autre chose est un pasteur, autre chose un bibliothécaire, et qu'en publiant le manuscrit anonyme il a rempli le premier devoir de sa charge. Le pasteur est un berger qui ne connaît que les herbes de sa prairie, n'estime et ne cultive que les plantes qui conviennent à ses brebis; le bibliothécaire est un botaniste qui court par monts et par vaux pour découvrir une plante oubliée par Linné. « Quelle joie quand il l'a découverte! S'inquiète-t-il de savoir si elle est vénéneuse ou non? Il pense que, si les poisons ne sont pas utiles (et qui dit qu'ils ne le sont pas?), il est utile du moins que les poisons soient connus. » Il répond encore que le métier des lettres serait impossible, si un écrivain, avant de prendre la plume, devait s'assurer qu'il ne va pas scandaliser un faible dans la foi, endurcir un incrédule, fournir à un chenapan l'excuse dont il avait besoin pour colorer ses déréglemens. « Scandale par-ci, scandale par-là! s'écriait-il. La nécessité brise le fer et ne connaît pas de scandale. Je dois songer à mon âme, que le monde tout entier ou que la moitié du monde s'en scandalise!... O insensés, qui voudriez bannir les tempêtes de la nature parce qu'elles ont enseveli un navire dans les sables, ou qu'elles en ont fracassé un autre contre les rochers d'une falaise! Hypocrites, nous vous connaissons. Il ne vous soucie guère de ces malheureux navires; autrement vous les auriez assurés! Ce qui vous importe, c'est votre jardinet, ce sont vos petites aises et vos petits plaisirs. O le cruel ouragan! Il a découvert la toiture de votre villa, il a secoué trop rudement vos arbres chargés de fruits, il a renversé les sept pots de terre de votre précieuse orangerie. Que vous

importe le bien que peut faire l'ouragan dans la nature? Ne pouvait-il respecter votre jardin? Que ne s'en va-t-il souffler ailleurs, loin de votre haie! ou pourquoi ne retient-il pas son souffle en arrivant sur vos terres? » Et ailleurs : « M. Goetze parle à la populace le langage de la populace, et il crie à tue-tête que mon anonyme a diffamé les apôtres, les a qualifiés d'imposteurs et de scélérats. Cela fait du bruit, cela fait de l'effet! Peut-être que oui, peut-être que non, car le menu peuple, partout où le magistrat est sage, devient de jour en jour plus éclairé, plus policé, plus honnête, — tandis que certains prédicateurs se font une règle de s'en tenir à jamais, en fait de morale et de religion, au point où étaient leurs ancêtres il y a plusieurs siècles. Ils ne se détachent pas de la populace, mais la populace finit par se détacher d'eux. »

Le défenseur de Goetze, M. Röpe, s'écrie avec un accent douloureux qu'en étudiant cette polémique qui dans l'année 1778 tint l'Allemagne en suspens, on croit assister à un duel entre deux adversaires de forces très inégales, l'un toujours de sang-froid, rompu à l'escrime, heureux à la parade, sûr de sa riposte, fertile en bottes secrètes, qui, l'air dégagé, semble faire assaut dans une salle d'armes; l'autre, médiocre tireur, qui a l'épée sur la gorge, et qui, obligé de combattre pour sa vie, finit par succomber au milieu des risées d'une galerie indifférente ou prévenue. Cette réflexion ne manque pas de justesse. Il faut cependant tenir compte d'une circonstance qui rétablissait quelque égalité dans la lutte. Lessing n'avait pour lui que son talent, il était seul. Goetze était fortement épaulé; il avait derrière lui les puissances de la terre et ne se faisait pas faute de les appeler à son aide. Tantôt il représente au duc Ferdinand que Lessing est un bibliothécaire dangereux, que de la manière dont il entend les devoirs de sa charge, si d'aventure il déterrait au fond d'un carton quelques papiers compromettans pour la noble maison de Brunswick, il ne manquerait pas d'en donner connaissance à l'univers : qui méprise son Dieu n'estime pas son prince. Tantôt il s'adresse à l'envoyé impérial, aux gouvernemens, et notamment au conseil aulique, de qui ressortissaient les questions de conscience et d'ordre public; il les engage à épouser sa querelle, à fermer la bouche à l'hérésie; il mettrait volontiers son adversaire *in pace*. A sa manière, il est tolérant. Il admet que, pour tenir les docteurs de l'église en haleine, licence soit donnée à des hommes sensés et posés d'exprimer modestement de modestes objections contre la religion chrétienne et même contre la Bible; c'est à la condition, bien entendu, que de par la loi ils écriront en latin; mais qu'un Lessing... non, cela ne peut être souffert, c'est mettre en péril tout l'ordre social. « L'histoire nous

apprend, s'écrie-t-il, que le germe de la rébellion, bien que répandu en terre par la main d'un faquin, a souvent poussé des racines et porté des fruits détestables. On dira qu'aujourd'hui, avec notre organisation militaire et la discipline de nos armées, on a bien vite fait leur procès aux rebelles. A merveille! Mais n'est-il pas possible qu'officiers et soldats se laissent infecter des principes de nos petits Brutus?... D'où provient la sûreté de nos princes et la fidélité de leurs soldats? Ces soldats sont des chrétiens. S'ils ne le sont pas toujours dans le sens le plus rigoureux du mot, ils portent du moins gravés dans leur cœur les préceptes fondamentaux de l'Évangile sur les droits de l'autorité et sur les devoirs des sujets. Mais resteront-ils chrétiens? ne perdront-ils pas avec le respect des choses saintes le respect de leurs supérieurs et l'horreur de la révolte, s'il est permis à tous nos beaux esprits manqués de bafouer à la face du ciel la religion chrétienne et la Bible? J'espère que par la grâce de Dieu le temps est proche qui mettra un terme à ces désordres révoltans, et que de grands personnages, au nom de leur sûreté personnelle et pour éviter d'avoir un jour à châtier des malfaiteurs par le glaive et la roue, imposeront un frein à ces méchans fous et à leurs insolentes témérités. »

Il est curieux de voir ce qu'écrivait Lessing à ses amis pendant le cours de ces orageux débats. Ses lettres n'abondent pas en confidences, Lessing n'avait guère pour confident que lui-même; mais il tenait à ce que son frère et ses amis de Berlin ne se méprissent pas sur le véritable sens de la pièce à grand spectacle dont il régalait l'Allemagne et sur le rôle qu'il y jouait. Il les trouvait parfois un peu lents à comprendre. Le 25 mai 1777, il écrivait à Nicolaï : « Ce que vous me dites de la mauvaise opinion qu'ont de moi et les théologiens et les libres penseurs de Berlin me fait souvenir que pendant la guerre de sept ans je passais à Berlin pour un archi-Saxon, à Leipzig pour un archi-Prussien, et cela parce que je n'étais et ne devais être ni l'un ni l'autre, — du moins pour composer ma *Minna de Barnhelm.* » Quelques jours plus tard, s'adressant à son frère : « Les théologiens gardent encore le silence sur les fragmens de mon inconnu; cela me confirme dans la bonne opinion que j'eus toujours de ces messieurs. Avec les précautions convenables, on peut écrire sur eux ce qu'on veut. Ce n'est pas ce qu'on leur ôte, c'est ce qu'on veut mettre à la place, qui les fâche, — et non sans raison. Si le monde doit être pipé par des mensonges, les vieux mensonges, déjà en cours, sont aussi bons pour cela que les nouveaux. » Dans une lettre du 28 février 1778, il s'écrie : « Je me réjouis de ce que tu commences à goûter le haut comique de cette guerre de plume, au prix de laquelle toutes mes élucubrations dra-

matiques me semblent insipides : tu recevras ces jours-ci un écrit de moi contre Goetze, dans lequel je prends une position telle qu'il ne pourra m'accuser de n'être pas chrétien. » Et peu de temps après : « Considère que je dois regarder à l'ennemi en pointant mes canons, et qu'il ne faut pas chercher une profession de foi dans ce que j'écris pour les besoins de la cause. » Cependant les dénonciations de Goetze, ses appels au bras séculier, avaient porté coup. « Il est vrai, écrivait Lessing le 23 juillet de la même année, que le ministère de Brunswick, à la requête du consistoire, a mis l'embargo sur le nouveau fragment que j'ai publié et sur tous mes factums contre Goetze, et qu'il m'a intimé l'ordre de ne plus imprimer un mot du manuscrit. J'ai mes raisons pour prendre mon parti de la confiscation du nouveau fragment; mais je n'entends pas qu'on saisisse en même temps mes écrits. Je m'en vais distribuer à droite et à gauche de vigoureux coups de dents, fermement résolu à laisser arriver les choses aux extrémités et à prendre mon congé plutôt que de me soumettre à une telle humiliation. Le *corpus evangelicum* n'a pas donné signe de vie, le conseil aulique non plus... Tu vas rire, mais je possède un moyen sûr de diviser le conseil aulique et de jeter la discorde dans son sein; Paul sut diviser le sanhédrin. La majorité du conseil est catholique; je saurai présenter mon affaire de telle sorte que dans la condamnation prononcée contre moi par le clergé luthérien soit incluse celle de tous les papistes, lesquels n'entendent pas plus que moi fonder la religion sur les Écritures. » Au mois d'août, dans une lettre adressée à la fille du *fragmentiste*, Élisa Reimarus : « Je suis livré à moi-même. Je n'ai pas un ami avec qui je puisse m'épancher en confidence. Mille ennuis m'assaillent chaque jour. Je dois payer cher la seule année qu'il m'ait été donné de passer avec une femme raisonnable. Ah! s'il savait, mon misérable ennemi, combien je suis plus malheureux que lui, et ce qu'il m'en coûte de tenir ici jusqu'au bout pour lui faire pièce! Toutefois je suis trop fier pour me croire malheureux, je grince des dents, et je laisse voguer la nacelle comme la poussent le vent et les vagues. C'est assez que je ne la fasse pas chavirer d'un coup de pied... Je me réjouis de ce que vous comprenez si bien la tactique de ma dernière réponse. Je me dispose à faire à la barbe de notre homme des évolutions dont il ne se doute point. Puisqu'il a commis la balourdise de me demander, non ce que j'admets de la religion chrétienne, mais ce que j'entends par la religion chrétienne, j'ai cause gagnée, et je me donnerai le plaisir de défendre une moitié de la chrétienté contre l'autre. »

Ce que dit Lessing en cet endroit de la prétendue balourdise de Goetze n'est pas rigoureusement exact. Après avoir beaucoup diva-

gué, après avoir usé et abusé de toutes les figures oratoires, après avoir débité force gros mots, Goetze avait fait un retour salutaire sur lui-même, il avait eu un éclair de bon sens, ce qui lui arrivait quelquefois. « M. Lessing, avait-il dit, me reproche de battre la campagne, de m'écarter de la question. Je veux lui faire plaisir; je vais lui serrer le bouton. De quoi disputons-nous? Il affirme que la religion peut subsister sans la Bible. Il n'est que de s'entendre. Peut-être a-t-il raison; peut-être y a-t-il une religion qui ne laisserait pas de subsister quand il serait prouvé que les écrivains sacrés furent des imposteurs. Cette religion est celle de M. Lessing. Qu'il s'explique! qu'il daigne m'apprendre quel est son *credo*, car enfin je suis las de ne savoir à qui j'ai affaire. Je romps des lances avec un chevalier masqué qui refuse de me décliner son nom. Qui donc ai-je devant moi? Un chrétien, un sectateur de la religion naturelle, un déiste ou un païen? Il est vraiment bien temps que je m'en informe. Il se pourrait faire que M. Lessing prît un malin plaisir à me voir m'escrimer et battre l'eau, et qu'un matin, quand je serai rendu, essoufflé, il me vînt dire, ôtant son masque et me régalant de son sourire le plus agréable : Mon cher monsieur, quand je vous soutiens que la religion peut subsister sans la Bible, c'est de la religion naturelle que j'entends parler; je n'en connais pas d'autre. Vous voyez que j'ai raison; mais, comme rien ne m'oblige à parler une autre langue que la mienne, je suis bien libre, ce me semble, d'appeler à mon gré cette religion, qui est la mienne, ou la religion naturelle, ou la religion chrétienne, ou la religion luthérienne. Que M. Lessing se tienne pour averti! Je suis déterminé à garder le silence jusqu'à ce qu'il m'ait déclaré explicitement quelle religion il entend par le mot de religion chrétienne, et quelle religion lui-même regarde et admet comme vraie. »

On voit que Goetze posait à Lessing deux questions. A la seconde, Lessing ne répond rien, et pour cause. A la première, il oppose une réplique foudroyante à laquelle Goetze ne s'attendait pas, et qui le mit hors de combat. « Par la religion chrétienne, répond-il, j'entends toutes les confessions de foi qui sont contenues dans la collection des symboles des quatre premiers siècles de l'église chrétienne, en y comprenant, si l'on veut, le soi-disant symbole des apôtres et le symbole d'Athanase, bien qu'ils n'en fassent pas partie. Le contenu de ces confessions de foi s'appelle dans les premiers pères la *regula fidei*, la règle de foi. Cette règle de foi n'est pas tirée des écrits du Nouveau Testament. Cette règle de foi existait avant qu'existât un seul livre du Nouveau Testament. Cette règle de foi a pleinement suffi non-seulement aux premiers chrétiens du vivant des apôtres, mais à leurs descendans des quatre premiers

siècles. Ainsi cette règle de foi est le véritable fondement sur lequel a été bâtie l'église du Christ, et ce fondement n'est pas l'Écriture. » Lessing tenait parole; par un véritable coup de partie, il mettait de son côté les catholiques et la majorité du conseil de l'empire; il divisait le sanhédrin. Il avait résumé sa réplique dans une série d'aphorismes d'une merveilleuse netteté, et derrière ces aphorismes on apercevait dans le lointain toute une armée de démonstrations et d'argumens puisés dans les pères. Cette formidable armée se tenait prête à marcher; les canonniers étaient à leurs pièces, mèche allumée; des nuées de tirailleurs s'avançaient déjà dans la campagne, n'attendant que l'ordre d'ouvrir le feu. Goetze fut épouvanté; il s'imaginait n'avoir à combattre qu'un homme d'esprit, un auteur dramatique, un antiquaire, un helléniste qui avait lu Sophocle; il ignorait que Lessing, enterré dans sa bibliothèque de Wolfenbüttel, avait employé ses veilles à explorer les contrées perdues et les forêts vierges de la théologie. Le chevalier masqué venait de relever sa visière, de jeter son masque, et Goetze apercevait le visage d'un sorcier. Il lança à la tête du nécromant un lourd passage d'Irénée; Lessing retourna ce passage contre lui et l'écrasa sous dix autres citations qui le couchèrent sur le carreau. Le premier pasteur de Hambourg prit le bon parti, il se tut.

Il était bien temps que Lessing triomphât; sa situation devenait embarrassante. Le ministère de Brunswick n'avait pas seulement confisqué les *Fragmens*, il avait intimé à Lessing la défense de poursuivre sa controverse et de rien publier sur l'objet du litige soit à Brunswick, soit autre part, sans une autorisation supérieure. Bravant la défense, Lessing avait fait imprimer à Hambourg ses dernières réponses, et, se tenant prêt à partir, il mettait au ministère le marché à la main. Le 11 août 1778, il écrivait à son frère Karl : « Je ne sais encore quelle issue aura mon affaire, mais je me prépare à tout. Il y a quelques années, j'ébauchai un drame dont le sujet présente quelque analogie avec mes chamailleries actuelles. Si Mendelsshon et toi le trouvez bon, nous pourrons publier la chose par souscription... Je me dispose à tailler aux théologiens plus de croupières qu'avec dix fragmens... » — « Je veux essayer, mandait-il à Élisa Reimarus, si on me laissera prêcher en paix du haut de mon ancienne chaire, le théâtre. » Cette pièce, qu'il écrivit en vers parce que le temps lui manquait, disait-il, pour l'écrire en prose, ne fut pas jouée de son vivant; il doutait qu'elle le fût jamais.

Bien que le ton satirique ne domine pas dans *Nathan*, le pasteur Goetze nous y apparaît sous les traits d'un gros patriarche, haut en couleur et d'humeur enjouée, lequel parle avec mépris du théâtre, de cette logique de théâtre qui plaide avec un égal succès le pour

et le contre. Ce patriarche d'Orient, plus hambourgeois qu'oriental, condamne les gens au bûcher avec une bonhomie paterne; il aime à faire résoudre les questions par les autorités séculières; c'est une bonne solution qu'un gendarme. « Je m'en vais trouver le sultan, dit-il; je lui ferai comprendre sans peine combien ne rien croire est dangereux pour l'état. Tous les liens de la société civile sont dissous, mis en lambeaux, dès qu'on permet aux gens de ne rien croire. Finissons-en lestement avec une telle scélératesse! » C'est Nathan, le juif philosophe, qui se charge de nous dire le mot de Lessing. Saladin l'interroge. « Je suis musulman, tu es juif, entre nous est le chrétien. De ces trois religions, une seule peut être vraie. Quelles sont tes raisons pour préférer la tienne? » Nathan emprunte sa réponse à Boccace. « Il y avait une fois un homme qui possédait un anneau d'une inestimable valeur. Non-seulement la pierre en était belle, mais elle avait le don merveilleux de rendre son possesseur agréable à Dieu et aux hommes. Le vieillard légua son anneau à celui de ses fils qu'il aimait le mieux; celui-ci à son tour en usa de même. De main en main, le joyau tomba dans la possession d'un père qui aimait également ses trois fils. Lequel avantager? Pour se tirer d'embarras, il fit fabriquer par un joaillier deux autres anneaux en tout pareils au premier. Voilà les trois fils nantis. Chacun croit posséder la bague miraculeuse; ils se prennent de querelle, et, après avoir longtemps bataillé, ils conviennent de soumettre au tribunal leur différend. » Dans la sentence du tribunal se trouve un passage qui n'est point emprunté de Boccace. « Race querelleuse! répond le juge aux trois fils, vous êtes tous les trois des trompeurs trompés. Vos trois anneaux sont faux. Le véritable anneau s'était perdu. Pour cacher et réparer cette perte, votre père en fit faire trois pour un. » A ces mots : « Admirable! admirable! » s'écrie Saladin. Dans une note qui devait servir d'en-tête à son drame, Lessing a écrit ceci : « L'opinion de Nathan sur toutes les religions positives est depuis longtemps la mienne. Ce n'est pas ici le lieu de la justifier. » L'année suivante, recommandant à Mendelssohn un juif nommé Daveson, il ajoutait : « Mon recommandé désire savoir de vous quel est le chemin le plus sûr et le plus court pour se rendre dans un pays de l'Europe où il n'y ait ni chrétiens ni juifs. Dès qu'il sera arrivé à bon port, je m'empresserai de le suivre. »

Non, les théologiens allemands ne gagneront pas leur procès. Lessing n'est pas à eux; qu'ils le restituent à la philosophie du XVIIIe siècle! En matière de discussion religieuse, Lessing est un Voltaire savant et narquois, qui sourit finement et ne plaisante pas. C'est tout ce qu'on peut accorder aux honorables et doctes parrains

qui le présentent aujourd'hui sur les fonts du baptême. Parmi les illustres modernes, il est toute une race qui va de Montaigne à Paul-Louis Courier et dont le caractère distinctif est d'avoir eu, si je puis ainsi parler, l'humeur et le tempérament païens. Lessing est de cette famille. Le christianisme a produit de saintes, d'adorables vertus, et il a produit aussi par contre-coup des maladies inconnues avant lui et d'effroyables subversions de la nature humaine. Tartufe, ses frères, ses demi-frères et ses cousins jusqu'au sixième degré ont été ignorés ou presque ignorés des anciens; ils étaient à cet égard d'une merveilleuse candeur. Lessing et les hommes de sa race professent une indicible horreur pour toutes les tartuferies, une médiocre admiration pour les suaves délicatesses, pour les sublimes raffinemens de la vertu chrétienne; ils estiment que le sublime se paie, que tout raffinement est une corruption commencée; en fait de morale, ils s'en tiennent au pain bis, ils n'aiment pas les apprêts, ils veulent être sûrs de ce qu'ils mangent. Personne n'eut plus que Lessing l'esprit et le cœur naturels; l'exquis, le tendre, lui manquent; il a des rudesses, des duretés qui déplaisent, je ne sais quoi de cru dans la façon de sentir. En revanche, malgré ses stratagèmes de guerre, il possédait, ce qui est si rare, la parfaite sincérité, l'absolue franchise du cœur et de la plume; point d'ajustement, rien de fardé, de frelaté; en le lisant, on se dit : Cet homme est un homme. — Mais il se défie de tout ce qui semble dépasser l'humanité. Dans un fragment qui fait partie de ses œuvres posthumes, morceau très savant, très étudié, comme tout ce qu'il a écrit, il recherche par quels moyens s'est propagé le christianisme; il les énumère : beaucoup de politique, l'art de capter les consciences, des symboles, des mystères, des prophéties, des livres supposés ou interpolés. Il conclut, comme de juste, que cela n'ôte rien au miracle, bien au contraire. Nulle part dans sa correspondance intime vous ne sentez le moindre souffle d'inspiration chrétienne. La douleur et la mort sont les deux pierres de touche d'un cœur chrétien. Paul-Louis Courier a composé des *consolations à une mère* qui semblent empruntées à Cicéron; Lessing les eût signées, bien qu'il y eût trouvé peut-être quelque apparat. Il écrivait à Mme Koenig, quelques années avant de l'épouser : « Vous avez du chagrin, vous êtes malheureuse. Je vais vous dire tout le secret de la philosophie du bonheur : pensez à ce qui vous fait plaisir... Je tiens la mélancolie pour une maladie volontaire dont on ne guérit pas parce qu'on n'en veut pas guérir. » « Tâchons de nous bien porter! » voilà son refrain, — et la santé, comme on l'a dit, est une vertu païenne. « Tel homme regrette après leur mort les êtres qu'il n'a pas su aimer de leur vivant, écrivait-il à son père. Je veux

aimer, pendant qu'ils sont en vie, ceux que la nature me commande d'aimer, et les regretter après leur mort aussi peu que possible. » Comment s'y faut-il prendre? La recette de Lessing est simple : il suffit de regarder devant soi sans retourner la tête.

Les Allemands ont depuis longtemps appelé Goethe le grand païen. C'est à Lessing que conviendrait plutôt ce surnom. L'auteur de *Faust* avait, quand il lui plaisait, l'imagination chrétienne et même catholique. L'esprit de Lessing est hermétiquement fermé de ce côté. Il eut toujours le romantisme en aversion. Fouillez tous ses écrits, la muse du bleu n'a jamais passé par là. L'auteur de *Nathan le Sage* goûtait médiocrement le plus romantique de tous les arts, la musique; il goûtait encore moins le paysage et les paysagistes. A quelqu'un qui s'attendrissait devant lui sur les charmes du renouveau : « Quant à moi, je suis las d'avoir toujours vu des printemps verts; je voudrais, avant de mourir, voir un printemps rouge. » En fait de nature, il ne s'intéresse qu'à la nature humaine, et il la défend contre tout ce qui pourrait corrompre son intégrité; mais peu lui importent l'ange et la bête, ces deux grandes amitiés du romantisme. Rien n'est plus propre à nous faire connaître la véritable trempe de son esprit que son jugement sur *Werther*; il s'y est peint tout entier. « Pour qu'une production si brûlante, écrivait-il en 1774 à son ami Eschenburg, ne fasse pas plus de mal que de bien, ne pensez-vous pas qu'il y faudrait ajouter une petite conclusion rafraîchissante? Que l'auteur nous indique en deux mots comment Werther en est venu à ces extrémités romanesques, comment s'en pourrait préserver tel autre jeune homme à qui la nature a donné de semblables dispositions!... Croyez-vous donc que jamais un jeune Grec, un jeune Romain, se soient ainsi ôté la vie et pour un tel motif? Assurément non. Ces gens-là savaient se garantir autrement du fanatisme et de la passion, et du temps de Socrate on aurait à peine excusé dans une femmelette une pareille possession érotique, dont la conséquence est un véritable attentat contre la nature. Produire de tels originaux, si petits dans leur grandeur, si précieusement méprisables, ce beau résultat était réservé à l'éducation chrétienne, qui s'entend si bien à transformer en perfection morale un besoin physique. Ainsi, mon cher Goethe, encore un petit chapitre de conclusion. Plus il sera cynique, mieux il vaudra. » Qu'on décide après cela lequel des deux est le païen conséquent, de l'auteur de *Werther* ou de son critique.

Une autre chose est certaine et demande explication : en toute rencontre, Lessing a pris parti pour le christianisme sévère contre le christianisme libéral, pour le Christ aux bras étroits contre le Christ humanitaire, sensible ou mystique. Déjà il reprochait à Wie-

land, dans le temps où Wieland coquetait avec l'école de Zurich, de compromettre par son bel esprit les sévérités de la doctrine chrétienne, de même qu'il accusa Klopstock d'énerver l'orthodoxie par les fadeurs de son mysticisme édulcoré. A Hambourg, Lessing se déclara pour Goetze, qui s'obstinait à maudire, contre Alberti, qui ne voulait que bénir. Plus tard, il se donna la peine de démontrer que Leibniz envisageait le dogme de l'éternité des peines comme conciliable avec une saine philosophie, et il termine sa démonstration par ces mots : « O mes amis, pourquoi voudrions-nous être plus clairvoyans que Leibniz? » A ce langage, on reconnaîtra l'amasseur de nuées. Il y a quelque chose de plus. La vieille orthodoxie luthérienne, qui se tenait autrefois enfermée dans ses anguleuses et immuables confessions de foi, avait vu entamer sa ligne de bataille. Vers la fin du XVIIe siècle, le fondateur du *piétisme*, Spener, avait ouvert une large trouée dans ses retranchemens. Ce mystique plaçait l'étude dévote des Écritures, la prédication, les saintes pratiques, au-dessus des subtilités de la théologie. Dans ses fameux *Colléges de piété*, les fidèles se racontaient les uns aux autres leurs expériences personnelles et l'histoire ou le roman de leur conscience. Les piétistes affectaient un austère rigorisme; ils condamnaient tous les plaisirs mondains, le théâtre, la danse, le jeu, la musique, la promenade, la toilette, et, comme l'indique leur nom, ils tenaient plus à la piété qu'à la dogmatique, à la sainteté qu'à l'orthodoxie; rigides dans leurs mœurs, esclaves de leurs principes de conduite, ils étaient plus libres que les vieux luthériens à l'égard du dogme. Un peu plus tard, un second courant d'idées, qui provenait d'une tout autre source, entraîna les esprits dans une direction nouvelle, je veux parler de la philosophie de Christian Wolf, de cet honorable disciple de Leibniz, qui accommoda la philosophie de son maître *ad usum universitatis*. Ce que Leibniz avait fait par diplomatie, Wolf le fit avec une entière bonne foi : il entreprit de réconcilier la théologie et la raison. Persuadé, comme Pangloss, que tout se démontre, il admettait le surnaturel et les miracles, et réduisait la foi en syllogismes. Il tenait pour certain que dans le meilleur des mondes possibles la révélation et la philosophie doivent contracter un mariage de raison, et il les unissait à la face du ciel sans consulter le goût des deux conjoints. Comme les piétistes, Wolf essuya de rudes assauts; comme le piétisme, sa philosophie optimiste finit par demeurer maîtresse du champ de bataille (1).

Ainsi, dans le temps où Lessing se mit à raisonner de théologie,

(1) E. Zeller, *Vorträge und Abhandlungen geschichtlichen Inhalts*, Leipzig 1865. — *Étude sur Wolf et sur le Piétisme.*

le vieux luthéranisme avait cédé le pas à une orthodoxie plus ou moins latitudinaire, mitigée par le biblisme, apprivoisée par la philosophie de Wolf, et qui, au lieu de s'en tenir à ses antiques formulaires, essayait de faire bon ménage avec le sentiment et avec la raison. Dans les observations dont il accompagna le premier fragment de Reimarus, Lessing constatait que depuis trente ans il s'était fait dans le sein du protestantisme un important changement, que les appellations de calviniste et de luthérien étaient tombées en désuétude, que chacun était libre d'adorer Dieu à sa façon, pourvu qu'il prît le titre de chrétien. « Nous sommes des chrétiens, des chrétiens bibliques, des chrétiens selon la raison. Nous voudrions bien voir qu'on aperçût la plus légère contradiction entre notre christianisme et la pure raison! Tel est le langage de beaucoup de nos théologiens. » Il ajoute que ce changement n'a pas été inutile au progrès de la liberté de penser, que cependant, à voir l'arrogance avec laquelle ces chrétiens latitudinaires traitent la religion purement naturelle, il est aisé de pressentir quelle tolérance on pourrait attendre d'eux, si jamais ils devenaient tout-puissans. « Leur christianisme raisonnable est assurément tout autre chose que la religion naturelle; il est seulement fâcheux qu'on ne sache où prendre leur raison, où prendre leur christianisme. » Et ailleurs: « Il était facile de réfuter ces théologastres qui damnaient la raison, on ne sait comment s'y prendre avec les nouveau-venus qui la bercent pour l'endormir. » Les premiers la violentaient, les seconds la subornent et la corrompent.

Lessing préférait la vieille théologie à la nouvelle, parce que la logique était le dieu de Lessing. Les esprits conséquens ont une aversion instinctive pour tous les accommodemens, pour tous les compromis, pour les réconciliations plâtrées, et ils ne peuvent se défendre d'une certaine sympathie pour toutes les doctrines conséquentes avec elles-mêmes. On peut penser ce qu'on voudra des vieux symboles du XVIe siècle; ils ont ce caractère de grandeur qui est inhérent à tous les systèmes fortement déduits, où tout se tient, où tout s'enchaîne. Dans les choses de l'esprit, la conséquence est une vertu, la logique est l'héroïsme de l'intelligence; mais ce n'est pas la seule raison des préférences de Lessing : la nouvelle théologie lui paraissait plus dangereuse que l'autre. Une dernière citation va mettre en lumière sa pensée et nous donner le secret de sa conduite... « Grâce à Dieu, écrivait-il à son frère le 2 février 1774, on avait fini par s'arranger avec l'orthodoxie; on avait élevé entre elle et la philosophie un mur de séparation, derrière lequel chacune pouvait aller son chemin sans gêner l'autre. Et que fait-on aujourd'hui? On renverse ce mur, et, sous prétexte de faire de

nous des chrétiens raisonnables, on fait de nous des philosophes très déraisonnables... La maison de mon voisin menace ruine. Si mon voisin veut la démolir, je ne demande qu'à lui venir en aide; mais il ne veut pas la démolir, il prétend l'étayer et la reprendre en sous-œuvre en ruinant de fond en comble la mienne. Qu'il y renonce et me laisse tranquille, sinon je m'en vais m'intéresser à sa maison croulante comme à la mienne. » Trois ans auparavant, il engageait son ami, le juif Mendelssohn, à réfuter un pieux pamphlet de Lavater, et, le conjurant de mettre dans sa réponse toute l'énergie et toute la franchise possibles : « Vous seul, lui disait-il, pouvez écrire et parler en toute sincérité sur ces matières; vous êtes infiniment plus heureux que d'autres braves gens qui ne sauraient travailler au renversement du plus monstrueux édifice d'absurdité qui fût jamais qu'en se donnant l'air de le vouloir soutenir par de la maçonnerie. »

Lessing, on n'en peut douter, est un philosophe qui voit de mauvais œil tous les essais de perfectionner le christianisme. Il sait qu'en voulant rendre quand même la théologie raisonnable on fera tout à la fois de mauvaise religion et de mauvaise philosophie; il sait aussi que la théologie raisonnable ou raisonnante est plus intolérante à l'égard de la pensée libre que la pure orthodoxie, parce qu'elle se flatte d'avoir fait à la raison sa part et qu'elle lui ordonne de s'en contenter et de ne rien prétendre au-delà. Hostile à toutes les transactions, Lessing veut que la philosophie chemine de son côté et la théologie du sien jusqu'au jour où l'humanité sera mûre pour le règne universel de la raison. Par sa bouche, la philosophie du XVIIIe siècle disait aux théologiens : « Vous vous trouvez mal dans votre vieux logis; l'architecture vous en semble un peu gothique, et vous craignez les lazzis de ce siècle moqueur, sans compter que vous avez découvert des lézardes qui vous inquiètent. Voulez-vous démolir? Je suis votre homme, me voilà prêt à vous donner un coup de main; mais, si vous prétendez vous servir des matériaux de ma maison pour rajeunir la vôtre, pour boucher vos lézardes et renouveler vos fondations, alors je me fâche, et je m'en vais de ce pas dénoncer à tous les gens de sens le ridicule de vos projets de bâtisse, de vos devis, en déclarant au surplus que votre vieille maison n'est pas si caduque que cela vous plaît à dire. » C'est précisément ce qu'il a fait. La nouvelle théologie remplaçait les confessions de foi par la Bible, et, moyennant certains tempéramens, se flattait de rendre les miracles acceptables à la raison. En commentant les fragmens de Reimarus, Lessing donna un sauf-conduit à l'orthodoxie et fit porter tous ses coups sur le christianisme biblique et sur la théologie soi-disant raisonnable; mais Goetze l'orthodoxe

ne voulut pas entendre à ces *distinguo*, il eut le mérite de voir clair dans le jeu de Lessing. Goetze se trouvait fort bien dans la vieille maison et il avait confiance dans la solidité de ses fondemens. Toutefois il vit avec déplaisir qu'un homme malintentionné vînt agiter l'air et faire un insolent vacarme sous ses fenêtres. Les vieilles murailles craignent le bruit.

Si l'on passait en revue les contemporains célèbres de Lessing, on n'en trouverait guère qui se soient mépris sur ses intentions, qui n'aient reconnu le philosophe dans le théologien d'occasion. Le chef de l'école rationaliste, Semler, se crut obligé de descendre dans l'arène, de faire cause commune avec Goetze, son ennemi; il traita Lessing de lunatique, d'échappé des petites-maisons. Jacobi, l'auteur de *Woldemar*, l'apôtre du sentiment, qui ne laissait pas d'aimer Lessing, bien qu'il condamnât ses doctrines, nous a donné deux explications de la tactique adoptée par son ami. Il prétend d'une part que Lessing redoutait par-dessus tout le ridicule, et qu'il avait juré de n'être jamais martyr, dans la crainte que sa mésaventure ne fît rire à ses dépens; si on l'avait poussé à bout, il se serait fait catholique. Jacobi dit ailleurs que l'auteur de l'*Anti-Goetze* avait beaucoup lu Leibniz, qu'il avait appris de lui à réserver ses doctrines secrètes, que son grand principe était de tout faire à point, et que, si désireux qu'il fût de guérir l'humanité de ses superstitions et de lui communiquer ses idées, il mesurait prudemment les doses en tenant compte de ce que l'état du patient comportait. Hamann, philosophe chrétien, surnommé le Mage du Nord, écrivait à ce même Jacobi en 1784 : « Que pensez-vous de la loyauté et de la sincérité de Lessing dans toute l'affaire des *Fragmens?* Le goujat hambourgeois, avec toute sa sottise, n'avait-il pas raison dans le fond? Quand on a le système du dieu Pan dans la tête, peut-on réciter un *pater?* Ne reconnaît-on pas dans l'ardeur passionnée que déploya ce malheureux Lessing un fonds de haine pour le christianisme? » Dans sa réponse, Jacobi donne raison à Hamann, tout en justifiant Lessing contre tout reproche de déloyauté (1).

Enfin recueillons la déposition d'une personne dont le témoignage a plus de poids encore dans ce procès, de la fille du *fragmentiste*, d'Élisa Reimarus, par qui Lessing avait été mis en possession du manuscrit. Enfant de la balle, elle avait les opinions les plus avancées et portait à Lessing la plus dévouée, la plus enthousiaste amitié; mais son enthousiasme ne l'empêchait pas de le juger, et elle désapprouva plus d'une fois les détours et les biais de sa diploma-

(1) Jacobi fait observer à Hamann que Lessing n'a jamais voulu passer pour un philosophe chrétien, et que la visière de son casque était percée de larges trous qui laissaient voir son visage : « Lessing se fâchait, dit-il, de ce qu'on ne le reconnaissait pas.»

tie. On a publié récemment une partie de sa correspondance avec Hennings, beau-frère de son frère. Celui-ci, quelque admiration qu'il ressentît pour le talent de Lessing, blâmait sévèrement sa conduite. « Tous les déguisemens me sont odieux, écrivait-il; ils me gâtent les plus nobles visages. Lessing a fait pis que de prendre un masque, il fait le politique; il ne se contente pas de se travestir, il en impose. » Dans ses réponses, où se révèle un ferme jugement et une remarquable noblesse d'âme, Élisa concède qu'en principe Hennings a raison; en toute chose, elle tient pour la parfaite droiture et pour le droit chemin. Si elle n'avait craint d'inquiéter certaines personnes dont le repos lui est cher (elle entend surtout par là son frère, le docteur Reimarus), elle aurait depuis longtemps dévoilé le mystère du manuscrit. « Quel plus grand service, dit-elle, pouvons-nous rendre à la religion que de prouver au monde par notre exemple que hors du christianisme il y a d'aussi bonnes âmes et même de meilleures que dans le sein de l'église? » Mais elle comprend bien mieux que Hennings les motifs qui ont déterminé Lessing. Elle aussi tient la nouvelle théologie pour plus dangereuse que l'ancienne. « On assure que toute la faculté de théologie du nouveau style se dispose à entrer en campagne. C'est en vérité une secte extravagante avec sa manie de vouloir tout concilier; j'aimerais mieux appartenir à la toute vieille école et adorer Goetze. Le pis est que ces gens-là vont jeter une digue qui sera d'autant plus solide qu'ils ont délayé dans leur auge quelques grains de raison avec leurs absurdités. » Elle représente à Hennings que, si Lessing s'était contenté de publier le manuscrit sans commentaire, *toute la faculté noire* aurait crié haro sur le monstre; en brouillant les cartes, Lessing a déconcerté, divisé l'ennemi. « S'il a pris un masque, ce n'est pas qu'il ait craint de se brouiller avec personne; mais il a cru qu'à la faveur de ce masque il ferait davantage pour la bonne cause... Toute l'Allemagne a, dit-on, les yeux attachés sur les deux combattans. A Hambourg, la haine qu'inspire Goetze fait plus pour la vérité que la vérité même. Tel homme qui serait mort pour l'inspiration absolue comme pour un article de foi croit maintenant pouvoir se sauver quand tout dans la Bible serait de main d'homme. Sapons le mur, et la forteresse finira par se rendre. Telle paraît être la devise de Lessing, et, bien que je ne sois pas toujours contente de son ton, nous devons lui passer sa manière. » Ce qu'il faudrait ajouter à ce jugement d'Élisa Reimarus, c'est qu'en cherchant des argumens Lessing avait trouvé des vérités. Ses thèses de circonstance furent reprises après lui par une école qui n'en discernait pas comme lui les conséquences; ses vues sur les origines du christianisme ont été précieusement re-

cueillies par la science, qui en a profité tout en les rectifiant, et il a remporté une palme qu'il n'avait point ambitionnée : il a mérité d'être appelé en Allemagne le fondateur de la critique historique du Nouveau Testament.

III.

Nous avons revendiqué Lessing pour la philosophie du XVIIIe siècle. Il nous reste à examiner ce qu'il prit aux doctrines qui dominaient de son temps, ce qu'il leur donna, et quelle fut dans le travail commun des esprits sa part d'originalité. Les écrits philosophiques de Lessing ne sont pas longs à étudier, ils se réduisent à quelques pages; mais ce sont des pages qui comptent dans l'histoire de la pensée humaine. Lessing est un semeur d'idées, et la plupart des graines qu'il a jetées en terre ont levé. Peu de temps après la mort de son terrible ami, Jacobi publia le compte-rendu ou le procès-verbal de conversations qu'il avait eues avec lui en 1780. Cette publication fit beaucoup de bruit en Allemagne et y suscita une vive controverse. Le tombeau des grands hommes de guerre n'est pas un lieu de paix; ils laissent pour héritage des batailles. On s'est battu pour la possession des armes d'Achille. Lessing mort, on se disputa son épée et sa gloire.

Jacobi racontait qu'un matin, à Wolfenbüttel, recevant la visite de Lessing, il lui avait fait lire une poésie que celui-ci ne connaissait point. « Lisez, lui avait-il dit; vous avez si souvent scandalisé les autres qu'il est juste qu'à votre tour on vous scandalise un peu. » Cette poésie était le *Prométhée* du jeune et déjà célèbre auteur de *Werther* et de *Stella :* « — Charge ton ciel de nuées, ô Jupiter, et, pareil à l'enfant qui décapite des chardons, exerce-toi sur les chênes et sur les cimes des montagnes.... Moi, t'honorer, pourquoi?... Qui m'a fait croître jusqu'à la taille d'homme? Le temps tout-puissant et l'éternel Destin, mes maîtres et les tiens. Me voici, je façonne des hommes à mon image, race pareille à moi, faite pour pâtir, pour pleurer, pour jouir et pour se réjouir, et pour t'oublier, comme moi! »

Après avoir lu : « Je ne suis point scandalisé, dit Lessing. Je possède cela depuis longtemps de première main. — Vous connaissiez ce poème? — Je ne l'avais jamais lu, mais je le trouve bon. — Oui, dans son genre, je suis de votre avis; autrement je ne vous l'aurais pas fait lire. — Vous ne m'entendez pas, reprend Lessing. Le point de vue où s'est placé le poète est le mien. Les idées orthodoxes sur la Divinité n'existent plus pour moi; je ne peux plus y mordre. Ἓν καὶ Πᾶν. Je ne connais que cela. C'est le sens de ce poème, et c'est

pour cette raison qu'il me plaît. — Alors vous feriez bon ménage avec Spinoza? — S'il faut absolument que je me réclame de quelqu'un, voilà mon homme. — Je fais cas de Spinoza; mais c'est un triste salut que celui que nous pouvons nous promettre en son nom. — Oui, si vous voulez... Et pourtant... connaissez-vous quelque chose de mieux? »

L'entretien fut interrompu. Il fut repris le lendemain. « Vous connaissez donc Spinoza? demande Lessing à Jacobi. — Je me flatte de le connaître comme peu de gens l'ont connu. — Alors vous êtes un homme perdu. Il ne vous reste qu'à devenir son ami. Il n'y a pas d'autre philosophie que celle de Spinoza... » Jacobi en convient. Il est persuadé, comme Lessing, que la raison, laissée à elle-même et libre d'aller jusqu'au bout, conduit fatalement au spinozisme; mais il est résolu, pour son compte, à ne point s'aller engloutir dans cet abîme. Il veut croire à sa liberté, croire au Dieu personnel. Que fera-t-il? Un saut périlleux. Il cessera d'argumenter, il se réfugiera de la raison dans le sentiment : il y a des vérités instinctives, le sentiment a ses évidences, contre lesquelles le raisonnement ne saurait prévaloir; mais il n'ose inviter Lessing à faire avec lui ce grand saut périlleux. Lessing n'a jamais aimé les plongeons. « Je vous permets de sauter, réplique Lessing, pourvu que vous vous retrouviez sur vos pieds... » Puis, après explication, il hoche la tête; il a horreur du mysticisme, de l'obscurantisme; ce sont des maladies dont on ne peut se garer, dès qu'on a ouvert sa porte aux idées confuses; il est décidé à voir clair, à raisonner, coûte que coûte. « Toutefois, dit-il en finissant, je ne saurais blâmer un homme intelligent de se tirer d'un mauvais pas en faisant le plongeon que vous dites. Faites-moi plonger avec vous, s'il se peut. — Arrivez seulement sur mon tremplin, lui réplique Jacobi, et cela ira de soi. — Bah! répond Lessing, il faudrait commencer par faire un premier saut que je ne puis commander à mes vieux os et à ma lourde tête. » Dans les conclusions dont Jacobi accompagna le procès-verbal de cet entretien, lequel fut suivi de plusieurs autres, il affirme que Lessing se représentait Dieu comme l'âme du grand tout, et l'univers comme un organisme, comme un corps animé par un principe infini de vie et de mouvement. « Lessing, dit-il, associait à l'existence d'un Dieu personnel, employant son immobile éternité à contempler béatement ses perfections, une idée d'ennui infini qui l'épouvantait. » Cela rappelle le mot de Napoléon : « l'éternité, c'est un cul-de-sac. »

Jacobi fit tenir son récit à Élisa Reimarus pour qu'elle le transmît à Mendelssohn. Celui-ci se récria. Les amis de la veille ont toujours jalousé les amis du lendemain, et Lessing n'avait connu Jacobi que

dans les dernières années de sa vie. Pouvait-on croire qu'il eût honoré ce tard-venu de confidences qu'il avait refusées aux familiers de sa jeunesse? Pourquoi pas? Lessing connaissait son monde et ne plaidait à fond que devant les tribunaux compétens. Il avait trouvé dans Jacobi un cerveau bien autrement spéculatif que celui de l'honnête Mendelssohn, et, sûr d'être compris, il avait pu s'ouvrir à lui avec une entière liberté. Mendelssohn professait pour Spinoza l'aversion que ce philosophe a toujours inspirée aux théistes. Il prit la plume pour défendre la mémoire de son illustre ami contre toute imputation de spinozisme. La loyauté de Jacobi ne pouvait être soupçonnée, et dans le langage qu'il attribuait à Lessing on retrouvait le tour d'esprit et de conversation du grand homme. Mendelssohn insinua que Lessing avait le goût des mystifications, et qu'apparemment il s'était fait un malin plaisir d'ahurir et d'épouvanter son naïf interlocuteur. Cette réponse était faible et cette supposition inadmissible. Jacobi avait bien ressenti quelque étonnement de découvrir dans Lessing un franc spinoziste, il ne s'y attendait pas; mais il n'avait point éprouvé de scandale. Il était loin de partager les préventions de ses contemporains contre le caractère de Spinoza; il vénérait la mémoire de *ce chien crevé*, comme on l'appelait alors, et dans le cours de sa discussion avec Mendelssohn il s'écrie : « O sois béni, grand et saint Bénédict! Bien que tu aies eu le tort de philosopher sur la nature de l'Être suprême et que tu te sois égaré dans tes discours, la vérité était dans ton âme et son amour était ta vie! »

Il n'y avait qu'une bonne réponse à faire à Jacobi. Il fallait lui représenter, comme l'a fait M. Fontanès, que « Lessing n'est pas un philosophe systématique, qu'il n'avait ni le goût ni le loisir de tisser patiemment un système, qu'il restera ce que nous appellerions aujourd'hui un *essayiste*. » En effet, Lessing s'est essayé en toutes choses, même en métaphysique, et, parlant de lui-même : « Je connais quelqu'un, disait-il, qui se donne le plaisir de faire des hypothèses pour se procurer un égal plaisir en les défaisant. » Il avait étudié Spinoza, il avait étudié Leibniz, et il avait pris partout son bien, je veux dire ce qui lui plaisait.

En métaphysique comme dans le reste, Lessing est bien de son siècle; il croit et il ne croit pas; il se réserve le bénéfice d'inventaire. Le XVIIIe siècle se défiait des systèmes et des docteurs; il semble avoir emprunté son mot d'ordre à cet homme étonnant qu'on appelle Pascal : « la nature confond les pyrrhoniens, et la raison confond les dogmatistes. » Le seul grand système qu'ait vu éclore le dernier siècle, le système de Kant, est une critique de la raison, et cette critique conclut à l'impossibilité de la métaphysi-

que, à l'incertitude des premiers principes, à l'évidence de la seule morale. Le XVIIIe siècle n'a été ni dogmatique ni pyrrhonien; ses philosophes ont jugé de tout par les résultats; ils n'ont tenu pour certain, les uns que le devoir, les autres que l'utile; point d'autres spéculations que celles du bon sens se servant du raisonnement comme d'une lunette pour voir plus loin, et soumettant toujours ses découvertes au contrôle de l'expérience. Lessing aurait signé des deux mains ces lignes de Voltaire : « Le petit nombre des sages est toujours parvenu à détruire les châteaux enchantés, mais jamais à pouvoir en bâtir un logeable. On voit par sa raison ce qui n'est pas, on ne voit pas ce qui est. Dans ce conflit éternel de témérités et d'ignorances, le monde est toujours allé comme il va; les pauvres ont travaillé, les riches ont joui, les puissans ont gouverné, les philosophes ont argumenté, pendant que des ignorans se partageaient la terre. »

Sur quoi roule cette fameuse conversation dont Jacobi s'est fait, j'en suis certain, le fidèle rapporteur? Il n'y est point question des théories métaphysiques de Spinoza, ni de la définition de la substance, ni de la *natura naturans*. Lessing et Jacobi n'agitent entre eux que le problème de la liberté humaine et de l'action de Dieu sur l'âme. « Je vois, dit Lessing à son interlocuteur, que vous tenez beaucoup à ce que votre volonté soit libre. C'est une liberté dont je me passe. » Et plus loin : « Vous vous exprimez comme la diète d'Augsbourg (qui condamna Luther). Quant à moi, je suis un bon luthérien; je me tiens attaché à cette doctrine qualifiée de blasphème et d'erreur plus bestiale qu'humaine, à savoir qu'il n'y a point de volonté libre, doctrine dont s'est accommodé le cerveau lucide de Spinoza. » Luther, comme Calvin, avait nié le libre arbitre, et c'est apparemment l'une des raisons qu'avait Lessing de préférer le luthéranisme conséquent à l'orthodoxie mitigée; mais, comme on peut croire, ce n'est pas en luthérien qu'il raisonne avec Jacobi. Il se déclare déterministe, c'est-à-dire partisan de cette doctrine qui admet l'influence irrésistible des motifs, et qui professe que nos volontés comme nos idées ne nous appartiennent pas. Nous ne pouvons douter que ce ne fût là son véritable sentiment. Il avait publié quelques remarques sur les essais philosophiques d'un déterministe déclaré, son ami Jérusalem; il y donnait son approbation au système, qui, disait-il, a été décrié pour ses conséquences dangereuses et le serait moins, si on les considérait sous leur vrai jour. « Que perdons-nous quand on nous refuse la liberté? Quelque chose (si tant est que ce soit quelque chose) dont nous n'avons pas besoin ni pour être actifs ici-bas, ni pour être heureux au-delà du tombeau... Que l'idée du bien agisse sur moi comme

une contrainte, comme une nécessité, cet avantage m'est plus précieux que la faculté stérile de pouvoir agir dans les mêmes conditions tantôt d'une façon, tantôt de l'autre. Je rends grâces au créateur de ce que je suis contraint, contraint au bien. Le beau privilége d'être soumis à une puissance aveugle qui ne suit aucune règle! En serais-je moins le jouet du hasard parce que ce hasard résiderait en moi? » Jacobi n'a donc rien inventé; de son propre aveu, Lessing était déterministe. Cet homme qui a tant voulu ne croyait pas que sa volonté fût à lui; ce grand apôtre de la liberté n'admettait pas qu'il fût libre, — en quoi il s'accordait avec les stoïciens, avec Luther, avec Calvin, avec Pascal, avec les héroïques puritains qui ont fondé de l'autre côté de l'océan la société la plus libre qui ait jamais été. Si on avait demandé compte de cette apparente contradiction à tous ces hommes de grande figure et de grand caractère, ils auraient répondu : Nous ne voulons pas parce que nous voulons vouloir, nous voulons parce que nous sommes forcés de vouloir.

Ce n'est pas son déterminisme qui fait l'originalité de Lessing au XVIIIe siècle. Si l'on excepte Kant, Rousseau et Jacobi, ce demi-Rousseau allemand, tous les grands penseurs ses contemporains ont professé plus ou moins ouvertement cette doctrine. Toutes les fois que Voltaire a sérieusement philosophé, il s'est prononcé contre la liberté d'indifférence; il a été sur ce point plus net encore que Lessing. Qu'on étudie ses ouvrages philosophiques, qui sont trop peu lus, *le Philosophe ignorant*, *le Principe d'action*, *Tout en Dieu*, les articles de son *Dictionnaire* sur l'homme, sur le destin, sur la liberté, son *Dialogue de Sophronime et d'Adelos*, partout il enseigne le déterminisme avec cette éloquente clarté qui ne le quitte jamais. Il déclare que la liberté de l'homme consiste dans son pouvoir d'agir, et non pas dans le pouvoir chimérique de vouloir vouloir (1), — qu'il est impossible qu'il veuille sans motif parce qu'il n'y a pas d'effet sans cause, — que, même en jouant à pair ou non, nous nous

(1) Nous voyons par une lettre d'Élisa Reimarus (28 août 1776) que Lessing cherchait à la convertir au déterminisme, et qu'il lui représentait que nos pensées ne nous appartiennent point. Voltaire a dit aussi : « Personne ne peut savoir quelle idée lui viendra dans une minute. » *Principe d'action*, IX. « J'ai une âme qui raisonne beaucoup, et mon chien ne raisonne guère. Il n'a presque que des idées simples, et moi j'ai mille idées métaphysiques. — Eh bien! vous êtes mille fois plus libre que lui, c'est-à-dire que vous avez mille fois plus de pouvoir de penser que lui, mais vous n'êtes pas libre autrement que lui. » *Dictionnaire philosophique*. (*Liberté*.) — Dans le traité de métaphysique qu'il avait composé pour Mme du Châtelet, Voltaire combattait le déterminisme. Dans *le Philosophe ignorant*, où il l'établit, on lit ces mots : « L'ignorant qui pense ainsi n'a pas toujours pensé de même; mais enfin il est contraint de se rendre. » (Chap. XIII.)

décidons par une raison secrète et irrésistible qui nous échappe, — que nos idées, nos volontés, nos actions, ne nous appartiennent pas, que nous n'avons rien par nous-mêmes, que nous sommes les instrumens périssables d'une puissance éternelle, que le principe universel d'action fait tout en nous et ne nous a point exceptés du reste de la nature. « Les plus superstitieux conviennent de ces vérités, mais ils ne les appliquent qu'aux gens de leur parti. Ils affirment que Dieu agit réellement, physiquement, sur certaines personnes privilégiées... Nous sommes plus religieux qu'eux, nous croyons que le grand Être agit sur tous les vivans comme sur toute la nature... Le vulgaire imagine Dieu comme un roi qui tient son lit de justice dans sa cour. Les cœurs tendres se le représentent comme un père qui a soin de ses enfans. Le sage ne lui attribue aucune affection humaine. Il reconnaît une puissance nécessaire, éternelle, qui anime toute la nature, et il se résigne... »

Voltaire et Lessing, qui se touchent par tant de côtés, ont encore eu cette ressemblance d'entendre l'un et l'autre la liberté humaine à la façon de Spinoza; mais un pas de plus, et ces deux grands esprits se séparent. Le déterminisme de Lessing est optimiste; celui de l'auteur de *Candide* ne l'est guère. On n'est optimiste qu'à la condition de voir les choses en gros plus qu'en détail; car dans l'histoire comme dans la vie le détail est odieux. L'irritable sensibilité de Voltaire est à la merci du détail. Chez aucun homme, l'intervalle entre la sensation et l'idée ne fut si court; ses raisonnemens ont la vivacité frémissante d'une impression, il avait en quelque sorte la pensée à fleur de peau. On a vanté souvent son bon sens, il est merveilleux; mais ce bon sens est un démon, il a les fougues et tout l'imprévu du génie, c'est un fils de l'air : il s'envole, va comme le vent, fait le tour du monde sur les ailes de la fantaisie et de la passion. Des boutades, des jugemens téméraires, les frémissemens d'une colère nerveuse, des éclats de rire que le monde n'avait pas encore entendus, voilà Voltaire livré à son démon. Il est un autre Voltaire, celui qui sourit, celui qui gronde Thiriot, qui plaisante avec ses anges sur la grande lanterne magique et qui converse avec Horace. Celui-là possède la grâce exquise, il laisse jouer devant lui son imagination, mobile comme le vif-argent, rapide comme la flamme; mais, qu'une mouche le pique, il ne verra plus dans l'univers entier que Fréron, Lisbonne en cendres, des juges assassins et des Welches qui gambadent comme des singes dans une mare de sang. Il a beau citer le précepte de Pythagore : ne mange pas ton cœur! il l'a mangé toute sa vie. Il faut du flegme, beaucoup de flegme, pour voir l'histoire en beau. Selon Voltaire irrité, tout se réduit à deux mots : c'est que le gros du genre humain a été et

sera très longtemps insensé et imbécile. Quand il raisonne, il convient que le mal est nécessaire, que Dieu ne pouvait pas faire des dieux, qu'il a fallu que les hommes, ayant de la raison, eussent aussi de la folie, comme il a fallu des frottemens dans toutes les machines; mais dans la pratique son déterminisme ne se soutient pas; il se fâche tout rouge contre ces machines qui frottent. Dieu soit loué! il en a raccommodé quelques-unes, car il estimait que le temps que l'on perd à bâtir un système, on le peut employer plus utilement à détruire un abus. Pangloss disait quelquefois à Candide : « Tous les événemens sont enchaînés dans le meilleur des mondes possibles. — A quoi Candide répondait : Cela est bien dit, mais il faut cultiver notre jardin. » Le jardin de Voltaire était le nôtre. Que de plantes vénéneuses il a déracinées! que de fourrés il a essartés! que de sauvageons il a greffés! Ne regrettons pas ses inconséquences. S'il eût toujours raisonné, c'en était fait de ces étincelantes ironies et de ces colères dévorantes qui ont renouvelé le monde.

Lessing, lui, raisonne toujours; il n'a pas d'autres ailes que ses deux jambes; c'est le génie à pied. Cet homme pétri de salpêtre et qui, dans l'habitude de la vie, était prompt à la colère, dès qu'il a son écritoire devant lui, il s'apaise, se maîtrise, se possède; il étudie méthodiquement les questions, en fait le tour, réfléchit, n'avance rien dont il ne soit sûr. Il s'était occupé de Leibniz autant que de Spinoza. « Leibniz, disait-il à Jacobi, se faisait une si grande idée de la vérité, qu'il ne pouvait souffrir qu'on la renfermât dans des limites trop étroites. J'admire moins ce philosophe pour telle ou telle de ses pensées que pour sa manière vraiment grande de penser. » Lessing a pris à Leibniz son optimisme; il ne croit pas seulement à l'enchaînement fatal des choses, il croit que l'ordre universel est un bien et qu'il y a du bonheur dans la vérité. Tour à tour Voltaire se résigne ou s'indigne, Lessing consent et approuve. Dans son dialogue avec Jacobi, il représente l'Être suprême comme une force qui est le principe de toutes les forces connues, de la pensée comme du mouvement, mais qui leur est supérieure, attendu que la cause est plus excellente que tous ses effets; il accorde à ce principe infini une sorte de jouissance infinie, incompréhensible à notre esprit. Une force qui se manifeste en nous par la pensée ne saurait être une force aveugle. L'univers lui rend témoignage, la nécessité qui le gouverne est une raison, et la loi de la raison est le bien; mais il semble, d'après Leibniz, que le meilleur des mondes soit parfait à chaque instant de sa durée. Ce n'est pas ainsi que l'entend Lessing. Il lui faut un Dieu d'action, un Dieu d'avenir. Tout change incessamment, et tout s'améliore en changeant. La

perfection infinie des choses n'en est que le perfectionnement indéfini, la règle divine de l'univers est le progrès. Voilà le grand mot que Lessing a prononcé le premier et auquel son nom demeure attaché. Deux ans après sa campagne contre les théologiens, et peu de temps avant sa mort, il publia son *Éducation du genre humain*, dont il avait déjà fait connaître quelques passages, petit écrit riche de pensées, gros de conséquences. Voltaire n'avait compris que la ligne droite, et sa pensée rapide s'indignait des lenteurs de l'histoire. « O Providence éternelle, s'écrie Lessing! poursuis ta marche insensible! Je ne douterai point de toi alors même que je croirai te voir reculer. Il est faux que la ligne droite soit toujours la plus courte. Dans ta route infinie, tu as tant de voyageurs à recueillir en chemin, tant de pointes à faire à droite et à gauche! » Lessing accorde du temps au gouvernement du monde. L'histoire est l'éducation du genre humain; une éducation ne se peut faire que lentement, par degrés; plus elle est lente et prudemment conduite, plus le résultat en est sûr. Son dernier livre, qui résume sous un petit format et dans le style familier d'un manuel la matière d'un long traité, pourrait être appelé le catéchisme de l'espérance.

Si Lessing croit à l'histoire et au règne de la raison dans l'univers, que fera-t-il des religions? Il sait la place qu'elles tiennent dans le passé, et il n'est pas bien certain qu'elles soient à la veille de mourir. — « Eh quoi! s'écrie-t-il, rien dans ce meilleur des mondes ne mériterait d'exciter nos dédains et notre courroux, rien hormis les religions? Dieu serait pour quelque chose dans tout ce qui arrive, et il ne serait pour rien dans nos erreurs? » Il se refuse à ne voir dans les annales des cultes que des impostures couronnées de succès, à tout expliquer par l'habileté des fripons, par l'imbécillité des dupes; mais ce problème l'inquiète, il sent bien qu'il ne le résoudra pas. Le XVIIIe siècle n'a rien compris aux créations instinctives et spontanées des âges primitifs; il voit partout des combinaisons réfléchies, des calculs d'hommes d'état; il a laissé au XIXe siècle l'honneur de porter la lumière dans ce laboratoire mystérieux où se sont engendrés les peuples, les sociétés, les langues, les mythes et les dieux. Certaines notes retrouvées dans les papiers de Lessing témoignent des oscillations et des tâtonnemens de sa pensée, qu'obsédait ce grand problème. Tantôt il semble considérer les religions positives comme des apostilles faites à la religion naturelle dans une vue politique; mais rien n'est moins naturel que la religion naturelle, le simple est en toute chose le dernier mot de l'esprit humain; les fétiches et les abraxas sont bien plus anciens dans ce monde que la raison, elle peut prétendre à tout sauf aux prérogatives du droit d'aînesse. Ailleurs Lessing s'est avisé

d'un autre expédient : il distingue la religion du Christ d'avec la religion chrétienne ; la première est le culte d'esprit et de vérité que professa le Christ, et que tout homme peut professer en commun avec lui; l'autre est cette religion que professent les chrétiens et qui adore dans le Christ un être surhumain. Cette distinction spécieuse ne résiste pas à l'examen. Socrate ne fut jamais adoré, parce que Socrate n'a fait toute sa vie qu'une chose, il a toujours raisonné; il ne disait pas à ses disciples : Croyez ce que je vous dis parce que je suis Socrate! — Il leur disait : Je crois avoir découvert une méthode pour chercher la vérité; voulez-vous que nous cherchions et que nous raisonnions ensemble? — Mais les fondateurs de religions ne raisonnent pas; selon le mot de l'Évangile, ils parlent d'autorité, et, comme l'autorité est attachée à la personne, ils ne sauraient prêcher leur doctrine sans se prêcher eux-mêmes; quiconque affirme sans prouver, comme l'ont fait tous les prophètes, sent en lui quelque chose qui dépasse l'humanité; s'il ne cherche pas à convaincre les hommes, c'est qu'il s'arroge le droit de s'imposer à leur raison; à qui lui conteste ce droit, il répond : Voyez mes œuvres! et il confond la contradiction par des miracles. La religion chrétienne et la religion du Christ sont une seule et même chose, et le miracle le plus étonnant serait une religion fondée par un homme qui ne se serait jamais pris que pour un sage.

Lessing paraît s'être douté lui-même de l'insuffisance de ses explications; dans son *Éducation du genre humain*, il renonce à rien expliquer. Il prend les religions comme un fait, à l'exemple de Spinoza, qui avait admis le prophétisme sans le définir. Des hommes extraordinaires ont paru, qui ont exercé sur les peuples un irrésistible ascendant; ils ont appris à l'enfance du genre humain une sagesse où ne pouvait atteindre sa raison confuse et encore bégayante; ils n'ont pas raisonné, ils ont parlé d'autorité, non comme des docteurs, mais comme des révélateurs. L'enfance de chacun de nous, continue Lessing, ne ressemble-t-elle pas à cet égard à l'enfance de notre espèce? Nos premiers maîtres nous ont enseigné ce que sans eux nous eussions appris plus lentement et à la sueur de notre front, ils nous ont épargné bien des efforts laborieux; à l'âge où nous ne pouvons réfléchir, ils nous ont révélé la vie. Comme les instituteurs de l'enfance, les religions parlent aux hommes le langage que peuvent entendre les enfans, elles s'expriment par des récits, par des paraboles, par des emblèmes, et déguisent souvent sous des imaginations naïves d'utiles et profondes vérités. Lessing nous exhorte à parler avec respect des religions : méprisons-nous jamais le livre dans lequel nous avons appris à lire? Mais à mesure que l'huma-

nité grandit, il faut que sa religion mûrisse avec elle. Pour obtenir des hommes l'obéissance à la loi, le judaïsme leur annonçait des punitions et des récompenses temporelles. Le Christ est venu qui, s'adressant à des intelligences déjà dégrossies, leur enseigna l'immortalité, des joies célestes et des peines qui ne sont pas de ce monde. La raison mûrissant toujours, voici venir l'âge du nouvel évangile, entrevu par les mystiques du moyen âge. Plus de promesses, plus de menaces. La conscience émancipée trouve sa règle en elle-même, cherche le bien parce qu'il est le bien, fuit le mal parce qu'il est le mal. Les religions révélées ont fait leur temps. Si le beau livre imagé et illustré où nous apprîmes à épeler reste toujours cher à nos souvenirs, sommes-nous tenus de le relire toute notre vie et de chercher dans les estampes qui ont récréé nos yeux des principes de conduite pour notre âge mûr? Le genre humain est devenu majeur; il faut que désormais il se nourrisse du pain des forts, et que la conscience s'accoutume à se suffire à elle-même. « Juifs et chrétiens, s'écrie Nathan, ne trouverai-je personne parmi vous qui se contente d'être un homme? »

Ce n'est pas assez pour Lessing de croire au progrès du genre humain; il veut que chaque homme participe au perfectionnement indéfini de l'espèce. Il avait appris de l'auteur de *la Monadologie* à faire grand cas des infiniment petits. Quand il expliquait à Élisa Reimarus sa théorie de la nécessité et qu'il lui démontrait que tout dans la vie humaine est enchaîné comme dans la nature : « Le mécanisme de l'univers, lui disait-il, en devient plus grand, l'homme n'en devient pas plus petit. » Mais si l'individu ne périt pas, à quel avenir est-il réservé? Nos actions étant fatales, il ne saurait y avoir en nous ni mérite ni démérite, et la justice divine commettrait une injustice éternelle, si elle punissait ou récompensait les instrumens prédestinés de ses desseins. — Cela est vrai, répond le déterminisme optimiste de Lessing; mais savons-nous jusqu'où s'étendent nos destinées, et si les desseins divins ne doivent pas s'accomplir en nous jusqu'à la consommation des temps? Parmi les matériaux qu'il avait rassemblés pour écrire une biographie de Leibniz, on trouve cette citation qui l'avait frappé : « tous les désordres particuliers sont redressés avec avantage dans le total, et même en chaque monade. » Comment peut s'opérer ce redressement? Par une série d'existences successives qui amènent chaque individu au degré de perfection dont sa nature est susceptible. Ainsi donc l'histoire du genre humain serait notre histoire; compagnons de ses aventures, nous parcourrions avec lui toutes les phases de son éternelle existence. « Pourquoi chacun de nous n'aurait-il pas déjà vécu plus d'une fois? Cette hypothèse est-elle donc si ridicule parce qu'elle est la plus ancienne de toutes, la première qu'ait abordée l'esprit

humain avant que les sophismes de l'école l'eussent faussé?... Et pourquoi ne reviendrais-je pas dans ce monde aussi souvent que je serai propre à acquérir de nouvelles connaissances, de nouvelles facultés? Mon bagage sera-t-il si riche en quittant cette terre qu'il ne vaille pas la peine que j'y revienne? J'ai oublié, dira-t-on, que j'ai déjà vécu. Oubli bienfaisant! le souvenir de ma condition antérieure m'empêcherait de profiter de mes expériences actuelles. Et ce que je dois oublier pour le moment, est-il dit que je l'ai à jamais oublié? Ou bien alléguera-t-on que ce serait pour moi trop de temps perdu? Du temps perdu! Que m'importe? L'éternité tout entière n'est-elle pas à moi? » Voilà le dernier mot de Lessing; ce n'est pas une assertion péremptoire, c'est l'expression dubitative d'une espérance. Il a écrit quelque part qu'une religion qui nous donnerait des certitudes sur la vie à venir serait aussi dangereuse que l'astrologie pouvait l'être aux superstitieux d'autrefois. Il est bon d'espérer, il est bon de savoir douter. Pourquoi ne pas attendre l'éternel lendemain aussi paisiblement que nous attendons le lendemain de chacun de nos jours? Une clairvoyance prophétique qui nous mettrait en possession de l'avenir nous empêcherait de jouir et de profiter du présent, et c'est pour cela que nous avons été mis au monde. « Les âmes libres, a dit Spinoza, ne méditent pas sur la mort, elles méditent sur la vie. » Lessing ne donne sa théorie de la métempsycose que pour une hypothèse. Il a pratiqué jusqu'à sa mort non la sagesse des docteurs qui rend des arrêts, mais cette autre sagesse que connut Socrate, laquelle se contente de questionner la vie et le monde, et de tenir soigneusement registre de leurs réponses, mais sans se flatter d'avoir toujours bien entendu.

Résumons-nous. Quand on commence à étudier Lessing, on ne voit en lui que l'homme de goût et de bon sens; en avançant, on découvre que ce critique éplucheur avait, comme Leibniz, une grande manière de penser. Le bon sens est en mauvais renom dans le monde des poètes et des philosophes; il semble que, livré à lui-même, il soit condamné à l'éternel terre-à-terre, et qu'il ne puisse se tirer de ces petits raisonnemens qui sont également mortels aux grandes erreurs et aux grandes vérités; bref il passe pour servir à tout et pour ne suffire à rien. Un jour la nature, se piquant au jeu, voulut prouver qu'avec le simple bon sens elle pouvait faire un homme complet : elle créa Lessing. Cet homme de sens rassis et critique fut un admirable écrivain dans le genre tempéré qui convient à la raison, et il trouva moyen d'être poète sans avoir connu la divine folie, érudit sans faire grand état de l'érudition, philosophe sans croire à la métaphysique, religieux sans être chrétien.

VICTOR CHERBULIEZ.

LA

LIBERTÉ ÉCONOMIQUE

DANS LA LÉGISLATION

LES SOCIÉTÉS COMMERCIALES ET LA CONTRAINTE PAR CORPS.

Depuis plusieurs années, chaque session législative emporte quelque loi vieillie, et il y aurait injustice à ne pas reconnaître que ces remaniemens sont généralement inspirés par un esprit favorable à la liberté. Un jour, la contrainte par corps est abrogée comme contraire au respect dû à la personne humaine; un autre jour, les vieux cadres de la législation sur les sociétés sont élargis pour faire place à de nouvelles associations. Or faut-il nier les avantages de la liberté en matière économique parce que la liberté politique ne marche point du même pas? D'illustres exemples ont prouvé qu'on peut être libéral en politique et ne l'être point en fait de commerce international. Les États-Unis ne nous montrent-ils pas un peuple politiquement libre pratiquant des tarifs protecteurs jusqu'à la prohibition? N'a-t-on pas au contraire raillé le libre échange parce qu'il avait eu la bonne fortune, singulière en apparence, d'être admis par les états les moins libéraux? Mais la science économique n'est pas la doctrine d'un parti politique, c'est un enchaînement de vérités qui ne connaissent ni latitude ni régime constitutionnel, et qui font sentir leur action sur tous les gouvernemens, monarchie, aristocratie ou démocratie. Les économistes ne font pas plus un parti politique que les physiologistes ou les physiciens. Ils

comptent dans leurs rangs des hommes de toutes les nuances, et sont aussi unanimes sur les propositions fondamentales de leur science qu'ils se montrent divisés sur les questions de gouvernement.

Ces observations nous ont été inspirées par la lecture de la discussion des lois sur les sociétés commerciales et sur l'abolition de la contrainte par corps. A chaque page se trouvent des récriminations contre le régime politique transformées en objections contre la liberté industrielle. Là n'était pas la place de ces discours; il fallait les réserver pour des occasions meilleures qui ne tarderont pas à s'offrir. C'est au point de vue de la législation et de l'économie publique, et à ce point de vue seulement, que nous nous placerons pour étudier les lois qui sont venues récemment modifier plusieurs dispositions fort anciennes de nos codes. Ces changemens ont d'un côté excité des frayeurs qui, selon nous, sont vaines, et de l'autre soulevé des résistances politiques inopportunes. Nous ne croyons pas que ces lois soient irréprochables, et nous nous proposons d'en signaler les imperfections; mais la justesse dans les motifs a, en matière de critique, autant d'importance que l'exactitude des conclusions. Aussi tâcherons-nous dans ce qui va suivre de nous soustraire aux terreurs chimériques et aux passions de parti pour nous renfermer dans les limites d'un examen équitable.

Pour mesurer la portée de la loi sur les sociétés commerciales, il faut montrer la série des combinaisons ou catégories de sociétés que le mouvement des intérêts a successivement créées. Nous verrons ainsi se dérouler la genèse des nouvelles dispositions. A l'origine, les hommes qui réunissaient leurs capitaux ou leur industrie dans une entreprise commune ont engagé solidairement tous leurs biens dans l'association. La responsabilité de chacun des associés et la garantie offerte aux tiers qui contractaient avec eux étaient donc aussi étendues que possible. Cette manière de se grouper convenait à des sociétés formées d'un petit nombre de membres qui se connaissaient tous et se surveillaient réciproquement. Peut-être aussi au début était-il nécessaire, pour habituer le public à l'idée nouvelle et abstraite de société, de lui offrir des débiteurs qui répondissent des obligations de l'être moral comme de leurs propres engagemens. Chez les peuples les plus avancés, cette forme de l'association a continué de jouir d'une certaine faveur, et a souvent été considérée comme propre à augmenter la solidité du crédit d'une société. A quelque époque d'ailleurs qu'on la prenne, on voit qu'elle n'a jamais été employée que pour des affaires peu importantes. Suffisante dans les commencemens, lorsque les entreprises n'avaient qu'une médiocre étendue, elle n'a pas depuis augmenté de puissance, et ne s'applique guère aujourd'hui qu'au négoce

moyen. On la retrouve encore partout sous des noms différens; nous l'appelons en France *société en nom collectif*.

La société que nous venons de décrire mettait hors du commerce et de l'industrie l'ordre le plus puissant dans l'état, parce qu'on ne pouvait y entrer sans faire acte de négoce et par suite sans déroger, ce qui entraînait la perte de la noblesse. Il devint cependant possible aux gentilshommes de participer à des opérations commerciales, grâce à une seconde combinaison qui leur permit de s'intéresser aux affaires sans y mêler leur personne, ni faire œuvre de roture. Ils devinrent les commanditaires, c'est-à-dire les bailleurs de fonds d'entrepreneurs qui étaient seuls tenus à l'égard du public, mais avec lesquels ils entraient en compte. Il n'y avait que leur mise d'engagée dans l'affaire, et, celle-ci venant à mal tourner, aucun recours ne pouvait atteindre le reste de leurs biens. Les créanciers n'avaient pour gage que le capital social et l'obligation illimitée de l'associé en nom ou gérant. Cette espèce d'association ne servit pas seulement aux gentilshommes préoccupés de ne pas déchoir, elle fut employée par les capitalistes timides qui, redoutant les aventures, ne voulaient risquer dans certaines affaires que des sommes limitées. Cette société a été appelée *commandite*.

Le développement du commerce et de l'industrie dans les grands états créa des affaires considérables et hors de proportion avec les fortunes des particuliers. De quoi servait la garantie même solidaire d'associés même riches pour des entreprises qui portaient sur des centaines de millions? Cette responsabilité ne pouvait pas rassurer les tiers, et d'ailleurs où trouver un gérant sérieux qui consentît à répondre d'engagemens disproportionnés avec sa fortune? La force des choses amena donc à supprimer le gérant commandité et indéfiniment responsable pour le remplacer par un mandataire, administrateur ou directeur, faisant les affaires des associés sous la surveillance d'un conseil élu par eux et chargé du contrôle. Comme personne ne figurait plus en nom dans la raison sociale, cette société fut appelée *anonyme* chez nous, et, comme tous les associés n'étaient tenus que pour une somme déterminée, les Anglais l'ont nommée société à responsabilité limitée (*limited liability*). — Solidarité, commandite, anonymat, telles sont les combinaisons qui jusqu'à ces dernières années ont été pratiquées, et, un très long temps s'étant écoulé sans qu'une manière nouvelle de grouper les capitaux vînt s'ajouter à celles-là, on avait été porté à croire que la liste était close, et qu'il était impossible d'élargir le cercle. D'excellens esprits soutiennent même encore qu'il n'y a pas à en sortir, et que toute tentative de nouveauté est d'avance condamnée à l'insuccès.

Le législateur, suivant en cela une méthode qu'il avait adoptée plus d'une fois, est intervenu non-seulement pour fermer la no-

menclature, mais aussi pour réglementer les sociétés admises par la pratique. Dans les sociétés en nom collectif et dans la commandite, il a exigé qu'un extrait de l'acte de société fût publié au greffe du tribunal et dans les journaux d'annonces judiciaires, que toute modification introduite soit dans le chiffre du capital, soit dans les statuts, fût de la même manière portée à la connaissance du public. Ces formalités, prescrites à peine de nullité, n'étaient pas une dépense sérieuse pour les sociétés importantes; mais elles constituaient une charge assez lourde pour les petites associations, surtout pour celles qui se formaient en tâtonnant, et reconnaissaient presque immédiatement après le début la nécessité de se modifier. Cependant, de quelque taille que fût l'entreprise, elle devait se soumettre aux mêmes conditions. Que d'associations pourtant auraient eu de la peine à supporter les frais qui résultent de l'obligation de faire connaître, soit par l'affiche d'extraits au greffe, soit par l'insertion dans les journaux, les plus petits changemens dans le capital ou le personnel! Ceux qui ont l'habitude de jouer avec les gros chiffres trouveront sans doute notre préoccupation singulière. D'aussi insignifiantes dépenses valent-elles la peine qu'on en parle? Rien n'est insignifiant pour les modestes ressources, et il ne faut pas retourner l'égalité devant la loi contre ceux qui n'ont pas le moyen de supporter une égalité onéreuse. Quant à la société anonyme, elle a été particulièrement tenue en défiance. Comme dans ces compagnies qui maniaient des capitaux considérables la responsabilité n'était nulle part, on crut nécessaire de soumettre cette espèce de société à l'autorisation préalable. Le gouvernement fut chargé d'examiner les statuts des compagnies anonymes, et, lorsqu'une entreprise ne lui paraîtrait pas offrir des chances de prospérité suffisantes, de l'empêcher de se former; ceux qui commençaient les opérations avant d'avoir obtenu le décret d'autorisation étaient tenus solidairement envers les créanciers et pour le montant intégral des dettes, eussent-ils stipulé dans l'acte de société qu'ils ne s'engageaient que jusqu'à concurrence de leur mise.

Quel but se proposait le législateur en réglementant l'association avec tant de sévérité? Son intention était bonne assurément; il voulait défendre contre la fraude ou l'erreur ceux qui auraient à traiter avec des sociétés, et à la fois développer l'action de celles-ci en supprimant les causes de défiance qui pourraient s'opposer à leurs progrès. Croire, comme certains écrivains l'ont affirmé, que les rédacteurs de nos lois ne se sont inquiétés que de protéger le public ignorant ou crédule, ce serait réduire de moitié la pensée qui les a guidés. Ils ont certainement été convaincus que les mêmes dispositions prépareraient l'extension des sociétés. Elles donneront, se disaient-ils sans doute, une publicité légale aux documens qui per-

mettent de décider sur le sérieux d'une affaire, et lui concilieront la confiance des capitalistes indécis. Ce double but a-t-il été atteint? Il serait téméraire de l'affirmer. C'est une présomption singulière de croire qu'il suffit d'édicter un règlement pour arrêter arbitrairement la volonté des parties. Les affaires les moins recommandables ont passé à travers les mailles de la loi, et l'événement a prouvé que les formalités ne pouvaient préserver ni les simples d'esprit ni les pauvres gens. Soutiendra-t-on que les dupes auraient été plus nombreuses, si aucun frein n'avait existé? Cela est loin d'être prouvé, et même cela est peu probable. Les entrepreneurs d'affaires véreuses ont très vite appris l'art de s'accommoder des conditions exigées par la loi sur la commandite. D'un autre côté, qui nous dira le nombre des affaires honnêtes que ces précautions ont arrêtées en leur imposant des charges hors de proportion avec l'importance des petites entreprises? L'autorisation préalable exigée pour l'anonymat a également été éludée par ceux qui ne pouvaient pas affronter les regards du conseil d'état. Il suffisait pour cela de mettre à la tête de la société un gérant tenu pour le tout, mais n'ayant aucune responsabilité réelle, un de ces hommes enfin que la malice populaire a nommés *gérans de paille*. Le commandité sans doute était obligé sur tous ses biens et même par corps; mais en quoi cet engagement pouvait-il augmenter la sécurité des créanciers? Il créait seulement l'embarras d'un gérant qui pouvait faire payer cher ses services, et en cours d'opérations pratiquer quelqu'une de ces manœuvres habituelles aux gens déclassés, telle d'ailleurs qu'on pouvait en attendre du personnage qui acceptait un rôle pareil. Ce qui était l'accessoire devenant le principal, le gérant n'ayant rien et les bailleurs de fonds fournissant tout, la division du capital en actions a été adaptée à la commandite altérée pour faire sans autorisation de véritables sociétés anonymes. Il y eut des abus et des scandales. L'émotion du public se communiqua au législateur. La commandite par actions fut étroitement bridée par la loi du 17 juillet 1856, tellement qu'elle eut de la peine à marcher. Effrayés par la responsabilité mise à leur charge, les hommes sérieux évitèrent les conseils de surveillance et en abandonnèrent les places à ceux qui, n'ayant que peu à perdre, n'avaient presque rien à redouter. A force de garantir le public, on étouffa les bonnes affaires, on craignit tant les fripons qu'on mit en fuite les gens honnêtes, on fit tant pour effrayer les coquins qu'ils restèrent, au moins provisoirement, maîtres de la place. Au reste l'anonymat n'était applicable qu'aux entreprises grandes et durables. Qui aurait eu l'idée de mettre en mouvement le conseil d'état pour examiner une société de petite importance et de courte durée? Cette forme de société n'était donc accessible qu'à quelques grandes institu-

tions que l'administration jugeait dignes d'encouragement; l'autorisation était même recherchée par les fondateurs comme une sorte d'attache officielle propre à faire venir la confiance du public, toujours bien disposé pour tout ce qui porte l'estampille du gouvernement. Les autres affaires ne pouvaient, parce qu'elles étaient trop petites, profiter des avantages de la responsabilité limitée, inhérente à l'anonymat.

En 1860, l'action du traité de commerce avec l'Angleterre se fit sentir sur la législation en matière de sociétés. On avait souvent objecté contre la liberté des échanges internationaux que notre code de commerce rendait la concurrence difficile avec un pays où les conventions avaient une plus grande latitude. De l'autre côté du détroit, disait-on, les capitaux peuvent s'associer avec beaucoup plus de facilité que chez nous, puisqu'on n'a besoin ni d'autorisation préalable ni d'incorporation par *bill* pour les réunir avec la clause de responsabilité limitée : cela seul crée à l'industrie anglaise une supériorité que la nôtre aura de la peine à neutraliser. Le gouvernement fit de cette objection contre la liberté commerciale une occasion pour la développer, et proposa le projet qui devint la loi du 23 mai 1863. L'autorisation préalable était supprimée pour les sociétés à responsabilité limitée, à condition toutefois qu'elles se conformeraient aux dispositions de la nouvelle loi, car, en ouvrant à la liberté la porte un peu plus grande, celle-ci n'en avait pas moins la prétention présomptueuse de prévenir les abus et de garantir le public contre la fraude.

Tout en reconnaissant que la loi de 1863 fut un progrès, il est difficile de ne pas sourire en lisant les dispositions restrictives dont elle accompagne son mouvement vers la liberté. Un article exige d'abord qu'il y ait au moins sept associés. Par quelle raison tirée de la vertu des nombres ce chiffre fut-il adopté? Il est vrai qu'il figurait déjà dans la loi anglaise; mais admirez la contradiction! Dans l'intérêt de la Banque d'Angleterre, les Anglais ont défendu l'émission des billets à toute société qui compte plus de six membres. Ainsi chez nous il faut plus de sept membres pour constituer une société viable, et de l'autre côté du détroit les sociétés qui comptent sept membres ou plus semblent mises en suspicion, et on leur inflige une clause restrictive de leur action commerciale. On cherche en vain les motifs qui ont guidé nos législateurs. Est-ce pour avoir une assemblée générale et un conseil de surveillance que le chiffre de sept membres a été exigé? Il est certain qu'à deux on ne formerait pas une assemblée générale bien imposante; mais nous n'apercevons pas la nécessité de cet appareil, et on aurait pu le réserver pour le cas où il y aurait eu plus de sept associés, sans pour cela interdire les associations modestes de cinq, quatre, trois ou

même deux personnes. L'assemblée est plus générale, si les deux membres dont se compose la société sont présens, que ne le serait une réunion de cinquante associés sur cent. Quant au conseil de surveillance, une association de deux personnes n'en a pas besoin.

La division du capital en actions était également réglementée. Si le total ne dépassait pas 200,000 francs, la coupure pouvait descendre jusqu'à 100 francs; mais au-dessus de 200,000 francs l'action devait être d'au moins 500 francs. Enfin le capital d'une société à responsabilité limitée ne pouvait pas dépasser 20 millions. Pour aller au-delà, il aurait fallu demander l'autorisation du conseil d'état. On entendait ainsi protéger les petites bourses contre les entreprises hasardées. En grossissant la somme, on espérait que l'épargne de l'ouvrier ne pourrait pas être pompée, et que les sociétés à responsabilité limitée n'auraient d'affaires qu'avec des personnes capables de se conduire et de traiter en connaissance de cause. La précaution était vaine. L'expérience avait démontré qu'à la caisse d'épargne beaucoup de dépôts appartenant à des gens de service s'élevaient au-dessus de 200 francs, et atteignaient même le maximum de 1,000 francs. Les obligations et actions des chemins de fer n'étaient-elles pas pour un très gros chiffre entre les mains d'ouvriers économes? De quoi servait-il de limiter les coupures à 100, même à 500 francs? Ce qui était tout à fait bizarre, c'était la limitation du capital total à 20 millions. Par quelle transformation secrète une affaire qui n'offrait aucun danger jusqu'à 20 millions devenait-elle dangereuse dès que cette somme était dépassée? Le chiffre de 20 millions était-il donc une sorte d'équateur du monde financier après lequel tout changeait dans l'atmosphère industrielle? Nous n'avons jamais lu cette disposition sans nous rappeler la vieille explication de l'ascension barométrique. La nature, disaient les physiciens avant Toricelli et Galilée, a horreur du vide jusqu'à 32 pieds. Est-ce que, par une tendance analogue, le législateur n'avait horreur de l'anonymat libre qu'au-dessus de 20 millions?

Les entraves du code de commerce, l'altération de la commandite pour éviter la permission administrative, les difficultés de l'autorisation préalable pour constituer une société anonyme, les rigueurs outrées de la loi du 17 juillet 1856 sur les sociétés en commandite par actions, les limitations arbitraires, pour ne pas dire étranges, de la loi du 23 mai 1863, c'étaient autant de raisons qui demandaient un remaniement de la législation sur les sociétés. Un fait nouveau, qui ne pouvait rentrer dans aucune des clauses de la loi, rendait ce besoin plus impérieux encore : c'était la coopération. Elle avait déjà pris une extension considérable à l'étranger, notamment en Angleterre et en Allemagne, et dans ces dernières années elle était devenue chez nous un fait social assez important

pour qu'on ne pût pas se dispenser d'en tenir compte. Il est vrai, comme on l'a souvent dit, que la coopération n'est qu'une application du principe d'association; mais il est incontestable aussi que cette société se présente avec des conditions particulières qui ne lui permettraient pas de se mouvoir à l'aise dans notre législation sur les sociétés. Les sociétés coopératives étaient impraticables tant qu'on exigeait d'elles l'obligation d'avoir un capital et un personnel déterminés et celle de publier tous les changemens qui pourront survenir en cours d'opérations dans le capital ou le nombre des associés. Les ouvriers se déplacent suivant les besoins des chantiers; il faut donc qu'ils puissent quitter une société de consommation ou de crédit avec la même facilité que s'ils se retiraient d'une société de secours mutuels. Si, pour constater ces changemens, une association coopérative était obligée de faire les frais d'une publication au greffe et aux annonces judiciaires, elle serait écrasée par ces dépenses minimes, mais incessantes. Il fallait donc créer des dispositions nouvelles pour faciliter la formation de cette société à personnel mobile et à capital variable. Les avis exprimés dans ce sens devant les commissions d'enquête sur le taux de l'intérêt, sur la coopération et surtout les progrès du mouvement coopératif, ont décidé le gouvernement à proposer et le corps législatif à voter un chapitre spécial sur les sociétés à capital variable.

La loi du 24 juillet 1867 a, pour les sociétés anonymes, supprimé la limitation du capital à la somme de 20 millions; mais, en abrogeant l'autorisation préalable, elle n'a pas rompu complétement avec le système des précautions préventives. Plusieurs des restrictions qu'avait établies la loi de 1863 ont été conservées; les lisières sont allongées, non coupées. Le nombre de sept associés est toujours de rigueur pour que la société anonyme puisse être constituée. Il y aurait nullité, si l'acte était fait entre six personnes seulement, alors même que ces capitalistes apporteraient une somme supérieure à celle qui serait fournie par sept associés moins riches. Un million de francs mis en société par six personnes n'aurait pas la même vertu que 100,000 francs apportés par sept. C'est la loi, et il faut s'incliner. La loi n'est-elle pas toute-puissante pour se faire obéir? Même singularité pour la division du capital. Si le capital est inférieur à 200,000 francs, la coupure de l'action ne peut pas descendre au-dessous de 100 francs, et, s'il est supérieur, le chiffre de 500 francs par action est de rigueur. Est-ce toujours en vue de mettre en garde les petites bourses contre les spéculations trop audacieuses? Le chiffre de 100 francs, dont le quart seulement est exigible pour commencer, est accessible aux économies les plus modestes. Les actions et obligations des chemins espagnols s'étaient placées en grande partie chez les déposans aux caisses d'épargne.

Que de gens de service ont eu à déplorer, en regardant leurs titres stériles, qu'*il n'y ait plus de Pyrénées*, et que ce soient nos capitaux qui aient fait les frais des hasardeuses entreprises de nos voisins! Fixer le chiffre de l'action est donc une précaution vaine qui ne protége personne et une entrave qui peut arrêter des affaires sérieuses. Alors même que cette clause ne serait pas réellement gênante, elle est arbitraire et n'a pas de raison d'être.

La suppression de l'autorisation préalable du gouvernement est sans doute une mesure fort libérale. C'est un grand progrès que la substitution d'une légalité, même sévère et étroite, au bon plaisir administratif. A quelques égards cependant, la loi nouvelle est plus rigoureuse que l'ancienne, puisqu'elle défend des combinaisons qui autrefois n'étaient pas prohibées. Lorsque nous étions régis par le code de commerce, le conseil d'état pouvait autoriser des sociétés anonymes ayant moins de sept membres ou un capital divisé en coupures au-dessous de 100 francs. Le code consacrait trois articles à régler les conditions de cette autorisation du conseil d'état. Ces articles sont abrogés aujourd'hui par une disposition expresse de la nouvelle loi, et ces associations ne sauraient plus légalement se former en aucun cas. Si on voulait faire un pas vers la liberté, il ne fallait point répudier les avantages de la loi ancienne; nulle raison ne demandait qu'on abrogeât des articles qui diminuaient la rigidité de notre législation commerciale. Le code de 1807 était depuis longtemps éprouvé; il n'inspirait certes aucune inquiétude à ceux qui redoutent le plus les écarts de la liberté. Pourquoi ne l'a-t-on pas combiné avec la loi de 1867 en attribuant à l'un et à l'autre une sphère d'application séparée? La répartition était aisée à faire. Les sociétés qui se seraient formées sans autorisation préalable auraient été régies par la nouvelle loi, celles qui n'auraient pas pu se soumettre à ces prescriptions se seraient constituées avec la permission du gouvernement.

Les restrictions dont le législateur de 1867 a entouré la commandite par actions et l'anonymat ont été non supprimées, mais relâchées pour les sociétés dont le capital ne dépasse pas 200,000 fr. La loi crée en effet un nouveau type de société sous le titre de *société à capital variable*, dont les caractères se résument ainsi : les coupures d'actions peuvent être abaissées jusqu'à 50 francs, et le versement du dixième seulement ou 5 francs est obligatoire; mais ces actions restent toujours nominatives, même après qu'elles sont complétement libérées. La cession ne s'en fait donc jamais par transmission de la main à la main, et, pour être régulière, elle doit être inscrite sur les registres de la société. Tout associé peut se retirer à volonté, diminuer le capital social par sa retraite, et cette modification n'est soumise à aucune condition de publicité. La société à

capital variable, qu'elle soit en nom collectif, anonyme ou en commandite, — car elle peut revêtir toutes les formes, — est toujours représentée en justice par ses administrateurs, ce qui dispense de mettre personnellement les associés en cause. Elle n'est pas dissoute, même quand elle est en nom collectif, par la mort, la retraite ou la faillite de l'un des associés, et continue de plein droit avec ceux qui restent. Il est évident par ces traits, — la discussion de la loi ne laisse d'ailleurs aucun doute à ce sujet, — que ces dispositions ont été faites en vue de faciliter la formation des sociétés coopératives. Comment se fait-il donc que le mot de coopération n'ait pas été prononcé? Pourquoi a-t-on évité de dire le nom lorsqu'on réglementait la chose?

Les rédacteurs ont voulu tenir compte de la susceptibilité qu'avaient montrée les partisans de la coopération toutes les fois qu'il avait été question de faire une loi spéciale sur les sociétés coopératives. Il leur semblait qu'une loi spéciale les mettrait hors du droit commun. Aussi réclamaient-ils une loi générale qui pût convenir à toutes les associations, aux coopératives comme à toutes les autres. C'est à ce vœu que répond la société à capital variable. Seulement le but a été dépassé d'un côté, tandis que de l'autre il n'était même pas atteint. Le but a été dépassé, parce que toutes les affaires jusqu'à 200,000 francs sont, n'eussent-elles aucun caractère coopératif, dispensées des formalités qu'on exige au-dessus de 200,000 francs. Il n'est pas atteint, parce que des sociétés coopératives peuvent avoir besoin d'un capital supérieur à ce maximum, même en commençant (témoin les tisseurs de Lyon), et que d'ailleurs le chiffre de 50 francs assigné pour minimum à la valeur de la coupure peut être une cause de gêne pour la formation de la plupart des affaires coopératives. En effet, s'il est vrai que, d'après la loi, le versement du dixième ou de 5 francs suffit pour constituer la société, n'oublions pas que, dans les petites associations, les associés procèdent ordinairement par cotisations hebdomadaires ou mensuelles de 50 cent. ou de 1 fr. On a confondu évidemment les lois spéciales avec les lois d'exception, et cette confusion, soutenue avec une animation excessive, a influé sur la rédaction des articles qui nous occupent. Une loi spéciale fait partie du droit commun lorsqu'elle n'exclut personne du bénéfice de ses dispositions. Alors même que tout le monde n'en profite pas de fait, elle n'est pas une loi d'exception, si légalement chacun peut l'appliquer. Ce qui est le caractère des lois d'exception, c'est qu'elles sont faites pour les uns à l'exclusion des autres, et ne peuvent profiter qu'à certaines catégories auxquelles il faut prouver qu'on appartient. Si une loi spéciale était indispensable pour le développement des sociétés coopératives, il ne fallait pas hésiter à

la faire. Au fond cependant, nous sommes d'avis qu'il n'y avait qu'à proclamer la liberté des contrats. On y viendra bientôt, car la loi nouvelle rencontrera tant de difficultés d'exécution, qu'on ne tardera pas à demander et, nous n'en doutons pas, à obtenir qu'on la modifie. Que sont d'ailleurs les lois de 1863 et de 1867? Des étapes vers cette complète liberté des conventions. La logique ne permettra pas qu'on s'arrête, et, puisque le voyage est commencé, il faudra bien qu'on arrive.

Dans notre déposition lors de l'enquête sur les sociétés coopératives, nous avons fait observer que le mariage, de toutes les sociétés la plus importante, n'est pas enfermé dans un cercle étroit, que, pour le règlement de leurs intérêts, les époux peuvent faire toutes les stipulations qu'il leur plaît. Si le code civil détermine avec précision les caractères généraux de certains régimes, c'est uniquement pour donner aux parties une formule abrégée de leurs volontés. Au lieu de faire des actes interminables, elles déclarent, par une expression dont l'effet est bien connu, qu'elles adoptent la communauté, la séparation de biens, le régime dotal. C'est une facilité, ce n'est point une limite, et, s'il leur convient de sortir de ces cadres, elles peuvent combiner les clauses de leur contrat, à la condition toutefois de ne pas blesser les règles qui dominent toutes les conventions. Pourquoi n'appliquerait-on pas aux sociétés commerciales ce qui n'est pas jugé périlleux en matière d'association conjugale? Il suffisait de définir légalement en quoi consistaient les types de société les plus usités : le régime choisi par les contractans aurait pu alors être exprimé en deux mots; mais il fallait ensuite ajouter que les associés pourraient adopter toutes les combinaisons qu'ils jugeraient opportunes, sans autres restrictions que celles qui sont toujours réservées dans l'intérêt de l'ordre public et des bonnes mœurs. Quelques formalités de publicité auraient suffi pour avertir le public de ce qu'il avait intérêt à savoir sur les conditions auxquelles la société était constituée. Quant à la responsabilité des engagemens sociaux, les parties l'auraient promise grande ou petite, suivant le crédit qu'elles auraient désiré avoir. Il suffit de l'intérêt bien entendu pour déterminer le degré de responsabilité qui est nécessaire au succès d'une entreprise.

Le système que nous avons exposé devant la commission d'enquête fut soutenu par d'autres déposans en présence de la même commission. Il fut proposé au corps législatif par un amendement de M. É. Ollivier, amendement que la chambre a refusé de prendre en considération. Entre la proposition contenue dans cet amendement et celle que nous avions faite, il y a une grande différence. M. É. Ollivier se bornait à poser en principe la liberté de conventions, en la restreignant par trois ou quatre règles très simples. A ces quelques

articles devait se réduire la loi, et il ne proposait pas d'offrir aux parties contractantes des types généraux qu'elles pourraient adopter comme une expression laconique de leurs volontés. Ce développement du système aurait cependant eu l'avantage de présenter une analogie avec le contrat de mariage. Les objections qui ont convaincu le corps législatif reposent sur des distinctions fort ingénieuses sans doute, mais plus subtiles que profondes. On a dit, par exemple, que le mariage est un contrat perpétuel, et qu'il fallait donner plus de liberté à ceux qui s'engagent irrévocablement. Ainsi on accorderait pour le contrat de mariage, dans lequel toute faute est irréparable, plus de latitude que pour la formation des sociétés commerciales, dont la constitution, si elle est après essai jugée défectueuse, peut être modifiée d'un commun accord par les intéressés. Ce qui est vrai, c'est que le contrat de mariage est un acte auquel les parties réfléchissent mûrement, tandis qu'elles s'engagent souvent un peu à la légère dans les sociétés. C'est justement pour cela qu'il faudrait les habituer à être moins protégées et à veiller avec plus de vigilance sur leurs propres intérêts.

D'autres orateurs, raisonnant par analogie, ont invoqué l'exemple des règles qui régissent la vente des immeubles. Bien qu'il ait signé l'acte de transmission, le vendeur, s'il éprouve une lésion de plus de sept douzièmes, peut revenir sur la vente et la faire résilier. La liberté des conventions n'est donc pas illimitée, et, puisqu'elle trouve une limite en matière de vente, pourquoi n'en subirait-elle pas quelques autres en fait de société? C'est un procédé de raisonnement peu acceptable que celui qui consiste à s'appuyer sur une exception pour en justifier une autre. Une exception, même lorsqu'elle est fondée, est au contraire un motif pour ne pas en admettre une seconde. Autrement le principe ne tarderait pas à être étouffé. Cette disposition du code qu'on invoque, c'est-à-dire la rescision de la vente pour lésion de plus des sept douzièmes, n'est d'ailleurs pas incontestée, et elle figure au nombre de celles que les économistes voudraient voir abroger. Fût-elle à l'abri de toute critique, cette faculté laissée au vendeur ne prouve rien quand il s'agit de sociétés. Nous demandons la liberté du contrat de société, et on oppose un contrat où la loi présume que le vendeur n'a pas été libre. Si le propriétaire a vendu en subissant une perte de plus de moitié, c'est qu'il était pressé par la nécessité, par un besoin d'argent imminent. Qu'a de commun cette situation avec la liberté de former des sociétés à des conditions discutées et acceptées sans pression de part ni d'autre? La conclusion à tirer de ces critiques, c'est que la véritable solution du problème consiste à déclarer que les conventions sont libres en matière de société. Il suffirait de déterminer tout au plus un certain nombre de régimes pour donner aux parties la

faculté d'exprimer par une expression claire et brève le système d'après lequel elles entendent s'associer.

La loi sur la suppression de la contrainte par corps, promulguée deux jours avant la loi sur les sociétés, a causé des inquiétudes aux commerçans et excité des regrets parmi les hommes de loi. Il y a du vrai et du faux dans ces réclamations. Le crédit commercial sera-t-il atteint par l'abolition de la contrainte par corps? Voilà ce qu'il importe d'éclaircir. Que se passait-il en cas de cessation de paiemens, lorsque la loi admettait la contrainte par corps? Le commerçant insolvable était affranchi de la contrainte quand il obtenait un concordat de ses créanciers. Pour retomber sous le coup de la loi, il fallait qu'il ne payât pas le dividende promis. Reste le cas où les créanciers ne votaient pas de concordat. Ils faisaient alors vendre à leur profit les biens du failli, et ils demeuraient les maîtres, selon qu'ils le trouvaient ou ne le trouvaient pas excusable, de le soumettre à la contrainte par corps ou de l'en affranchir. Ils ne se refusaient guère à lui accorder la déclaration d'excuse, sauf lorsqu'ils le soupçonnaient d'avoir commis quelque fraude ou dissimulé une partie de l'actif. Or, s'il y avait fraude, la contrainte devenait un auxiliaire inutile de la poursuite criminelle. Le détournement d'actif fait d'un simple failli un banqueroutier frauduleux que la loi pénale, justement sévère, punit des travaux forcés à temps. La répression sur la poursuite du ministère public est assez bien armée pour qu'il soit inutile d'y ajouter la contrainte par corps à la demande de la partie. L'organisation de la faillite rendait donc inutile au commerce la mainmise corporelle, et, comme la législation des faillites et banqueroutes n'a éprouvé aucun changement par l'effet de la loi qui supprime la contrainte, nous sommes en droit de dire que les commerçans n'ont rien perdu et qu'il n'y a aucune cause de diminution pour le crédit. Le petit commerce, auquel on s'est beaucoup intéressé pendant cette discussion, n'en souffrira pas plus que le grand négoce. La loi sur les faillites est faite pour tous les commerçans, quel que soit le chiffre de leurs affaires. Au reste, c'est envisager la contrainte sous un jour faux que de la regarder comme un moyen de crédit à l'usage de ceux qui n'ont pas d'autre gage à donner que leur personne. Quel créancier prêterait, s'il craignait d'avoir à faire usage de cette voie d'exécution? La contrainte par corps est une ressource que le créancier emploie en dernier lieu; mais il n'y pense pas un instant, lorsqu'il livre son argent. La plupart du temps même il ne l'emploie pas, et, au lieu de faire incarcérer son débiteur, ce qui pourrait ajouter au capital perdu, il passe le montant de sa créance au chapitre des profits et pertes.

Est-ce à dire que la loi du 22 juillet 1867 mérite d'être approu-

vée sans restriction? Elle a, selon nous, exagéré une mesure qui était bonne, et nous ne doutons pas qu'une réaction prochaine n'en modère la portée, car dans quelques cas la contrainte personnelle, si odieuse en général, était un ministre de la morale justement indignée. Mettre sous les verrous le débiteur insolvable, mais de bonne foi, est sans doute une mesure que la morale et la justice réprouvent. La loi déclare insaisissables les outils d'un ouvrier; était-il conforme à l'esprit qui a dicté cette disposition de s'emparer de celui qui se sert de ces outils, de condamner au repos stérile un homme qui pourrait gagner sa vie en travaillant et de consommer la misère de sa famille? Était-il même strictement équitable d'exercer une coaction sur la personne, afin de forcer ses parens, en réveillant leurs sympathies pour celui qui souffre, à payer des dettes qu'ils n'avaient pas contractées? La situation est toute différente en présence d'un débiteur solvable, mais qui refuse d'exécuter ses engagemens, et, à raison de quelque circonstance particulière, ne peut être contraint à les remplir. Tel serait celui qui, vivant du revenu de rentes sur l'état, — rentes qui sont insaisissables, — ne voudrait pas payer ses dettes, et aurait l'impudence de profiter aux dépens de ses créanciers d'une règle qui a été établie dans l'intérêt du crédit public. La contrainte par corps était, avant la nouvelle loi, le seul moyen de le forcer à rembourser ce qu'il empruntait, et aujourd'hui les créanciers se trouveraient désarmés devant ce débiteur malhonnête. Il fallait donc distinguer, comme le proposait l'auteur d'un amendement, M. Mathieu, entre le débiteur insolvable et le débiteur frauduleux, supprimer la contrainte à l'égard du premier et la maintenir contre le second. Poursuivre la fraude, épargner le malheur, voilà quelle était la solution véritablement morale, et on y reviendra au premier scandale qui froissera la conscience publique; mais cette indignation était-elle si difficile à prévoir? Personne n'ignore l'histoire de ce traitant fameux qui, vers la fin de la restauration, pour se dispenser de payer ses dettes, bien qu'il fût en mesure de le faire, aima mieux subir cinq ans d'emprisonnement. La distinction entre le débiteur frauduleux et le débiteur insolvable a été repoussée, parce qu'on a craint de donner aux juges un pouvoir d'appréciation trop voisin de l'arbitraire. Cette différence, disait-on, serait souvent difficile à saisir, et des orateurs qui ordinairement professent une grande confiance dans la magistrature ont cette fois déclaré qu'ils ne voulaient pas faire aux tribunaux le don d'une attribution aussi embarrassante. Ils n'ignoraient cependant pas que les juges avaient à faire la même appréciation en vertu d'une disposition fort ancienne. Lorsqu'un débiteur, pour échapper à la contrainte person-

nelle, proposait d'abandonner tout ce qu'il avait en gardant sa liberté, la loi l'admettait à faire cession de biens, s'il était de bonne foi; mais son abandon n'était pas reçu, lorsqu'il était en faute, à plus forte raison s'il se réservait des ressources secrètes. Se plaignait-on de la pratique des tribunaux dans l'application de cet article? Avait-on signalé des appréciations abusives sur la bonne ou la mauvaise foi des débiteurs en déconfiture? Sans doute les bonnes lois posent des règles et laissent le moins possible à l'appréciation des juges, à l'*équité cérébrine*, comme disait Bacon; mais la fraude doit être mise hors la loi, et pour la frapper il ne faut reculer devant aucun moyen, même devant l'appréciation des hommes qui sont chargés de juger. La fraude n'a pas de scrupule, elle n'a droit à aucun ménagement.

L'hypothèse que nous venons d'exposer faisait impression sur plus d'un adversaire de la prison pour dettes; mais, comme la contrainte était condamnée en principe, ils cherchaient dans le raisonnement suivant un moyen de calmer leurs doutes. Entre le banqueroutier qui détourne une partie de son actif et le débiteur qui dissimule des valeurs au porteur ou qui profite de ce que les rentes sur l'état ne peuvent être saisies, la différence n'est pas grande. Qu'on ajoute quelques articles au code pénal pour étendre aux débiteurs frauduleux les peines de la banqueroute; qu'on les punisse des travaux forcés à temps, puisque la déconfiture civile, quand elle est frauduleuse, n'a pas droit à plus d'indulgence que la faillite commerciale! La répression des faits de cette espèce a sa place naturelle dans le code pénal, et la contrainte par corps peut, moyennant ce renvoi, disparaître sans inconvénient de la loi civile. Ainsi, pour procurer un traitement indulgent aux débiteurs sans pudeur, on les accablait de paroles sévères; on se montrait à leur égard d'autant plus impitoyable dans les mots qu'on était décidé à être plus doux dans les actes. C'était agir à la manière de ces défenseurs qui, pour détourner une peine correctionnelle, cherchent à démontrer que le prévenu mériterait peut-être de grands châtimens, mais que la police correctionnelle est incompétente. Cette mesure rigoureuse n'est pas nécessaire, et l'excès en matière de répression doit être soigneusement évité. La contrainte par corps a suffi et suffirait encore pour combattre la fraude des débiteurs qui s'obstinent à ne pas payer. Pourquoi supprimer des dispositions anciennes, dont l'effet est assuré, en attendant des pénalités hors de proportion avec la moralité de l'acte? D'un autre côté, créer une peine et un crime, c'est en confier la poursuite au ministère public, et par conséquent enlever au créancier lui-même la sanction qu'il pouvait personnellement requérir sous le régime de la contrainte

par corps. Si le procureur impérial ne voulait pas mettre en mouvement l'action publique, la partie intéressée n'aurait aucun moyen de faire juger que son débiteur l'a fraudée, tandis qu'en maintenant la contrainte envers le débiteur de mauvaise foi on mettait aux mains du créancier une arme toujours disponible. Des difficultés s'élèveraient dès qu'il s'agirait d'appliquer la loi qui organiserait la banqueroute civile. Le débiteur condamné comme coupable du crime ou du délit de non-paiement sera-t-il remis en liberté, lorsqu'il offrira de payer? Si la condamnation est irrévocable, le but est dépassé, puisque la peine est maintenue malgré le paiement. Si au contraire en payant le débiteur reprenait sa liberté, nous tomberions dans une nouveauté bien déplacée parmi les articles du code pénal. Pour la première fois on verrait un homme déclaré coupable de crime ou de délit échapper à l'exécution de la sentence. Ce serait l'exemple sans précédent d'un jugement qui condamnerait sous condition.

La contrainte par corps, elle, n'est pas une peine subordonnée à la poursuite du ministère public. C'est une voie d'exécution qui indirectement provoque le paiement de la dette, car elle force le débiteur à montrer ses ressources secrètes. Après le délai légal, après le délai maximum de la détention pour dettes, si le débiteur ne s'acquitte pas, il y a présomption qu'il n'a aucun moyen de se libérer, et, s'il en a, sa détention doit être considérée comme une véritable peine. Comme c'est une voie d'exécution employée par le créancier, elle est conciliable avec la mise en liberté après paiement, tandis qu'une condamnation sur la poursuite du ministère public ne pourrait point ne pas être irrévocable, alors même que surviendrait un remboursement.

Les deux lois que nous venons d'examiner ont été inspirées par de bonnes intentions. Les législateurs ont voulu affranchir les conventions de quelques entraves, et prouver qu'ils comprenaient le respect qui est dû à la liberté personnelle. Ils n'ont pas atteint le but en matière de société, et ils l'ont dépassé pour la contrainte personnelle. D'un côté, sous prétexte d'arrêter les manœuvres des malhonnêtes gens, ils ont maintenu ou créé des entraves qui gênent les gens de bien. De l'autre, par intérêt pour les débiteurs malheureux, ils ont désarmé la loi contre les débiteurs sans conscience. En étudiant ces lois, il est impossible de ne pas remarquer, au moins dans celle sur les sociétés, que la rédaction est quelquefois embarrassée. Plusieurs dispositions ne concordent pas entre elles, et d'un titre à l'autre, dans une loi de soixante-sept articles, les interprètes rencontrent assez de textes à concilier pour exercer les esprits les plus sagaces. Cette imperfection dans la rédaction de la loi est-elle un accident? ne tient-elle pas à quelque cause permanente? Les ju-

risconsultes expérimentés sont rares partout, ils le sont particulièrement au corps législatif, d'où l'exclusion des fonctionnaires a banni les magistrats et les professeurs, et où les hommes du barreau n'ont que peu de siéges à cause de la situation relative des partis. Quelques avocats d'un incontestable talent y représentent l'élément judiciaire; mais, s'ils donnent de l'éclat aux séances publiques, comment pourraient-ils, avec la vie dévorante que leurs multiples obligations d'avocat et de député leur imposent, travailler avec soin et avec suite à la rédaction des lois? On ne compte point parmi les députés assez d'hommes spéciaux tenant à honneur et ayant le loisir de se confiner dans la patiente élaboration des travaux législatifs. Les propriétaires et les industriels occupent presque toutes les places à la chambre. D'où leur viendrait l'aptitude de faire des lois en état de supporter l'examen des hommes expérimentés? La constitution ne permettant pas aux fonctionnaires l'entrée au corps législatif, au moins faudrait-il parer à cet inconvénient par une préparation extra-parlementaire. Le conseil d'état, qui arrête la rédaction à présenter au corps législatif, ne contient pas les élémens que demande ce travail difficile. Si l'on y trouve beaucoup de membres qui se sont distingués dans l'application du droit administratif, les jurisconsultes habitués aux matières civiles et commerciales y sont clair-semés. C'est à peine si on pourrait en citer cinq ou six. Pour faire de bonnes lois, il ne suffit pas d'avoir l'esprit ouvert et prompt; il faut une grande habitude de peser les intérêts, les droits et les rapports juridiques. S'il est impossible de composer autrement le corps législatif et le conseil d'état, qu'on use du système des commissions, tel qu'il est fréquemment pratiqué en Belgique; qu'on leur donne une composition mixte, qu'on y appelle les représentans de la théorie et ceux de la pratique. Ainsi composées, ces commissions arriveraient à trouver des formules où les idées générales seraient dans une juste mesure alliées avec les besoins de l'application. L'esprit philosophique entrerait dans la rédaction des lois, et chasserait ces dispositions artificielles ou arbitraires qu'on trouve à regret dans presque tous les travaux de nos législateurs contemporains.

A. Batbie.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

14 février 1868.

La France vient de traverser une scène émouvante de sa vie politique intérieure. Le régime qui soumettait la création des journaux à l'autorisation du pouvoir exécutif est définitivement abandonné. Le vote de l'article premier de la nouvelle loi sur la presse a tranché la question entre la servitude et la liberté, et c'est la liberté qui l'emporte. La résolution a été prise par le gouvernement et par la chambre au milieu de circonstances qui, durant quelques jours, avaient tenu les esprits dans une anxiété pénible et haletante.

Le discours décisif prononcé par M. Rouher à la séance du 4 février a mis le public dans la confidence des perplexités suprêmes qui ont agité les conseils du gouvernement au moment où le sort de l'article premier et par conséquent de la loi allait être mis en jeu. Toutes les forces de résistance de l'esprit réactionnaire s'étaient donné rendez-vous à la dernière heure pour fermer l'issue à la liberté. Une portion de la majorité du corps législatif paraissait solliciter avec ardeur le retrait de la loi. Ce qu'il y a toujours dans les hautes sphères du pouvoir de gens timides et indécis ou d'esprits étroits et têtus s'efforçait de faire avorter la plus considérable des promesses contenues dans le programme du 19 janvier. Les idées et les intérêts rétrogrades ont lutté pendant ces heures ardentes pour étouffer la franche initiative de l'opinion publique par la presse, qui était depuis un an devant la France une espérance sortie de la parole impériale. Ces dernières et violentes résistances ont par bonheur été vaincues; M. Rouher, très remué lui-même par ces débats intimes qui pouvaient affecter défavorablement la situation générale et sa propre situation personnelle, a été enfin autorisé à maintenir l'article premier et la loi, à déclarer que le gouvernement, au lieu de reculer, voulait marcher loyalement et courageusement en avant. Ce n'est point une flatte-

rie de dire que jamais M. Rouher n'a parlé avec plus d'élévation et de puissance. Ceux qui suivent avec sympathie les acteurs laborieux de la vie publique se féliciteront de voir M. Rouher lié désormais par ce pacte solennel avec la cause libérale.

C'est le trait caractéristique de l'œuvre législative poursuivie en ce moment que le seul élément libéral qu'elle ait en elle soit contenu dans l'article premier, et que les autres dispositions de la loi semblent avoir été conçues et dirigées contre le développement naturel et logique de la liberté établie par cet article premier. La presse, devenue libre, est resserrée et menacée de tous côtés. On lui impose des charges fiscales, on la soumet à des pénalités spéciales exceptionnelles, qui ne sont point conformes à l'équité, et accumulées avec une exagération qui n'est point conforme à l'esprit de nos lois; ces pénalités sont encourues pour des délits dont il est impossible de donner une définition précise et qui enchaîne le juge à l'application de la loi : ces délits, auxquels sont attachées des pénalités énormes, restent livrés à l'appréciation arbitraire du juge. Les délits politiques de la presse ayant le caractère de ne point se prêter à des définitions exactes, constantes, invariables, étant par conséquent destinés à être interprétés diversement suivant les variations de l'opinion, toute la doctrine libérale prononce que le seul juge équitable et légitime de ces délits ne peut être que le jury, véritable expression de la pensée publique. La loi, contrairement aux enseignemens de la philosophie et de l'expérience politiques, donne à la magistrature la juridiction sur les délits de presse, et interdit la publicité des débats dans les procès intentés aux journaux.

Si l'on passe en revue les flagrantes inconséquences de la législation qui s'élabore sous nos yeux, on est frappé des contradictions et des imprudences qui s'y rencontrent. C'est d'une part à la démocratie qu'un régime tel que le nôtre doit rapporter les franchises de la presse, c'est d'un autre côté le principe démocratique de la liberté qu'il doit observer dans les mesures de fiscalité appliquées aux journaux. A notre époque, chez tous les peuples imbus d'esprit moderne, les journaux sont considérés comme un produit qu'il faut porter au niveau de la consommation la plus étendue; les journaux sont un des plus puissans instrumens d'information, d'éducation continue pour les masses et de rapprochement entre les hommes. Chez les peuples qui ont le sens commun et qui ont profité des leçons de l'expérience, on considère le journal comme un agent d'une utilité semblable à celle des chemins de fer, de la télégraphie électrique, du libre échange des produits. Il en est ainsi en Angleterre, où la suppression du timbre sur les journaux et la diffusion d'instruction qui en est résultée pour la nation entière est une de ces réformes dont M. Gladstone tire à juste titre une de ses plus grandes gloires. Il en est ainsi aux États-Unis, en Belgique, en Suisse, en Italie. Il va en

être ainsi l'an prochain en Prusse et dans la confédération du nord. Les auteurs de la loi sur la presse, trop minutieux et trop rétrogrades, ne veulent point encore qu'il en soit ainsi en France. Le timbre des journaux ne rapporte à l'état qu'une misère, et représente cependant pour leurs abonnés une lourde taxe qui empêche la diffusion de ces produits d'information si nécessaire à notre époque. L'intérêt du trésor est si mince dans cet impôt du timbre, l'intérêt du public en est si évidemment contrarié, que l'abolition de cet ancien système fiscal eût dû être un des premiers objets de la nouvelle loi. Les auteurs de la mesure n'ont pas eu la générosité de sacrifier très peu de millions à la satisfaction d'un intérêt public d'un ordre à la fois pratique et élevé. Sans souci de notre renommée dans le monde, ils maintiennent une taxe qui n'est plus regardée chez les peuples éclairés que comme un impôt prohibitif sur la lecture. Ils ne commettent pas seulement cette atteinte à l'intérêt public, ils appliquent au timbre des inégalités qui ne sont point compatibles avec l'esprit de nos lois. Ils veulent une taxe différente sur les journaux de Paris et les journaux de province; ils veulent frapper les journaux politiques et non les feuilles prétendues littéraires, élevant des distinctions subtiles qui méconnaissent le principe d'égalité. Comment descendent-ils à un pareil marchandage sous le regard moqueur des peuples étrangers, surpris qu'on en soit encore en France à ces petitesses outrageantes pour l'esprit humain? Pourquoi ne suppriment-ils pas le timbre purement et simplement?

Les pénalités dont on se propose de tenir la menace suspendue sur les journaux sont une erreur plus grave encore. Quoi! le programme du 19 janvier nous avait été présenté comme une avance de paix et de conciliation faite aux intérêts libéraux, et c'est ce code draconien qu'on prépare à la presse! Est-ce sage, est-ce juste, est-ce généreux? Ne craint-on point d'offenser la presse française et l'élite intellectuelle de la nation? Quand la liberté de la presse pourrait être exploitée par des écrivains indignes et malintentionnés, ne suffirait-il point, pour les réduire à l'impuissance, du droit commun et de la défaveur publique? Croit-on que les honnêtes gens de la presse, ceux qu'élèvent les convictions sérieuses et la préoccupation constante des grands intérêts et des grandes affaires du pays, ceux qui ont à répondre devant leurs contemporains et devant l'histoire de la conservation et de l'honneur des principes de la révolution française, puissent prendre la plume sans frémir en face d'une législation qui outragerait par l'intimidation la noble profession où les appellent leur patriotisme et leur talent? Si la qualité et l'accumulation des mesures répressives préparées avec raffinement contre les travailleurs de la presse par des légistes épris de la méditation du code pénal, comme les anciens magistrats grisés du spectacle de la torture, demeurent dans la loi, si on veut traiter la presse par l'intimidation, comment

pourrait-on attendre de l'influence d'un code draconien l'apaisement qu'on a eu l'apparence de rechercher?

L'obstination avec laquelle on refuse aux journaux leur juridiction naturelle, le jury, et la publicité des débats des procès de presse fournit matière à des regrets et à des critiques semblables. On n'aura jamais terminé la législation définitive de la presse tant qu'on ne l'aura pas ramenée sous l'autorité du jury, toujours acceptée par elle, tant qu'on aura la prétention de la juger dans le silence et l'ombre. Les délits ou les soi-disant délits de presse ne peuvent avoir pour juge que l'opinion publique et par conséquent les jurés, qui en sont les interprètes naturels. Tous les peuples libres et tous nos maîtres de doctrines constitutionnelles en France envoient la presse devant le jury et lui donnent la défense publique. Quel est l'homme qui a repandu en ce siècle le plus de lustre sur la magistrature française, d'où il était sorti pour entrer dans la représentation nationale et prendre les sceaux? C'est assurément M. de Serre. « La monarchie constitutionnelle, disait cette intelligence profonde et pure, comme tout gouvernement libre, doit présenter un état de lutte permanent. La liberté consiste dans la perpétuité de la lutte. Il ne faut jamais que la victoire de l'un soit trop complète, trop absolue : une telle victoire serait l'oppression. Les lois elles-mêmes ont donné aux combattans les armes légitimes du combat : ils ne peuvent, sans devenir criminels, en employer d'autres; mais les lois ont aussi pourvu à leur défaite : elles leur ont assuré un refuge, un asile. Ce refuge, cet impénétrable boulevard, c'est le jugement par le jury. Honneur, immortel honneur au parti généreux qui l'aura respecté dans sa victoire! Il aura fondé l'honneur de son pays; que la reconnaissance nationale, qu'une longue durée de pouvoir soit alors son partage! » M. de Serre connaissait l'Angleterre. « Les grands juges de Westminster sont investis d'une immense considération, ils la doivent à la science, au talent, à l'intégrité; ils n'est pas un Anglais qui ne les honore au fond de l'âme, mais il n'en est pas non plus qui ne frémirait à l'idée de voir arracher les délits politiques au jugement par jury pour les attribuer aux juges de Westminster. » Si honorable que soit notre magistrature, nous n'avons point ces grands juges de Wesminster, dans lesquels sont couronnées les illustres carrières du barreau britannique; mais une magistrature, pour être plus modeste, n'est pas moins respectable. Ce n'est point par crainte de la sévérité des tribunaux que nous voudrions les conserver en dehors des responsabilités de la justice politique. Partout où existe et a existé l'institution du jury, c'est une erreur et une faute, c'est accomplir une confusion de pouvoirs, que d'appeler la magistrature sur le terrain changeant et agité de la politique. Au fond, nous sommes convaincus de l'impartialité que la masse des magistrats français apportera dans le jugement des procès de presse. Nos magistrats ne sont point

isolés de la société, ils participent comme une classe éclairée au mouvement des esprits, et si les écrivains libéraux qui se respectent sont conduits devant eux comme accusés de délits de presse, nous sommes bien sûrs qu'ils trouveront chez les juges français la justice indépendante et impartiale; mais pourquoi immiscer la magistrature dans les complications et les entraînemens du débat politique? Le gouvernement, prenant un journal à partie, a peu à souffrir d'un verdict de jury qui donne tort à la poursuite. L'acquittement prononcé par une cour d'appel atteindrait le pouvoir d'une façon plus grave. Si l'intervention du pouvoir judiciaire dans la lutte politique était fréquente, nous croyons que l'échec pourrait avoir lieu, se répéter, et serait bien plus sensible et bien plus grave pour le pouvoir exécutif. La société ne verrait pas sans trouble ces incidens, qui auraient l'apparence de conflits entre les deux pouvoirs. En France, il ne faut jurer de rien. Les impressions, dans l'ère où nous sommes entrés, peuvent être très mobiles au sein des classes les plus éclairées et les plus conservatrices. Les corporations comme les assemblées sont peuple. Nous croyons que les sentimens dont s'anime l'écrivain qui veut être l'interprète fidèle de l'opinion du pays battent aussi dans le cœur du fonctionnaire, du soldat et du magistrat. Puisqu'il décline le jury, le gouvernement agira sagement, s'il ne multiplie point les procès de presse, et s'il évite d'appeler trop souvent la magistrature sereine dans la mêlée des luttes politiques.

Le plus court pour nous tous Français serait de ne point avoir peur les uns des autres, et de ne point chercher à nous intimider entre nous. Il y a dans les appareils de répression politique auxquels nous avons trop souvent recours une sorte de cuistrerie dont nous devrions rougir, et qui nous fait faire une sotte figure devant l'étranger. Nous ne sommes pas seuls dans le monde; nous regardons et nous écoutons fort peu les autres, mais on nous épie beaucoup. Les autres peuples nous jugent d'après les opinions qu'ils voient dominer dans notre législature, et leurs jugemens sont peu flatteurs. Il vaudrait mieux, pour notre ascendant et notre gloire, être de fiers citoyens, fermes, mais modérés, patiens, mais persévérans, prenant pour arbitres les garanties de la liberté publique, que d'aller porter nos querelles devant Brid'oison. On peut l'estimer d'après les impressions générales produites par la discussion de la loi sur la presse. A qui cette discussion a-t-elle fait honneur? Nous le demandons : est-ce aux réactionnaires ou aux libéraux? Quand on tirera de ces longs débats pour l'étude de l'époque contemporaine les harangues qui mériteront la renommée historique, où ira-t-on chercher les documens glorieux? Le parti réactionnaire ne peut mettre en avant que la hardie et énergique protestation de M. Granier de Cassagnac; sa résistance, son effarement, les ruses de légistes à l'aide desquelles il a tant travaillé à éluder la liberté, paraîtront dans l'avenir des rabâchages

bien maussades que n'est venu percer aucun éclair de talent. L'éclat du présent, qui sera l'admiration de l'avenir, est tout dans les discours de l'opposition. Celle-ci vient d'écrire une lumineuse page de l'histoire parlementaire; elle éclaire l'intérieur, elle nous fait honneur devant les nations étrangères. Elle a été infatigable, et, quoique bien peu forte par le nombre, elle a été souveraine par le talent. MM. Jules Simon, Picard, Pelletan, ont été à chaque instant sur la brèche. M. Thiers s'est lancé dans la mêlée avec son art ordinaire et une impétuosité de jeune homme. M. Émile Ollivier a rendu témoignage des promesses du 19 janvier, dont il avait été le premier confident. M. Jules Favre a grandi de discours en discours. Haut et sévère dans les idées, empruntant aux principes leur inflexibilité et leur calme, conciliant et poli envers les personnes, jamais las de la discussion, il s'est surpassé lui-même dans l'atticisme de son harmonieux langage. Les membres de la majorité ou du tiers-parti, tels que M. Segris et M. Latour-Dumoulin, qui ont fait effort pour améliorer la loi, ont mérité d'être remarqués. Du côté du pouvoir, M. Baroche a montré ses talens de juriste et s'est tenu sur le ton de la conciliation; mais le premier est M. Rouher, qui, par son discours ému et nerveux, a mis fin à la crise réactionnaire, a proclamé la marche en avant, et a eu l'honneur de réunir, ce qui était sans exemple sous ce règne, la majorité et l'opposition dans le même vote.

L'espace, quoique très vivement contesté, va donc, selon toute vraisemblance, s'élargir dans la politique intérieure. Nous espérons que les personnes qui ont en France la responsabilité et le pouvoir ne tarderont point à s'apercevoir qu'il est nécessaire d'établir dans les institutions un équilibre plus parfait, un système plus harmonique. On ne saurait pour le moment hasarder sur ce sujet que de vagues insinuations. Il est cependant manifeste que, depuis que les ministres vont tous aux chambres, la position du pouvoir exécutif vis-à-vis du pouvoir législatif n'est plus ce qu'elle était lorsque ce pouvoir n'était représenté dans la chambre que par le conseil d'état ou même par les simples ministres de la parole. Au point de vue pratique, la constitution a donc marché depuis 1852, et le moment approche où les théories devront être mises d'accord avec les réalités. Ce qui est singulier, c'est que l'obstacle au progrès constitutionnel est indiqué par l'influence même qu'a acquise la majorité parlementaire, mise en contact plus direct et plus fréquent avec le pouvoir ministériel. Cette majorité paraît être moins libérale que le gouvernement, et l'on a pu redouter, il y a quinze jours, d'être placé devant une nouvelle chambre introuvable. Il y a de curieuses analogies de situation et de noms propres. Au moment où la majorité actuelle était en train de prendre des allures semblables à celles de la chambre de 1815, qui fatiguèrent le sage Louis XVIII et lui firent rendre, sur le conseil de M. Decazes, l'ordonnance du 5 septembre, où le roi en appelait de sa

chambre au pays, nous rencontrons, dans une brochure qui vient de paraître, le nom et l'esprit sagace et modéré du duc Decazes. *La Liberté et les conservateurs*, tel est le titre de l'excellent écrit que publie le duc actuel. M. Decazes juge la situation présente avec la prudence et la justesse décidées que montra son père au 5 septembre. Il n'est point en son pouvoir assurément de dissoudre, comme fit son père, une chambre introuvable; mais c'est aux conservateurs qu'il s'adresse, et il leur donne des avertissements confirmés par toutes les analogies de l'expérience historique accomplie depuis quatre-vingts ans. Il démontre aux ultras de la conservation, aux partisans opiniâtres de la résistance, qu'il n'est point vrai que les gouvernemens successivement dévorés par la révolution se soient trouvés en présence d'événemens que la sagesse humaine ne pouvait ni prévoir ni conjurer. Il proteste, l'histoire à la main, contre cette fatalité historique commode à la paresse, à la vanité humaines, et prouve que les rois et les peuples sont maîtres de leur destins. Presque toutes les catastrophes doivent être imputées au système de résistance des ultra-conservateurs fermant volontairement les yeux au présent et à l'avenir. Il presse de ces leçons historiques les conservateurs du présent, leur signale toutes les lacunes qui rendent la situation périlleuse, énumère les réformes réclamées par les nécessités les plus impérieuses et les plus urgentes, et leur déclare que jamais les circonstances ne les ont appelés à exercer sur les destinées du pays une influence plus considérable et plus décisive. Nous recommandons à tous ceux qui prennent intérêt au prochain avenir de la France la méditation de cette remarquable étude d'histoire et de politique que M. le duc Decazes a écrite avec tant d'à-propos.

Les questions étrangères sommeillent, et les intérêts pacifiques des peuples ne se plaignent point de ce repos. A notre époque, on étudie surtout les mouvemens des hommes qui se sont montrés capables de créer des événemens européens. M. de Bismarck, à ce titre, a le don aujourd'hui d'attirer tous les regards. Après quelques propos de mauvaise humeur tenus par lui dans la chambre des députés de Prusse, M. de Bismarck prend un congé illimité et laisse s'achever la session en son absence. Il a échangé de brusques paroles avec les libéraux avancés et avec les conservateurs de la seconde chambre. Ce sont les indemnités accordées au roi de Hanovre et demandées pour les populations hanovriennes qui ont causé cette double fâcherie. Les ultra-libéraux voulaient que le parlement refusât de sanctionner le paiement de 16 millions de thalers effectué par le roi de Prusse au roi de Hanovre en compensation du trône. Le roi de Hanovre, même détrôné, a conservé une fortune considérable, et les libéraux de Berlin se plaignent qu'on augmente ses richesses avec l'or de la Prusse, à laquelle il fait faire de tous côtés une guerre de plume incessante. M. de Bismarck est le seul ministre qui

ait répondu à l'opposition libérale : « Un ex-souverain qui accepte une indemnité supérieure à son revenu antérieur abdique par ce fait même sa couronne. Il a vendu ses droits et en conséquence il y a mis fin, bien qu'il n'aime point à se l'entendre dire. S'il veut jouer le rôle de prétendant, je l'aime mieux riche que pauvre. Le roi de Prusse a voulu que les souverains qu'il a été malheureusement contraint de déposer continuassent à jouir de la totalité de leurs anciens revenus, et le cabinet, sachant que quelques cours étrangères, jalouses des succès de la Prusse, seraient conciliées par cette générosité, le cabinet a dû prêter son concours au décret royal. On doit supposer que le cabinet s'entend mieux à ces affaires que ceux qui, ayant commencé par pousser des clameurs contre la guerre, cherchent maintenant à en compromettre les résultats. Si la chambre n'est pas de cette opinion, il ne me restera qu'à donner ma démission et à voir si d'autres feront mieux que moi. » Voilà la bourrade adressée aux libéraux par l'illustre ministre; voici celle qu'ont reçue les conservateurs. M. de Bismarck voulait prélever 12 millions de thalers sur le domaine hanovrien et les répartir entre les assemblées provinciales, qui les eussent appliqués aux besoins des localités. Les conservateurs, craignant que cette subvention ne réveillât les forces du parti autonome en Hanovre, résolurent de repousser la proposition du ministère. M. de Bismarck, invité à ménager les intérêts du parti conservateur, répondit que sans lui ce parti aurait disparu, et qu'il lui devait son appui. « Qui a été assez courageux pour occuper le ministère à l'époque de la lutte constitutionnelle, si ce n'est moi et mes collègues? Que serait-il advenu de l'opinion conservatrice, si j'avais décliné l'offre de sa majesté? C'est pourquoi, comme je crois nécessaire de nous concilier le Hanovre sans offenser aucune doctrine conservatrice, le gouvernement a droit à l'aide de ceux qui lui sont redevables de si grands services. Nous sommes des ministres constitutionnels, et si les conservateurs nous abandonnent, nous devrons nous appuyer sur le parti libéral. » La bonne intelligence a-t-elle été troublée entre M. de Bismarck et le roi de Prusse à la suite de ces tiraillemens parlementaires ? Malgré certaines rumeurs, nous ne le pensons point. Nous croyons que M. de Bismarck quitte les chambres et prend un congé pour des raisons de santé. Il ne semble guère possible qu'une nature humaine résiste sans lassitude aux travaux que M. de Bismarck a soutenus dans ces dernières années, aux émotions terribles qu'il a si intrépidement bravées. Le repos lui est nécessaire. On assure que ce lutteur, qui a donné tant d'insomnies aux autres, a perdu le sommeil lui-même. Ses admirateurs doivent donc faire des vœux pour que M. de Bismarck recommence bientôt à dormir.

Les Italiens patriotes nous demandent que l'on soit sévère envers leur pays au nom même de la sympathie qu'on lui porte. Il est certain que de bonnes résolutions sont prises par ceux qui veulent tirer l'Italie de

l'impasse où elle est depuis six mois. Nous sommes de ceux qui pensent que les malheurs de l'Italie seraient fâcheux pour la France, que l'avortement d'une œuvre à laquelle nous avons tant contribué porterait atteinte au bon renom de la politique française en Europe. Le dernier écrit du général La Marmora, plein de courage moral, de franchise et de cordialité pour la France, est la preuve que les modérés italiens méritent d'être encouragés par les bonnes influences françaises. Des observations très senties de M. Matteucci, publiées par un journal français de Florence, confirment cette impression. La question financière est en ce moment la plus pressante. Il faut opérer de fortes économies sur les dépenses et augmenter les impôts. Les réductions des dépenses militaires, par le temps de préparatifs universels où nous vivons, ne semblent guère praticables; mais on nous écrit que sur d'autres branches on pourrait opérer des réductions importantes. Il y a, par exemple, dans le royaume italien cinq cours de cassation; pourquoi ne se contenterait-on point d'une seule comme en France? Il y a 18 universités, ne suffirait-il point à l'Italie d'en posséder 5 ou 6 comme l'Angleterre? Le nombre des lycées s'élève à 88; il y en aurait bien assez de 30. On compte 67 chefs-lieux de préfecture et Dieu sait combien de sous-préfets et de conseillers de préfectures. Le service irait mieux, si ce personnel de fonctionnaires était diminué. Sur les branches de dépenses que nous venons d'indiquer, on pourrait réaliser de 20 à 25 millions d'économie. On pourrait aussi diminuer le nombre des ministères et s'affranchir du système qui fait des cabinets une représentation de l'Italie géographique. On a parlé d'une taxe de 10 pour 100 sur le revenu des fonds publics. Qu'un peuple gêné, mais qui a opéré chez lui-même le classement de tous ses fonds publics, impose ses rentes, il n'y a rien à dire. Ce n'est point le cas de l'Italie. Nous n'exagérons pas en disant que le tiers au moins de sa rente est placé en France. Les créanciers étrangers, les Français, ne doivent point payer à l'Italie un impôt qui serait une conversion forcée et une violation du contrat primitif. Peut-être, pour faire valoir les droits des porteurs français, faudrait-il que leurs titres fussent marqués d'un timbre spécial. Ce qui serait d'un grand secours pour le crédit et l'ordre en Italie, ce serait quelque manifestation de franche sympathie donnée par le gouvernement français. On ne peut pas assurer la tranquillité de l'Italie, si l'on n'obtient pas de la cour de Rome des choses raisonnables qui permettraient d'utiles et paisibles relations entre la petite enclave et le grand état. Pourquoi ne permettrait-on pas aux Romains de profiter individuellement des avantages de la nationalité italienne? Pourquoi des douanes entre les deux territoires? Où est maintenant la nécessité pour la France de maintenir encore une brigade à Rome? La capitale de l'église ne regorge-t-elle pas de volontaires catholiques venus de tous les coins du monde? Faut-il sanctionner par notre présence la formation

d'une armée de la foi recrutée d'hommes étrangers à l'Italie? Obtenons-nous du pape de suffisans ménagemens? Que dire de la lettre adressée par sa sainteté à M. Dupanloup, de cette intervention empressée dans un dissentiment que le zèle de M. l'évêque d'Orléans vient de faire éclater chez nous entre l'épiscopat et le ministère de l'instruction publique, entre le trône et l'autel, à propos des efforts tentés par l'université pour offrir aux femmes et aux jeunes filles les avantages d'un enseignement supérieur donné par des professeurs laïques? Ces empiétemens ecclésiastiques sur les principes de l'enseignement de l'état, qui nous paraîtraient ou légitimes ou indifférens, si l'église libre vivait dans l'état libre, devraient-ils venir d'un pouvoir religieux dont nos baïonnettes protégent l'établissement temporel? La politique française, si elle ne consent point à répudier ses œuvres, doit à l'Italie quelque marque d'alliance qui fasse au moins compensation et contre-poids aux services que nous rendons à la papauté temporelle.

L'Autriche avec son *livre rouge* a fait connaître agréablement à l'Europe la modestie et la réserve de sa présente politique étrangère. L'Autriche en a fini avec la phase des déchiremens au dehors et au dedans, de l'unité inflexible et oppressive, des rivalités militaires poussées et soutenues à outrance. Séparée de l'Allemagne, l'Autriche a pris les airs d'un état oriental, et s'attache à la paix pour mettre en valeur et les qualités morales des races diverses dont elle est formée et les abondantes ressources de ses territoires. Elle ne se détourne pas seulement des préoccupations belliqueuses, elle ajourne encore la période des alliances intimes et actives. Dans cette phase, les allures de l'Autriche sont loin de déplaire à la France, qui a de grands intérêts financiers et industriels engagés dans cet empire. C'est en effet le seul pays étranger où les capitaux français n'ont point cessé d'obtenir une rémunération légitime. Le succès récent de l'emprunt hongrois a été l'effet naturel de cette sympathie qui devient plus sensible, lorsqu'il s'agit du royaume des Maggyars et le fruit aussi des soins intelligens du commissaire que le gouvernement hongrois avait chargé à Paris de la représentation de ses intérêts. A mesure qu'elle s'efforce de rendre la vie à ses provinces orientales, la cour de Vienne rencontre, vers ses limites à l'est et vers les populations chrétiennes attachées par un lien nominal à l'empire ottoman, l'active propagande panslaviste, les manœuvres ostensibles ou secrètes de la Russie. Il y a là pour l'Autriche une pierre d'achoppement où elle se heurte à sa frontière orientale. Récemment le panslavisme s'est traduit à Prague par des manifestations désordonnées de la population tchèque. Du côté des principautés, on a parlé de bandes rassemblées pour envahir la Bulgarie. On signalait la présence d'un agent russe fort connu et qui a disparu sans qu'on sache ce qu'il est devenu. On assure que le prince Charles, qui appartient à la branche catholique de la mai-

son de Hohenzollern, s'oppose aux efforts de la propagande russe. D'ailleurs les conseils de la prudence l'ont emporté à Pétersbourg. Le chef du parti d'action, le général Ignatief, n'a point supplanté le prince Gortchakof; on assure même qu'il ne retournera point à Constantinople, qui ne peut lui servir en ce moment de champ de lutte et de victoire. Il faut espérer que les troubles qui paraissent menacer la Turquie seront détournés par la prévoyance des grandes puissances.

Le parlement britannique a repris hier ses travaux. On croit que lord Derby, retenu par la goutte, ne pourra point assister aux débuts de cette session. La grosse affaire du parlement sera cette année l'état de l'Irlande. Il ne paraît pas possible que des mesures ne soient étudiées pour apporter quelque amélioration à la situation de ce malheureux pays. M. Bright, il y a quelques jours, a prononcé un discours sur la question irlandaise devant un *meeting* à Birmingham. Les conclusions de l'orateur radical ont été d'une fermeté toute britannique. Il s'est déclaré contre le rappel de l'union, qui est resté depuis O'Connell le cri de guerre usé des agitations irlandaises. M. Bright « ne consentira point au rappel, ce sont ses expressions, tant qu'on n'aura point prouvé que l'art de gouverner (*statemanship*) est absolument mort en Angleterre, et tant qu'on n'aura point prouvé que le sentiment du droit et de la justice a cessé d'agir en Irlande sur la nature humaine. » On annonçait que la question irlandaise serait abordée par l'opposition et que M. Gladstone présenterait une déclaration de principe au vote de laquelle serait attachée l'existence ou la chute du ministère tory. Ce bruit n'est guère croyable. L'état de l'Irlande n'est point un terrain convenable pour la lutte des portefeuilles; il est aussi embarrassant pour l'opposition que pour le cabinet.

E. FORCADE.

THÉATRES.

GYMNASE : *Le Comte Jacques*, comédie en trois actes, en vers, par M. Edmond Gondinet.

L'innocente idylle dont M. E. Gondinet a fait une comédie aurait pu tout aussi bien devenir un drame, pour peu que l'auteur eût voulu en développer les données, prêter à ses héros un autre langage et modifier la clé de leurs sentimens. Rien n'y manque de ce qui entre d'ordinaire dans les pièces les plus sinistres du boulevard, naissances mystérieuses,

aventures lointaines, fortune tombée entre des mains qui ne sont pas celles du vrai propriétaire, retours imprévus, papiers révélateurs cachés dans des tiroirs à secret. Heureusement M. E. Gondinet n'a point l'humeur sombre qui convient à ces sortes de compositions. Tout s'adoucit sous sa plume aimable et tourne volontiers en gaîté; son vers, ami du soleil, n'est pas fait pour pratiquer les souterrains du drame. Malgré le romanesque du sujet, on écoute ces trois actes sans éprouver le moindre frisson ni l'ennui habituel des constructions laborieuses, mais sans avoir non plus à supporter la fatigue d'émotions bien vives.

On demandera pourquoi M. E. Gondinet est allé se jeter, contre son humeur, au milieu de combinaisons qui ne sont pas précisément de mise dans la comédie. La raison n'en est pas difficile à deviner. Au lieu d'imaginer des caractères dont le développement amenât d'une façon naturelle les incidens de la pièce, il a conçu d'abord une situation qu'il a fallu tirer de fort loin, pour laquelle il a dû inventer tout exprès des caractères et forger après coup une histoire. Cette situation est celle d'un jeune homme, le comte Jacques, et d'une jeune fille, remplis tous deux de sentimens élevés et fiers, tous deux se croyant également les légitimes héritiers du marquis de Prignon, et montrant, lorsque le conflit éclate, le même empressement généreux à renoncer à cet héritage. La jeune fille, déjà en possession de la fortune, se trouve être une enfant recueillie par le marquis de Prignon, qu'elle a toujours regardé comme son père. Le comte Jacques, propre neveu de celui-ci, est un chercheur d'aventures chevaleresques, courant en Pologne, en Amérique, partout où il y a des dangers à braver et une noble cause à défendre. Celle qui se croit sa cousine ne l'a pas encore vu depuis une heure qu'elle le devine, et qu'elle lui fait à lui-même son portrait d'une ressemblance parfaite :

« Vous étiez à vingt ans plus jeune qu'il ne faut,
Gai, bruyant, un peu fou, — ce n'est pas un défaut,
Et sans savoir très bien comment cela se nomme,
J'admets tous les péchés qu'avoue un gentilhomme.
Vous avez combattu comme ont fait nos aïeux,
Vaillamment, je le sais. Est-ce un crime à mes yeux?
Quand pour la bonne cause une épée est tirée,
J'applaudis. — Je conviens que je suis arriérée
Comme mon père. On dit que j'ai le cœur hautain.
J'ai l'orgueil de mon nom, du nôtre, mon cousin. »

Le moyen de déposséder une si charmante châtelaine et une cousine qui plaide si bien la cause de vos mérites? Quoique le comte Jacques soit revenu avec cette intention, appelé par un fidèle domestique qui a le secret de l'affaire, nous ne sommes pas inquiets sur l'issue du litige; il n'y aura pas de procès.

M. E. Gondinet a compris que, dans un pays où l'état civil est aussi bien tenu et les lois sur l'hérédité aussi claires qu'en France, pareille histoire n'était pas très vraisemblable. Il s'est donné une peine infinie pour échafauder son petit roman. C'est pour cela qu'il a inventé l'histoire d'un vieux noble entêté qui se brouille avec son frère parce qu'il est libéral, ne veut pas entendre parler de son neveu, promène sa gentilhommerie mécontente de l'Irlande en Afrique, où il perd sa femme et recueille dans la rue une petite fille. C'est pour la même raison qu'il imagine un vieil intendant taillé sur le patron de son maître, qui a le fétichisme des grandes maisons, l'adoration du nom de Prignon de Laubany, et parle de vassaux ni plus ni moins que si nous étions au temps de Louis XIII. Notez, je vous prie, que tout ce monde vit après 1860. M. E. Gondinet a eu beau y jeter, pour le rajeunir, un banquier, un beau fils ruiné, une élégante, qui ont le ton et les idées du jour; il n'en est pas moins passé de mode. Ces gens-là, effacés et jaunis comme des figures de tapisseries, sont ensevelis depuis longtemps et jusqu'au dernier dans les romans de Balzac, la province n'en a plus un seul exemplaire; le comique qu'on a pu en tirer autrefois serait entièrement éventé, si la gaîté naturelle de l'auteur ne le rafraîchissait un peu.

M. E. Gondinet dispose d'un instrument de grand prix, une langue alerte, facile et souple, qui se tire avec désinvolture et bonheur de toutes les difficultés du dialogue, et dont les qualités ont été appréciées dans quelques jolies bluettes. Il serait temps, s'il veut s'essayer dans des cadres plus larges, qu'après s'être abandonné librement à l'imagination il s'appliquât à développer dans un sujet vrai des caractères mûris par une méditation sérieuse. Qu'il ne s'y méprenne pas, les jeux d'esprit qui lui ont réussi jusqu'à présent ne constituent pas l'invention dramatique. Nous ne lui demanderons pas un ouvrage d'une haute portée philosophique, mais nous voudrions qu'il entreprît à l'aide de l'observation quelque peinture exacte, sinon profonde, de la vie actuelle. Son esprit, trop porté peut-être à s'ébattre dans le domaine de la fantaisie, est de ceux qui ne peuvent que gagner à se charger du lest salutaire de la réalité.

P. CHALLEMEL-LACOUR.

L. BULOZ.

TABLE DES MATIÈRES

DU

SOIXANTE-TREIZIÈME VOLUME

SECONDE PÉRIODE. — XXXVIIIe ANNÉE.

JANVIER — FÉVRIER 1868.

Livraison du 1er Janvier.

LES MARIAGES DE PROVINCE. — JACQUES MAINFROI, dernière partie, par M. EDMOND ABOUT. 5

PLATON ET SON ŒUVRE A PROPOS DE L'OUVRAGE ANGLAIS DE M. GROTE, par M. CHARLES DE RÉMUSAT, de l'Académie Française. 43

GOTTHOLD ÉPHRAÏM LESSING, première partie, par M. VICTOR CHERBULIEZ. . 78

LA PÊCHE ET LA PISCICULTURE A L'EXPOSITION UNIVERSELLE, par M. JULES CLAVÉ. 122

L'ÉGLISE ROMAINE ET LE PREMIER EMPIRE. — 1800-1814. — XI. — L'ENLÈVEMENT DU PAPE, par M. le Cte D'HAUSSONVILLE. 150

LA VILLE DE DUNDEE ET LA TRENTE-SEPTIÈME RÉUNION DE L'ASSOCIATION BRITANNIQUE POUR L'AVANCEMENT DES SCIENCES, par M. CHARLES MARTINS. 212

UNE FAVORITE AU XVIIIe SIÈCLE. — Mme DE POMPADOUR, par M. CHARLES DE MAZADE. 239

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE. — HISTOIRE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE. 252

REVUE DRAMATIQUE, par M. P. CHALLEMEL-LACOUR. 263

Livraison du 15 Janvier.

MADEMOISELLE MERQUEM, première partie, par M. GEORGE SAND. 273

L'AFRIQUE MODERNE D'APRÈS LES DERNIERS EXPLORATEURS, HISTOIRE PHYSIQUE, RACES ET COLONISATION, par M. H. BLERZY. 312

Descartes, son Caractère et son Génie a propos de nouvelles publications, par M. Paul JANET, de l'Institut. 345
La Sensibilité des Végétaux, par M. E. GRIMARD. 37
Les États de Bretagne. — VI. — La Régence du duc d'Orléans et la Conspiration de Pontcallec, par M. L. de CARNÉ, de l'Académie Française. . 389
Le Voyage de la frégate autrichienne la Novara, étude de géographie économique, par M. Émile de LAVELEYE. 426
Lady Tattersall, mécomptes et tourmens d'un chaperon, drame en trois saisons, par M. E.-D. FORGUES. 461
Monsieur de Camors, de M. Octave Feuillet, par M. Émile MONTÉGUT. . . . 497
Revue Musicale, par M. F. de LAGENEVAIS. 511
Chronique de la Quinzaine. — Histoire politique et littéraire. 525
Essais et Notices. — La Statue de Sophocle et le Musée de Latran. 536

Livraison du 1er Février.

Mademoiselle Merquem, deuxième partie, par M. George SAND. 545
La Diplomatie et les Principes de la Révolution française, par M. Albert de BROGLIE, de l'Académie Française. 582
Le Japon en 1867. — I. — La Vie japonaise, les Villes et les Habitans, par M. J. LAYRLE, capitaine de frégate. 629
L'Angleterre et la vie anglaise. — XXXVI. — La Vie politique. — III. — Le Barreau, les Cours de justice et la Procédure criminelle, par M. Alphonse ESQUIROS. 661
Les États de Bretagne. — VII. — Les États sous Louis XV et l'administration du duc d'Aiguillon, par M. L. de CARNÉ, de l'Académie Française.. 701
L'Observatoire de Paris depuis sa fondation, par M. R. RADAU.. 740
Versailles, légende. — IV. — Mademoiselle Denise (Parc aux Cerfs). — V. — L'Autrichienne (Trianon), par M. Henri BLAZE de BURY. 769
Chronique de la Quinzaine. — Histoire politique et littéraire. 778
Revue Dramatique. — *Paul Forestier*, de M. Émile Augier, par M. P. CHALLEMEL-LACOUR. 789

Livraison du 15 Février.

Encore un mot sur Sadowa. 801
Mademoiselle Merquem, troisième partie, par M. George SAND. 822
Le Japon en 1867. — II. — Le Régime politique et l'établissement des Européens au Japon, par M. J. LAYRLE, capitaine de frégate. 855
Les Hommes d'état de la Turquie. — Aali-Pacha et Fuad-Pacha, par M. P. CHALLEMEL-LACOUR. 886
Les États de Bretagne. — VIII. — Le Procureur-général de La Chalotais, par L. de CARNÉ, de l'Académie Française.. 927
La Cochinchine française depuis l'annexion des provinces du sud, par M. DES VARANNES. 957
Gotthold Éphraïm Lessing, dernière partie, par M. Victor CHERBULIEZ. . . 981
La Liberté économique dans la législation. — Les Sociétés commerciales et la Contrainte par corps, par M. A. BATBIE. 1025
Chronique de la Quinzaine. — Histoire politique et littéraire. 1042

Paris. — J. CLAYE, Imprimeur, 7, rue Saint-Benoît.